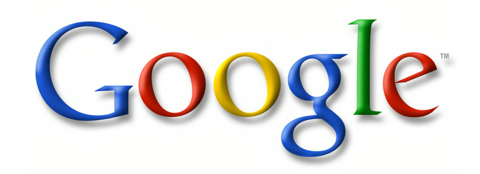
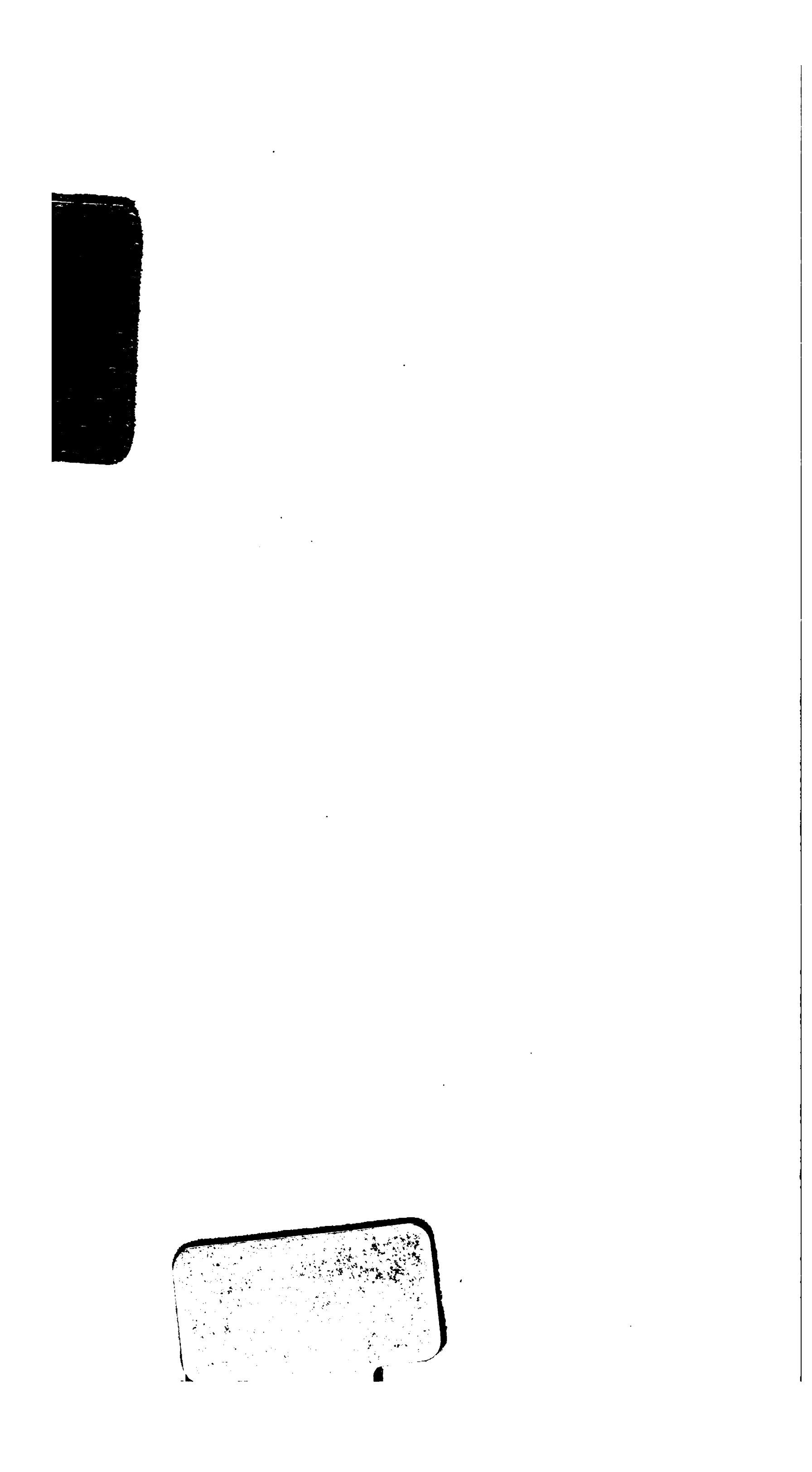



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06820015 7



SOUVENIRS

DE LA BELGIQUE.



SOUVENIRS
DE LA BELGIQUE.

F. J. DE BUSSCHER, IMPRIMEUR.



SOUVENIRS
DE LA BELGIQUE,
CENT JOURS D'INFORTUNES,
OU
LE PROCÈS MÉMORABLE;

AVEC DES NOTES HISTORIQUES ET POLITIQUES, etc.; ORNÉ D'UNE GRAVURE, PORTRAIT DE L'AUTEUR DANS LA PRISON DE BRUXELLES;

PAR Mlle M. A. LE NORMAND,

Auteur des *Souvenirs prophétiques*, des *Oracles sibyllins*, de l'*Anniversaire de la mort de l'impératrice Joséphine;* de *la Sibylle au tombeau de Louis* XVI; de *la Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad;* des *Mémoires historiques et secrets de l'impératrice Joséphine* (Marie-Rose Tascher de la Pagerie), première épouse de Napoléon Bonaparte, etc..

Accuser une personne innocente, l'immoler lentement sur l'autel de l'injustice, en être l'instrument par son crédit et par son autorité, est un double crime aux yeux de l'Éternel et des hommes: un aussi grand forfait doit empoisonner le cœur par d'éternels remords.

A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DE TOURNON, N° 5,
Faubourg Saint-Germain;

ET MM. LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA CAPITALE.

Octobre 1822.

DÉDICACE

AU PEUPLE BELGE.

Renaissez parmi nous, nobles mœurs de nos pères,
Valeur, foi, loyauté, vertus héréditaires!

RECEVEZ ici les témoignages de ma gratitude, ô Belges, mes amis, peuples hospitaliers, déjà chantés par moi! La reconnaissance, vertu aujourd'hui ignorée chez les hommes, m'engage à vous offrir cet ouvrage; il est digne d'être lu par vous : peut-être, votre caractère un peu grave ne s'accommodera-t-il pas de mes vives saillies, de mon humeur un peu légère; peut-être même ces souvenirs ne devraient-ils point paraître au grand jour que lorsque je n'aurai plus rien à redouter..., que lorsque la vérité hardie pourra jaillir et répandre toute sa lumière. Cependant la crainte est une faiblesse que j'ai appris à mépriser, en sage instruit à l'école

des révolutions. Dans toute ma vie, je n'en ai connu que le nom; mais jamais, ni devant le courroux ministériel, ni sous le poids des fers, je n'en ai éprouvé le sentiment. J'ai été persécutée au milieu de vous, froissée par le malheur, dévorée d'inquiétudes et de chagrins : la vigueur de mon esprit n'a pu être ébranlée par de telles épreuves. Je voudrais n'accuser personne, car les récriminations répugnent à mon cœur ; mais il faut se résoudre à romprc le silence, puisqu'il s'agit de mon honneur. Belges, ô Belges! je posai le pied, une première fois, sur la terre du bonheur et de la liberté en 1818. Personne, plus que moi, n'a su apprécier votre gouvernement doux, paternel et clément; il m'était, sans doute, réservé de le faire; quel sujet de méditation et pour vous et pour moi!!!! Toutes les choses possibles, qui échappent à nos regards au sein du bonheur, se sont offertes à mon imagination et à mon cœur dans la prison de *Bruxelles;* je me suis gardée jusqu'à cet instant de chercher à découvrir les coupables auteurs de mes maux..... Aussi puis-je répondre, avec la même fermeté que le faisait

Scipion à Claudius : *S'il est vrai que je n'ai point cherché à savoir les noms de tous les Romains qui m'ont persécuté, du moins j'ai tâché de faire en sorte qu'il n'y eût aucun d'eux qui ne connût le mien.*

Année mémorable de 1821, tu fus l'époque de la plus grande faute que j'aie commise en ma vie, et qui, momentanément, a plongé mon destin dans un abîme d'infortunes. Belges, je ne fus jamais plus digne d'éloges; les plus douces pensées flattaient mon imagination; séduite par un espoir trompeur, je m'affermis dans le dessein que j'avais formé de retourner à *Bruxelles*, sans m'occuper de tous les périls qui semblaient m'environner, sans songer, sans m'arrêter aux inquiétudes auxquelles je m'exposais.

Pourquoi dissimuler ici une vérité trop sensible et que je dois publier? Nous sommes tous dominés par l'amour de la gloire, et les cœurs les plus nobles sont ceux sur qui elle exerce le plus d'empire. J'ai essayé d'offrir un tribut d'éloges à d'augustes princes, et je me flatte que vous reconnaîtrez que je n'ai affaibli ni exagéré leur éloge.

Belges, voilà mon crime, voilà mon seul crime ! *la reconnaissance !* C'est ici la partie imposante de ma cause, j'avais fait naître des lauriers au milieu d'une terre étrangère!!! *. Combien le malheur a dû les flétrir ! (*Quel auteur éprouva jamais une pareille humiliation ?*) Les vents impétueux et jaloux m'ont brisée contre un écueil. Dans cette tourmente affreuse aucun pilote ne s'est présenté pour me tendre une main généreuse. Sans la Providence, qui veille sur moi, je devais nécessairement succomber!!!

Cependant ce n'est point la satire de votre gouvernement que je vais entreprendre, mais

* Madame la baronne d'Estorff, dame du palais, ayant soumis à S. M. la reine l'exemplaire des œuvres que M[lle] Lenormand, de Paris, lui avait adressé à cet effet, est chargée, de la part de S. M. la reine, de la remercier, en lui transmettant la bague ci-jointe, qui lui parvient plus tard * parce qu'elle avait quitté Bruxelles à l'époque où M[me] la baronne d'Estorff s'est empressée de s'acquitter des ordres reçus à cet égard; et elle saisit aujourd'hui cette occasion pour offrir à M[lle] Lenormand ses re-

* La lettre de Madame la baronne d'Estorff et la bague dont S. M. la reine a daigné me gratifier m'ont été remises à Paris, par M. l'ambassadeur du royaume des Pays-Bas.

celle de quelques abus que je vais signaler! Des agens provocateurs minent sourdement un trône occupé par un sage? S. M. Guillaume 1[er] ne rêve que le bien, il lui manque un Sully pour pouvoir l'opérer? De là naît une foule d'abus. La vérité, cette vérité sublime, l'unique palladium des lois, des libertés, reste voilée dans son temple. Un sombre murmure retentit sous les voûtes consacrées à Thémis! Le mensonge et la calomnie assiégent les palais des grands....!

mercîmens de l'exemplaire qu'elle a bien voulu lui envoyer, en la priant d'agréer l'assurance de son estime très-distinguée.

***Bruxelles*, 29 *décembre* 1818.**

Leurs altesses royales le prince et la princesse d'Orange ont bien voulu agréer les œuvres de M[lle]. Lenormand de Paris, accepter la dédicace d'un nouvel ouvrage qu'elle est sur le point de publier (*la Sybille au congrès d'Aix-la-Chapelle*,) et permettre qu'il paraisse sous la protection et l'éclat de leur nom illustre. M. le colonel du Caylar, premier aide-de-camp de son A. R., lui a remis, au nom du prince et de la princesse, une bague magnifique enrichie de diamans, dont ces augustes et généreux protecteurs des lettres, ont daigné la gratifier.

(Extrait de l'*Oracle de Bruxelles*, du *Journal de la Belgique*, 17 décembre 1818.) Toutes les feuilles allemandes et françaises, etc., etc., l'ont répété.

L'étranger, et surtout ce Français, si paisible, si noble et si généreux, éprouvent de fréquentes injustices ; trop heureux encore, quand les vexations les plus étranges et les moins méritées ne s'appesantissent point sur lui, et que surtout un homme trop célèbre, ne l'inscrit pas sur ses tablettes accusatrices, pour le faire exiler !

Mes observations pourront paraître sévères ; elles sont utiles. Belges, je n'attaque personne ; je pardonne même aux sacrificateurs de *Baal* quand je les vois au milieu du temple de Thémis. Qu'il me soit permis de gémir sur des erreurs dont j'ai été la victime ! il est de mon devoir, pour l'humanité, de les signaler au grand jour (en gardant le respect politique que je dois à la puissance des *modernes Séjans*). Je vais faire en sorte, dans cet ouvrage, de leur arracher le triple masque de la flatterie et de la corruption. C'est une tâche pénible, sans doute, pour qui n'aime point à nuire!!! Mais l'œuvre est méritoire : elle est commandée par l'honneur, les circonstances l'exigent, et mes malheurs m'en donnent le privilége.

Je tracerai l'histoire de mes infortunes, sans laisser couler de ma plume ni le fiel de la satire, ni les épanchemens de la haine. Ces souvenirs ne jetteront point dans la société les étincelles de la discorde ; ils n'y produiront ni incendie ni explosion ; on ne songera même pas à y répondre. Pour parvenir à une simplicité noble, expansive, convaincante, il faut quelquefois plus de soins que n'en prennent ordinairement ceux qui écrivent avec facilité ; aussi, vous remarquerez dans cet ouvrage des retours fréquens sur les mêmes pensées ; vous voudrez bien vous souvenir que j'ébauchais ces chapitres sous les verrous ; qu'ils sont les fruits des veilles d'une captive, d'autant plus malheureuse, qu'elle gémissait sous le poids d'une injuste accusation. J'ose l'espérer, vous serez aussi généreux pour pardonner à une personne qui convient de sa faiblesse, que vous seriez courageux d'user contre elle de toutes vos forces si elle vous résistait.

Ainsi je réclame toute votre indulgence, ô Belges ! Je n'ai éprouvé que des impressions nobles et douces du touchant intérêt avec



E.

SOUVENIRS
DE LA BELGIQUE.

C'est la politique des courtisans d'opprimer celui qu'ils ont offensé, surtout s'il possède assez de talens pour se faire distinguer.

Mais la victime d'un pouvoir occulte a triomphé à Bruxelles avec les honneurs d'un martyr d'état; elle lève sa tête innocente et superbe, tandis que d'autres sont obligés de ramper dans les ombres d'une nuit ténébreuse.

SOUVENIRS
DE LA BELGIQUE,
CENT JOURS D'INFORTUNE.
OU
LE PROCÈS MÉMORABLE.

Malheureuse Française, j'ai pu croire un moment me reposer sur une terre hospitalière... Mon réveil a été terrible. C'est à l'histoire à s'emparer de mes aveux!!!

CHAPITRE PREMIER.

Souvenirs de mon voyage en Belgique, je vais vous retracer; ô muses, venez inspirer la triste prisonnière! L'infortunée tient déjà les pinceaux! Ce n'est point le grelot de Momus à la main, qu'elle entreprendra le récit de ses malheurs; non, rien n'étonnera son courage, rien n'affaiblira sa résolution; ni les difficultés de son entreprise, ni les timides refus d'une censure ombrageuse. Elle tracera les événemens dans le sentiment profond d'une sombre mélancolie; elle déposera toutes les impressions qu'elle a reçues; toutes

les réflexions qui l'ont accompagnée sur cette terre néerlandaise. Elle a crayonné cet ouvrage dans les fers, mais le sujet en est tragique; la douleur seule peut en nuancer les couleurs. Elle devait être accusée *, puisque tant d'hommes puissans sollicitaient sa chute; elle devait succomber, puisque tant de personnes l'enveloppaient de leurs piéges; elle devait éprouver les horreurs de la captivité durant cent jours, parce que son destin l'avait élevée au faîte d'une science sublime, dont la haine a fait de vains efforts pour la précipiter.

Dans toutes ses œuvres, cependant, elle avait consacré des autels à la reconnaissance. Les temps sont-ils donc tellement changés, que ce qui était alors une vertu, aujourd'hui devient un crime? que, ce qui avait obtenu des récompenses l'ait fait jeter dans deux maisons d'arrêt?

* Ce qui semblerait prouver un plan habilement combiné pour me perdre, c'est la visite d'un inconnu la veille ou la surveille que j'ai quitté l'hôtel de *Belle-Vue*. Cet homme insista pour vouloir me parler; je le fis éconduire. Il était armé d'une baguette soi-disant magique (mais ce n'est pas celle d'*Aimar*). Il ne savait, disait-il, comment s'en servir, et voulait recourir à mes lumières. Il ne s'agissait de rien moins que de toucher un trésor de 300,000 fr., que nous aurions, sans doute, partagé. Heureusement que l'ambition de la fortune ne me tourmente guère, mais bien celle de l'honneur. Aussi, ma fine *mouche* s'en retourna tristement sans avoir pu obtenir la faveur d'un entretien, où, disait-il, étaient attachées toutes ses espérances et présentes et futures.

Ah! je le vois, elle a froissé des ambitions; cela ne me surprend plus aujourd'hui!

Je connais mes défauts, destins trop ennemis,
Je les eus * corrigés, si vous l'eussiez permis?

Les événemens se sont entassés d'une manière effrayante; les circonstances les plus affreuses se sont réunies sur sa tête; il lui sera difficile de revenir sur tant de jours pleins d'horreur, sans éprouver les mêmes sentimens. Elle a besoin de rappeler aujourd'hui, son énergie et sa constance!...

Plus courageuse que prudente, plus téméraire que sensée, doit-elle chercher à connaître l'implacable ennemi qui l'a persécutée? doit-elle flotter entre le desir de se justifier, et la prudence, qui lui commande de se taire?

Cependant l'*Echo du Brabant* a répété son nom et a fait connaître ce caractère sombre et farouche; elle s'était endormie sans défense sur le sentiment qui l'avait dirigée vers Bruxelles [1], elle devait finir par être la victime de l'envie ou de la vengeance irritée...!

Personne au monde ne l'appuya de son crédit dans cette triste circonstance; les uns apprirent trop tard sa disgrâce; les autres craignirent d'approcher une femme que la foudre avait frappée; elle ne devait point engager ses amis à solliciter les secours de la puissance, à

* J'ai cru devoir me permettre cette licence poétique.

s'attendrir sur ses malheurs; non, elle ne devait demander que la grâce de se défendre, que la grâce de faire entendre sa justification. Elle ne devait pas fléchir humblement le genou devant ses oppresseurs, ni couvrir son front du voile de la honte; elle devait préférer de paraître en public; elle devait préférer de prouver son innocence, et s'occuper de tout le bien qui lui restait à faire.

Telle est la destinée des hommes, la trame est incompréhensible, et nul ne peut en rompre les chaînons: elle est une énigme éternelle pour l'homme, que ne couvre point le bandeau de l'erreur. Pourquoi la victime était-elle froide et indécise dans le plus dangereux moment de sa vie? Pourquoi était-elle insensible à l'instant où elle pouvait encore choisir entre la France et la Belgique, entre l'esclavage et la liberté? Que les penseurs en recherchent la cause! ils se perdront comme elle dans ce vaste labyrinthe. Pourquoi un soldat intrépide, qui a bravé mille périls sur les champs de bataille, devient-il quelquefois aussi pusillanime que la femme la plus timide? Pourquoi la bravoure d'un homme naturellement courageux est-elle pourtant journalière? et quelle est la pente qui nous entraîne vers le but pour lequel nous sommes destinés? *

* Au moment où Marie-Stuart, accompagnée des Guises, ses oncles, du duc de Nemours, et d'un grand nombre de chevaliers français, s'embarqua dans le port de Calais, un navire, qui précédait ses deux galères, périt à ses yeux, et la reine s'écria : Ah! quel augure pour mon voyage!

qu'un esprit plus éclairé que le mien en pénètre la cause! Il n'en est pas moins vrai qu'il est des choses que l'on ne peut chercher à approfondir sans flotter dans le vague, et finir par tomber dans l'erreur.

Un voile de tristesse semblait m'environner le 25 février 1821; j'étais pensive; j'éprouvais le besoin du silence. Quelques illusions me berçaient doucement; mais bientôt elles s'éloignaient, et emportaient avec elles la félicité qu'elles semblaient me promettre.

Je quittai ainsi la capitale de la France, en proie aux plus sinistres pressentimens. La triste prévoyance de l'avenir ne m'arrête point; j'éprouve un frisson mortel en pénétrant sur la terre de l'hospitalité. Toutes les illusions commencaient à s'évanouir aussi rapidement que la vapeur d'un songe. A l'aspect de la ville de Mons, je ne pus m'empêcher de tressaillir : cependant la crainte m'était étrangère; et loin d'être effrayée par l'apparence d'un péril quelconque, je me sentais capable de l'affronter s'il se présentait, et je me flattais même d'en sortir avec gloire [2].

Le sort, qui au retour du congrès d'Aix-la-Chapelle m'avait comblée de ses faveurs à Bruxelles, ne devait me laisser m'enivrer que peu d'instans des fumées d'une gloire fugitive, et se plaire ensuite à épuiser sur moi toutes ses rigueurs.

Jamais femme, peut-être, ne reçut de la munificence des princes des dons plus brillans et plus séducteurs. La fortune a voulu cependant me soumettre

à beaucoup d'épreuves fâcheuses, pour m'affermir davantage dans le mépris des grandeurs humaines, et dans l'amour des plus douces vertus. Quel est l'homme qui peut se garantir de tomber une fois dans l'erreur? il faut alors qu'il s'élève au-dessus de l'humanité, et qu'il ait reçu du ciel une essence plus parfaite.

Ainsi donc, je me précipitai vers une mer orageuse, en revenant à Bruxelles. Il est vrai, je pourrais me plaindre avec amertume de certaines personnes qui m'ont sollicitée.... Ma générosité doit leur paraître immense. Je devais être battue par le vent de l'adversité, la haine allait être satisfaite... mais les détours, tous les faux-fuyans, seraient-ils l'apanage des *ilotes* modernes??? On a beau s'envelopper d'une obscure politique, le public a l'art de se faire jour à travers les ténèbres; et les palais des hommes d'état deviennent diaphanes aujourd'hui pour les peuples.

Quelle petitesse dans les vues! quelle aridité dans les moyens! S'il fallait absolument me sacrifier, il le fallait faire d'une manière plus digne; sans trop me vanter, il me semble que j'en valais la peine. Eh quoi! habitans de Bruxelles, lorsque j'ai quitté votre ville, en décembre 1818, pouvais-je m'imaginer que le motif honorable qui me ramenait dans vos murs en 1821 [3] me soumettrait aux périls d'une accusation; lorsque réduite à fuir, pour me dégager des liens de la justice, il m'aurait fallu choisir entre le déshonneur et la gloire. J'aurais pu, il est vrai, étouffer ce fléau; mais le devais-je, sans me nuire à moi-même, et sans m'avouer vaincue?

En définitive, ce que je n'ai pas voulu tenter, par devoir, a augmenté le ressentiment de mes ennemis. Celui qui ne voulait que m'effrayer la veille a osé m'immoler le lendemain, il a cru en avoir le droit, il a choisi le lieu, le temps, avec l'assurance de l'impunité pour lui, et la certitude de me perdre à jamais. Il m'a représentée, dans son rapport perfide, sous les couleurs les plus fausses; il a choisi, dans mon ouvrage de *la Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad*, les passages qui lui semblaient devoir s'appliquer à ses vues; il les a représentés à l'autorité sous le jour le plus défavorable, et avec des notes minutées de sa main. Je sais, en effet, combien l'ambition est audacieuse, combien la passion du pouvoir est accompagnée d'inquiétudes : aussi, se plut-il à faire répandre, dans tous les endroits publics, la fable la plus absurde et la plus épouvantable, parce qu'il savait qu'il n'est rien de plus bizarre, de plus capricieux, de plus variable que le jugement de la multitude, et ses dispositions à notre égard. On ne s'irrite pas seulement de ce qui est répréhensible dans un étranger, mais souvent aussi on se dégoûte de ce qui est le plus louable; on ajoute croyance à des bruits faux, et ils ne sont rejetés qu'après un sérieux examen.

Doit-on m'accuser, moi Française, si j'ai inspiré des craintes à quelques politiques en Belgique? Le comble de ma gloire est qu'ils m'ont rendu depuis la justice qu'ils ne devaient point en ressentir.

Les suppositions, les conjectures, les caquetages se

transformaient en vérités dans la bouche des calomniateurs. On me représentait comme une femme dangereuse et fourbe [4], comme une ambitieuse facile à corrompre et à séduire, comme une ingrate envers la cour du royaume des Pays-Bas, dont on prétendait que je voulais conquérir le territoire. Il suffisait, pour légitimer en apparence ces coupables assertions, d'établir que j'entretenais une correspondance active qui me mettait en perpétuelle relation avec les Belges; que j'avais un centre commun, une direction unique; que j'étais en possession des secrets des deux mondes; mon nom seul était, selon eux, un épouvantail universel; mon influence éclatante, ma réputation, devenue européenne, étaient, d'après ces *Zoïles obscurs*, un attentat à la vérité, et à la sûreté du Brabant.

L'on voulait saper les fondemens de ma réputation, de mon crédit; l'on craignait mes observations salutaires. Il fallait, disait-on, prémunir contre mes embûches ceux qui se disaient mes amis. Une prison devenait mon temple pour m'humilier, pour m'asservir! Que d'imputations n'avait-on pas accumulées contre moi, qui auraient atterré le moins coupable! avec quelle force on les avait accréditées! avec quel dédain ne devais-je pas y répondre! Cependant le coupable le plus audacieux, et l'innocent lui-même, à moins d'un grand courage, n'auraient pu s'empêcher d'y être sensibles. A la vérité, on devait finir par connaître la perfidie de toutes ces accusations; mais c'était à moi de les détruire en Belgique; je ne pouvais, pour leur com-

plaire, devenir cranologiste, ni faire sur leurs têtes une épreuve de *céphalonomancie*, encore moins m'accuser de réunir des pouvoirs extraordinaires ??? j'aurais menti de la manière la plus honteuse à ma conscience et à mes adeptes. Eh quoi ! faibles *Éphores !* ne savez-vous pas par théorie et par pratique que « le principe de l'audace est l'espoir de l'impunité »? que pouvez-vous répondre ?

Il m'eût été impossible d'envisager, sans une mortelle inquiétude quels étaient mes dangers. Tout était piége, artifice autour de moi. Les esprits ardens, superstitieux, réformateurs, osaient attaquer ma délicatesse à la faveur d'une aussi injuste que coupable prévention, on attisa le feu du fanatisme; il ne manquait plus, pour achever la grande tragédie, qu'un *San-Benito* pour costume, et des idiots pour spectateurs.

Telle était la situation des affaires et des esprits lorsque l'on me traduisit devant les francs-juges à Bruxelles ?

L'ennemi, qui ne devait marcher vers moi qu'en force, n'avait pas encore préparé ses moyens. Il voulait attaquer *de hauts et puissans personnages :* il fit un siége en règle, et fondit sur moi avec la rapidité de la foudre; de si augustes noms que ceux de S. M. la reine des Pays-Bas, du prince et de la princesse d'Orange, ne devaient pas figurer dans les annales judiciaires du Brabant. Ce manque de respect pouvait-il me faire douter un seul instant des projets *occultes*.... et criminels dont je serais la victime ? Par honneur, je

ne pouvais plus tenter de m'y soustraire; ici pouvais-je me dire : *Le péril est imminent! les affreux triomphes du crime sont inconcevables! mais un ciel protecteur veillera toujours sur l'innocence!!!*

Prête à subir mon sort, je vois devant mes yeux
La gloire sur la terre et la paix dans les cieux. J. d'A.

C'était le 18 avril 1821, la matinée était froide; les arbres des remparts commençaient à peine à développer leurs feuilles; il pleuvait, et le soleil était voilé sous un ciel chargé de nuages épais. On frappe à ma porte; je ne réponds point parce que je crains les importuns, et que ces sortes de gens ne sont guère plus aimables en Belgique qu'en France; les coups redoublent, je me recueille un moment; j'en appelle à ma conscience : je fais entrer. Un homme très-sec et d'une taille gigantesque m'apparaît, et me demande si je suis Mlle Lenormand, autrement surnommée la *sibylle parisienne.* Sans attendre ma réponse, il s'exprime ainsi :

Madame, je suis bien votre humble serviteur,
Je vous porte un mandat du grand juge instructeur.
Je suis son messager. Je m'écriai : cet homme
Vient-il directement de la ville de Rome?
Vient-il, le dos courbé, les yeux rouges et secs,
Du bout de l'univers, du fond des pays grecs,
M'intenter un procès au milieu du carême?
Je devais, jour et nuit, consultant mon Barême,
M'arrêter au tarif et le bien compulser.
Avec *cinq cents florins* je pouvais tout oser...

Maintenant un mandat, allons, je me résigne.
Venez, mon cher Loyal, accompagnez l'indigne.
Où la conduisez-vous, au palais du bon ton?
Ah! de grâce, un moment écoutez la raison
Qui vous parle, je crois. Si l'on savait s'entendre,
Le grand inquisiteur finirait par comprendre
S'il épuise sur moi les tourmens des enfers,
Que je saurai bientôt m'affranchir de mes fers.
Alors, Loyal m'apprend tout le mystère.
A ce rapport soudain un trait de feu m'éclaire,
De mon malheur un rayon se fait voir,
Il obscurcit le flambeau de l'espoir.
Moment affreux! je me vois sans défense
Sous les verrous, la solitude immense,
Quel lieu! quel temps!...

Comment aurais-je la force de me rappeler avec détail des malheurs dont long-temps le souvenir excitera en moi de terribles révolutions? comment pourrais-je l'écrire, ce triste épisode de ma vie? il pourra offrir d'utiles et de frappantes leçons : cette idée soutiendra mon courage.

Il n'est point d'exemple plus frappant des vicissitudes de la fortune; elle venait de m'élever à l'apogée de la faveur, c'était, hélas! pour rendre ma chute plus éclatante : mais il était sans doute nécessaire que je fusse préparée par quelques épreuves, pour supporter l'infortune à laquelle j'étais destinée; autrement, il m'eût sans doute été difficile de soutenir avec courage les horreurs de la captivité, éloignée de mes amis, en proie aux plus cruelles inquiétudes. Aussi,

l'orage était prêt d'éclater sur ma tête, lorsque, *tranquille et non satisfaite*, *je me nourrissais encore de chimériques espérances.**

On m'avait accueillie avec des transports de joie sur cette terre privilégiée ! Le contraste du dénûment d'une prison, de la gravité flamande, avec le luxe et l'urbanité française, attristait mes regards et oppressait mon cœur ; j'étais étrangère à cette Belgique,

* Je ne dis qu'un mot, et ce mot renferme un étrange mystère : voilà une grande, une bien vaste question pour mes nombreux lecteurs ; je ne veux pas les tenir en suspens dans des régions si hautes. Je leur dirai simplement : Le passé m'encourageait pour le présent, il m'était permis de former des vœux conformes à mes espérances. L'auteur des *Mémoires de Joséphine* méditait depuis long-temps l'*apothéose* d'une reine charmante; déjà elle l'offrait en pensée. Qui put louer le peintre de la vie d'une femme bienfaisante a pu faire le reproche d'inconséquence, a pu hardiment blâmer une Française de vouloir l'être de l'illustre Wilhelmine de Prusse ; mais, du reste, mes légers défauts, ô Minerve ! n'étaient pas assez frappans pour nuire à l'ensemble de cet admirable tableau. Le désir de retracer des vertus a donné à mon âme l'inspiration dont elle avait besoin ; ma lyre est préparée, et déjà ses amis sont impatiens de l'entendre. Mais le trouble de cent jours de captivité a dû nuancer mes pensées du sombre éclair de la douleur. *En contemplant mes épreuves*, j'ai du redoubler de courage. D'ailleurs mon héroïne appartient à l'Histoire. Aussi je saurai terminer avec gloire ce que j'ai entrepris d'inspiration. L'auguste Minerve pourrait-elle s'empêcher d'applaudir à mon zèle ! Non, la céleste déesse remarquera en tête de l'un de mes premiers ouvrages des traits qui lui retraceront la figure enchanteresse de cette princesse auguste qui fit l'ornement de son siècle et sauva son pays. Alors elle se rappellera *l'auteur malheureux !!!* et protégera son œuvre.

à ses lois, à ses mœurs; privée d'appuis, au milieu d'un peuple bon, généreux, mais fanatique, et sous l'empire d'une politique soupçonneuse et *d'un ministre redouté*.

Le soir même de mon arrestation, personne n'ignorait à Bruxelles que j'étais dans la maison d'arrêt [5] : toute la ville répétait que sans doute j'avais été indiscrète dans mes prédictions; que quelque éminent personnage en éprouvait les sinistres conséquences. L'on ne pouvait m'accuser que de l'excès de ma franchise, et surtout de mon extrême loyauté.

L'on me plaignait généralement, mais ce n'était pas assez de me plaindre, il eût fallu me secourir. A la vérité, cette entreprise demandait du courage : la vengeance a des ailes, et personne ne voulait s'exposer librement à ralentir son essor.

Je passai dans les angoisses les plus cruelles cette longue et première nuit de captivité, qui commençait pour moi cette chaîne de malheurs dont elle est le premier anneau. L'âme troublée, agitée de souvenirs confus et opposés, je murmurai mentalement : Sans égard ni pour mes écrits, ni pour les motifs honorables qui m'ont dirigée vers Bruxelles, on m'a reléguée dans une prison, aux dernières extrémités des voûtes; je ne puis même confondre mes larmes avec celles de quelques amis demeurés fidèles, et qui n'ont point changé avec ma fortune! Hélas! le silence seul régnait avec les ombres. La lune s'élevait sur l'horizon, et contemplant cet astre, mes yeux fixés vers le ciel, je dis : La colère

de mes ennemis n'est peut-être point implacable? Irritée contre le destin, je foulais aux pieds mes lauriers littéraires; ils semblaient se flétrir sous mes pas!

Si loin chercher l'honneur, pour y trouver des fers!

Je m'écriai Fortune! je me souviens de tes bienfaits, inspire ici un nouvel Aristide?... Pourquoi cet acharnement contre une femme que tout concourait à renfermer dans ses travaux scientifiques, contre l'auteur le plus paisible du monde? Jamais les sinistres desseins d'un persécuteur ne s'étaient montrés avec cette effrayante franchise... * Aussi il ne me restait plus qu'à

* Les premiers jours de mon emprisonnement, plusieurs lettres me furent adressées à mon domicile, avec invitation de donner des réponses précises. On offrit de payer à l'avance pour se procurer quelques horoscopes écrits de ma main ; le piége était d'autant plus grossier qu'une même personne reparut trois fois et sous trois costumes différens ; elle s'efforça de séduire les gens de la maison où je demeurais pour les engager à recevoir ses dépêches. Une correspondance ainsi établie en prison aurait donné des armes à mes accusateurs. Déjà ils avaient employé un moyen perfide pour faire accroire que j'étais capable de faire usage de fausses qualités.

Un ancien militaire, se disant malheureux, eut recours à ma générosité les premiers jours d'avril 1821; il m'écrivait: « A Mademoiselle Lenormand, première dame d'honneur de l'impératrice Joséphine. » Je répondis à l'inconnu que j'étais artiste ; que je ne pouvais lui présenter qu'un faible témoignage de ma générosité ; qu'il m'obligerait cependant d'accepter le don de bienveillance que je lui proposais. Si j'avais poussé la plaisanterie au point de signer : *ci-devant attachée à la princesse*, nul doute que mes ennemis ne m'eussent

dire : Le passé, voilà mon Dieu; regarder en arrière est ma seule attitude...

fait condamner pour avoir usurpé des titres dont je n'étais pas revêtue. Le procureur du roi de Louvain osa dire, dans sa lumineuse péroraison, que j'avais fait usage de faux noms. Interrogé par moi à son tour sur ce qu'il prétendait entendre par ces mots. « Ne vous appelez-vous pas Sibylle; votre ouvrage sur le congrès d'Aix-la-Chapelle, etc. porte ce titre; donc vous êtes passible, d'après la loi, d'encourir une double peine. « Pouvait-on pousser plus loin l'oubli des convenances; pouvait-on ainsi outrager la magistrature en fonctions? Ce trait seul pouvait caractériser M. VanderVekenack, et servir à prouver que j'étais d'avance une victime offerte en holocauste pour rassurer certaines gens. A défaut de l'ombre d'un délit, il fallait déverser sur moi le blâme; les agens secrets, qui circulaient dans le tribunal de Louvain, disaient hautement : « Cette femme se perd; elle prononce un discours trop énergique devant ses juges. » Un homme, bien connu pour être attaché à la police, ajoutait : « Sans doute elle veut réunir la Belgique à la France. Comment la souffre-t-on *dans ce pays.* Les auditeurs haussaient les épaules de pitié; on devinait les intentions du persécuteur, en dépit de ses manœuvres, de ses injures, de ses délations, l'accusée continuera à être sage, elle bravera ainsi tous les provocateurs apostés et tous les interprètes salariés de la pensée. Ainsi parle l'auguste vérité.

MON INTERROGATOIRE.

Nulle expression outrageante ne s'échappa de ma bouche. La cause que je soutenais était trop noble pour admettre l'invective et l'injure ; j'étais trop forte pour avoir besoin d'un pareil secours, et trop certaine de mon innocence pour ne pas conserver un caractère de dignité et de modération incompatible avec l'intempérance du langage et la pompe frivole des déclamations.

CHAPITRE II.

QUE sont devenus les hommes qui semblaient me protéger la veille? je les cherche aujourd'hui? mon infortune les épouvante, aucun n'ose m'approcher. Je suis opprimée, et ils me laissent sans secours. Toute consolation m'est ravie; la pitié seule s'arrête sur les bords de l'abîme où la malveillance vient de me plonger. J'ai quitté mes foyers, mes dieux pénates, je vivais en paix en France, sous la protection des lois. Ici, je suis captive, par suite d'une persécution clandestine, dont les auteurs ne se feront jamais connaître. Mais elle doit être tout-à-fait étrangère aux honorables personnes qui ont bien voulu m'accueillir... Telles étaient mes

pensées, à l'aurore de ce premier jour d'arrêt. Exténuée de fatigue, je m'endors; je demeure quelques instans tourmentée par un songe; je m'éveille, je cherche autour de moi, doutant si les souvenirs de Morphée ne sont point une terreur panique; bientôt, certaine du contraire, j'ouvre les yeux, que le sommeil de la douleur referme malgré moi : trois fois j'essaie de me relever sur un bras, et trois fois je retombe sans avoir la force de me soutenir; une sueur froide inonde mon corps; je reste immobile et privée de sentiment; peu à peu je reviens à moi et dis : La foudre seule m'a séparée de mes amis, ce n'était qu'au dehors de la France que pouvaient éclater sur ma tête de semblables malheurs.

Le courage moral ne soutient pas toujours la force physique, j'avais trouvé, à l'entrée de cette maison d'arrêt, un concierge empressé qui, après m'avoir conduite sous les guichets, avait ouvert à grand bruit une effroyable grille, sur laquelle on croyait lire l'inscription du Dante. Les couleurs me manquent pour peindre l'horreur d'un aspect auquel mes regards étaient si peu accoutumés. Ce tableau hideux et touchant ajoutait encore à l'intérêt. Des femmes languissaient dans la misère et versaient des torrens de larmes; j'eus peine à contenir les miennes; pour la première fois sans doute, ces infortunées aperçurent ce sentiment de la compassion sur un visage humain. Je les vois encore, à mon apparition subite, essayer des paroles et ne trouver que des sanglots; puis, enhardies par mes conso-

lations, raconter l'une après l'autre leurs communes douleurs.

En prison, on se repaît de toutes sortes de chimères; l'on invente, l'on conjecture, l'on combine, l'on se persuade presque que l'on peut compter sur des ressources qui n'existent peut-être que dans l'imagination; mais, quand l'édifice du bonheur s'élève, une seule réflexion suffit pour le détruire, et l'on trouve encore plus aisément des raisons de se désespérer, que l'on avait saisi celles de se flatter. Ainsi se passèrent mes premiers instans de réclusion.

Mon âme éprouva cependant un charme inexprimable et consolateur; j'étais, pour ainsi dire, entourée d'objets sublimes, qui me rappelaient à chaque instant la présence et l'immortelle puissance du Créateur, dont je me sentais plus rapprochée. *

Ce sentiment commençait à cicatriser les profondes blessures de mon cœur, à en adoucir l'amertume et à calmer l'inquiétude qui me dévorait. Entièrement isolée des prisonniérs, ma chambre n'était consacrée

* Messieurs les vicaires-généraux du diocèse de Gand étaient captifs comme moi. Chaque matin ces honorables prisonniers célébraient les saints mystères. J'y participais de cœur, et d'autant plus facilement que la chapelle de la prison était pour ainsi dire voisine de la chambre que j'habitais. J'entendais au point du jour les paroles sacrées. Elles se retraçaient vivement à mon imagination. Je trouvais un certain charme d'offrir, dès l'aurore, mes pensées à l'Éternel. Le malheur est confiant, et Dieu seul connaissait la pureté de mon âme.

qu'aux infortunés qu'un caprice, souvent barbare, y retient au secret. (*Hélas! que d'horreurs se passent dans les ténèbres du secret!*)

La législation ne devrait autoriser cette mesure rigoureuse qu'autant qu'elle serait nécessaire à la révélation de la vérité. Le cœur a besoin de s'épancher, et le silence, où il faut qu'on l'ensevelisse, ne fait encore qu'accroître les peines et les terreurs.

Un moment mon imagination me grossit les dangers de ma position; je me crée de nouveaux tourmens, des chimères qui n'ont de véritable existence que dans la tête et dans un cœur agité.

Ainsi séparée des humains, je ne recevais personne, et le temps se traîne avec une lenteur extraordinaire pour celui qui a perdu sa liberté. Les heures s'écoulaient ainsi dans une uniformité que rien n'altérait. Le silence absolu de cette maison d'arrêt me frappait comme un enchantement funeste; je tressaillais au moindre mouvement; j'aurais applaudi à la sagesse du signataire de *mon mandat* de dépôt, s'il m'avait permis de communiquer avec mes amis; j'aurais regardé cette faveur comme un acte d'indépendance.

J'avais déjà commencé à inventorier ma chambre; à la vérité, ma couche était modeste, encore m'était-elle offerte des mains de l'amitié; sans cela j'aurais été contrainte, comme tant d'autres, de gémir sur le théâtre de ma douleur. Le quartier-général de réserve, pour mes papiers, était établi sur quelques planches d'un bois hérissé d'aspérités; un simple banc était devenu

ma bibliothèque ambulante. Quant à mon voisinage, il se composait de *jeunes souris;* il en était de très-espiègles; celles-ci accouraient m'attaquer jusque dans mes derniers retranchemens. *

C'était surtout à l'heure où je prenais mes repas que ces compagnes fidèles de ma solitude m'enlevaient les plus friands morceaux; il me fallait, pour ainsi dire, ne pas quitter le champ de bataille. Un maître rat venait ensuite recéler leurs larcins. Il se glissait sur l'ambulance et pillait impitoyablement tout ce qu'il y rencontrait : ce voleur superbe me semblait un véritable gastronome.

* Durant quelques années, le baron de Trenk, prisonnier au château de Magdebourg, apprivoisa une souris; elle venait manger dans sa bouche. De même, pour charmer mes loisirs, j'avais sous les yeux une réunion de souris; je m'amusais à les voir sortir tour à tour de leurs mystérieux réduits et venir former un cercle autour de moi. Le quartier-général de ces habituées de prison était dans les plats; elles y fourrageaient à leur aise. Au moindre bruit, la *gente maraudeuse* se retirait dans une citadelle, et demeurait invisible dans le tuyau d'un poêle. Cependant j'avais fini par en apprivoiser deux; ces compagnes fugitives recevaient de ma main une portion de biscuit qu'elles enlevaient aussitôt. Un rien charme et distrait en prison. Un oiseau qui s'échappe dans les airs fait soupirer après le terme de l'exil. Le miaulement d'un *chat* est loin de réconcilier avec les flatteurs; mais les caresses d'un chien vous font trouver moins seul; ce fidèle ami pleure avec vous et n'adopte pas un système d'ingratitude inventé contre un être innocent. Fontenelle, interrogé pourquoi il donnait asile à tous les chiens errans et s'en faisait même une occupation sérieuse : *Je m'entretiens avec eux*, répondit le savant, *et surtout depuis que j'ai appris à mes dépens à connaître les hommes.*

J'en parlai à mon gardien et le questionnai même sur ses habitudes. *Il baissa les épaules, et me fit entrevoir que Raminagrobis était un courtisan habituel d'un hôtel de la rue des Carmes; là*, me dit-il encore, *est établi un noir comité des recherches.* A l'entendre, ses importantes fonctions le retenaient et l'empêchaient de m'en apprendre davantage sur les préparatifs de l'artillerie de mensonges qui allait fondre sur moi; sans cela, semblait-il me dire, je serais indiscret.

Dans ce moment, le signal fut donné pour me conduire au greffe de la prison; un huissier du tribunal se promenait autour des grilles. Il avait l'art de se prêter aux circonstances; il semblait impatient au fond de lui-même, et avait l'air de se dire : *J'espère que je vais causer une belle frayeur à mademoiselle Lenormand.*

Tout annonçait que j'allais subir un interrogatoire. C'était peu de chose que l'existence d'une femme étrangère; mais ce peu de chose aurait dû être considéré pour beaucoup. Aussi, l'on n'espérait rien de mon caractère énergique; c'en était assez pour vouloir m'écraser par la prétendue justice du royaume des Pays-Bas.

Je m'arrêtai quelques instans pour fixer mon écuyer; je reconnus le cher Loyal. En avançant vers lui je fus certaine de mon sort. Il portait l'ordre de me conduire en présence de M. le grand-juge examinateur de la ville de Bruxelles.

Il aurait désiré cependant me traiter avec tous les égards dus à une femme de bien; il prétendait qu'une Française avait des droits à son respect; selon lui,

j'étais exclue de la règle ordinaire; il craignait la *magie* de la nouvelle *Médie* et redoutait la puissance du bâton de *Jacob* qui pouvait le rendre immobile. Sans doute il m'eût été facile de l'éloigner avec politesse, mais l'honneur m'imposait la loi de venir me justifier.

Ma situation était pénible. Je marchais dans les rues de Bruxelles où déjà mon imagination me faisait entrevoir que tout le monde me croirait coupable en me voyant en pareille compagnie. Ce mouvement d'amour-propre me fit mal; dans le palais où je venais de pénétrer je ne voyais que des juges; je ne respirais que l'air de l'autorité qui se déclarait mon ennemie. Ce premier moment fut cruel, je ne puis me le rappeler sans frissonner.

Tel qu'un timide oiseau, de frayeur expirant,
Voit planer sur sa tête un faucon dévorant,
Tel est mon triste sort. Mais, reprenant courage,
Des mains du cher *Loyal* enfin je me dégage,
Je vois mon juge alors, et j'écoute sa voix :
Des *oracles*, dit-il, vous usurpez les droits.
Quel est votre génie? Enfin il m'interroge
Sur le vaste pouvoir que le vulgaire arroge
Au brillant *Ariel*. Il commande aux esprits,
Sylphes, *Gnomes*, *Oudins*, même aux plus érudits;
Il ne dédaigne pas les nobles *Salamandres*.
Je crains qu'un jour *Éole* ne disperse vos cendres *.

* On n'entendit jamais parler de sortilége et de maléfices que dans les temps d'ignorance; c'est pour cela que la sorcellerie régnait si fort parmi nous dans les treizième et quatorzième siècles. Les enfans de Philippe-le-Bel, dit M. de Voltaire,

Mais ne redoutez point de mon pouvoir jaloux
Que je veuillè en ce jour être injuste envers vous.
Madame, répondez.

D. En quoi consiste la puissance que vous prétendez avoir sur le génie *Ariel* * ainsi que sur deux autres?

R. Mon esprit fort a su dans tous les temps en imposer aux esprits les plus faibles.

D. Pourquoi comptez-vous les heures de la première à la troisième heure du jour ** ?

R. Style pompeux. Les Romains les calculaient de la même manière.

D. Que prétendez-vous dire par le mont de Jupiter de la main gauche *** ?

R. Je remarque sur la vôtre, monsieur, des signes certains de l'embarras où vous êtes pour poser vos questions.

Mon observation frappa mon interrogateur; il retira doucement cette main gauche que je tenais de la droite. Tout décelait en lui la plus vive agitation. Non, jamais il ne s'était trouvé dans un semblable moment. Cepen-

firent alors entre eux une association par écrit, et se promirent un secours mutuel contre ceux qui voudraient les faire périr par le moyen de la sorcellerie. On brûla par arrêt du parlement une *sorcière* qui avait fabriqué avec le *diable* un pacte en faveur de Robert d'Artois. La maladie de Charles VI fut attribuée à un sortilége, et on fit venir un magicien pour le guérir.

* Page 73. *La Sibylle au congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad.*

** Page 72. *Ibidem.*

*** Page 179. *Ibidem.*

dant, j'essayai de le calmer. Soudain mon génie m'élève au-dessus de tous les périls qui m'environnent; je pénètre tous les secrets motifs et le plan de mon accusation. Il fallait du moins un prétexte pour accomplir des projets criminels.

D. Voici un ouvrage que vous avez dédié à LL. AA. RR. et II. le prince et la princesse d'Orange; n'y trouvez-vous rien de répréhensible *.

R. Dans ce recueil singulier et précieux j'ai chanté la bienfaisance, j'ai célébré les vertus de mes honorables protecteurs **. Avec de semblables modèles je ne pouvais errer. La reconnaissance d'ailleurs a crayonné mes esquisses, la vérité a tenu la palette, et du moins mon tableau a le mérite d'une parfaite ressemblance. Les teintes en sont agréables; le vernis n'ajoute rien à sa beauté, à sa perfection; ma main docile n'a fait qu'obéir à mon cœur; la flatterie n'a point embelli

* Page 179 à 239. *La Sibylle au congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad.*

** Bruxelles, nouvelle Lutèce! et vous, bons habitans! je vous porte dans mon cœur; je vous reverrai avec le sentiment d'une joie inexprimable. Vous méritez, ô Bruxellois! de jouir de ces beaux jours du temps du bon prince Charles de Lorraine (1). Votre roi, son auguste épouse, le prince et la princesse d'Orange vous en assurent à jamais la durée. Ce n'est plus heureusement l'époque de dire avec Ovide :

Seps bona sollicito victa timore cadit.

« L'inquiétude et la crainte détruisent le charme des plus belles espérances. »

(1) Page 293. *La Sybille au congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad.*

mon œuvre, et le plus noble désintéressement a guidé mes pas pour la présenter moi-même. Quant aux prédictions que j'ai cru devoir y rappeler, ce sont d'agréables fleurs que j'ai semées sur une terre inculte et aride. Ce qui m'est personnel dans cet ouvrage ne peut intéresser que mes amis; comme auteur, j'ai paré de quelques grâces mon style. C'est au public à prononcer si j'ai réussi. Si je me suis permis quelques emblèmes *, c'est une ombre légère pour nuancer l'éclat des autres couleurs. Le grand jour blesse toujours des yeux délicats; l'obscurité leur convient davantage. La lumière politique ne devrait point briller pour les aveugles de circonstances; ces gens-là marchent toujours dans la voie des ténèbres et s'avancent à tâtons dans la route des affaires. Malheur aux écrivains qui leur déplaisent! ceux-là sont bien près d'être persécutés par les oppresseurs **. Quant à moi, monsieur, ajoutai-je,

. . . . Je n'avais mérité
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité,

* Le génie oriental diffère tellement du nôtre, que ce n'est qu'avec une extrême réserve que l'on doit user de ces richesses étrangères. Ce sont des ornemens développés dans un vaste tableau. Cependant mon audace a réussi.

** Fontenelle fut persécuté par Letellier, confesseur de Louis XIV, à cause de son *Histoire des Oracles*. Il ne dut son salut qu'à M. d'Argenson, lieutenant de police, qui n'aimait pas les jésuites, qui le persécutaient.

Barbeyrac fut persécuté à cause de la belle préface dont il orna sa traduction de *Puffendorff*. Descartes avait été obligé de s'expatrier. Il est vrai que Mademoiselle Hubert, Messier, Boulainvil-

D. Vous possédez, dit-on, la flèche d'*Abaris*? A vous entendre, elle a la puissance d'enlever M. le premier visiteur des douanes d'*Hertain* et ses estimables collègues ; vous possédez de même une *loupe magique* qui aurait le singulier pouvoir de lire au fond des cœurs? Répondez clairement sur ces deux importantes questions, et surtout ayez soin d'écarter toutes pensées ou mystiques ou supertitieuses.

R. Les flèches d'*Abaris* * sont les traits inévitables de la vérité et de la raison, sa sœur, qui sont les armes les plus redoutables qu'on puisse diriger contre le crime.

La loupe magique ** est le miroir de la vérité et le verre *omphaloptre*, avec lequel celui qui la recherche avec ardeur peut lire, dans l'âme des hommes, les passions, les intérêts et les germes des vices les plus inperceptibles et les plus cachés.

D. Quel est ce *talisman* *** précieux avec lequel vous pouvez vous élever au-dessus de la voie *éthérée*? Veuillez, je vous prie, m'en apprendre les singulières attributions?

R. C'est ce caractère ferme et inébranlable dont m'a

liers-Dumarsai, Lamétrie, Boulanger, Fréret, Mirabeau, Montesquieu, Helvétius, Rousseau, Voltaire, etc., etc., en furent, la plupart, quittes pour voir brûler leurs œuvres par la main du bourreau, moyen le plus sûr de donner de la réputation à un ouvrage et d'en multiplier les éditions.

* Page 73. *La Sybille au congrès d'Aix-la-Chapelle.*

** Page 221. *Ibidem.*

*** Page 73. *Ibidem.*

douée la nature, et que l'étude de la vraie philosophie a fortifiée contre les revers de la fortune et les injustices des hommes. Munie de ce talisman, je peux parcourir une sphère plus étendue que le vulgaire; me croire aussi invulnérable à l'aide de ce *talisman* que le fils de *Thétis* l'était devenu après avoir été plongé dans les ondes du Styx.

D. Que signifie ce jeu de *tharot* * que vous avez en votre possession, où il doit se trouver des *hiéroglyphes*? Que conclure, en effet, du mélange de la coupe de ces cartes inconnues au vulgaire et de vos opérations *chiromantiques*?

R. Pourquoi, monsieur, se borner à une accusation vague? ne pas poser en fait que ces cartes peuvent servir à une opération mathématique ou relative à toute autre science? Votre devoir, comme magistrat, était de vous en informer et d'en acquérir même la certitude avant de disposer de l'honneur et de la liberté d'un auteur dont la réputation littéraire n'est point contestée. Quant à la *chiromancie*, tout en supposant que je me fusse livrée à cet art, pouvez-vous savoir sur quels principes cette science est fondée? si vous ne le savez point, pourquoi osez-vous, avec les armes du préjugé et de la prévention, venir condamner ces règles et ces principes, lorsque moi-même je ne vous les ai pas exposés? Dailleurs tout est calcul dans la nature; vous me permettrez bien de découvrir des phé-

* Page 193. *Ibidem.*

nomènes où d'autres ne découvrent que des choses ordinaires.

D. Vous êtes accusée de prévoir l'avenir[6] ; il n'est point permis aux hommes de s'immiscer, en quelque sorte, dans les secrets de la Divinité; il serait absurde de l'imaginer.

R. Le don de prescience appartient au domaine de la révélation; l'Éternel peut à son gré répandre sur moi des grâces pour instruire à la fois et consoler les malheureux humains.

D. Pourquoi exigez-vous, des personnes que vous admettez auprès de vous, le dépôt de l'offrande qu'elles viennent vous consacrer? de même, vous les faites revenir quelquefois avant d'avoir pu obtenir de vous la faveur singulière de couper de la main gauche le mytérieux jeu de *Tharot*.

R. Sur la première question, je commence à vous répondre: 1° Le plus pur désintéressement a fait dans tous les temps la base de mon caractère, aussi noble qu'il est généreux. 2° J'aime naturellement à donner aux personnes qui m'honorent de leur confiance le temps de s'examiner elles-mêmes. 3° C'est un secret que je me garderai bien de révéler aux curieux: les mystères ne doivent point être connus des profanes; le grand architecte a le droit d'initiation; le vénérable, d'exécution; au frère intime, la discrétion; à l'aspirant, la soumission; pouvez-vous me comprendre, monsieur, vous êtes compagnon : dans le cas où ce langage vous paraîtrait extraordinaire, vous ne serez

jamais qu'un apprenti imparfait; alors, je vous prierai seulement de consigner sur vos tablettes votre ridicule interrogatoire.

D. Veuillez bien me dire ce que vous surnommez l'expérience du marc de café?

R. Parcourez les causes célèbres 7, et vous ne tarderez pas à être convaincu que la vérité perce quelquefois à travers les ténèbres du mensonge. Un aveugle clairvoyant peut découvrir le grand jour.

D. Soyez de bonne foi, croyez-vous sincèrement à toutes les erreurs que vous aimez à répandre...?

R. La superstition se lie à la fatalité, et la religion à la vertu; par là, j'ai su recueillir le fruit de mes études; je peux être douée de certains dons, qui ne se rencontrent et ne s'obtiennent que par le travail le plus opiniâtre et la volonté la plus ferme. Loin de me supposer un pouvoir surnaturel, je partage les mêmes faiblesses que la plupart des humains; je crois au savoir, à l'expérience; et j'ai la folie, si c'en est une, de me consoler quelquefois avec des patiences * en attendant que j'obtienne la précieuse réalité.

D. Il paraîtrait certain que vous avez été arrêtée le 11 décembre 1809, à Paris?

R. Depuis l'époque du 9 thermidor an IV, je fus toujours honorée de la confiance de la défunte impératrice Joséphine : cette princesse bienfaisante aimait à se rappeler le passé pour le comparer au présent.... dans un instant où son âme était douloureusement

* Jeu d'oracle très-connu en Russie.

affectée. J'osai lui dire avec courage: *Madame, si l'empereur Napoléon se sépare de vous, il cessera d'être heureux*. (Les effets ont suivi de bien près ma véridique prédiction.) Les faits que je retrace ici sont de la plus exacte vérité. Ils existent dans les archives de la police de France. Donnez-vous la peine de bien peser dans votre haute sagesse, si j'ai bien ou mal auguré de l'acte du 16 décembre 1809: je vous prie seulement de vouloir me répondre.

Mon interrogateur m'examinait. Tous ses regards se portèrent bientôt sur un thème qu'il avait sous les yeux*. Il semblait en deviner l'énigme. Nous cherchions mutuellement à nous comprendre. Le terrain sur lequel nous marchions était si glissant, qu'une demi-question pouvait naturellement en amener une autre. Pouvais-je décliner un nom, pouvais-je trahir les secrets de mes adeptes sans me rendre coupable, sans rougir de moi-même? Toujours digne de mon antique réputation, ce n'était point à Bruxelles, que je devais la voir s'anéantir pour avoir recherché la gloire aux dépens de mes véritables intérêts; je devais souffrir les plus cruelles persécutions.

D. Connaissez-vous un sieur de Lan*** et une dame de Perce*** ?

R. Je n'ai jamais entendu prononcer leurs noms qu'à cette audience.

D. Ils vous ont cependant rendu visite?

R. C'est possible, mais, s'il me fallait faire la

* Page 179 à 182. *La Sybille au congrès d'Aix-la-Chapelle.*

récapitulation exacte de ceux qui viennent me consulter, il me faudrait le miroir magique de *Luc Gauric*, pour connaître leurs noms, et me retracer leurs traits.

D. Qu'entendez-vous par vos adeptes?

R. Je veux dire mes amis; j'en compte un grand nombre dans les deux mondes.

D. Vous vous flattez dans vos écrits de vivre cent quinze ans?

R. J'y persiste, et j'ajouterai même cent vingt-trois. Déjà il s'est offert plus d'un exemple de cette rare longévité.

D. Vous faites, à ce que l'on assure, retrouver les effets soustraits ou perdus, et vous êtes capable d'en faire connaître les recéleurs?

R. Quel rare et sublime talent vous me supposez! Si les destins m'avaient douée d'une telle puissance, je serais un être précieux pour le pays que j'habiterais.

D. Cependant on suppose à la moderne *Cratéis* de grands moyens, un crédit vraiment extraordinaire. Le croyez-vous vous-même?

R. Silence! silence!

D. Avez-vous reçu, à l'hôtel de *Belle-Vue*, de grands et d'éminens personnages?

R. Si des gens en crédit ont gardé l'incognito envers moi, je n'ai point chercher à le lever; s'ils s'étaient fait connaître, il serait de mon devoir, de ma délicatesse, de respecter leur secret. *La trahison est l'arme du lâche*. Aussi, j'ignore absolument à qui j'ai parlé, à moins que

vous ne vouliez me supposer des relations ou un commerce intime avec quelque *génie* *.

D. Combien comptez-vous d'esprits doublement supérieurs?

R. D'après les dires de *Paracelse*, d'*Appollonius* de *Thyane*, ils s'élèvent à soixante-douze.

D. Vous avez fait remplir les gazettes de votre nom. Expliquez-en les motifs.

R. J'ai cru devoir prévenir les personnes avec lesquelles je correspondais que j'étais à Bruxelles. Tel est mon seul motif?

D. Pourquoi avez-vous cherché à prolonger votre séjour dans cette ville?

R. Par un sentiment d'honneur. Ayant présenté mes divers ouvrages à S. M. la reine des Pays-Bas, à LL. AA. II. et RR. le prince et la princesse d'Orange, j'ai cru de mon devoir de ne point quitter un pays où j'avais reçu d'aussi nobles encouragemens, sans offrir à S. M. le roi des Pays-Bas [8], ainsi qu'au prince Frédéric, son auguste fils, les *Mémoires historiques et secrets de l'impératrice Joséphine* que je venais de publier. C'est ici le lieu de remarquer le hasard des renommées; la

* C'était une opinion générale chez les anciens que les grands hommes avaient un *génie* particulier qui veillait sur eux et qu'ils nommaient leur *fortune*. On sait combien César avait de confiance dans la sienne, et on connaît ce mot fameux qu'il adressa à un pilote au milieu d'une tempête pour le rassurer : *Songe que tu portes César et sa fortune*.

mienne m'a joué le tour le plus perfide... J'ai le droit de m'écrier dans cette circonstance :

> Loin de moi, vain éclat d'une stérile gloire,
> Qu'importe à mon bonheur qu'au temple de mémoire
> Un jour mon nom, inscrit par l'immortalité,
> Passe de bouche en bouche à la postérité.
> Aliment de l'orgueil, subtil poison de l'âme,
> Ce n'est point ton éclat qui m'anime et m'enflamme ;
> Non...

D. Si vous eussiez quitté Bruxelles du 29 au 30 mars, comme nos journaux l'annonçaient, rien de fâcheux ne vous fût arrivé dans cette ville ; mais...

R. Cette réticence me permet de vous dire *que la raillerie est inhumaine quand elle attaque des malheureux.* Je serai pourtant curieuse de connaître les véritables motifs de cette persécution. Un trait vient d'être lancé contre moi, trait sans force, à la vérité ; cependant, aucun péril n'est léger lorsqu'il menace la réputation. Vous m'accusez d'avoir fait un livre mystique, il faut toute votre perspicacité pour découvrir ce qu'il contient de dangereux. L'auguste prince à qui cette œuvre est dédiée n'y aurait rien trouvé que d'innocent. Ainsi donc, en supposant que vous me croyez coupable comme écrivain, c'est un outrage envers ceux qui m'ont accueillie. Une dénonciation mensongère ne sera point un *oracle* pour eux ; ils vous blâmeront d'avoir poussé l'irrévérence jusqu'à compulser mon ouvrage sur les congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad, ouvrage ho-

noré de la plus auguste protection? *Se seraient-ils reconnus les pervers délateurs*??? ils en ont exhumé les passages qui leur semblaient s'appliquer à eux-mêmes.

La manière arbitraire avec laquelle se sont conduits ceux qui m'ont ravi ma liberté, tout le mystère qui environne leurs opérations, jetteront de la défiance dans les esprits. La plupart de vos compatriotes chercheront à savoir de moi si mes yeux ont été assez clairvoyans pour pouvoir porter la lumière dans ce dédale...

D. Vous faites trop de bruit, Mademoiselle; nous n'aimons point ici les réputations. On a plaisanté de certaines personnes marquantes. Pourquoi nous parlez-vous du *mont de Jupiter*, d'une Vision d'*Umball*? vous avez annoncé la guerre des Grecs contre les Turcs; les Russes, selon vous, doivent entrer à Bysance *malgré une trève politique;* le lion belge doit être vainqueur et recueillir des avantages. Que prétendez-vous dire avec vos suppositions? *C'est dans les impossibles.* De semblables erreurs ne peuvent être tolérées. Vous vous êtes permis de prévoir les destinées de l'Orient.... Où est votre mission? nous n'aimons point les prophètes français; *ici la crédulité est notre boussole:* nous voudrions rester éternellement plongés dans les ténèbres. Il sera toujours temps de s'armer au moment du péril... En attendant, vous allez rêver tout à votre aise dans la prison de Bruxelles, et même y composer de nouvelles *centuries.*

Je tenais la plume et j'allais signer ce curieux interrogatoire; un mouvement involontaire s'empare de moi;

une voix intérieure semblait me dire : *Non, encore une fois, non.* C'est sur de telles bases que l'on n'hésitera pas à fonder une des calomnies les plus atroces qui aient jamais déshonoré une Française ! Docile à cette inspiration, je me recueille un instant. (Le soupçon une fois éveillé est prompt à se ressaisir de celui même qui le repousse.) Aussi, je me refusai à poser ma griffe sous celle de mon interrogateur ainsi que celle de Monsieur son greffier.

Maintenant que ma tâche est remplie, me dit obligeamment mon grand-juge, convenez que ce livre de *la Sibylle au congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad* est vraiment amphibologique ?

R. Au contraire, monsieur, je soutiens envers et contre tous que cette œuvre est unique ; c'est un chef-d'œuvre de clairvoyance, *un tout universel.* Certain Tartufe a classé vos remarques... Cela me rappelle un dîner*.

* A un dîner chez M. le comte de Nieup*** on me plaça à côté de l'un de MM. les théologiens de Bruxelles. La conversation roula sur différentes matières ; philosophie, morale, histoire, etc., etc., tout fut examiné. Le convive parut ignorer qui j'étais ; j'en reçus les complimens les plus flatteurs sur mon immense érudition. Bientôt il parla d'un ouvrage qui lui semblait extraordinaire ; il en cita quelques fragmens ; il dit même : « L'archevêque de Malines en a parlé. » On crut sans doute lui causer une surprise agréable en lui faisant connaître l'auteur. J'envoyai à mon hôtel chercher un exemplaire dont je fis un hommage à Madame la comtesse de Nieup***. M. de R*** l'examina beaucoup ; il se promit de le lire. J'avais presque oublié cette petite anecdote. Que l'on juge de ma surprise, au moment où je parus devant M. le juge instructeur,

Oui, je sais. Un trait de lumière vient tout à coup m'éclairer sur les charitables intentions de M. M*** de R***. Je tais son nom par respect pour son auguste caractère. Qu'une sombre réflexion me soit ici permise *.

Eh quoi ! était-il bien permis au magistrat qui me poursuivait d'office de flétrir dans un mandat de dépôt le caractère d'une femme de lettres qui n'est pas même prévenue 9 ? Telle a été cependant l'erreur grave à laquelle un homme intègre, un homme de mérite a pu se laisser entraîner.

Les corps ne reviennent malheureusement jamais sur une faute ; un dénonciateur *par zèle inquisitorial* tient à passer pour infaillible ; l'amour-propre de ce *sycophante* lui impose sans doute le devoir de proscrire ?

de voir sur son *bureau* un volume de *la Sibylle au congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad*, avec plusieurs pages d'observations écrites séparément. J'avoue de bonne foi que je crus avoir découvert la clef de cette énigme de ma persécution ; j'étais d'autant plus fondée dans cette opinion, que je n'avais vendu à personne de ces livres ; j'en avais donné plusieurs, et n'en avais déposé que quatre chez Lecharlier, mon libraire. Les minutieuses et très-multipliées remarques me firent connaître à l'instant que j'étais censurée par un inquisiteur déloyal ; que peu s'en fallait que mon livre ne fût déclaré *hérésiarque* et brûlé comme œuvre dangereuse... Aussi l'auteur allait être accusé !

* Le prêtre renfermé dans les devoirs de son ministère est un juste objet de vénération pour les peuples. Celui qui abandonne l'autel pour s'immiscer dans le gouvernement des états, etc., n'est qu'un facticux, que la sévérité des lois doit réprimer et renvoyer dans le sanctuaire. D***

Le vénérable Thaumaturge, au contraire, frémirait des conséquences que pourrait produire sur des sots un semblable spécifique; aussi ce dernier entendrait-il la voix de la conscience, et protégerait ouvertement, surtout en Belgique, une Delphis française accusée de magie. C'était le discours que je m'adressais à moi-même.

— Mademoiselle, veuillez nous accompagner dans la visite que nous nous proposons de faire chez vous. Il nous faut acquérir des preuves évidentes sur vos travaux *nécromantiques*, *cabalistiques*, etc.

— Qui sait même, messieurs, leur dis-je en souriant, si le fameux *singe noir* ne veillera pas par lui-même à ma porte. Le malin est capable de s'y mettre en faction pour vous y recevoir.

Bientôt commencèrent les recherches avec la plus grande sévérité; tout fut vu, tout fut examiné. Un procès-verbal fut rédigé sur cette table où quelques jours avant on remarquait un manuscrit sur l'art divinatoire *. Un air plus gracieux se peignait sur la figure de mon interrogateur [11]. Ses collègues me témoignèrent quelque intérêt. Tous semblaient s'élever, par leur silence, contre la ridicule accusation que l'on

* Villon professa publiquement l'astrologie naturelle en 1624 en l'université de Paris, et y démontra non seulement la solidité, mais encore la nécessité de cette science, que depuis Gassendi nos astrologues ont délaissée par pure nonchalance et qu'ils ont ensuite calomniée. Que n'eussent-ils plutôt dit : *Ici sont les bornes de notre intelligence*. Ils étaient sauvés du mépris des sages.

osait diriger contre moi. « Ni sa personne, ni son lan-
» gage, ni son costume, ne présentent rien qui tienne
» au merveilleux. Nous ne trouvons point à ses côtés
» de *génies* protecteurs ou malfaisans; nous ne trou-
» vons point de *talisman* précieux; nous ne rencon-
» trons point la flèche d'*Abaris* et le magique jeu de
» *tharot*. Tous les livres qui sont sous nos yeux
» nous offrent les preuves les plus certaines de son
» innocence. La captivité de cette *étrangère* est une
» injustice que notre devoir est de réparer le plus
» promptement possible. »

Ce monologue silencieux et simultané pouvait paraître du plus favorable augure : je sais qu'au moment du découragement le plus funeste une ressource inattendue peut s'offrir. Qui sait-même si l'avenir ne nous cache pas des événemens plus heureux que nous n'osons quelquefois espérer? Je n'ai pas mérité mon infortune; et pourtant si on me condamnait (eh! puisse l'Éternel détourner ce malheur!), quel chagrin plus sensible que celui de subir des humiliations dans un pays où la gloire me couvrait de ses ailes. Je faisais entendre le murmure de la pensée, j'avais le droit de me plaindre de la rigidité du sort qui m'imposait le devoir de retourner m'ensevelir dans ce séjour de regrets. Que mes persécuteurs n'attendent point de moi une requête suppliante : l'offense qu'ils ont commise à mon égard est si grande, qu'ils croiraient s'humilier de convenir de leurs torts : ainsi donc, je dois me soumettre à toutes les épreuves qu'il plaira aux méchans de me faire subir.

A l'instant de quitter ces messieurs, je me rappelai cette pensée d'Horace, et leur dis :

Quem sua culpa premet, deceptus omitte tueri;
At penitùs notum, si tentent crimina, serves,
Tuterisque tuo fidentem præsidio *.

* Abandonnez celui qui se sera mis dans son tort et dont vous aurez été la dupe; mais si c'est la calomnie qui l'attaque et que vous soyez sûr de son innocence, embrassez vivement sa défense.

LE CABINET DE L'OREILLE.

> Quel motif vous retient en prison ? La probité, l'honneur, la délicatesse qui te sont étrangères. Peux-tu le nier, lâche et vil courtisan ? conviens du moins que c'est la supériorité de mon âme et l'énergie de mon courage qui te semblent odieuses et qui arment contre moi ta politique haineuse et avide de vengeance ?

CHAPITRE III.

En posant le pied sur le seuil de ma triste demeure, j'éprouvai ce que j'avais prévu, ce que sent le sage qui connaît le monde et le cœur humain. Je me disais comme Sénèque : « Je ne me repens point d'avoir vécu, parce que j'ai vécu de manière que j'ai lieu de croire que je ne suis pas née pour être inutile dans ce monde; aussi je n'ai rien à craindre si Dieu me traite suivant la conduite que j'ai tenue; je dois tout espérer de son impartiale justice. Telles étaient mes pensées, tandis qu'un gardien armé d'un faisceau de clefs me guidait à travers des corridors. Cependant il prenait la précaution d'ouvrir et de refermer d'énormes grilles avec un soin particulier. Je voyais errer autour de moi une foule de

prisonnières qui subissaient diverses condamnations. Les unes s'applaudissaient d'avoir échappé à la peine capitale, d'autres ne cessaient de vomir d'horribles imprécations contre leurs juges. Sans cesse je les fuyais, et sans cesse elles s'empressaient autour de moi; elles semblaient se dire: « Cette captive aurait-elle mérité ses malheurs? notre devoir est de la plaindre et de la consoler * ».

On ne peut se figurer le genre de vie que l'on mène dans une maison d'arrêt, d'où l'on ne peut sortir qu'en perdant la raison, si les juges y oublient long-temps les êtres infortunés qu'ils y font renfermer **: quels longs

* Quelques-unes de mes nouvelles compagnes s'approchèrent de moi, et m'offrirent des consolations à leur manière, qui n'étaient pas de nature à me réconcilier avec mes pensées.

** Pour me forcer, en quelque sorte, à solliciter ma mise en liberté sous caution, on imagina un genre d'humiliation fait pour révolter toute âme sensible; on voulut me forcer de paraître à l'appel du matin, confondue avec une foule de femmes, la plupart condamnées, qui subissaient leurs peines. Le sieur Fontanassa, concierge, me délégua à cet effet la *surintendante* de ses commandemens, pour m'inviter de venir de bonne grâce me conformer aux ordres reçus. Je réprimai le sentiment de mon indignation pour conserver toute la dignité de mon caractère. Alors je signifiai *à l'humble serviteur de l'excellence des excellences* que ce serait la première comme la dernière fois que je me dérangerais pour venir lui répondre. Cet acte de fermeté me valut mon repos et me sauva des effets où pouvaient m'entraîner la colère. Ainsi donc on n'insista plus; le maître de céans y mit toute la grâce possible, et le salut de politesse fut reçu et rendu sans aucune humeur réciproque.

supplices que ces châtimens journaliers! encore s'ils ne pesaient que sur la tête des coupables! mais ils atteignent quelquefois les innocens, et ils deviennent les armes redoutables du crédit, de la vengeance, du caprice et de la cupidité.

Un terrain stérile, sans arbres, sans verdure; un champ désert, triste usufruit des malheureux captifs, voient croître seulement l'absynthe, les ronces et d'autres plantes amères: tel était le lugubre jardin de cet antre de la misère; tel était le volcan qui s'ouvrit sous mes pas. Je venais de perdre à la fois la faveur, toutes les jouissances de l'esprit, tous les besoins du luxe, les charmes de la gloire et les douceurs de l'amitié.

J'éprouvais le besoin de rester calme au milieu de tant d'orages. Solitaire dans un pays où je faisais sentir la veille la supériorité de mes moyens, et menacée par le ressentiment d'un homme en faveur, je me voyais délaissée par ceux sur lesquels je reposais mon espoir; et quand mes tristes regards se reportaient sur l'hôtel du ministre de la justice, je voyais mes ennemis triomphans se pencher sur le bord d'un abîme qui dérobait à leurs regards un précipice et un tombeau.

Un porte-clef venait au point du jour ouvrir la porte de mon cachot; à neuf heures il m'apportait le déjeuner et la collection des journaux. A quatre heures du soir, arrivait mon dîner; vèrs la chute du jour on venait écouter au cabinet de l'oreille [12], si les sylphes aériens s'entretenaient avec moi, ou si à l'exemple de cer-

tains mortels ils s'éloignaient de ma présence, effrayés par l'aspect d'une maison de réclusion.

Cette personne n'était point cet aimable et doucereux vautour dont je me plaisais à peindre (dans mes souvenirs prophétiques) la candeur, la courtoisie et les touchantes attentions. Mon geôlier était un homme sombre, d'une humeur farouche; la plupart du temps il ne s'expliquait que par signes, et augmentait ainsi les tourmens des prisonniers. J'avais de la peine à obtenir l'absolu nécessaire; cependant, par une rare bienveillance, à la fin du quatrième jour, il voulut bien me gratifier d'une bouteille qui avait le rang de chandelier; il poussa la galanterie jusqu'à m'offrir une chaise pour m'asseoir, et une mauvaise table pour expédier mes dépêches. J'avoue que je n'ai jamais soupiré pour ma liberté aussi ardemment que je le fis durant soixante-dix heures pour obtenir la faveur de ce bureau chancelant et incommode. Je commencais à m'apercevoir que... *Nil sine magno vita labore dedit mortalibus* *.

L'abattement de mon âme ajoutait encore à mes maux, et mes réflexions ne servaient qu'à augmenter mes tourmens. Hélas! disais-je, je ne chercherai point à tirer un augure favorable ou funeste de l'événement qui me retient prisonnière; j'ai besoin d'un certain courage, en songeant quelles précautions on a prises pour m'enlever toute considération. Je n'en demande pas la moitié pour me tirer d'affaire; d'ailleurs je possède la

* Dans la vie on n'obtient rien sans beaucoup de peine.

patience du sage, et c'est encore un don du ciel. Une âme remplie de son sujet n'est pas susceptible d'un abattement durable. C'est la justice et non la faveur des hommes qu'elle ose implorer. Je suis touchée d'autant plus de mon infortune, que l'ingratitude des êtres desquels j'attendais des services et de la reconnaissance a dû m'affecter davantage*. Je suis parfaitement résignée parce que je ne suis point coupable. Mais le mal est fait, et peut-être mon infâme dénonciateur a le dessein de poursuivre son action contre moi; je souffrirai jusqu'au bout avec courage, et j'espère que je parviendrai à me soustraire à l'action d'un homme aussi haineux qu'il paraît implacable.

Les jours consacrés à l'Éternel m'inspiraient une douce mélancolie. L'espérance d'un séjour plus heureux ** adoucissait un peu mes peines; mais la crainte souvent l'accompagne, et quelquefois emporte la balance; cependant cette pensée consolatrice rendait ma situation plus supportable.

Une fois par hasard je recevais la visite d'un sieur Verh***: cet homme est sombre, silencieux et tour-

* Tous ceux qui l'honoraient ne lui ont témoigné que du dédain lorsqu'ils l'ont vue dépouillée, et elle s'est caché le visage en gémissant. (*Lament.* 17.)

** Haller a dit, en parlant de l'éternité : « La pensée, dans son vol rapide, plus prompte cent fois que le vent, le son, le temps, les ailes même de la lumière, se fatigue à la parcourir et désespère d'atteindre ses limites. »

menté d'une inquiétude secrète; j'osais à peine lui demander quelques éclaircissemens sur cette disposition de son âme; mais nè pouvant en deviner la cause, je l'attribuais tout entière à mon procès, dont je ne connaissais pas encore tous les antécédans.

Déjà le petit Cicéron avait entrepris de me raconter que j'avais un ennemi puissant; que le coup qui me frappait partait de sa main; que ce personnage demeurait dans mon voisinage et se reposait sur les fragiles fondemens de sa puissance. Eh quoi! lui dis-je dans mon étonnement :

Serait-ce de ces gens, de ces tendres amis,
De ces plats courtisans, dangereux ennemis,
En tout temps en faveur, mais craignant l'ostracisme,
Qui, peut-être, ont signé mon mandat par civisme.

Il m'avoua que j'avais deviné l'auteur de mon infortune. Alors il m'expliqua qu'il y avait de quoi bouleverser toutes les têtes; il y avait de quoi faire frémir tous les époux, tous les amans. La scène va changer, s'écrie-t-il : on veut assigner la meilleure société de Bruxelles [13]. Au milieu de cette stupeur générale, chacun craint des révélations imprudentes [14].

Cruelle image du bonheur! m'écriais-je, tu m'as séduite par ton apparence; qu'il m'aurait été doux de retrouver en Belgique le souvenir du passé qu'une plus riante perspective devait sans doute embellir par son prestige enchanteur; mais le lendemain peut-il promettre le bonheur à l'être malheureux encore tout

froissé par la chute de la veille ? Le moment doit-il revenir où je pourrai croire que les roses de l'espérance s'empresseront de naître dans mon cœur ? où, bercée par l'illusion que j'obtiendrais une justice éclatante de la haute sagesse, je pourrais charmer le présent, je pourrais croire à l'avenir.....

Le ministère public, mon seul accusateur, ressemble à une coupe d'eau limpide qui se trouble à mesure qu'on y porte les lèvres... Vous qui me persécutez, ô vous qui ne cessez point de déchirer le cœur de vos victimes ! quoi, la compassion n'adoucit pas la colère que je vois éclater sur votre figure ! vous contemplez d'un œil ferme et farouche le supplice des êtres qui vous paraissent le mériter ! vous laissez à des agens subalternes la punition de ceux que vous croyez indignes de vos regards !

Chaque matin j'attendais avec la plus vive impatience l'heure fortunée où je pourrais communiquer librement *; je ne voulais point que mes écrits fussent remis à la main dédaigneuse des geôliers. Par la plus rare imprudence, je m'étais confiée à l'un d'eux

* Une Française, prisonnière pour dettes, témoigna le désir de me rendre visite ; elle ne put obtenir du concierge la permission d'entrer dans ma chambre voûtée. Les ordres portaient que notre conversation serait entendue de la surintendante de la maison d'arrêt ou de ces argus invisibles ; que l'entretien aurait lieu dans l'un des corridors qui servaient de passage. La chose parut d'une telle importance au sieur Fontanassa qu'il voulut venir juger par lui-même du degré de surveillance qui nous environnait. Sur une

pour faire parvenir des notes à MM. les rédacteurs des journaux de Bruxelles. Le traître alla déposer mon secret dans l'urne ministérielle. Cet expédient spécieux s'était offert à moi, mon cœur y avait répugné ! Dans des circonstances aussi graves, j'avais trouvé le moyen de faire insérer dans la feuille de la Belgique, pour tranquilliser mes amis et rassurer mes adeptes, de se mettre en garde contre l'atteinte d'une fausse terreur.

A chaque instant on venait m'engager à faire le dépôt de 500 francs, et de repasser en France. Je résisterai à cette offre, je saurai résister à l'éloquente voix de la liberté; je saurai essuyer patiemment l'injustice; la calomnie m'infecte de ses poisons, je suis accusée, je dois être jugée...* Telles étaient mes réponses aux représentans de mon accusateur.

Aujourd'hui, 25 avril, je parcours des pages entières avec indifférence ou sans le moindre intérêt. Je tue le temps; je ne m'occupe pas, si je ne trouve un trait

observation que lui fit cette dame qu'il s'arrogeait des pouvoirs pour vexer impunément les malheureux captifs, et qu'elle saurait s'en plaindre : « Il ne tient qu'à vous de faire valoir de vaines allégations, lui répondit froidement le protégé d'un cerbère terrestre; il ne tient qu'à vous, madame, de faire votre rapport à l'autorité compétente; mais je crains bien que les bases ne s'en écroulent d'elles-mêmes. »

* Le tableau que je présente est moins un emblème qu'une réalité; c'est précisément ce qui le rend plus ressemblant et doit le rendre plus croyable. D'ailleurs, en transmettant toute ma procédure, j'offrirai un monument très-conforme à ceux que l'histoire des treizième et quatorzième siècles nous fournit.

qui ait quelque rapport avec la disposition de mon âme.

O étude, que tu es secourable! l'être que tu favorises de tes dons trouve dans ton sein, durant sa vie entière, le remède à tous ses maux.

Avril 27. Le greffier de la maison d'arrêt a déjà crayonné ma silhouette, la lithographie vient de s'en emparer; mon portrait fait le pendant de celui du prince Ipsilanti [15] : c'est en quelque sorte un châtiment qu'on m'inflige pour avoir prédit le triomphe de la croix. Les gens sensés regardent mon ouvrage de *la Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad* comme l'œuvre d'une profonde sagesse et le manifestent hautement. Cependant ce livre fera figurer mon nom dans les archives de la *scribomanie* *. La calomnie est un feu *grégeois* que rien ne peut atteindre, et sans la force de mon caractère je succomberais sous le poids de mon infortune. Déjà je commençais à me montrer telle que j'étais, moi qui, depuis long-temps, sais prendre un parti avec courage; le chagrin ne pouvait m'abattre, et pourtant je partageais toujours le caractère aimant et sensible de toutes les personnes de mon sexe...

Tous les jours je consacre à diverses remarques quelques heures. J'ai analysé tous les événemens qui se passent sous mes yeux; il est impossible de pouvoir bien décrire les scènes d'une prison sans en avoir été l'acteur ou la victime. Sur cette scène, dis-je, qui dé-

* Fureur d'écrire.

peint si bien les erreurs et les travers du cœur humain, je tombais quelquefois dans une profonde tristesse, surtout en fixant de près ce théâtre mouvant des misères humaines, où l'ambition, la soif du pouvoir absolu se sont pour ainsi dire élevé des temples et formé des adorateurs *. Chacun, dans cette maison, a son emploi particulier; depuis le plus simple porte-clef, jusqu'au concierge, tous sont convaincus « que celui qui peut s'évader ne doit pas rester dans les fers; qu'un oiseau captif s'enfuit s'il le peut de sa cage »; aussi rien n'échappe à leur zèle, à leur prévoyance, à leurs perpétuelles précautions. Le sieur Fontanassa est le chef principal; c'est le grand inquisiteur de son excellence; c'est le dépositaire des pensées du ministre qui semble diriger les affaires les plus secrètes. Le regard doucereux et malin du petit Jupiter terrestre devient l'avant-coureur des bonnes ou mauvaises nouvelles; d'un seul mot, il a le privilége de faire trembler l'Olympe enchaîné dont il est pour ainsi dire le *seigneur suzerain*; il n'abuse point de son énorme puissance, et se contente de suivre les ordres qu'il reçoit de ses maîtres. C'est une très-bonne fortune de pouvoir aborder à son greffe; on y trouve un grand nombre d'appelés, mais un petit nombre d'élus; aussi n'obtient pas qui veut cette agréable permission : de même, s'il daigne venir vous visiter, et que le sourire du matin soit gracieux, alors vous en

* La prison de Bruxelles est gouvernée et administrée par deux pouvoirs : l'un ostensible et reconnu, l'autre confidentiel et occulte, et ce dernier est le plus puissant et le seul redoutable.

tirez la conviction intime que vos affaires prennent la tournure la plus favorable ; s'il ne daigne point abaisser un regard sur vous, un frisson mortel circule dans vos veines, vous croyez alors être décrété d'acusation, même condamné à la peine la plus sévère et oublié de l'univers entier... Vous voyez errer autour de vous le sombre désespoir : heureux, mille fois heureux s'il ne peut vous atteindre !

Les geôliers principaux sont de petites autorités constituées qui émanent directement de la première ; pour obtenir un adoucissement dans la captivité, ou l'ombre d'un service, il faut leur offrir les moyens de présenter quelques libations à Bacchus ; par ces légers sacrifices, on entretient une douce harmonie entre les administrés et les administrateurs, entre les prisonniers pour dettes et ceux que l'on désigne plus particulièrement sous le nom de prisonniers à la *pistole*.

Que dire de cette foule de malheureux pour ainsi dire oubliés de la nature entière ? les uns coupables, d'autres seulement prévenus d'accusation, tous reçoivent l'un après l'autre, le matin, les alimens de la journée ; ils consistent en une soupe aux légumes et la moitié d'un pain de trois livres. Cette distribution se fait avec ordre ; elle est surveillée par le chef ; il ne s'en rapporte point à ses subalternes et préside lui-même à cet appel : d'ailleurs, la nourriture est saine quoiqu'en petite quantité. La plupart de ces prisonniers appartiennent à une classe peu fortunée ; ils manquent de linge, de vêtemens ; ceux qui ne sont

qu'en état de prévention sont les plus malheureux. Les condamnés portent un costume particulier; les uns comme les autres n'offrent aux regards de l'observateur étonné qu'un ensemble de misère, d'immoralité et de désœuvrement *.

Pour moi, qui n'avais pu trouver une place au bâtiment privilégié, j'étais pour ainsi dire confondue avec cette triste compagnie. Alors, pour m'éviter des disgrâces, je me renfermais tout le jour dans ma chambre; vers la nuit, errant seule dans les recoins multipliés de

* J'examinais chaque jour attentivement ces prisonnières ; l'une était convaincue du crime d'infanticide. La peine capitale avait été commuée pour elle en une détention parpétuelle. La perspective de son sort ne l'attristait point; une insensibilité morale animait tout son être ; elle ne semblait point cruelle, et pourtant elle avait fait périr son enfant par une mort violente; son regard me paraissait doux, son caractère facile. Bientôt je remarquai qu'elle n'était susceptible d'aucune sensation délicate; le vice seul dominait en elle ; elle ne parlait ni de sa famille ni de ses amis ; tous les hommes lui étaient égaux; voyait-elle un enfant, elle ne détournait point ses regards, elle le caressait comme elle l'aurait fait d'un animal domestique. Au moment où elle venait d'apprendre qu'elle serait exposée sur la place du marché de Bruxelles, ses traits se décomposèrent, ses yeux ressemblèrent à ceux de la hiène en furie ; je jugeai dès lors que cette malheureuse avait des accès de *céphalopome*. Effectivement, l'une de ses compagnes me confirma qu'au retour de chaque lune sa raison se troublait au point de devenir féroce. C'est peut-être dans l'une de ces douleurs de cerveau invétérées, qui dégénèrent si souvent en folie, que cette infortunée a pu préparer de sang-froid un lit de chaux vive pour y faire périr son enfant.

ma prison, devenue pour moi un nouveau monde; j'y passais des soirées entières, écrivant mes observations amères à la lueur d'une lampe qui éclairait mon corridor; mon âme se perdait dans de cruelles réflexions. J'arrivais enfin dans ma triste demeure, et je cherchais dans le sommeil l'adoucissement des chagrins qui me dévoraient. Dès le matin, un grand nombre de curieux erraient sous ces voûtes; ils venaient frapper à ma porte, la douleur y veillait et leur en défendait l'entrée.

Je lisais et relisais avec empressement; je méditais, le livre se fermait, et je restais plongée dans une profonde rêverie : déjà j'avais éprouvé ce sentiment d'une manière très-vive, en commentant Young. Cet auteur renferme des choses sublimes, beaucoup de bizarres, mais un tel livre vous pénètre, va au cœur; quand on est malheureux on n'est jamais si sensible.

Souvent je m'écriais involontairement: Où me cacher dans cet antre? comment ne pas gémir sur tant d'infortunés qui partagent tous ensemble le malheur déplorable d'exister?...

« Que vous êtes à plaindre, m'écrivait-on le 7 mai ! » de vous trouver sous la férule d'un sieur Vanderfossa ! » déjà vous avez supporté le malheur avec un rare cou- » rage, ce n'est pas le moment d'en manquer. La cham- » bre du conseil du tribunal de première instance vous » acquittera sans doute, mais le procureur du roi en » rappellera; c'est un triomphe pour vous. »

Quel triomphe! me disais-je; je n'avais pas besoin de venir le chercher à Bruxelles; le souvenir de ce qui

m'arrive affligera long-temps mon âme sensible; c'est pour avoir été fidèle à l'honneur que j'ai déjà éprouvé tant de souffrances. C'est un manége secret de la politique, pour me faire supposer des torts réels et humilier à la fois mes talens et mes ouvrages. En vérité, si un ordre arbitraire me retient long-temps dans les fers, on finirait par me persuader qu'il faut que je sois un personnage bien important, *pour qu'on m'observe de si près, et qu'on veille sur ma personne avec autant de précaution.*

« Humilie-toi, superbe, si tu veux conserver un rayon » d'espérance. Rampe, fière *Sibylle*, aux pieds de ce mor- » tel qui souhaite de te traiter en esclave... Au contraire, » tu conserves dans le fort du péril l'attitude imposante » de l'innocence aux prises avec la calomnie. Tu regar- » des d'un œil de mépris et de pitié la misérable conte- » nance de ton indigne oppresseur; il ne faut pas un » grand effort de génie pour s'élever à la hauteur de » celui qui te condamne. On aime mieux reconnaître » le caractère de l'homme par ses actes que par ses dé- » clarations. L'expérience nous apprend que, pour ac- » quérir, ou même conserver des flatteurs il faut l'être » soi-même. Aussi, dit Lucain :

« *Nil pudet assuetos sceptris* *. »

Telle est l'immuable conduite de celui qui vous persécute, aussi le temps approche où l'on pourra lui dire:

* « L'habitude du pouvoir nous fait perdre la honte de tout oser. »

« Colosse aux pieds d'argile, que renversera le cou-
» rage et la pieuse énergie, déjà vous êtes ébranlé
» dans votre puissance et vous finirez par être enseveli
» sous les ruines de l'édifice élevé par le mensonge; ses
» débris foudroyés essaieront de se soulever encore,
» mais ils retomberont de nouveau, et le temps un jour
» en détruira jusqu'aux derniers vestiges ».

Ce billet me fut remis par une prisonnière, elle exigeait une réponse; je jugeai convenable d'attendre jusqu'au lendemain pour réfléchir sur ma propre opinion. Je craignais qu'à mon insu, l'esprit français n'entrât pour quelque chose dans l'espèce d'aversion que j'éprouvais pour un homme honoré de la confiance de son souverain, et qui venait de se déclarer ouvertement contre moi.

LE COURTISAN.

Sous les dehors d'une prudence feinte,
Certain mentor m'enlevait toute crainte.
Je le croyais un guide qui ramait,
Aucun soupçon, hélas! ne m'alarmait.
Pour me conduire au port... sa rame tombe
Sur un abîme; elle y creusa ma tombe.

CHAPITRE IV.

—Je ne vous ai pas négligée, mademoiselle, non, je ne vous ai pas négligée : depuis vingt-huit heures, la chambre du conseil du tribunal de première instance de Bruxelles a prononcé d'une voix unanime que vous ne deviez point encourir l'application de l'article 405 du code des délits et des peines. Monsieur le procureur du roi a cru devoir motiver l'appel de ce jugement; en conséquence, vous n'êtes point libre; examinez sérieusement la détermination que vous avez à prendre : vous feriez mieux, selon moi, de solliciter la faveur (en déposant votre caution) de rentrer en France; là vous attendrez paisiblement une décision de la cour supérieure. Ainsi parle le sieur Véh***.

—Quoi! lui dis-je, vous m'avez laissée dans cette

cruelle incertitude depuis la décision du 8 [16]. Vous venez, pour me tranquilliser, rouvrir toutes mes blessures; l'humiliation, le silence, les angoisses d'une prison où le captif ne trouve partout que le désespoir, est un châtiment beaucoup plus sévère que le dernier supplice: dans cette position, on est malheureux au présent et on tremble pour l'avenir..... Quelle effroyable mutilation de l'existence!... Voilà ma situation dépeinte avec force, mais rendue avec vérité. Qu'ai-je fait pour mériter un semblable destin?

— Je vous l'ai dit, vous avez offensé le voisin.

— Vous revenez sans cesse sur ce très-haut et très-puissant seigneur: comment ai-je pu provoquer sa disgrâce?

— On se plaît à raconter dans les cercles une prédiction alarmante que vous avez faite sur lui, et d'autant plus fâcheuse pour cet éminent personnage, que, n'étant point aimé du peuple, il semblerait la craindre.

— Tout repose ici, à ce qu'il me paraît, sur sa puissante recommandation; mais ce qui m'étonne et m'attriste en même temps, c'est de voir que les Belges se retirent dans une forteresse parce qu'ils n'ont pas le courage de se mesurer sur le terrain ministériel.

— Vous parlez dans votre ouvrage de la *Sibylle au congrès*, d'une étrange vision, etc. Ce songe peut, aux yeux des personnes méfiantes, supposer contre vous l'apparence des torts les plus graves: *de là votre persécution.* N'en recherchez point d'autres causes; certes, si vous n'êtes qu'indiscrète, vous êtes trop sévèrement

punie; si vous croyez fermement à votre prescience, vous alarmez les esprits faibles qui s'imaginent être *des esprits forts :* par conséquent, vous êtes sous le poids de la prévention. Ne négligez aucuns moyens pour la combattre? Je vous conseille de n'implorer la faveur de personne; aucune espèce de recommandation ne pourrait vous servir.

— Ainsi, lui dis-je, vous semblez exiger que mes amis m'abandonnent pour complaire à l'ennemi que vous me supposez. Cette prétention me paraît extraordinaire; je ne sais pas comment on pourrait compromettre une personne, dans ma situation. Ce que vous me dites me rappelle une anecdote rapportée par madame de Staël : « *Un révolutionnaire auquel, dans le » temps de la terreur, on s'adressait pour qu'il tâchât » de sauver un de ses amis de l'échafaud : Je craindrais » de lui nuire, répondit-il, en parlant pour lui* » : De même, monsieur, vous seriez-vous rangé du côté du plus fort ? dans ce cas, j'apprécierais le mérite d'un tel aveu. Songez qu'il est difficile qu'une situation plus affligeante se représente dans la vie; apprenez-moi franchement les noms des familiers qui sont dévoués à l'homme puissant qui, d'après vous, a conjuré ma perte ?

J'embarrasse d'autant mieux les prétendus *torys* qui m'ont mise en prévention, que j'ai en quelque sorte, prévu l'effet du crédit et la chute de pareils adversaires[17]. Je n'augure rien de favorable de l'acharnement que l'on met ici à me poursuivre; dans une

prison, on est peu mesuré dans ses paroles; on écrit quelquefois ce qu'on ne pense pas; on peut armer les juges contre soi, les hommes ne sont point infaillibles, ils considèrent l'élévation du caractère et la conduite courageuse comme le reproche secret de leur conscience : libre, on adoucit ses expressions; on cherche à convaincre, et non à faire briller un talent polémique; on revoit ses amis, alors ceux qui possèdent au suprême degré le talent séducteur de la calomnie, sont contraints de suspendre leurs projets et de flotter entre mille incertitudes. Monsieur, ajoutai-je avec chaleur, si une main barbare inscrit ma condamnation dans les archives du Brabant, ce serait une insulte que je ne dois jamais pardonner... ma vengeance pourrait égarer ma raison; en homme sage et prudent, tâchez que je ne sois pas contrainte d'y recourir.

Tout à coup j'entends murmurer à mes oreilles ces mots : — Il serait possible que l'on vous renvoyât à Louvain pour y être jugée. — Y pensez-vous, mon cher monsieur, l'analogie serait trop forte [17]. Je récuse à l'avance les juges qui composent ce tribunal. — A quoi ce projet pourra-t-il vous conduire? — A me pourvoir devant la cour de cassation contre cet arrêt; dans cet intervalle, la tempête peut se calmer. — Dans le cas qu'une condamnation fût prononcée contre vous à Louvain, il vous resterait la voie d'appel. — Triste consolation pour l'innocent opprimé, sa réputation a déjà souffert de grandes atteintes... cependant je dois triompher et sortir victorieuse du combat. — Mais on

peut encore prolonger votre détention pendant plusieurs mois, etc. etc. Le ministère public a le droit de continuer ses poursuites. Votre procédure présente un faisceau de contradictions qui n'échapperont point à la sagacité de la cour suprême; vos jugemens seront cassés, on recommencera l'instruction, on la prolongera autant qu'il sera nécessaire. Les tribunaux de Nivelles ou de Bruges, etc. etc., vous seront plus ou moins favorables... selon le vœu du très-cher voisin.... un procureur du roi peut encore former une opposition à votre mise en liberté, et vous faire renvoyer devant de nouveaux magistrats, pour éterniser votre procès... Enfin...

— L'atmosphère qui m'entoure me présage des persécutions nouvelles, je voudrais prendre une résolution décisive et trouver les moyens de proclamer la vérité. L'effrayant tableau que vous offrez à mes regards de l'abus de la justice, où il n'est plus question de principes, où l'on obéit dans la crainte de déplaire, m'engage à rejeter le système de faire le moins de mal possible; ma conduite future devra se régler sur celle de mon persécuteur. Aucun obstacle ne m'arrêtera. C'est un coup du sort pour moi, que d'avoir rencontré des ennemis où j'avais recueilli tant d'illustres suffrages!!! Je redoute l'affront plus que le malheur... mon silence ne pourra jamais sanctionner l'injustice : alors, j'écrirai... —Vous aurez tort. —Un second, un troisième mémoire.— C'est déjà beaucoup trop d'un premier. —Ai-je des témoins? quel est leur nombre? encore faut-il

que je puisse les connaître? On les nomme ?—Je l'ignore.

Qui vous empêche de prendre des notes de leurs déclarations? cependant, il sera nécessaire de me les communiquer. Enfin, que peuvent-ils prétendre ? — Je l'ignore? — La loi doit me permettre de connaître tous les articles de l'accusation qu'on intente contre moi. — *On les dit fulminans. Delan*** affirme qu'un petit singe noir, qu'il a découvert dans vos tharôts, est chargé par vous, de lui rapporter un objet qu'il croyait entièrement perdu.* Madame de Per**** *avoue que vous lui avez conseillé de rentrer dans son ménage, sinon... Une demoiselle* de Lig*** *envoyée par M. et Mme.* Bal*** de la Tou**, *pour vous consulter, se repose sur votre vaste pouvoir, dans l'espérance de retrouver une montre qui ne fut qu'égarée...* — Vous connaissez donc, monsieur, les dépositions qui me concernent, pour ainsi me les représenter toutes? Ce sont des conjectures; un homme de votre honorable profession ne devrait point y croire aussi légèrement ?

— *Mademoiselle, quand nous voulons rechercher la vérité, nous nous enveloppons de la draperie de la fiction...*

—Avouez de bonne foi que vous n'êtes guère aimable, pour un habitant de la Belgique. Loin de chercher à me rassurer sur mon malheur, vous semblez l'aggraver encore par votre fatale discrétion. Permettez-moi de vous adresser ici quelques reproches, avec le sentiment de la plus profonde douleur; peut-être un jour éprouverez-vous par vous-même,

qu'un prisonnier est l'être le plus infortuné qui existe *.

« Dans un affreux néant tout lui semble abîmé,
» Et pour lui la nature est un livre fermé. »

Au singulier mentor, succéda bientôt un personnage dans le même genre : du moins, celui-là me tint le langage de la raison. L'opinion générale, me dit-il, se prononce en votre faveur ; il est dangereux d'être en guerre ouverte avec la justice ; quand même l'autorité serait coupable de prévention, ce serait une folie de vouloir lutter contre celui qui peut lancer la foudre : je ne connais personne au monde qui doive vous en garantir... ainsi, déposez 500 francs.

Chacun se dit ami, mais fou qui s'y repose ;
Rien n'est plus commun que le nom,
Rien n'est plus rare que la chose.

—Monsieur, monsieur, je n'accepterai jamais ma liberté au prix du déshonneur ; je ne rentrerai point dans ma patrie sous le poids d'une injuste accusation. Non, monsieur Fontanassa, m'entendez-vous ? Je suis menacée, je le sais, de toute la rigueur de la justice belge ; l'autorité judiciaire me persécute avec un soin minutieux, avec une activité toujours croissante, avec une rudesse inflexible ; je dois m'y soumettre sans me plaindre et sans la redouter. Je dois éviter un arrêt par

* En exprimant une opinion que je crois fondée, je puis garantir du moins la pureté des motifs qui m'animent : mon sentiment ne saurait être taxée d'aucune prévention ; car je suis *Sibylle*, et je ne suis point hypocrite.

contumace; quel moyen d'en appeler s'il était prononcé? je ne prétends pas m'éloigner de la Belgique; tel serait pourtant le vœu secret de mon accusateur. Une femme de mon caractère, loin de se soustraire au péril qui l'environne, doit l'attendre de sang-froid. Aussi, dans cette situation déplorable, il faut au moins me garantir de toute imputation injurieuse et me rappeler souvent cette pensée de Plaute.

Omnes bonos bonasque, accurare addecet
Suspicionem et culpam, ut abse segregent *.

Es-tu coupable, me dis-je à l'instant même, et que faut-il croire des bruits que la renommée ose répandre? Environnée de piéges, toujours exposée aux poignards de la calomnie **, tu ne connaissais pas le sentiment de la haine, serais-tu venue en Belgique pour l'éprouver? Ainsi, monsieur, continuai-je, dites bien à celui qui vous envoie vers moi, qu'il ne peut échapper à la honte dont cette cause célèbre doit envelopper son nom ? Les doutes et les craintes augmentent les maux, et il est impossible de prendre une résolution sur des objets dont la perspective n'est qu'illusoire et qu'on n'aperçoit qu'à travers la nuit la plus obscure; quant à moi, j'ai reçu de cruels outrages, je les ressens; ma

* Toute personne honnête doit avoir soin d'éloigner de soi non-seulement le crime, mais même jusqu'au moindre sujet d'en être soupçonnée.

** Molière disait « que le mépris était une pillule qu'on voulait bien avaler, mais qu'on ne pouvait guère la mâcher sans faire la grimace. »

cause est juste, je n'en puis douter; je n'ai compromis personne, *je n'ai point trahi la confiance*... même celle que mon ennemi aurait bien voulu m'accorder. Quoi qu'il arrive, l'autorité de Thémis ne peut exercer plus de force et de constance à m'opprimer que je n'en emploie aujourd'hui à conserver la paix de ma conscience.—*L'opinion publique est toujours pour vous, Mademoiselle.* — L'opinion, oui; mais, qu'est-ce que l'opinion sans la force de la loi; elle ne peut avoir pour moi un résultat favorable? Je dois désirer d'être jugée publiquement : que l'homme invisible qui me persécute cesse de trembler jusqu'au jour du réveil : j'ai des yeux pour n'y point voir, et des oreilles pour ne point entendre; je me contenterai d'opposer à vos sollicitations une résistance peu commune, et de me distraire en vous récitant ces vers d'un de nos hommes célèbres :

De l'indulgence, moi? je n'en aurai jamais
Pour tous ces impudens, honorables laquais,
Ces vils flatteurs des grands, vieux courtisans des belles,
Selon l'esprit du maître arrangeant leurs nouvelles;
Parasites honteux, et qui, dans un repas,
Mesurent leur gaîté sur le nombre des plats.

Voilà les caractères froids et indifférens qui se sont imposés la loi de ne point fronder l'opinion du ministère public à mon égard; ils ne peuvent encore se douter de la vérité des faits qui me livrent à une persécution sans exemple. Je me vois seule, sans appui, sur cette terre privilégiée.

Toute la politesse affectée de M. Fontanassa n'avance

pas le moins du monde mes affaires; je sais trop que dans une place semblable on n'est jamais poli qu'aux dépens de la sincérité : la société nous offre les mêmes inconvéniens; la franchise, cette qualité noble et généreuse qu'on rencontre si rarement dans le monde, n'est plus la manie que d'un certain nombre d'hommes qui sont insensés, ou du moins imprudens. — « *Mademoiselle, vous semblez renoncer, depuis quelques jours, » à vos promenades habituelles des corridors.* — Pourquoi rechercherais-je la société ? elle m'ennuie, elle me fatigue, et je ne veux plus perdre dans son sein des momens qui me sont précieux. M. Fontanassa m'assure que personne ne viendrait troubler les méditations de sa prisonnière *; qu'elle pourait errer au hasard sous les voûtes silencieuses qui l'environnent; il ajouta (d'un ton plus élevé) *Il vous est même permis de parcourir une cour intérieure. Il vous est accordé, comme aux autres détenus, la portion d'air nécessaire pour entretenir votre santé, et pour ne pas craindre qu'elle s'altère.* Ainsi me parle le maître decéans.

* Les pensées mâles de la vertu, les nobles élans du génie, les brûlans transports d'un cœur sensible sont perdus pour l'homme qui croit qu'être seul est une solitude. Le malheureux s'est condamné à ne les jamais sentir. Dieu et la raison, quelle immense société ! que leurs entretiens sont sublimes, que leur commerce est plein de douceur ! ils s'approchent de l'homme à mesure que le monde s'en éloigne. Encore quelques jours, et tout nous abandonne. Il ne restera pour l'homme que sa conscience et Dieu.

YOUNG.

LA CLEF DE LA VOÛTE.

En m'éveillant, ma fortune, ma gloire, mon mérite s'évanouissent, tout tombe; tout fuit, tout est détruit dès que j'ouvre la paupière! Sommeil bienfaisant, pourquoi ne durez-vous pas toujours? Songes riansest flatteurs pourquoi vous êtes-vous dissipés...?

D***

CHAPITRE V.

« *Je me suis tourmentée pour enfanter des oracles, que les temps futurs devaient accomplir; j'ai dit des choses qui n'ont pu être imaginées que par une âme immortelle; et la vérité, que l'on mettrait en question, est devenue un fait. Cependant je souffre pour l'avoir révelée; science que j'ambitionnais, détourne ton miroir désespérant! ne me permets plus, à moi-même, de m'y contempler! ce serait m'offrir en sacrifice à des tourmens nouveaux.* »

Quelles tristes pensées m'assiégeaient dans ma solitude! l'expression même de ma figure n'était plus la même. Ce n'était plus cette heureuse sérénité, ce calme de l'âme, qui annonçaient que la route du malheur ne s'était point encore offerte à mes regards. J'attendais le résultat de cette justice, je l'espérais chaque jour,

et chaque jour elle semblait tromper ma pénible attente! Hélas! j'éprouve que le faux zèle est le sentiment le plus à craindre pour la sûreté des états. Les méchans qui m'accablent aujourd'hui ne pénétreront jamais dans le domaine que l'imagination veut sans cesse envahir, et qu'elle embellit encore. Ils chercheront en vain ce qu'ils espèrent rencontrer; ils laisseront échapper des regrets sur le temps qui disparaît, et qui dans sa course rapide emporte avec lui les fugitives et trompeuses chimères d'un bonheur qui semble n'exister que pour eux.

Ainsi il faut que j'attende, jusqu'au moment qu'un nouveau caprice de mon ennemi brise mes chaînes, ou que je succombe sous leur poids, s'il demeure trop long-temps inflexible ...... Ma détention ne saurait être plus austère, surtout si elle a été accordée aux sollicitations de la faveur, elle en devient en quelque sorte l'arbitre. Que pourrais-je espérer de la grande pensée d'un *sublime* délateur, de sa toute puissance? il est irrité contre mon livre des congrès ...... il doit savoir que ce que les Français aiment dans toutes les circonstances, c'est le succès. Ici je dois me réveiller des illusions auxquelles je me serais livrée?

Avant qu'un nouveau règne vous appelât à de plus hautes fonctions, *mon cher voisin*, disais-je le dix-neuf *mai*, en me promenant de long et de large dans ma chambre voûtée, avant qu'un nouveau règne vous appelât au timon des affaires, vous pensiez que les ministres n'étaient pas faits seulement pour trouver

des coupables, mais qu'il était de leur devoir de secourir l'innocence et de toujours la protéger *. Comment ces juges suprêmes pourraient-ils découvrir la vérité, s'ils ne prêtent point la même attention à l'accusé et à l'accusateur? je sais apprécier vos vertus et vos lumières, et cependant j'ose vous dire que vous n'êtes point à l'abri de l'erreur. Ne savez-vous pas, par votre propre expérience, combien il est aisé de surprendre la religion des hommes? Votre ancienne disgrâce en est la preuve la plus frappante. J'ose vous assurer qu'il est aussi impolitique qu'injuste de me retenir sous les verrous; car, ici, tout vous est soumis. Donnez-moi les moyens de vous faire connaître la vérité, ce mot si redoutable pour les méchans, et si consolant pour les malheureux. Si j'ai raison, que ne puis-je dire de vous: Un Batave m'a rendu le plus grand service, lorsque tout le monde m'opprimait; il a dédaigné les clameurs de la basse envie et ne m'a point aveuglément jugée sur leurs lâches imputations; au contraire, j'ai reçu de lui des preuves touchantes d'intérêt, avant que j'eusse pu les mériter, parce que mon infortune est pour lui mon titre le plus précieux; mais le poids, l'horrible poids du malheur, qui entraîne avec lui la force de l'esprit et la fait disparaître; qui présente des réalités pour des chimères, ou des chi-

* M. Van Maanen s'honora par son refus constant de poursuivre M. Kemper: « Je ne peux intenter des poursuites à un homme » qui, suivant mon opinion, n'a commis ni crime ni délit. »

mères pour des réalités; ce poids terrible vous affaisse, vous accable et laisse votre âme dans le néant; suis-je réellement votre victime? répondez? Un *oui* prononcé avec un son de voix énergique donna le change à la foule de sentimens et de sensations qui m'agitaient. Si l'infortune élève toujours les âmes fortes, quelquefois elle abat le génie : j'étais restée muette et surprise au milieu de la plus vive agitation : j'écoutais, j'élevai soudain les regards vers le faîte de la voûte. J'aperçois que le jour y pénètre; je porte un œil curieux sur cette ouverture; quel étonnement nouveau! mon regard en rencontre un autre, on aurait voulu, s'il eût été possible, deviner jusqu'à mes pensées. Je me rappelai à l'instant même le trop fameux cabinet fondé par *Denys* le tyran *, pour connaître le secret des victimes entassées dans la nuit des prisons.

De même, à la maison d'arrêt de Bruxelles, dans les chambres secrètes, il existe (*peut-être*) des tuyaux révélateurs; de manière que l'on voit, que l'on entend, à la fois, que les rapports y sont en permanence. Les vils agens, d'un pouvoir tyrannique et perpétuel reçoi-

* Denys, tyran de Syracuse, eut pour maître Platon; il profita si bien de ses instructions, qu'ayant été chassé de ses États, et quelqu'un lui ayant demandé à quoi lui servait la philosophie : « Elle » m'est plus nécessaire que jamais, répondit-il, puisqu'elle m'ap» prend à supporter avec patience les maux et les chagrins dont » je suis accablé. »

vent leurs gages *; le malheureux devrait avoir au moins le droit de la plainte; mais elle lui est interdite. La proscription l'attend; si, par une surprise faite à l'autorité, on obtient, d'un procureur-général trop facile, de finir, de prolonger, ou d'accroître vos douleurs **, on transfère celui que l'on nomme audacieux, et qui n'est qu'opprimé, dans une maison de correction sise à Vilvorde, où se trouve confondu le délateur et la victime, le coupable et l'innocent. Il est des homicides dont les ministres, leurs représentans, se rendent trop légèrement coupables; doit-on ainsi en-

* Savez-vous, messieurs, ce que vaut un soupir en prison? Vous l'apprendrez un jour. Les calamités seront vos amis, la sombre tristesse vous fera apercevoir des vérités qu'effacent aujourd'hui l'éclat éblouissant de la prospérité. Malheureusement, vous ne pourrez recueillir sur ce champ de douleur les pensées salutaires qui ont la vertu de guérir les maux de l'âme; vos actions passées seront un mal contagieux pour vous; ce sera une sorte de commotion magique qui ne pourra électriser vos cœurs de roche; comment pourrait-il en sortir une source de larmes : vous seriez par trop étonnés de vous trouver sensibles. Pleurez seulement sur vous-mêmes, messieurs, et célébrez d'avance vos propres funérailles.

** J'avais remarqué dans ma chambre des ouvertures non seulement au sommet de la voûte, mais à quelques extrémités; je m'y promenais fréquemment en me disant à moi-même : « Ici rien ne peut échapper, un geste, un soupir y est observé; la réflexion seule reste voilée. Il est bien difficile dans un moment d'humeur de pouvoir être silencieux; alors un trait de lumière passe assez généralement pour une offense depuis long-temps préparée. » Les 9 et 24 mai, je remarquai que l'on entrait fréquemment chez moi,

sévelir des hommes vivans. J'ai le cœur trop malade pour terminer ce chapitre ; je compose des portraits ressemblans et énergiques, je travaille dans la chaleur de la composition, dans le délire de la colère et de la douleur ; aussi mon sang se glace dans mes veines, et ma plume immobile s'arrête dans ma main *.

Je me bornerai à rappeler seulement ce véritable axiome politique, ce principe de la société générale et privée, cet antique axiome : « Que tout l'État périsse, » plutôt que la main sacrée du souverain ne signe » la plus petite injustice. »

Sous un air paternel cachez l'autorité,
Et mêlez la douceur à la sévérité.

Peut-être la température froide et pluvieuse qui se faisait sentir le 20 mai influa-t-elle sur la situation de mon esprit ; car notre âme ne peut se soustraire entièrement à l'action de notre corps.

que l'on m'observait ; le hasard me fit examiner un croissant au niveau de ma tête. Quelqu'un semblait m'observer. J'en parlai à une prisonnière qui me consacrait ses soins ; elle s'écria : « Si vous pouviez deviner ce qui se passe, dans cette mai» son ! non, je ne vous apprendrai rien. Qu'il vous suffise de » savoir que l'on n'est jamais seule ; les murs ont des oreilles. » Effectivement, je me familiarisais avec cet espionnage ; il m'importait peu que les rapports y fussent en permanence.

* Malheur à ceux qui établissent des lois d'iniquité et qui font des ordonnances injustes pour opprimer les malheureux sans défense, et pour accabler l'innocence des faibles du peuple par la violence. *Isaïe*, X, 1, 2.

Tous les prisonniers sont admis indistinctement à prier l'éternel dans son temple.

.... Quel que soit le Dieu que chaque jour j'adore,
C'est toujours sous son nom la bonté que j'honore;
Mais si le fanatisme entoure les autels,
Dieu! quels torrens de maux menacent les mortels.

J'évite chaque dimanche de me présenter dans la chapelle de la maison d'arrêt; je reste seule, uniquement seule, près de la grille intérieure du corridor; de là, j'entends les paroles du pieux lévite; je m'unis de cœur aux sublimes cantiques qu'il récite, et je célèbre en moi-même le sacrifice auguste en songeant à l'éternité. *La pensée dans son vol rapide, plus prompte, cent fois que le vent, le son, le temps, les ailes mêmes de la lumière, se fatigue à la parcourir, et désespère d'atteindre jamais ses limites immenses.* . . . . .

21 Mai. J'ai commencé à relire aujourd'hui *Corinne**, ouvrage unique sous plus d'un rapport, qui n'a point eu de modèle, que le génie seul peut se promettre d'égaler. Je connaissais son inimitable auteur, je me retraçais nos aimables entretiens. Aussitôt je me rappelai

* L'auteur de *Corine*, par l'importance de ses ouvrages, par l'étendue de son esprit, la fermeté de sa raison et l'éloquence de son langage, s'est placé à la hauteur de ces grands écrivains dont la gloire appartient à tous les peuples civilisés. La noblesse des sentimens, l'élévation de l'âme, les pures et touchantes affections de la vertu se réfléchissent partout dans ses écrits; elle a éclairé son siècle, elle a honoré son pays, et l'envie elle-même est forcée de respecter sa mémoire. A.

que cette femme admirable avait été persécutée ; je me sentais presque glorieuse de partager le même sort ; notre cause était différente. Cette héroïne célèbre eut le malheur de déplaire à l'empereur Napoléon ; il ne put obtenir de la voix éloquente, de madame de Staël, l'inspiration des souvenirs ! Moi, au contraire, j'avais chanté la Belgique, et retracé [18] quelques vertus ; je m'étais imposé la tâche honorable de faire connaître la grandeur bienveillante de son souverain, et des princes ses illustres fils. J'avais chanté cette reine admirable, l'ornement de son sexe ; cette princesse charmante, épouse du prince héréditaire, dont l'unique bonheur est de faire des heureux. Je vivais tranquille au milieu de ceux qui m'avaient si honorablement accueillie, au moment où je me disposais à revenir en France, je fus arrêtée. Je subirai sans doute une injuste condamnation, et je ne pourrai plus dire : *Belgique, retraite nécessaire au milieu d'une mer orageuse, Belgique, où tous les vents des parties ordonnent de toucher* [19], ton souverain doit s'enorgueillir de régner sur toi ! Aussi dois-tu être traitée avec un peu de prédilection, pour revenir à ce que ton sol t'a fait, et à ce que tes propres besoins veulent que tu sois, c'est-à-dire l'une des plus belles et des plus agréables provinces de l'univers ; mais aujourd'hui ton hospitalité ne rassure plus personne, la force peut briser toutes les entraves, anéantir toutes les garanties, *s'élever au-dessus de tous les pouvoirs ;* il n'y a rien de solide, rien de durable..... illusions enchanteresses de la Belgique, qu'êtes-vous

devenues?...... Ah! quelque jour, comme Menzikoff, *exilé en Sibérie* les *sbires*, qui m'oppriment aujourd'hui *pourront rencontrer à leur tour, sur la route de Vilvorde, les victimes qu'ils y auront envoyées.*

> Malheur aux cœurs ingrats et nés pour les forfaits,
> Que les douleurs d'autrui n'ont attendris jamais.

O vous qui restez immobiles en croyant à l'*inamovibilité!* j'ai cherché à vous éclairer, à vous guider; on ne peut, vous disais-je, élever sur une force factice qu'un pouvoir éphémère; en m'accusant, vous reculez vers les siècles *gothiques;* en me faisant juger publiquement, je vais regagner non seulement le terrain que j'ai perdu, mais en conquérir un plus immense....... aussi le ministre qui sait recueillir la vérité, de quelque bouche qu'elle sorte, qui fait une chose juste même en supposant que ce soit son ennemi qui la demande, est digne du titre d'homme d'état: c'est en cédant qu'il prouve la force. Mais le ministre *que la vérité irrite au lieu d'éclairer*,...... qui se roidit contre l'opinion, qui se mutine contre l'évidence, est au-dessus du poste qu'il occupe. C'est en résistant qu'il prouve sa faiblesse; l'un a de l'élévation dans le caractère, de la grandeur dans les vues, l'autre n'a que de la petitesse dans l'esprit, et de la vanité dans la tête *.

* J'ai été indignement calomniée par une race d'espions; moi, qui toujours sus résister à leur pouvoir oppresseur; maisleurs chef suprême s'est livré envers moi, comme envers tant d'autres Fran-

Il est des mortels favorisés du ciel qui ont le coup d'œil perçant du *génie ;* qui voient tourner dans leurs mains la baguette magique de l'invention ; qui rencontrent sous leurs pas l'or véritable, les pensées nouvelles ; mais dans ce moment j'étais demeurée étrangère aux règles que prescrit la prudence. Comment osai-je répéter avec un accent prophétique les vers de Voltaire : ils durent rappeler au *caméléon* sa triple faute , et lui dévoiler en quelque sorte l'orageux avenir.

Un Romain désirait que sa maison fût de verre, pour découvrir tout ce qui s'y passait ; sans doute le moderne *Sunderland* * aurait souhaité que la prison de Bruxelles fût une tour octogone en cristal, où, chaque matin il eût pu promener sans crainte son regard soupçonneux ; alors il aurait vu, il aurait

çais , à sa tactique ordinaire (les mystères d'iniquités). Ses recherches sont aussi actives que minutieuses. Mais de plus grands ressorts vont être mis en jeu, et dussé-je y périr, il fallait prouver à l'Europe entière que j'étais coupable. Il était à craindre cependant *que je ne dévoilasse la source impure de tous les faux bruits , de tous les fâcheux présages que l'on se plaisait à répandre sur les personnes les plus recommandables....* Rassurez-vous , messieurs , *j'ai voix au grand chapitre.* La tactique d'un faux frère n'est point immuable ; elle finira enfin par être connue. C'est un tapis de l'étoffe la plus grossière, recouvert d'un tapis d'or ; et le grand maître punira ce coupable !!!

* Sunderland, changeant deux fois de religion en six mois, *vendu à la France*, vendu à Jacques II , vendu à Guillaume III , est le type des courtisans qui environnent les princes.

même entendu *qu'en dépit de sa pesante massue, il était absolument tombé sous les traits mordans du ridicule.* On peut, selon moi, considérer les efforts d'un ennemi qui doit finir par être vaincu.......

Comme un bruit passager des flots après l'orage,
Dont le courroux mourant frappe encore le rivage,
Quand la sérénité règne aux plaines des cieux.

En attendant sa chute *, je vois mes tristes jours se glisser sur la surface de la vie; que de tourmens on éprouve ! Que de maux à souffrir ! que de larmes à dévorer! qui mieux que moi éprouvé cette affreuse réalité?

Combien de fois, assise auprès de mes tristes barreaux, les yeux fixés sur cet astre des nuits, je m'écriai avec Ossian : Fille du ciel, ô lune, que tu es belle! Ah! si elle n'était que belle pour le chantre des Bardes, pour moi elle est bonne! Ses rayons m'arrachaient de l'affreuse obscurité qui me dérobait à tous les regards.

Les heures s'écoulaient lentement, et chacune d'elles

* M. V*** M*** ne ressemblera point à ce ministre d'état (le baron de Stein) qui conserva des courtisans après sa disgrâce, et qui a vu son influence survivre à son pouvoir. Non, cet homme ne conservera point dans sa retraite, et loin du théâtre de la politique, une importance qui retiendra à sa suite un cortége nombreux de prosélytes et de cliens; il sera seul, absolument seul, dévoré par l'inquiétude et l'oisiveté.

m'apportait en tribut un souvenir douloureux *. Trois fois le jour, le son lugubre d'une cloche produisait un effet singulier sur mon âme, et la disposait au sentiment de la mélancolie. Mon esclavage a refroidi ma tête, ralenti la circulation rapide et le mouvement impétueux de mon sang. L'obscurité même a répandu quelque calme dans mon âme; elle m'est favorable et m'empêche d'apercevoir distinctement la demeure du grand inquisiteur.

Son digne adjoint vient visiter la prison de *Bruxelles;* à la vue du nouvel ennemi qui s'avance, je jette les yeux sur lui (il ne faut qu'un trait savant pour dessiner un caractère): son regard sombre et froid rencontre le mien. Ce regard

> Devient cruel même en vous caressant,
> Le sourire de sa bouche est triste et menaçant.

Ce regard me rendit à la fois mon orgueil et mes forces; il avait l'air de me dire : « Peu m'importe le sentiment que je pourrai vous inspirer, il me suffit de remplir les devoirs que mon ministère m'impose » **.

* *Here haggard discontent slill haunts my view the sombre genius reignns in every place.*

« Ici le chagrin, comme un fantôme aux yeux hagards, m'apparaît sans cesse; ce sombre génie règne partout. »

** Pendant le cours de l'information de mon procès, j'écrivis une lettre à M. Bourgeois, procureur du roi; une seconde à M. Vanderfosse, procureur-général ; une troisième à S. Exc. M. Van Maanen, ministre de la justice. Je ne m'écartais ni du respect ni

Je fus sur le point de m'écrier : M. le *vicomte* Vanderfossa, employez le pouvoir dont vous êtes revêtu, à faire

de la confiance que devaient nécessairement m'inspirer de tels magistrats. Je me renfermais dans ces mots : « Vous ne pouvez me croire coupable d'aucun délit ; mon innocence me donne le droit le plus sacré pour recourir à votre justice ; aussi, messieurs, je la réclame. Une étrangère doit être soumise aux lois tout comme un régnicole ; ces mêmes lois doivent la protéger, surtout quand elle prouve, jusqu'à l'évidence, qu'elle ne fut point assez insensée pour les enfreindre ni leur désobéir. » Je n'obtins la faveur d'aucune réponse. C'est à Louvain que je remarquai, dans le dossier de mon énorme procédure, *mes trois jolis poulets*. Mnémosyne me rappela alors que le 18 mai on avait dit au greffe de la maison d'arrêt de Bruxelles, en parlant de moi : *Une lettre seule a motivé le renvoi de la cause de mademoiselle Lenormand devant un tribunal*. Un accusé, trop souvent aigri par le malheur, peut s'égarer dans la défense qu'il présente à ses juges ; mais celui qui ose leur déclarer avec une noble assurance qu'il est la victime de l'erreur ou de la haine la plus prononcée, celui-là, dis-je, est loin de devoir mériter le blâme ; c'est aux magistrats auxquels il se confie à daigner vérifier s'il a tort ou raison. Les petites passions devraient se taire devant l'immuable Thémis. L'immortel d'Aguesseau m'aurait jugée uniquement d'après sa conscience, et non d'après des lettres ni de funestes préventions. Il aurait dit : Vous accusez mademoiselle Lenormand d'un délit, est-il vrai d'abord que ce délit a été commis ? quel est le monument légal qui l'atteste, qui en dépose ? s'il existe, en est-elle l'auteur ? y a-t-il contre elle des preuves évidentes ou seulement des soupçons directs qui rendent son innocence suspecte ? n'y a-t-il point de témoignages qui l'environnent, qui la soutiennent et qui la justifient ? Certes, messieurs, aurait pu leur ajouter encore cet aigle du barreau, *c'est témoigner de la peur quand il n'y a pas sujet d'en avoir, c'est manifester qu'on a des raisons de craindre.*

des heureux, à rendre la vie plus douce, plus supportable à des infortunés, que l'excès du malheur a peut-être réduits mille fois à souhaiter, comme *Job*, *que le jour qui les vit naître soit lui-même la nuit éternelle de leur tombeau.* Vous sentiriez alors l'honneur d'être attaché à la magistrature; c'est le seul privilége qui le rende digne d'envie. Toute cette vaine pompe qui vous environne est pour les autres; et vous jouissez du bonheur d'être utile à vos concitoyens. Ce plaisir seul peut adoucir toutes les peines; la joie de faire du bien est encore plus douce et plus touchante que la joie de le recevoir. Que votre main verse souvent des bienfaits, c'est un plaisir qui se renouvelle à chaque instant : je ne peux ni ne dois oublier, que le sage *Fénélon* se permettait l'allégorie, mais nullement la satire. Gellert dit: le sage ne considère que le mérite. Insensé! n'es-tu pas ce que tu parais? tu es donc sans honneur! *

Aussi, la moindre observation aurait dû me suffire pour m'éclairer sur le caractère d'un homme qui portait sur sa physionomie l'expression de la finesse, de manière à mettre en garde l'homme le moins méfiant.

Quelque grand personnage qu'on choisisse, on trouvera toujours chez lui assez de défauts pour prononcer hardiment que l'esprit humain est plus digne encore de pitié que du sentiment de l'admiration.

* *Cujusvis hominis est errare : nullius, nisi insipientis, in errore perseverare.*

« Pour se tromper il ne faut qu'être homme, mais pour s'obstiner dans son erreur il faut être insensé.

Le soir de ce jour, où j'avais remarqué cette visite extraordinaire, je dormais, et pourtant il me semblait me trouver éveillée; j'éprouvais le *cauchemar*, qui quelquefois vous tourmente durant la nuit; quand on croit marcher toujours, on n'avance jamais. Je m'imaginais parcourir les jardins d'un vaste hôtel, voisin de la maison d'arrêt : là, les paisibles tributs de *Flore* trouvent un asile charmant, quelquefois dangereux; moi-même j'aurais voulu leur déclarer une innocente guerre, et ravir malgré elles leurs calices odorans, pour y surprendre les secrets de famille. Mais dans ce moment je ne pouvais que jouir du spectacle enchanteur de ces nombreuses étrangères, qui, nées sous des climats divers, vivent sous les mêmes lois, et sont tributaires du même maître.

Je fus sur le point de cuellir l'épineuse raquette, sans grâce, sans odeur; elle n'en est pas moins chère au cœur sensible, qui, dans sa douce rêverie, grava sur sa large feuille le nom d'un objet adoré. Ne crains pas de ma main un triste sort, ô fleur mélancolique, ô fleur consacrée à la douleur, je te contemplerai toujours avec respect, et je te surnommerai la fleur du prisonnier.

Tout le ministère dormait dans ce moment, le *grand inquisiteur* même se livrait peut-être à des rêves heureux, telles étaient mes remarques. Si l'on pouvait souhaiter aux hommes en place de faire éternellement des songes gracieux, ce serait leur présenter un moyen de fouler aux pieds les soins, les soucis et les chagrins

qui sont inséparablement attachés à l'espèce humaine. Je suis persuadée que l'*excellence* des *excellences* ne serait pas des dernières à reconnaître l'utilité d'un songe agréable.

Cet homme se croit puissant par sa folle hardiesse; il tremble devant son ombre...; elle erre autour de lui; aussi ce n'est que par le secours du sommeil qu'il peut rencontrer le bonheur. Non, le sort de cet homme ne saurait être heureux qu'en perspective.

*Expellam te de statione tua et de ministerio tuo deponam te**, s'écriait, d'un ton de voix sonore, un ange ailé, qui planait sur le haut des remparts de Bruxelles. « *Expellam te de statione tua et de ministerio tuo de-* » *ponam te* », s'écriait-il encore. On peut dire des villes où il fixera sa demeure *que la mort dévorante habitera au milieu d'elles; malheur à toi! terre privilégiée, s'il continue d'y exercer son injuste pouvoir. Je ne parle point du sort qu'il réserve à ceux qui se disent ses amis. Déjà il a rempli le royaume des Pays-Bas d'une nuée de délateurs, pour dénoncer, envahir les fortunes et enchaîner les libertés. Un jour viendra*, et ce *jour n'est pas loin, où, par la volonté d'un souverain très-sage, il éprouvera le supplice des remords.* Écoutez!!!

« Vous ne reverrez plus la terre de vos pères;
» Vos cendres dormiront aux rives étrangères... »

* Je te chasserai de ton poste, dit Isaïe, et je te déposerai de ton ministère?

Quant à moi je suivrai l'exemple de braves soldats se retranchant quelquefois dans des ruines pour y combattre, jusqu'à ce qu'ils obtiennent une capitulation honorable.

L'attention publique est fixée sur la prisonnière ; l'opinion flotte dans une pénible incertitude. Mon mémoire justificatif (*le Cri de l'Honneur*) vient de lui donner une direction positive. Quelques rayons de vérité percent à travers les voiles funèbres dont ma malheureuse affaire est enveloppée. On croit reconnaître l'influence de la puissance *occulte*. La justice gémit lorsqu'elle est forcée de punir ; il n'appartient qu'aux réfractaires de Thémis, armés du glaive des lois, de savourer avec délices la vengeance, et d'insulter une femme dans les fers.

LE PETIT MINISTÈRE.

> L'homme qui forme des désirs réalise ses vœux en un moment ; il marche aussi vite que l'espérance. Celui qui conduit un dessein ne peut rien faire qu'avec le temps ; le temps est le maître de toutes les choses humaines.

CHAPITRE VI.

Je me réveille chaque matin dans cette maison d'arrêt de Bruxelles, où l'infortune sait de combien de jours et d'heures un mois est composé ; j'y suis traitée en criminelle ; quel forfait ai-je commis ? aurais-je mérité le courroux des princes qui m'ont si généreusement accueillie ? ai-je compromis l'État où la chose publique ? suis-je en guerre contre la société ? je ne crois pas qu'on ait prononcé ces grands mots dans mon interrogatoire d'un pouvoir supérieur ; je ne m'en connais pas d'autre que celui de faire des heureux, ou de pouvoir contribuer à être utile à ceux qui implorent mon appui. Je dois attendre en silence ce que semblent me promettre mes incroyables destinées. Aussi je cède aux coups de la fortune.

Voulez-vous essayer d'une patience, s'écriait une prisonnière qui rendait ses oracles sur un trépied posé au milieu d'une mouvante arène; voulez-vous essayer d'une patience? Eh! ma chère, lui dis-je, la mienne est du soir au matin à l'épreuve. Cependant il faut savoir souffrir et se taire, voilà le pénible apprentissage que j'apprends à faire dans ce triste séjour.

— Vous êtes prisonnière par l'ordre d'un de ces hommes à double visage vulgairement appelés courtisans, et qui sont à la fois les plus lâches esclaves et les plus impitoyables oppresseurs.

— Si j'étais plus instruite sur cette femme, je pourrais peut-être donner quelque suite à mes idées.

—Les agens de la police de Bruxelles auraient dû vous prévenir secrètement, pour vous garantir du danger de gémir dans une étroite prison *. Vous devez penser que

* Je dois donner un démenti formel à ceux qui ont osé dire : « Mademoiselle Lenormand avait été prévenue qu'elle portait ombrage à Bruxelles. Pourquoi y restait-elle après ce simple avis ? Non seulement on ne m'a rien dit, mais on feignait de m'encourager en tolérant les journaux qui venaient d'annoncer que j'avais quité mon hôtel pour en reprendre un autre. Le motif de ce changement de domicile avait le but le plus estimable : *l'honneur le commandait.* On désignait publiquement les personnes qui me rendaient visite; on allait jusqu'à décliner leurs noms, leurs qualités, etc. Non que je prétende ici jeter le moindre blâme sur l'hôtel de *Belle-Vue*, mais il est certain que, le 1er avril 1821, un habitué de la place Royale disait hautement que j'avais reçu tel jour, à telle heure du soir, des personnages de la plus haute dis-

ce pays ne vous offre point un asile assuré : il vous reste un faible rayon d'espoir; mais si votre destinée vous entraîne, en vain vous aurez obtenu quelques consolations. Pour adoucir votre infortune, il faut que vous en deveniez la victime. Cependant, comme l'école du malheur fait sortir la vérité du fond des âmes fortes, tandis qu'elle anéantit les âmes sans vigueur, permettez-moi de vous apprendre que vos persécuteurs ont dirigé contre vous toutes les armes de la plus noire

tinction. Ce défaut de convenance me choqua; je résolus de fuir un lieu où des agens provocateurs osaient pénétrer aussi ostensiblement. (On voudra bien remarquer que je n'ai quitté l'hôtel de *Belle-Vue* que le 3 avril. Madame de Per***, premier témoin de mon information, m'y remplaça au bout de quelques jours.)

Je dois rendre la justice la plus éclatante à cette dame; elle a méprisé *mon délateur* et s'est honorée devant mes juges. Cette dame fut la cause innocente de la plus noire intrigue. C'est à la faveur de son nom qu'un lâche *sycophante* m'a persécutée; *craignait-il l'influence de mes conseils sur l'esprit de ma nouvelle adepte.* Aurait-elle été stimulée par M. de P*** pour contribuer à une œuvre calomnieuse...? la conduite de Madame de Per*** envers moi l'a parfaitement justifiée; mais ce que je dois révéler ici avec le sentiment du mépris et celui de l'indignation, ce sont les propos insidieux et mercenaires répétés chaque jour à cette table d'hôte de l'hôtel de *Belle-Vue*, propos inconséquens, injurieux à ma réputation, et dont les convives indignés manifestèrent plusieurs fois leur courroux improbateur. J'adresse ici des reproches au plus humble des *Sibarites*, à ce jeune homme dont les passions écartent la sagesse, à celui dont l'unique étude est d'être à la fois impolitique et injuste, à cet homme enfin.... Le vice aime à flétrir la vertu, et les grands coupables voudraient avoir l'univers pour complices.

calomnie. Comme tout est possible, comme il doit en résulter des préventions défavorables, des ressentimens et des vengeances, il est juste, il est nécessaire que la voie de l'appel vous soit ouverte, et que l'autorité supérieure entende les deux adversaires...

D'honneur je ne comprenais rien à ces paroles vagues qui répandaient de l'inquiétude dans mon âme au lieu d'y ramener la paix. Si l'on veut consolider le système de mon oppression, que peut-il m'arriver de pire que ma situation présente? Je n'ignore point que les desseins de mes ennemis sont immenses; je ne saurais encore me persuader à moi-même qu'on puisse faire le mal pour le plaisir seul de le faire. Je n'ai jamais offensé personne, je n'ai pas plus le pouvoir que la volonté de nuire. Qui ose donc nourrir quelques projets de vengeance contre moi?

Elle ajoute : On s'endort cependant; l'étincelle devient un incendie, et l'on ne songe à l'éteindre * qu'au moment qu'il éclate et qu'il dévore tout ce qui l'environne.

* Aussitôt que les ordres me furent signifiés pour me rendre à Louvain, j'envoyai chercher le sieur Veh*** qui se trouvait alors à la maison d'arrêt. Cet avocat n'avait cessé de m'assurer qu'une copie du jugement de la chambre d'accusation devait m'être remise au greffe avant mon départ de Bruxelles. Sur l'observation que l'on violait à mon égard toutes les formes judiciaires, en m'enlevant ainsi, sans au préalable m'avoir rien fait connaître : « Quel abus de pouvoir ? c'est inconcevable ! je n'y comprends rien. » Je le suppliai de vouloir m'indiquer une marche à suivre dans une situation aussi douloureuse. Il semblait hésiter. Monsieur, lui

Il n'en sera pas ainsi de moi, disait une jolie personnne, prisonnière depuis plusieurs années : la défense de soi-même est le premier devoir que la loi naturelle vous impose ; et j'avoue que l'orgueil d'un homme en place m'irrite autant que son implacable partialité. J'userai donc ici de la seule ressource qui me soit réservée, et je le forcerai de m'entendre, ou de convenir en secret que je ne suis point coupable des faits imaginaires dont on m'accuse ; car cet aveu, ou le refus de recevoir les explications que j'offre, sont absolument synonymes.

dis-je avec force, je dois protester contre cet acte d'une violence audacieuse, et appeler sur-le-champ à la cour de cassation en réglement de juges. « Vous aurez peine maintenant à sortir sous » caution ; la chose est difficile. On pourra exiger 10,000 fr. » Ainsi me rassura le protégé de Thémis. Le 25 mai il me chanta une autre gamme : « Vous obtiendrez votre sortie provisoire à » Louvain. On ne sait comment vous juger ; votre départ de la » Belgique serait pour eux une agréable surprise. » Il se reprend : « Je ne vous abandonnerai pas dans votre défense ; votre cause est » trop belle pour que l'on puisse hésiter de l'entreprendre ; » comptez sur tous mes soins. » Il dit, et fut sans doute méditer sur cette maxime que la peur a plus de mémoire que la reconnaissance... Aussi préféra-t-il marcher tortueusement, louvoyer à droite et à gauche pour s'éviter de glisser à la fin. *Le digne homme* savait sans doute que la loi est un glaive dont le plus fort coupe par morceaux le plus faible. En désespérant de mon salut, a-t-il oublié que l'honneur de sa noble profession lui imposait un devoir à remplir ; c'était celui de venir me défendre, *sans exiger d'avance ses honoraires*... Ma réputation me devenait trop chère pour permettre au petit Cicéron de lui porter la plus légère atteinte : en bonne Française, j'ai dû le récuser...

Cette matière pure de s'exprimer, cette noble simplicité du discours, prêtaient un grand intérêt à ses réclamations.

On peut tout oser, me disais-je, contre un malheureux réduit au désespoir; pourtant un accusé doit être libre de répondre, d'éclaircir les faits, d'anéantir les exagérations et de détruire les impostures. S'il fallait être irréprochable pour conserver sa liberté, il est trop vrai que la plupart des hommes seraient condamnés à la perdre!

Il s'agissait d'une dénonciation grave faite à l'autorité. La jeune personne qui venait de raconter ce qu'elle nommait une injustice révoltante avait cependant quelques torts à se reprocher; trop légère ou trop sensible, elle avait cédé aux vives instances de l'un des employés de la maison d'arrêt; sa faute était manifeste; elle touchait à l'instant d'en recevoir la double punition. Elle occupait dans cette prison la place de *surintendante*; elle avait sa cour, ses protégées, ses flatteurs; rien n'échappait à son active surveillance; c'était elle qui prenait le soin de distribuer les travaux journaliers; elle infligeait les peines et décernait les récompenses; son bureau se trouvait sans cesse assiégé de demandes ou de réclamations; la plus simple observation ne pouvait se faire que de son consentement: aussi soutenait-elle avec dignité que son honneur n'était point souillé de la moindre flétrissure; qu'elle défiait tous ses accusateurs de soutenir et de prouver le contraire. Son cœur semblait froissé par la douleur et par l'indignation, et

pourtant rien n'était plus aisé que de la convaincre d'imposture.

« L'exemple est nécessaire dans cette maison, s'écriait » une espèce d'Ésope qui se voyait protégée par le con» cierge, pour obtenir la survivance d'une place aussi » importante que lucrative. L'exemple est nécessaire, » mesdames ; si l'on ne pouvait attaquer ceux qui vou» draient s'entourer de ténèbres, il serait impossible de » les atteindre : ils n'osent se montrer au jour parce qu'ils » redoutent la lumière. Oh ! je défie cette fausse Lucrèce » de lutter contre aucune de nous ; je porte mon brevet » sur moi ». En effet, cette délatrice venait d'obtenir la chambre d'honneur ; elle était sans cesse environnée par des espions subalternes ; elle pouvait, à toute heure du jour et de la nuit, s'entretenir avec les premiers gardiens, même correspondre avec le concierge ; et celle qui n'aguère n'obtenait qu'un regard de pitié ; celle qui, le matin même, marchait l'œil fixé sur la terre, le soir cherchait à prendre les manières impérieuses qui convenaient à ses nouvelles fonctions.

En vérité, lui répondit la jeune fille, je me trouverais humiliée d'obtenir, par vous, la moindre grâce ; votre crédit est un astre naissant, le moindre nuage peut l'obscurcir..... La nouvelle *surintendante* lui sourit avec une ingénieuse ironie. Maintenant elle fixe l'attention : l'ancienne cour de celle qu'elle remplace va se fondre dans la sienne ; elle ne peut plus supporter le genre de vie qu'elle mène depuis quelques mois ; elle est très-résolue à en rompre l'ennuyeuse uniformité. Elle

s'entoure d'élus, et fait à l'instant même quelques promotions importantes; elle daigne me mettre sur les rangs, et ne tarde point à m'offrir l'emploi de secrétaire de ses commandemens : je refuse aussitôt la faveur insigne de venir prendre le thé chaque semaine, en petit comité secret, pour entendre tous les rapports confidentiels qui doivent figurer sous les yeux du sieur Fontanassa.

Ces scènes de prison me représentèrent celles que l'on voit journellement sur le théâtre du monde, où chacun travaillè en secret à desservir celui qui peut lui porter ombrage; où le protégé voudrait ravir au protecteur son crédit, sa place, et même sa fortune; où la plupart des gens caressent l'homme en faveur qu'ils voudraient anéantir.

« Que de bassesses pour acquérir des honneurs * ! Il » faut paraître non pas tel qu'on est, mais tel qu'on » veut que nous soyons. Bassesse, adulation, on en- » cense à tous momens l'idole que l'on méprise. Sou- » plesse, lâcheté; il faut savoir essuyer des dégoûts, » dévorer des affronts, et les recevoir presque comme » des grâces. Bassesse de dissimulation, point de sen- » timent à soi, et ne penser que d'après les autres. Bas- » sesse de déréglemens, devenir complices et peut-être » devenir les ministres des passions de ceux de qui » nous dépendons; ce n'est point là une peinture ima-

* L'homme puissant, parvenu au faîte des grandeurs, est obligé, pour s'y tenir, de marcher tortueusement, de louvoyer à droite et à gauche, encore glisse-t-il à la fin.

» ginaire ; ce sont les mœurs des cours, et l'histoire de
» la plupart de ceux qui les fréquentent.

» Dans l'esprit de l'ambitieux, le succès couvre la
» honte des moyens ; il veut parvenir par toutes les
» routes qui le mènent à son but, la seule gloire qu'il
» cherche ; il regarde ces vertus romaines, qui n'appar-
» tiennent ni à la probité ni à l'honneur, comme des
» vertus imaginaires, et croit que l'élévation des senti-
» mens pouvait créer jadis les héros de la gloire ; mais
» que c'est la bassesse et l'avilissement qui font main-
» tenant les favoris de la fortune.

» Mauvais citoyen, la vérité ne frappe ses regards
» qu'autant qu'elle lui est utile..... L'intérêt public ne
» l'emporte jamais sur son intérêt personnel ; il immole
» à ses passions le salut de l'État, et il verrait avec moins
» de regret un trône s'écrouler sous ses pas, que de se
» voir sauvé par les soins et par les lumières d'un autre.

» Les grands ne doivent leur élévation qu'aux be-
» soins publics ; et loin que les peuples soient faits pour
» eux, ils ne sont eux-mêmes tout ce qu'ils sont que
» pour les peuples. »

Ces réflexions de l'éloquent Massillon se pressent en foule dans mon esprit lorsque je pense que j'ai été frappée par je ne sais quel pouvoir, et en vertu de quelle ordonnance, d'un acte d'accusation, gémissant sous le poids d'une mesure de rigueur ; mon espoir est isolé, puis-je attendre un retour de justice ?

Ne pouvant me faire supplier, on s'est avisé du projet le plus inconcevable, le plus extraordinaire, le plus

audacieux qu'il soit possible d'imaginer. Pourrait-on jamais croire que l'ordre soit donné de m'enlever de la prison de Bruxelles, sans m'avoir signifié l'arrêt de renvoi de ma procédure devant un autre tribunal que celui qui devait en connaître? Une pareille violation de tous les devoirs, et de *tous les pouvoirs, est également coupable de la part de celui qui commande et de celui qui obéit. C'est un véritable déni de justice* *.

* Le 24 mai, le sieur Fontanassa, concierge principal de la maison d'arrêt de Bruxelles, vint me rendre visite. C'est vraiment une faveur insigne de pouvoir s'entretenir avec ce personnage. Tous les prisonniers soupirent vainement après une bienveillance aussi particulière. Je viens vous annoncer, mademoiselle, que le 28 de ce mois vous serez transférée à Louvain. J'eus la franchise *maladroite* de lui dire : Qui sait, mon cher monsieur, si je n'appellerai point d'un arrêt qui m'enlève à mes juges naturels. Je dois en conférer avec mon conseil; je jugeai bientôt que cette confidence pouvait être indiscrète en voyant paraître, presqu'au même instant qu'il m'eût quittée, un maréchal-des-logis de la gendarmerie belge, qui me dit avoir reçu les ordres pour m'accompagner le lendemain à ma nouvelle destination. Ainsi l'avait décidé dans sa sagesse M. le procureur-général. Il me fut alors impossible de me dissimuler qu'une puissance *occulte* s'acharnait contre moi; qu'une main invisible dictait tous les actes de ma procédure, que j'étais une victime que l'on voulait sacrifier à la vengeance de quelque ennemi secret, jaloux des succès que j'avais obtenus dans la république des lettres. J'aurais voulu que l'avenir fût impénétrable à mes yeux; j'en aurais rendu grâce à la céleste bonté pour être venue en Belgique. Suis-je destinée à parcourir la carrière pénible de l'adversité? Telles étaient mes pensées le soir du triste jour qui devait consommer de nouvelles infortunes. L'écho ré-

Comment l'ordre pourrait-il régner dans un pays où les agens qui exécutent sont les ennemis secrets du pouvoir qui les commande.

En signalant les erreurs et les torts, je ne dois point calomnier les intentions de la chambre du conseil de la cour supérieure du Brabant méridional, ni contester ses vertus éminentes.

Que les hommes sages pèsent ces paroles, je croirais en diminuer la force si j'ajoutais un seul mot.

pétait mes accens sous ces voûtes sonores. Il me semblait que j'étais seule au monde. Mes réflexions s'en ressentaient; j'avais employé cette dernière nuit, que je passai à la maison d'arrêt, à clore des dépêches; je protestai, dans quatre journaux belges, contre mon extraction clandestine, de même que sur la validité du jugement qui pourrait être rendu à Louvain contre moi. Je réclamai publiquement, et non sous le sceau du secret *, l'attention de mon ambassadeur, M. Durand de Mareuil. Je ne négligeai rien pour faire connaître à l'Europe entière que j'étais prisonnière en Belgique contre le droit des gens; il m'était pardonnable de murmurer contre l'injustice des hommes, et d'appeler la céleste vengeance sur mes accusateurs.

* Je n'ai point réclamé la protection de mon ambassadeur; je ne lui ai pas même écrit une seule fois. Le soin de ma réputation m'imposait la loi de rester impassible au malheur. On avait osé m'accuser publiquement en Belgique; et c'était publiquement que je devais élever la voix pour faire entendre ma défense. Ainsi donc je m'étais isolée volontairement de toute recommandation. *Tel est le mot de l'énigme*. Les gens soupçonneux ont cru découvrir un mystère dans la loyauté de ma conduite, ainsi que dans celle de M. l'ambassadeur à mon égard. De là, cette supposition mensongère que j'étais *accréditée* par un certain parti, etc., etc.

VOYAGE A LOUVAIN.

> Les extensions du pouvoir judiciaire sont toujours le signe d'un mauvais gouvernement, qui voit la société, mal administrée, s'agiter sous sa main, inhabile à la gouverner ; il entreprendra de la punir ; il n'a-pu s'acquitter de ses fonctions... Il demande à d'autres pouvoirs de remplir une tâche qui n'est pas la leur, de lui prêter leur force pour un emploi auquel elle n'est pas destinée. DUPIN.

CHAPITRE VII.

« Le spectacle d'une femme courageuse aux prises » avec l'adversité a excité chez les habitans de Bruxelles » une admiration mêlée du plus vif intérêt, surtout » quand cette victime, au lieu de succomber tout à » coup, mesure sa constance sur le nombre, sur la » grandeur des épreuves que la fortune lui suscite, soit » pour interrompre, par un caprice, le cours d'une » prospérité dont elle se lasse, soit pour amener par » une suite de scènes terribles, et presque toujours im- » prévues, le dénoûment d'une vie extraordinaire. »

Je semblais alors, aux yeux de mes adeptes, l'héroïne du malheur? Rien de plus facile à expliquer que cette manière de voir.

Déjà la nuit du vingt-cinquième de mai était avancée, le jour allait paraître...

On m'appelle à Louvain, aussitôt je pâlis;
Mes esprits sont troublés, mes sens anéantis.

Je semblais hésiter, combattue par l'orgueil, encouragée par ma conscience qui m'exhortait à obéir *. Voyez, m'écriai-je en tournant mes regards vers l'hôtel du ministre de la justice; où voulez-vous que j'aille, et de quels lieux faut-il m'éloigner? pouquoi précipiter mon départ pour une ville inconnue?

C'est dans une nouvelle prison qu'on me relègue! et c'est Bruxelles, où j'ai eu l'honneur de recueillir

* L'ordre donné par M. le procureur-général du Brabant méridional pour me transférer de la maison d'arrêt de Bruxelles dans celle de Louvain, contient ces mots : « Mademoiselle Lenormand prendra, si elle le juge à propos, une voiture à ses frais pour la conduire à sa destination. » Sans doute la haute sagesse, dans sa toute bienveillance, voulut à dessein m'établir la première locataire d'un château à tourelles. Ce voyage, sous escorte, dut paraître piquant, original même à l'homme puissant qui me persécutait. Aussi le petit rapport de la route, de la réception, dut-il le faire sourire avec un air *bénin*. Il y a long-temps que l'expérience crie en vain aux flatteurs : « Messieurs, on peut suspendre le cours de la justice, mais peut-on fuir la vengeance? Veuillez bien croire qu'une comparaison n'est pas toujours une allusion. Je me garderai d'aiguiser l'épigramme sanglante; je me contenterai envers vous, pour éviter vos reproches, de vous faire entendre la voix éloquente de la vérité cachée sous l'ingénieux apologue. »

d'augustes suffrages, que je vais abandonner! La liberté m'est ravie avec une rare injustice; reverrai-je ce Bruxelles, que j'aime; le reverrai-je, digne de moi et de ceux qui m'ont accordé leur protection particulière? Bientôt, je vais paraître... j'écarte de vains et de sinistres présages.

Louvain, que de nouveaux sujets d'inquiétudes et de peines tu me prépares! Mais quelque atterrante que soit pour moi cette translation, j'attendrai l'événement, mais sans espoir. Je crus qu'il était de ma dignité, comme femme, comme Française injustement accusée, de protester publiquement dans tous les journaux du Brabant contre l'incompétence du tribunal où j'étais renvoyée. Je répondais, à l'avance, à mes accusateurs, avec une élévation et une présence d'esprit qui devaient déconcerter mes ennemis, et faire respecter la force de mon caractère.

Je sentis, en quittant cette maison d'arrêt de Bruxelles, que j'allais rencontrer de nouveaux sujets d'inquiétudes et de peines. Mais quelque pénible que fût pour moi cet enlèvement arbitraire, on admira ma constance dans le moment où l'on me signifia les ordres... Les détenus me font connaître qu'ils plaignent mon sort; ils prévoient la triste issue de mon procès; ils disent même hautement : Elle sera condamnée, on n'échappe jamais à l'injuste rigueur de ce tribunal, quand il lui est enjoint de prononcer la perte d'un innocent porté sur les tablettes de nos tyrans dominateurs?

L'on me choisit heureusement, pour m'accompagner, un honnête militaire, un sous-officier de gendarmerie. Il fut chargé de me conduire au lieu de mon exil ; il hâte l'instant fatal. Je m'arrache à cette scène de douleur, et je cours accomplir mon destin malheureux.

Les prisonniers m'environnent, et se pressent autour de moi ; aucun deux ne m'offre dans l'avenir l'espérance qui soutient et console le malheureux. On recueille avidement mes dernières paroles * ; je me sépare de l'infortune pour la rencontrer de nouveau. L'espérance m'apparaît, elle dit : « Je te suivrai jusqu'aux extrémités du monde, avec toi je pars. »

Je suivis paisiblement mon conducteur, qui n'avait aucune escorte. Il s'était placé dans ma voiture, et s'était même occupé de quelques dispositions préliminaires. A l'aspect de mes ouvrages, que j'avais emportés pour me distraire, il m'adressa les choses les plus flatteuses. Vous voyez, lui dis-je, monsieur, quel est le sort de ceux qui cultivent les lettres. J'essayais de conserver tout mon caractère ; mais je sentais, comme madame de Staël, aux jours de son exil, la griffe d'un

* J'avais la crainte la plus légitime sur le tribunal de Louvain ; je ne pouvais point me reposer sur son impartiale justice. Je consignai mes inquiétudes dans les journaux belges. Je voulais frapper l'opinion publique ; je faisais entendre un langage noble et modéré. Les vérités sévères que je révélais, que je faisais retentir, se gravaient profondément dans le cœur des gens de bien. Puissent-elles, me disais-je, éclater d'une extrémité de la Belgique à l'autre... ; mais il était décidé que le bien de la veille serait détruit par le mal du lendemain. Cela posé, l'application est faite.

grand et d'un sous-*liberticide* s'enfoncer dans mon cœur.

J'étais cruellement battue par la tempête; je fus encouragée avec une ineffable bonté. Il me fut permis de me promener dans la campagne : l'aspect de ces plaines fertiles m'avait vivement émue. Une rose m'attendrissait et me retraçait le souvenir de la belle France. Je me bornai à cueillir l'*asphodèle;* elle seule convenait à ma triste situation; quelquefois les habitans du pays s'arrêtaient pour me contempler, parce que je portais sur ma figure l'expression de la douleur. Hélas! depuis quelque temps on voit nos Français exilés conduits par des Belges aux frontières qui séparent les deux empires.

Je fixais de loin les arbres devenus pour moi le terme où je devais perdre ma liberté. Ce sont deux ormes vigoureux : je ne les rappelle pas à mon souvenir que je ne me sente agitée par une vive émotion; et je les reverrai sans doute avec un sentiment aussi pénible toutes les fois qu'il m'arrivera de passer devant eux.

La première chambre de ma prison de Louvain me sera toujours présente. Cette fenêtre où pénétrait à peine un mystérieux demi-jour; mille suites funestes que le malheur entraîne après lui; la générosité de quelques amis, la noire ingratitude de quelques autres; tout plongeait mon âme dans une agitation si cruelle, que je ne pourrais la souhaiter à mon plus grand ennemi.

Ce cachot formait une casemate de douze pieds

au plus de large sur huit de long; au faîte de la voûte était une lucarne qui répandait assez de jour pour voir le ciel, mais non pour découvrir la terre : mon ameublement consistait dans un sommier économique; aucun être humain, avant moi, n'avait reposé sa tête dans ce triste séjour.

Je restai seule au monde dans cette prison. Que Dieu préserve toute créature humaine d'une pareille situation! à coup sûr elle était pénible pour le criminel, comment n'aurait-elle pas été révoltante [20] ? Le silence qui m'environnait était effrayant; et j'entendais fermer les portes les unes après les autres avec un fracas épouvantable. Je demeurai sans consolation et sans secours, abandonnée à moi-même. Assise sur un parquet humide, plongée dans d'épaisses ténèbres, ma position me parut insupportable. Hélas! me disais-je en soupirant, ainsi des hommes revêtus du pouvoir se plaisent à tourmenter leurs semblables; le ciel sait pourtant que, dans ma cruelle situation, mon cœur est pur et ma conscience tranquille.

Je luttais contre les idées les plus sinistres, lorsqu'à neuf heures du matin mon cachot fut ouvert pour la première fois. La tristesse et la compassion étaient peintes sur la figure de mes geôliers; ils gardaient tous un profond silence : le bruit qu'ils produisirent avec les énormes verrous et les serrures des portes, auxquelles ils n'étaient pas encore accoutumés, se prolongèrent durant une heure entière. On s'occupait d'une translation de prisonniers. Cette circonstance pré-

sentait quelque chose de sinistre ; à la vérité, j'allais me trouver moins solitaire, mais quelle espèce de gens allait m'environner ? Cette longue solitude ajoutait encore à mon abattement ; je l'aurais cependant préférée à me voir confondue avec des coupables. Le crime errait autour de moi, il m'assiégeait, pour ainsi dire, jusque dans mes derniers retranchemens ; j'étais contrainte de prier mon concierge de fermer mes verrous, et de me laisser livrée à moi-même.

Chaque matin je me réveillais au lever de l'aurore. Dieu avait enfin exaucé mes soupirs. Hélas ! il pouvait seul émouvoir l'âme de celui qui me persécutait. Il m'était impossible de me dissimuler qu'une nouvelle tempête allait me plonger encore une fois dans les abîmes de l'océan ministériel.

On m'avait offert, au bout de quelques jours, d'occuper une chambre destinée à MM. les inspecteurs de cette prison : l'air humide et froid s'y était concentré ; je parvins cependant à y faire allumer du feu, à m'asseoir autour d'une flamme pétillante, dont le bruit, la clarté et la douce chaleur réjouissaient et ranimaient à la fois mes membres glacés par un brouillard épais.

Plusieurs personnes vinrent me rendre visite. J'étais moins seule que dans la prison de Bruxelles, où aucun être ne pouvait obtenir de pénétrer auprès de moi. Ici, du moins, je ne manquais point de société ; les uns me procuraient quelques lectures intéressantes, d'autres me faisaient des récits attachans, en attendant de moi de touchantes histoires. Il régnait entre nous une

liaison douce et tranquille; elle faisait du bien à mon cœur, quand on ajoutait d'une voix émue... : Combien vous avez souffert!... Nous *avons désespéré*, en vous voyant traduite devant notre tribunal, non de la bonté de votre cause, mais du droit de vous y faire entendre... Que ces momens étaient à la fois pénibles et consolateurs pour moi!!!

Cependant tâchez de vous rassurer, ajoutait-on encore; ce n'est rien aujourd'hui d'encourir la *disgrâce d'un grand et sous-inquisiteur;* ils peuvent vous accuser, vous faire condamner; mais ils ne sauraient nuire à votre réputation...; au contraire, chacun est éclairé sur leurs projets tyranniques, et tous ceux qui ont souffert de l'abus du pouvoir qu'ils exercent sur les tribunaux espèrent que d'un jour à l'autre leurs machinations seront découvertes...

J'étais en quelque sorte abandonnée dans cette prison de Louvain * où mes persécuteurs paraissaient m'oublier; ils me livraient au désespoir dans lequel ils m'avaient plongé. Mon insensibilité devenait si grande,

* Au moment de mon entrée à la prison de Louvain, M. A. E. Corbisier, juge d'instruction, fut introduit dans ma casemate par le concierge. Il me dit : « L'instruction de votre procès ayant été faite à Bruxelles, le tribunal n'aura qu'à prononcer sur l'application de la loi. » Sur mon observation qu'il n'était pas difficile de se convaincre de mon innocence, il me répond : « Voulez-vous être jugée dans quelques jours? » Il me faut un délai, monsieur, pour préparer ma défense; j'ignore encore si je suis accusée. On ne m'avait rien signifié ni en quittant la maison d'arrêt de Bruxelles, ni au greffe de celle de Louvain.« Faites-mieux, me dit M. Corbi-

que je roulais des pensées obscures et confuses sur la nature de mon procès. J'étais enfoncée dans une léthargie profonde, qui probablement enchaînait toutes mes idées. Là, du moins, je pouvais recevoir les visites de mes adeptes; il leur était permis de pénétrer sans obstacles dans l'enceinte où j'étais captive; alors mon sort me semblait moins rigoureux, et ma sensibilité souffrait du malheur que je ne pouvais adoucir.

Ce nouveau séjour, plus habitable que le premier, cette société perpétuelle où je rencontrais des amis *,

sier, déposez une caution, vous serez bientôt libre. Les motifs qui m'avaient fait supporter mes fers à Bruxelles existaient également à Louvain. Je ne pouvais revoir la France sous le poids d'une injuste accusation qui devait me flétrir. Je resterai, lui dis-je, au poste de l'honneur; jamais dans ma patrie on ne me fit l'injure de m'accuser du crime de *deviner juste*, et pourtant depuis 1794 j'ai cultivé *le plus sublime des arts* et je l'ai professé avec orgueil et avec sécurité; ainsi je chercherai à m'étourdir sur ma situation. Il m'est impossible d'espérer du présent, j'attendrai tout de l'avenir. Il me faut, jusque-là, boire les eaux d'amertume, et supporter l'humiliation glorieuse d'un jugement commandé.

* Parmi eux je remarquai mademoiselle Van Maanen, fille de S. Exc. le ministre de la justice du royaume des Pays-Bas. Elle était accompagnée des demoiselles Dejong, dont le père, jurisconsulte éclairé, avait bien voulu me donner ses conseils au moment décisif. Je consigne ici tous mes remercîmens aux honorables personnes qui ont bien voulu me procurer quelques distractions dans mon obscurité. La curiosité de voir Mademoiselle Lenormand a pu en stimuler quelques-unes. Il en est d'autres que l'injustice révoltait, que l'infortune affligeait; celles-là, dis-je, ont bien mérité de moi; je les connais et saurai leur en témoigner ma reconnaissance à l'époque de mon retour à Louvain.

8

ramenèrent peu à peu la tranquillité dans mon âme. Toute amélioration qui survient dans le sort de l'homme malheureux lui paraît surnaturelle; celui duquel il reçoit un secours imprévu est à ses yeux une divinité.

Dans de certains momens je sentais s'affaiblir mon courage; dans d'autres, je le sentais se relever. Il rétablissait la présomption que je n'étais pas coupable, je l'avais prouvé dans mes ouvrages. Ces réflexions si justes ranimèrent bientôt les forces de mon esprit; mais il entrait dans les *vues* de mon persécuteur de me faire subir la peine qu'il m'avait réservée.

La nuit du 29 mai, un orage épouvantable obscurcit les airs, et fondit sur la terre. Peu faite pour connaître la crainte, et n'imaginant dans les cieux qu'une divinité bienfaisante et protectrice, je ne tremblai point; je fus même ravie d'entendre ce roulement sublime et prolongé qui proclamait la puissance du créateur. Un bruit confus résonnant dans la prison fit retentir les échos; bientôt cependant les flambeaux célestes cessèrent de répandre leurs fugitives clartés. La lune éclaira seule de ses pâles rayons l'enceinte où j'étais renfermée.

Une voix se fit entendre; elle dit: Tu seras jugée sévèrement, et rien au monde ne pourra empêcher de te reconnaître coupable. Ces auspices étaient donc les plus tristes du monde; le silence que l'on gardait à mon égard était plus effrayant encore. Ce jour même on me signifia l'arrêt de la cour supérieure de Bruxelles; toute cette procédure m'était inconnue, une assignation y était jointe, pour com-

paraître, le 7 juin, en personne, au tribunal de Louvain [21], pour entendre M. le procureur du roi requérir contre moi le *maximum* ou le *minimum* de la peine qu'il lui plairait invoquer à mon égard.

Mon dernier mémoire n'avait fait qu'augmenter le ressentiment de la partie publique; d'un autre côté, mon ennemi était juge et partie dans ma cause; que pouvais-je espérer.......? Plusieurs intérêts sans doute le poussaient à me perdre: craignait-il que je ne dévoilasse ses secrètes manœvres? Mais c'est devant son tribunal qu'il faut que je plaide contre lui. On est bien certain de convaincre son auditoire, quand on présente à ses regards des preuves plus claires que le jour.

Quelques passages de mon livre sur les congrès d'*Aix-la-Chapelle et de Carlsbad* peut-être l'ont offensé; je croyais, avec *Denis d'Halicarnasse*, *que les fables sont utiles aux hommes; les unes sont destinées à représenter les œuvres et les effets de la nature dans un sens caché et allégorique; d'autres ont été inventées pour consoler les hommes dans leurs malheurs, pour adoucir leurs peines, pour les délivrer des troubles de l'esprit et des craintes, pour détruire des opinions nuisibles et déraisonnables.* » De même, j'ai cru, dans mes écrits, devoir m'écarter du langage vulgaire, employer quelques méthaphores allégoriques. Une innocente fiction ne me semble point permise à Bruxelles. On n'est point initié aux mystères, on veut les entendre. S'il s'en-

suit une révélation bien ou mal interprétée, elle semble dangereuse. Que répondre à des gens pour lesquels toute science paraît un problème capable d'exaspérer les passions des hommes? Il n'y a que des philosophes qui puissent, sans élever une voix indiscrète, adopter l'intelligence des sens et du secret de la morale religieuse.

L'OMBRE DE CAMBYSE.

> Les mauvais jugemens passent à la postérité plus sûrement encore que les bons ; ils y passent avec les noms de ceux qui ont eu la scélératesse ou la pusillanimité de s'y prêter. L'infamie les attend après leur mort ; et quelquefois même une réaction peut les atteindre de leur vivant.
>
> DUPIN.

CHAPITRE VIII.

Le Français, dit-on, est adroit ; mais le Hollandais est très-industrieux. Il faut laisser un libre cours à la haine naturelle que produit la trop grande fierté du fils de Barnevelt, avec la présomption française....... C'est maintenant le seul hasard qui peut prononcer en ma faveur ; voilà ce que je pensais après avoir parcouru plusieurs fois l'arrêt de la cour supérieure de Bruxelles. Déjà, il n'était question, à Louvain, que de mon pouvoir magique ; les gens sages n'y croyaient point ; mais le peuple, ami du merveilleux, assurait que je paraissais sous trois formes différentes, à l'exemple des

Circée du pays de Larisse, je faisais descendre la lune à volonté, ou bien, inspirée par les sorcières de la Thessalie, que voyait Polémon, j'avais la puissance d'ouvrir les sépulcres, d'exhumer les morts, et que *Rhombus*, dont se servaient, dans leurs opérations de nécromancie, les sibylles de l'antiquité, était sans doute, renfermé dans cette loupe magique que j'avais à la main, pour enchanter probablement mes juges.

On croyait brûler un petit grain d'encens aux pieds du despotisme, en décochant quelques traits contre celle qui n'a jamais attaqué que les abus des *frelons* politiques; mais une promenade sous la garde des familiers de la *sainte inquisition* *, dans les rues de Louvain, et un bûcher pour lit de repos, au bout de sa course, auraient produit un merveilleux effet sur les amateurs d'*autodafé*, et auraient convaincu ceux qui auraient honoré de quelque intérêt l'auteur des ouvrages qui déplaisaient aux *hypocondriaques*, qu'il aurait commis une

« * J'entends sonner toutes les cloches de la ville, le peuple se » presse en foule pour voir l'auguste cérémonie de l'autodafé : » au milieu de l'appareil de la puissance, on aperçoit bientôt la » bannière de l'inquisition. Les tristes victimes que le saint-office » veut immoler sont revêtues d'habits couverts de flammes, de » démons, etc. Ceux qui doivent être brûlés ont des flammes » droites; ceux qui ne seront que fouettés ou bannis ont des » flammes renversées, la tête ornée de carochas; chacun d'eux a » pour parrain un grand seigneur qui a la faiblesse déshonorante

faute très-grave, en propagant des faits que l'on voulait étouffer. Ces œuvres, selon eux, sont un véritable assassinat de la morale, et le poison corrupteur des empires.

Les cœurs reconnaissans y trouveront au contraire, à chaque page, l'amour de l'humanité, l'éloge des vertus, la haine de la persécution, l'horreur des préjugés, des abus et du crime; la défense des opprimés, l'indignation contre les oppresseurs, la *satire des sots*, le respect pour la vérité et le zèle pour la tolérance, etc., etc. On voit par là combien il est facile d'inventer des imputations calomnieuses sur un simple mot qui pouvait m'être échappé sans dessein. La plupart de ceux qui me rendaient des visites habituelles avaient commencé avec un sentiment de crainte à m'honorer de leur présence, et continuaient ces visites par un touchant intérêt. De ce nombre était une personne qui, loin de me rassurer sur l'issue de mon procès, me disait chaque jour : *Votre condamnation*

» de jouer un rôle dans cette tragédie*. » *Prétendue magicienne* française, mon persécuteur (qui, dans cette circontance, répondait de moi), en m'accompagnant au bûcher, aurait poussé la galanterie, sans doute, jusqu'à me gratifier d'un grand scapulaire de toile jaune parsemé de croix de Saint-André peintes en rouge, et d'un bonnet de carton élevé en forme de pain de sucre, et couvert de signes emblématiques, pour me faire entendre, à moi, Sibylle parisienne, que je n'avais plus de miséricorde à espérer; que j'étais condamnée.

*(Dellon.)

est certaine * ; dans cette hypothèse, il faudra demander votre grâce au roi des Pays-Bas. Je frémis à cette idée, et je formai le projet de ne jamais solliciter cette honteuse faveur. Un refus me paraissait humiliant et cruel; en obtenant tout de la clémence royale, je ne pouvais plus être en paix avec moi-même. Ah ! lui dis-je, si votre *souverain* connaissait la pureté de mon cœur, s'il savait quels sont mes vœux et pour lui et pour son auguste famille, peut être alors que la pitié, la reconnaissance.... Sentimens glacés, repris-je avec véhémence ! pouvez-vous satisfaire l'honneur offensé ?

* Comment mon persécuteur pourra-t-il se justifier, aux yeux du Brabant, sur les ordres secrets transmis à ses *sicaires* ? ils sont ses instrumens,... leur faiblesse d'esprit, leur peu de caractère, sont la cause de leur servilité. Un désir de cet homme ferait décapiter un innocent; la fureur et la ruse s'emparent de lui tout à coup, surtout quand il veut accomplir une résolution quelconque, bonne ou mauvaise...

Lorsque je voulus réclamer à Louvain un délai de quelques jours, pour connaître les antécédens de ma procédure, des rugissemens, pareils à ceux du tigre qui déchire sa proie, exilèrent du temple de Thémis l'humanité et la justice.

Aussi qu'est-il résulté de cette opposition de M. le procureur du roi; c'est que dans cette ville de Louvain, où l'on a été plus a portée de juger la conduite et la doctrine de mon oppresseur, les suffrages populaires m'ont unanimement accueillie. On ne m'a jugée, par mes œuvres, que comme une femme que la délation avait poursuivie, et que la persécution avait frappée. Voilà, je pense, l'expression la plus forte de la réprobation publique du système inhumain que l'on n'a cessé d'exercer envers moi.

pouvez-vous me rendre ma tranquillité que j'ai perdue ?.... Oh ! non, jamais..... Si un jugement illégal venait me frapper.....[22], je consens à enchaîner le cri de la haine; celui de la douleur me convient mieux. Les illusions du bonheur et la perspective du succès ne troubleront plus mon sommeil. L'infortune siégeait à mes côtés. La prison de Louvain est son véritable séjour. Je vais paraître en public; il le faut pour ma justification, il le faut pour démontrer aux personnes bienveillantes qui ont honoré mes écrits d'un regard tutélaire, que je suis toujours digne de leur protection; que je ne suis pas restée inférieure à mon noble caractère, et que je mérite toujours l'estime et la considération des Belges qui ont bien voulu m'accueillir.

Dès que je me sentis la force d'exprimer mes pensées, je pris la plume et je traçai, non sans quelque émotion, une lettre au roi des Pays-Bas *, que les cir-

* J'envoyai à S. M. le roi des Pays-Bas, la copie de mon arrêt de renvoi à Louvain, qui venait de m'être signifié; je n'avais point préparé de moyens de défense, et je me trouvais à la veille de comparaître devant le redoutable tribunal ! M. Vanmeen, avocat célèbre, voulut bien se charger de répondre pour moi au ministère public, qui m'accusait d'avoir un *génie*, etc., etc. Le jour où le crime heureux allait triompher, je ne me dissimulai point mon danger réel, mais j'étais résignée. En entrant à l'audience, le 7 juin à neuf heures du matin, mon défensenr me demande l'arrêt de la chambre d'accusation de Bruxelles qui me renvoyait à Louvain; sur mon observation que le tout se trouvait entre les mains de son maître, il me blâma ouvertement sur ce qu'il

constances rendaient très-difficile à composer; je joignis la copie de l'arrêt que je venais de recevoir; je sollicitais uniquement Sa Majesté de daigner le parcourir pour se convaincre de mon innocence. Quant à moi, lui dis-je, je ne veux, mon prince, que me justifier dans votre esprit; si j'obtenais la faveur d'un entretien secret avec votre auguste personne, je finirais par l'éclairer sur les fausses inculpations dirigées contre moi. Pas un mot de prière ne m'échappa. Je me sentis néanmoins plus tranquille quand cette lettre fut envoyée à ce gracieux souverain.

Enfin, j'avais saisi la clef des trames que mes persécuteurs avaient forgées contre moi. De ce nombre étaient les accusations qui avaient été puisées dans mon ouvrage d'Aix-la-Chapelle. Aussi disaient-ils hautement : *Elle sera condamnée à une peine sèvère, en*

nommait mon imprévoyance ! « Comment plaider, me dit-il, sur ce que je ne connais pas. » Cependant il s'en acquitta en orateur instruit, en défenseur convaincu de la justice de la cause qu'il soutenait. Honneur à l'homme intègre, à l'homme délicat, qui n'a point désespéré du triomphe de la lutte où il me voyait si malheureusement engagée ! qui, sans me connaître, m'a tendu une main tutélaire, qui n'a point exigé à l'avance des florins pour venir à Bruxelles, etc , etc. Honneur encore une fois a celui qui a supposé à une Française une âme assez noble, assez grande, assez généreuse pour ne point oublier ce qu'elle devait à la reconnaissance, et surtout au talent modeste, éclairé ! Que ne puis-je en dire autant d'un sieur Veh*** ! mais gardons le silence en l'honneur du barreau, dont il fait partie; il a refusé de venir à Louvain, si au préalable on ne lui comptait 500 francs.

faveur de l'accueil qu'elle a reçu des plus augustes personnages. Elle sera punie d'avoir toujours conservé l'estime et la considération de ses compatriotes.

Ce n'est jamais sans un sentiment pénible que j'entretiens mes lecteurs de moi. C'est au milieu des horreurs d'une prison et des périls de cette lutte opiniâtre entre le ministère public et sa victime que je me rappelais que Bossuet plaçait la vérité au-dessus du trône des rois, et confondait dans le néant toutes les humaines grandeurs *... Ici, ma plume s'arrête; j'abandonne les résultats futurs, et je ne m'occupe que des présens.

Les instans s'écoulaient, et j'approchais insensiblement de celui où mon sort devait être décidé [23].

Hélas! quel spectacle s'apprête!
Souvenirs de Louvain, pesez moins sur mon cœur.

Je parus devant le tribunal avec le calme de l'innocence, la justice réclamait au moins un examen approfondi des moyens d'accusation : mais l'acharnement rejetait toutes les preuves qui parlaient en

* Lumière de la France! et vengeur de l'église ;
Il en soutient la gloire, il en défend les droits ;
Et, debout sur la tombe où la grandeur se brise,
Il ose interroger la poussière des rois.

M. Lalanne.

ma faveur, et si j'ouvrais la bouche pour me défendre contre des faits imaginaires, que l'on représentait comme l'histoire de ma vie entière, le président m'imposait silence. Un tumulte violent s'élevait quelquefois au milieu des spectateurs, tous semblaient dire : Mademoiselle Lenormand n'est point coupable, proclamez son innocence : sans l'honneur, la liberté n'a point de charmes pour elle.

Tous les témoins assignés à la requête du ministère public furent entendus à huis clos. La plupart d'entre eux durent se trouver surpris de figurer dans une affaire semblable, moi-même j'eus quelque peine à conserverver mon sérieux pendant l'absurde interrogatoire que l'on me fit subir ; rien de plus maladroit et de plus indécent que les questions de M. le président Lintsa. Il aurait dû apprendre de ses conseillers celles qu'il devait appuyer et celles qu'il devait combattre ; avant de soutenir son système, il fallait d'abord le connaître. « L'histoire du muet d'*Agrippa* » *d'Aubigné*, que vous avez rapportée dans votre se- » cond mémoire justificatif, est l'unique cause de la » sévérité du ministère public à votre égard. Pourquoi » avez-vous exhumé cette dangereuse production ? » c'est celle de *Satan*. Quand vous racontez l'histoire » de ce petit monstre, vous êtes dûment atteinte » et convaincue de *sortilége*. * Vous ne pouvez vous

* Conçoit-on un tel excès de délire et de fureur au dix-neuviéme siècle ! Suivant les apparences, les héritiers de Laubarde-

» justifier d'un crime aussi répréhensible aux yeux » des habitans de la Belgique. » Ainsi s'exprime l'*Oracle de Louvain*.

Jamais un intérêt plus vif, plus général, n'éclata pour une cause d'une aussi légère importance. * Il s'agissait de savoir si de vaines clameurs, sorties de l'antre des vengeances, seraient assez puissantes pour motiver mon injuste condamnation.

La décision seule du tribunal manquait encore

mont n'ont pas changé de doctrine; pour peu qu'on les laissât faire, ils me traiteraient bientôt comme leur digne chef traita Urbain Grandier et Gaufredy, etc., etc.

* M. le procureur du roi voulut bien rapporter un article de la Biographie moderne, imprimée chez Walhem, à Bruxelles, où il est dit « que feu l'impératrice Joséphine m'honorait de sa confiance. » Il en tirait l'induction que c'était au moyen du pouvoir extraordinaire qu'il me supposait que je l'avais obtenue. De même, il m'accusa publiquement d'avoir trompé S. M. la reine des Pays-Bas, ainsi que les plus augustes personnages. C'était aussi par magie, sans doute, que j'avais obtenu le succès de mes ouvrages, et qu'ils avaient été agréés; pour couronner cette œuvre de la sottise, il ajouta : On est convaincu que cette magicienne a un génie *Ariel*, qu'elle possède une flèche *d'Abaris* et un talisman précieux. Toutes les richesses nécromantiques sont en son pouvoir, pour persuader l'existence d'une force supérieure ou d'un crédit extraordinaire; en conséquence, je conclus à un an d'emprisonnement, pour lui ravir et lui ôter les moyens de correspondre avec les esprits, etc., etc.

pour confirmer le ridicule réquisitoire de M. le procureur du roi, réquisitoire dicté par l'acharnement, prononcé par la vengeance; on ne peut soupçonner qu'il se soit même donné la peine d'attaquer mon livre, car, s'il l'avait lu, je me trouverais forcée d'en tirer une conséquence fâcheuse: c'est qu'il aurait mis une perfidie insigne dans sa censure. Il prétend qu'il est mystique et respire une doctrine dangereuse. Eh bien! c'est une ironie, ce livre est moral, religieux; mais peut-être, pour les sots, est-il trop effrayant de vérité: il est respectueux pour l'autorité, Tartufe, lui-même, n'aurait pu y trouver la plus légère apparence d'un délit, malgré son art hypocrite pour l'interprétation. Que ne puis-je dire de celui qui m'accuse: Il ne sacrifiera jamais à la conservation de sa place le repos de sa conscience? Oh! non assurément, je suis loin d'y songer; maintenant qu'il a rempli sa tâche pour plaire au grand inquisiteur, *le pauvre homme* voudra bien me permettre de m'acquitter de la mienne.

Mon grand crime, aux yeux de certaines gens, est d'avoir mis au jour les mémoires d'une femme célèbre. Comment méconnaissent-ils si facilement *Joséphine*, qu'ils encensèrent de son vivant? je trouve quelque chose de vil et d'odieux dans ces palinodies. * Je ne répondrai point à l'accusation

* Si j'eusse gardé le silence sur l'impératrice Joséphine, je n'aurais, je le crois bien, été l'objet d'aucune attaque. Si j'eusse écrit

banale d'avoir fait des thèmes de naissances, etc. La sage et sévère vérité ne fut jamais énergumène, mais ce qui passe toute croyance, c'est le mélange de légèreté, de déraison et de mauvaise foi, avec lequel on me représente comme m'étant vantée dans des écrits publics (*la Sibylle aux congrès*), d'avoir à mes ordres le *génie Ariel*, de posséder la *loupe magique*, le *talisman précieux*, etc., etc. On est honteux de voir cette ignorance d'une part, et ce manque de respect de l'autre !!! Les favoris à courtes vues dans les affaires, et autres grands hommes de la même force, ont prouvé toute leur nullité par une accusation aussi bizarre qu'elle est déplacée ; je l'avoue avec franchise, c'est leur inex-

un roman scandaleux sur cette femme bienfaisante, il eût peut-être obtenu des éloges... Grâces soient rendues aux destins de n'avoir pas ordonné de me soustraire aux devoirs que m'imposait la reconnaissance. Je m'honore de la haine des ingrats !!! mais je les prie de me faire grâce de leurs soupçons, sans me porter envie, car ils sont loin de m'imiter ! Qu'ils admirent mon courage ! leurs principes ne sont pour eux que des armes ; ils les déposeraient avec joie, s'ils pouvaient en ressaisir de plus redoutables : l'esprit de parti n'est pas changé, et, comme il arrive toujours, il entraîne les hommes éclairés qui devraient le diriger... Heureusement, il ne peut me faire d'autre mal que d'inspirer le dessein de lire les mémoires historiques et secrets que j'ai publiés sous son nom ; les Souvenirs de la première épouse de Napoléon Bonaparte assurent leur triomphe, et leurs détracteurs m'auront rendu, sans le savoir, d'éminens services.

périence, c'est le désir de faire leur cour à ceux qui m'imputent le crime d'avoir dit que je vivrais 115 ans........ Mais un autre fait allégué par M. le procureur du roi doit ici trouver sa place: *Mademoiselle Lenormand a fait des prédictions, il en est qui se réalisent encore........*

« Tous les spectateurs riaient aux éclats du pompeux *galimatias* du ministère public ; on espérait cependant que la défense ferait écrouler tout cet échafaudage de calomnies et d'impostures. Ce tribunal, dominé par ses propres passions, et l'esclave des volontés supérieures, rendit un arrêt aussi pitoyable pour le fonds qu'injuste pour la forme ; jamais on n'en prononça de plus contraire aux lois dans le royaume des Pays-Bas.

Cette pièce est un digne ornement des archives de la bassesse et de la tyrannie, mais la flatterie devine avec promptitude le nombre des armes qu'emploie souvent une indigne puissance ; aussi, cette sentence injuste, outrageante, devait irriter mon amour-propre et aigrir encore ma trop juste colère : je ne devais point balancer entre la crainte et l'honneur, je devais finir par prendre la plume pour électriser l'opinion.......... l'opinion des Belges, et m'écrier ensuite : Frappe, ou sois frappée ?

A la grande surprise, au scandale de tous les gens de bien, à la honte du barreau, on me condamna au *minimum* de la peine portée par l'article 405. Lorsque le président prononça ce jugement

exécrable, * la consternation s'empara d'une grande partie de l'auditoire, un frémissement unanime d'indignation annonce l'orage qui va éclater contre les pervers. L'assemblée entière se soulève en exprimant une horreur profonde contre cette mesure violente et tyrannique ; MM. Lintsa et de Cocqueaua, etc., se retirent accablés de reproches, et se condamnent d'eux-mêmes à l'obscurité**.

Je tombai dans un morne silence ; des larmes brûlantes s'échappèrent de mon cœur oppressé ***, et mes

* Il faut observer que ce jugement fut rendu sans instruction préalable, sans avoir entendu contradictoirement les parties. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que cette marche blesse les principes de toute justice, et place les prévenus dans une position qui n'est autorisée par aucune loi, et surtout par aucun principe d'équité.

** Ah! si l'ingénieux Despréaux avait vécu de nos jours! à quel rameau de l'arbre de la satire il aurait suspendu messieurs les juges de Louvain!

***Le sentiment de la plus juste indignation électrisait mon âme; dans ce moment même, j'osai déclarer publiquement à mes juges que j'appellerais du jugement inique qu'ils venaient de porter contre moi. Messieurs, leur dis-je avec le calme que produit la douleur, un nouveau Cambyse (1) me vengera un jour... en l'attendant, la conscience a des verges vengeresses.

(1) Cambyse fit mourir Sisomme, un des juges de la Perse, pour s'être laissé corrompre par l'argent et avoir rendu un jugement injuste, et l'ayant fait écorcher après sa mort, il fit couvrir de sa peau le tribunal sur lequel il avait siégé. Il voulut que son fils y siégeât après lui, en lui donnant pour leçon de n'oublier jamais le crime et le châtiment de son père. Artaxerce, autre roi des Perses, fut encore plus sévère envers certains juges prévaricateurs, car il les fit écorcher vifs et revêtir leurs siéges judiciaires de leur peau, afin que les autres eussent toujours sous les yeux l'exemple de la justice-vengée.

yeux immobiles restèrent attachés sur la terre. Tout à coup je pensai aux injustices qu'il me fallait dévorer, et qui m'attendaient encore. J'apercevais d'un coup d'œil tous les périls, et je succombais sous le poids de mes peines... Mon âme se soulevait contre l'infâme jugement qui venait d'être prononcé; je repoussais avec indignation l'injustice dont j'étais la victime. Le supplice que j'éprouvais est impossible à décrire; l'honneur me disait sans doute que le sort me destinait un deuil universel.

D'un triste jour je retrace l'horreur,
Et tout Louvain est muet de terreur;
A ce forfait à peine veut-on croire,
Que des juges pervers renouvellent l'histoire
Du grand Cambyse.... 24.

O juges *! si vous aviez pu connaître toute l'horrenr de la punition que vous me faisiez subir, vous n'auriez sans doute pas poursuivi l'innocence avec tant d'acharnement!

Enfermée de nouveau dans un triste séjour, mes idées furent tumultueuses et mes résolutions incertaines; rien ne pouvait plus alléger le pénible fardeau qui pesait sur mon cœur. Bientôt je fais la réflexion suivante,

* En voyant monsieur Lintsa, je me représente la caricature du Tartufe; en passant près de lui je crois toujours lui entendre dire :

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline

qui me paraît un trait de lumière : est-il bien certain que l'arrêt du tribunal de Louvain soit pour moi celui d'une cour souveraine? dois-je appeler de cette sentence, que l'injustice même a imaginée? La leçon lui était donnée sur ce qu'il avait à faire pour être agréable à un homme vénal, calomniateur, injurieux, sans jamais pouvoir cesser d'être niais; qu'il me soit permis d'examiner la légalité de ma procédure*.....? Une chose grave, c'est d'avoir, sans que cette mesure fût nécessaire pour éclairer les débats, prononcé publiquement des noms que le respect devait rendre sacrés; c'est d'avoir ajouté, à la dureté de la proscription et à la douleur d'une sentence injuste, l'affirmation que j'avais trompé S. M. la reine des Pays-Bas, et les principaux personnages de l'État.

J'appellerai du jugement de Louvain**, tout doit faire renaître mon espoir, et cependant une sourde

* Puisque la science de l'avenir paraît un problème à MM. les juges de Louvain ; problème dangereux, propre à exaspérer les passions des hommes, comment ont-ils pu prendre à la lettre d'innocentes fictions que je m'étais permises dans mes écrits. M. le procureur du roi se permit d'employer l'arme de l'ironie, ce qui était non seulement déplacé, mais répréhensible. *La Sybille se fâche, dit le magistrat.* Non, Monsieur, repris-je avec force, non, Monsieur elle n'est qu'indignée.

** *Diligite justitiam, qui judicatis terram : sentite de domino in bonitate, et in simplicitate cordis quæritote illum.*

« Aimez la justice, juges de la terre : ayez des sentimens conformes à la bonté de Dieu, et cherchez-le dans la simplicité du cœur. »

agitation tourmente mes esprits. Qui peut donc suspendre mon allégresse? qui peut donc exciter mes craintes? si une vanité particulière est blessée; si l'orgueil d'un ministre est humilié, faut-il que j'en souffre encore?

Les uns regardent ma condamnation comme une disgrâce complète auprès des honorables personnes qui avaient daigné sourire à mes travaux littéraires; les autres, et je suis de ce nombre, ont pensé que M. Vanderfossa avait tenté d'augmenter sa réputation et de s'assurer un ministère.

Ce fut dans ce dessein (de le servir) que je présentai ma requête d'appel à la cour supérieure de Bruxelles. Déjà la renommée d'un greffe avait annoncé que le jugement de Louvain serait confirmé; on attendait ce dénoûment, afin de m'épargner des incertitudes, et de me donner une lueur d'espérance; on semblait cependant regarder ma perte comme indubitable; je cherchais à m'inspirer quelque confiance à moi-même, pour reprendre ma tranquillité. J'éprouvais, sans pouvoir les définir, des pressentimens secrets; je croyais découvrir dans les moindres circonstances des présages avant-coureurs d'un destin plus heureux: devais-je être déçue dans mes espérances?

Je retombais souvent dans un désespoir inexprimable; qui pourrait dépeindre, en effet, l'horreur de se voir poursuivie, et retranchée momentanément du sein de la société, comme un membre indigne de sa confiance.

Oh ! cette horrible situation est mille fois plus cruelle que la mort même ! *

Mon esprit, accablé par tant de souffrances, éprouvait un trouble que je ne peux moi-même définir. Cette époque de ma vie, tel qu'un songe pénible, ne se retracera point à mon imagination sans la remplir d'effroi.

C'était uniquement par honneur que je souhaitais de voir infirmer cette sentence[25] ; elle a laissé des traces dans le cœur de tous les hommes qui estiment des magistrats intègres, et une femme recommandable par ses talens.

Une année d'emprisonnement, si j'eusse été coupable, aurait pu m'effrayer, et me faire recourir à la clémence royale. Victime, je devais me résigner à souffrir : j'expiais déjà, sans me plaindre, d'une manière trop cruelle, les périls de la célébrité ; il m'était peut-être réservé de fléchir la tête sous les nouvelles fourches Caudines.

Cependant je ne pouvais m'imaginer que ce redoutable voisin de Bruxelles avait pu adopter le réquisitoire du ministère public, et les conclusions de l'aréo-

* Sans la religion, cette fidèle compagne de l'homme, son seul appui, je n'aurais peut-être pu montrer un tel courage; je me serais exhalée en reproches. Loin de conserver ce noble calme qui peint si bien l'innocence, j'aurais ajourné mes juges et fait trembler mes accusateurs.

page des trois. Ne savait-il pas, comme nous tous, que le redoutable glaive se tourne dans la main de l'oppresseur contre celui qui en condamne l'usage? ne savait-il pas que celui qui ose abuser de la justice royale court le risque de perdre à la fois l'existence et l'honneur? Comment se persuader que ce haut et puissant *Janus* ait pu conseiller à des magistrats de faire prononcer une condamnation aussi injuste que flétrissante pour eux? Je suis convaincue que mon ennemi travaille l'esprit et séduit le jugement de ceux qui naguère me témoignaient quelque bienveillance. Dieu de vérité! m'écriai-je dans le tendre mouvement de ma compassion pour lui (je ne pouvais m'empêcher de le plaindre)! comment peux-tu permettre que l'odieux mensonge abuse les amis de la vérité? pourquoi n'ont-ils pas écouté (pour moi) les conseils de la modération et de la vertu, que jusqu'alors ils avaient toujours encensées? Eh! quoi des hommes si généreux, si sensibles, peuvent-ils prêter une oreille attentive aux insidieux rapports de courtisans pervers!

Sans doute les magistrats de Louvain sont accoutumés depuis long-temps à voir respecter leurs arrêts; ils trouveront sans doute audacieux à une femme étrangère d'appeler de leur jugement.

Quelque auguste et respectable que soit ce tribunal, une réunion d'hommes ne doit pas toujours être infaillible, le Créateur peut seul être le souverain juge, dont les sentences soient sans erreur et sans appel.

Pour vous, illustre prince, me disais-je souvent, vous, dont j'ai recherché l'estime, parce que je révère votre bonté, parce que j'ai la plus haute opinion de la grandeur de votre âme, avez-vous daigné parcourir la lettre que je vous ai adressée? les lignes en étaient tracées par la main du malheur; c'est du sombre séjour d'une prison qu'elle a dû vous parvenir? l'innocence y gémit encore, victime de sa reconnaissance........ sa détention doit-elle encore se prolonger? En vérité, elle l'ignore, et beaucoup d'autres l'ignorent aussi. Tant que durera son exil de la France, elle se dira : si celui qui m'accuse était de bonne foi, il ne redouterait point que j'employasse tous les moyens d'une légitime défense. Celui qui m'accuse n'aurait pas tant d'inquiétudes, de soupçons et de craintes, s'il n'était embarrassé de jouer son rôle, de prouver ce qu'il avance; que ne s'élève-t-il hautement contre moi, sans m'attaquer dans l'ombre? Les lois sont-elles donc sans vigueur en Belgique? le souverain n'en est-il pas le gardien et le protecteur? Si la justice est respectée, si tous les hommes sont égaux devant la loi, on pouvait me faire juger à Bruxelles. Que je sois innocente ou coupable, les magistrats de cette ville ne suffisent-ils point pour m'absoudre ou pour me condamner? Si ceux qui me poursuivent ont de l'honneur, pourquoi, ô prince! ne me signalent-ils pas aujourd'hui devant vous? C'est avec les preuves à la main que l'on peut convaincre!!! Monarque clément et juste, votre religion, comme celle

des meilleurs souverains, ne peut-elle pas être surprise? Si l'on m'avait traduite devant les magistrats que vous avez créés pour rendre la justice en votre nom, alorslaconscience du tribunal ne doit jamais paraître redoutable qu'aux criminels et aux calomniateurs. Mais la politique de certaines gens serait-elle d'opprimer celui qu'ils ont offensé, et qui possède assez de talent et d'énergie pour se faire valoir!!!! Eh! pourquoi ne parviendrais-je pas à ressaisir le bonheur dont je jouissais sans mon imprudent voyage sur cette terre néerlandaise? Que ne dois-je pas augurer de mon destin, lorsque j'ai tant fait pour ma réputation? déjà j'ai fixé la célébrité autour de mon char: le souvenir du passé devait me préparer un heureux avenir. Les dieux, dit Cicéron, attachent à la destinée des hommes qu'ils favorisent, un *génie* particulier qui les guide dans toutes leurs entreprises *. De même, entraînée dans mes desseins par une force supérieure, je dirai que j'ai été assez heureuse pour obtenir quelques succès littéraires, que les hommes les plus célèbres ont accordés à quelques personnes de mon sexe; il n'est point en effet d'entreprise si grande et si difficile

* Eh! quel serait, grand Dieu, l'asile de cet infortuné que la tyrannie opprime à force ouverte, ou que l'ignorance condamne sous le voile de la justice, s'il n'était point de Dieu qui le dérobât aux fureurs de l'homme. La philosophie qui enseigne le crime conduirait au bonheur plutôt que celle qui enseigne la vertu; et Néron, qui embrase sa patrie, serait plus sage que Codrus qui expire pour elle.

qu'on ne soit capable de conduire par sa prudence, de soutenir par son génie, d'achever par son courage: telle est ma confiance dans la crise actuelle !!! Je la vois me préparer une apothéose au milieu des vrais croyans, qui déjà m'ont accueillie avec des cris d'allégresse.

LE MENTOR BELGE.

> Ai-je quelque raison de supposer que la décision des magistrats de Louvain ait été contraire aux lois ? Sûrement, je crois en avoir, et c'est la force de la conviction qui m'a fait rompre le silence.

CHAPITRE IX.

Entraînée par un mouvement secret, qui souvent est un guide infaillible, je cherche à me former une juste idée du caractère du ministère public *belge*, et de sa conduite envers moi. Je ne puis dissimuler qu'il s'élève mille vraisemblances qui déposent contre lui.... Ah! conscience! conscience! faut-il que ton cri vengeur fasse taire la vérité même; qui pourra soulager ces magistrats de tes reproches?

Malgré l'importance que ces hommes attachent à ma perte, leur ressentiment n'oublie point d'autres victimes; opprimer les écrivains, punir une Française de sa fermeté inébranlable, la faire succomber, l'anéantir, s'il est possible, tels étaient les projets d'un acharnement sans exemple et d'une haine profonde;

ils m'avaient vue de mauvais œil dès le premier moment de leur curiosité; leur physionomie annonçait leur improbation pour la justice que l'on me rendait dans le monde; ils ne purent témoigner ce qu'ils pensaient, mais j'ai su qu'ils me détestaient; j'en ai reçu des preuves, et cette haine cruelle a sur mon sort, dans ce procès, la plus funeste influence *.

Je ne puis attribuer ce sentiment qu'aux plaintes que j'élevai sur l'arbitraire dont j'étais la victime.

Ils n'ignoraient pas que, lorsque les juges de *Louvain* prononcèrent ma condamnation, tous les yeux des assistans se tournèrent vers eux avec indignation **; il s'éleva un murmure confus qui s'étendit, qui se fortifia, et devint enfin semblable aux mugissemens d'une mer orageuse. J'entendais retentir ces mots autour de moi : *Ce tribunal est vendu à l'ambition des* Van Maanena et Vanderfossa; le murmure s'était

* Cependant, puisque les faits allégués sont faux, il est bon d'ôter ce misérable prétexte aux Janus démasqués, et de les chasser de leur dernier refuge.

** Trouvez-vous heureuse et louez notre clémence, semblaient me dire les juges de Louvain, car à l'avenir, de même qu'au passé, l'art de la *divination* sera sans doute puni de la peine capitale.

Nous formons des vœux pour que nos lois prennent un degré de sévérité de plus, pour en constituer un délit qui sera puni de mort. A cet effet, nous soumettrons nos observations à MM. les députés des états-généraux, et leur sagesse connaîtra toute l'utilité, toute l'importance d'une semblable mesure...

apaisé, le silence le plus morne succéda au trouble. Mon imprudent interrogatoire, l'indigne réquisitoire de M. de Vander Vekena*, rien n'avait paru grave, imposant et solennel, tout était marqué au coin du ridicule et de la haine la plus prononcée; ma position n'en était pas moins cruelle, effrayante; ils savaient que j'étais résignée; je faisais plus, j'aimais à espérer encore.

Cependant j'avais perdu mon procès, et je cherchais des consolations. L'exercice et la société pouvaient-ils me fournir des secours contre le chagrin?

* La terreur environnait MM. les juges de Louvain. On s'alarmait sur mon sort, on me plaignait, on m'encourageait hautement dans ce redoutable tribunal; et l'intérêt était porté au comble. Dans la place publique, en tout lieu, de tout côté, le peuple témoignait sa juste indignation. Elle devint générale quand des témoins oculaires racontèrent avoir entendu dire à M. le procureur du roi, au moment même où MM. les juges durent se retirer pour recueillir les voix et prononcer sur mon sort : *Cela n'est pas nécessaire.* A l'aurore de ce jour fameux qui éclaira ce déni de justice, M. Vander-Vekena, causant avec son barbier, lui dit, avec ironie : *Je ferai condamner à un an de captivité la très-renommée sibylle parisienne.* Le nouveau Sancho reporta d'un bout de la ville à l'autre quelles étaient les louables intentions de ce maître *bridoison.* Cependant on osait espérer encore; la société la plus brillante, comme la mieux choisie, avait daigné embellir un lieu où Thémis rend habituellement ses oracles sans être environnée de spectateurs! la foule était immense, les dames siégeaient à côté de mes juges. Chacun voulut voir, chacun voulut contempler de près Mademoiselle LeNormand, à qui M. le procureur-général accordait des pouvoirs aussi extraordinaires. Un plaisant stimulait la curiosité:

craignait-on que je fusse trop heureuse quand je n'entendrais plus des verrous, et que je sortirais de cette prison de Louvain?

Je me sentais agitée par mille pensées contraires: tontôt j'écoutais en silence cette voix intérieure qui parle, qui appelle, qui crie : elle est perdue pour moi, cette douce liberté! voilà donc ma dernière demeure! je ne reverrai plus la France, cette admirable France! Tantôt l'avenir, par une illusion mensongère, me distrait, m'attendrit, me console, me persuade d'espérer; je cède à ces douces inspirations, mais pour peu d'instans. Tour à tour le jouet du découragement, de la

selon lui, je devais avoir sept planettes brodées sur mes habits; en outre, les rayons du soleil brillaient sur ma poitrine, un croissant terminait ma coiffure. Un ingénu répétait sans cesse : *Cette femme est invisible;* et reportant ses regards sur l'assemblée, il dit: *Médée n'est pas présente.* J'eus peine à retenir mon sérieux; je cherchais à le convaincre que la magie dont s'entourait une femme de lettres était uniquement la fraîcheur des idées et le charme de la rédaction, et non des signes hiéroglyphiques sur ses habits. Remarquez-la, lui dis-je, cette personne sur laquelle vos regards tremblans craignent de s'arrêter : sa bouche devient béante, son œil est fixe; la révolution la plus singulière s'opère dans ses idées. J'eus quelque peine à détruire ses premières impressions; mon costume était décent et n'avait rien de magique; les dames de Louvain venaient tour à tour me féliciter, s'asseoir sur mon banc; elles firent rougir *Ignace Ignorantin*, dont l'agitation et le trouble devinrent extrêmes. Le saint homme s'enfuit en se signant avec une promptitude qui dénotait sa confusion; aussi fut-il inscrit au temple de Momus.

confiance, de l'espoir et de la crainte, je suis vraiment la plus malheureuse et la plus tourmentée des femmes.

Un homme sensible et respectable, un Belge, de l'ancienne France, venait me rendre de fréquentes visites; il m'accordait son estime et me parlait avec franchise et vérité. J'aimais à déposer ma douleur dans le sein d'un ami qui connaissait mon infortune, et y compatissait. J'avais repris quelque courage en obtenant cette faveur que je ne devais qu'à une extrême bienveillance. Le 24 de juin il me dit : « *On est aujourd'hui en Belgique à la porte d'une autre terre. Le despotisme ministériel y exerce son empire avec un sceptre d'airain; le caractère national y est à peu près dénaturé*............

« Aussi rien de plus déplorable pour l'étranger qui » vient se reposer sur une terre hospitalière, que de » gémir sous la verge d'un pouvoir absolu. » De grâce, lui dis-je, quittons pour un instant cette orageuse politique pour ne nous occuper que de nos intérêts particuliers. Veuillez bien m'aider à parcourir ces codes..... J'aperçois avec une véritable satisfaction que le législateur a fait une loi expresse pour atteindre le calomniateur. Il reprend : « *Notre digne souverain est loin de* » *respecter ni le vice brillant, ni le scandale privilégié;* » *il est malheureux pour ce pays que le gouvernement* » *se trouve forcé, dans l'intérêt de la conservation de* » *l'ordre actuel, de prendre des mesures contre les écri-* » *vains : il me semble qu'il ne convient pas de poursuivre*

» *une personne paisible, en la représentant, pour avoir*
» *le droit de la persécuter, comme la conséquence d'une*
» *révolution criminelle dans son principe, en la suppo-*
» *sant coupable* * *de violer les droits d'une honorable*
» *hospitalité qui lui aurait été généreusement accordée.*

» *Mais est-il besoin d'être criminel* (voyant que j'é-
» prouvais quelque émotion)? *vous étiez condamnée à*
» *l'avance. On vous craint, et c'est cette crainte même qui*
» *cause votre captivité. J'ai souvent dit dans votre inté-*
» *rêt*: Plaise au ciel que la vengeance n'aille pas plus
» loin! Je ne crois point que vos accusateurs devien-
» nent vos derniers juges **; autrement, voyez de quels
» périls vous seriez entourée s'il en était ainsi : on con-
» naît toute l'animosité d'une certaine personne qui ne
» pourra jamais vous pardonner votre constance dans
» le malheur. C'est, suivant son système, ériger une
» puissance au-dessus de la sienne; et l'esprit de parti
» ne peut souffrir une autorité supérieure à celle qu'il
» s'arroge injustement : mais les droits que vous avez
» sur lui sont loin de fléchir sous les vains efforts qu'il
» fait pour vous abattre, et dès lors c'est vous qui êtes
» investie de la puissance; mais tenez-vous en garde
» contre les derniers coups qu'il vient de vous porter.
» Ayez l'art de dissimuler dans un instant où la moindre

* Ils m'envisageaient comme la cause première de l'incendie qui pouvait embraser la Belgique.

** Un magistrat doit penser non pas à ce qu'on dit de lui, mais à ce qu'il se doit à lui-même ; et pour servir le ministre en faveur, il faut quelquefois avoir le courage de lui déplaire.

» imprudence peut vous perdre. Si le malheur ne porte » point le désespoir dans votre âme, vous devez pour- » tant conjurer le destin de vous arrêter au bord du » précipice qu'une coupable politique vient d'entr'ou- » vrir sous vos pas. Aucun sentiment de justice natu- » relle ne s'élève au fond de leurs cœurs, et la soif du » pouvoir inspire à ces faibles caractères la force » d'être méchans; et certaines prédictions que vous avez » consignées dans les mémoires de Joséphine [26] auront pu » les armer contre vous. Alors ils auront embrassé tous » les moyens dont ils pouvaient attendre la chute d'une » femme qu'ils redoutaient. Ainsi la scélératesse, fou- » lant au pieds tout scrupule, parvient à réaliser l'exé- » cution de ses coupables desseins. »

Tels furent les adieux d'un homme estimable, qui, durant ma détention à Louvain, venait me parler le langage de la franchise pour m'empêcher de croire à la bonhomie de certains personnages qui feignaient de me plaindre pour sonder mon opinion, et pour la communiquer à mes persécuteurs.

Toutes ces paroles semblaient couler de ses lèvres par la seule force de la vérité. J'étais prévenue par lui que dans les prisons s'offraient souvent de ces hommes qui criaient à la persécution et au despotisme, comme Sinon, dans la ville de Troie, disait que les Grecs étaient ses plus terribles ennemis.

J'apprends que dans ces lieux, des yeux révélateurs
Vont chercher la pensée au fond de tous les cœurs.

Aussi ceux qui espionnaient le malheur faisaient-ils courir le bruit dans ma prison que je devais proclamer la clémence du tribunal de Louvain*, qui m'avait infligé 50 francs d'amende, et non le *maximum* de 500 florins, comme auteur d'un livre dangereux. Un officier subalterne de la justice disait même à qui voulait l'entendre : « On a voulu se conformer à » des ordres reçus **; nous sommes aveuglés souvent » par de faux rapports ou éblouis par des apparences » trompeuses; alors on cherche à effrayer l'innocent,

* La publicité donnée à ce procès me fit des partisans; la foule redoublait à la maison d'arrêt, de sorte que les ordres devinrent un instant plus sévères. Monsieur Jaquelart, substitut du procureur du roi, déclara que l'on n'entrerait à la prison neuve que sur le vu de ses ordres. On lui fit des représentations, il y mit de la grâce. Cet acte de condescendance en ma faveur m'empêcha de répandre des copies du ridicule jugement de Louvain, que j'avais mis en vers; cette pièce curieuse fut simplement lue en petit comité; je poussai la modération jusqu'à m'imposer le silence le plus rigoureux sur les magistrats qui m'avaient condamnée.

** Il paraît certain que, si j'eusse été victorieuse une première fois, M. le procureur du roi de Louvain aurait appelé de ce jugement; ses ordres étaient formels à cet égard. Un juge de ce tribunal, interrogé par une dame sur la suite d'un pourvoi devant la cour supérieure de Bruxelles, répondit : « Je crains pour mademoiselle Le Normand qu'elle ne gâte enfin ses affaires; il se pourrait qu'au lieu du *minimum*, dont nous l'avons généreusement gratifiée, la conscience d'un avocat-général nous dédommageât de la stérilité du bienfait, en faisant prononcer contre elle quelques années de réclusion dans un lieu *in pace*. »

» à le faire paraître coupable ; on le condamne bientôt » sans autre forme de procès. A Bruxelles, comme à » Louvain, une main invisible saura atteindre Mlle Le » Normand ; on a donc fait une chose agréable aux re- » gards du ministère public en lui appliquant une » peine correctionnelle que nous savons très-bien qu'elle » n'a pas méritée. »

Ma dernière entrevue avec ce Belge estimable m'avait laissée en proie aux sentimens les plus déchirans, qui troublèrent quelques instans le calme dont je commençais à jouir. Hélas ! l'humiliation devait-elle accompagner celle qui n'avait opposé qu'une dignité constante aux accusations de l'orgueil irrité, et aux violentes attaques d'un homme corrompu ? de quel côté est la honte ?

J'avais conservé la constance, qu'Horace regarde, chez les philosophes qui sont persécutés par le sort, comme le comble de la sagesse. On avait beau chercher à m'effrayer par la menace d'un an de détention, j'écoutais ces prédictions sans éprouver la moindre inquiétude, et je tournais le prophète en ridicule.

Moi qui conseille si bien la prudence et la modération aux autres, j'en manquais cependant * ; on pouvait

* L'appartement que j'occupais à la maison d'arrêt de Louvain donnait sur une rue assez passagère. L'un de mes juges s'y montrait régulièrement. Quand mes regards se reportaient sur lui, un mouvement convulsif s'emparait de moi ; je restais pensive et singulièrement agitée. Un billet me fut remis un soir à travers mes tristes barreaux. Il contenait ces mots uniques : *Présentez une*

concevoir quelques craintes sur la nature de mes intentions; j'avais arraché d'une main trop courageuse le double masque de l'intrigue et de la perfidie; et sourde à la voix de la raison, je m'étais livrée à l'impétuosité d'un courroux légitime, depuis mon injuste condamnation. Dailleurs, j'espérais que le cours des événemens ou fléchirait mon ennemi, ou amenerait sa chute, et favoriserait ainsi tous mes vœux.

Mais la cabale avait obtenu un si grand empire à Louvain, qu'elle pouvait espérer le même succès à Bruxelles; personne au monde n'osait favoriser une

requête au roi des Pays-Bas, il vous fera grâce. Quoi! m'écriai-je, je supplierais pour pallier les crimes de mes accusateurs. Le souverain pourrait peut-être s'attendrir sur mon sort et finir mes infortunes; mais ce serait sanctionner leur arrêt. Je n'y puis consentir. Non! j'en appellerai! L'acharnement contre moi était au comble; on ne voulait pas revenir sur des fautes. J'avais refusé de rentrer secrètement en France, et de dire un éternel adieu à la Belgique. On ne pouvait me pardonner ce que l'on nommait un entêtement indéchiffrable. Le pouvais-je! ô vous qui aviez voulu me déshonorer aux yeux de l'Europe entière? il me fallait ou triompher, ou rester oubliée. Ce dernier parti semblait être mon apanage. Étrangère, qui serait venu me tendre une main secourable? qui aurait osé s'avouer mon ami? personne : l'honneur me faisait un devoir de me défendre. Si je succombais dans un appel, je devais me résigner, comme Socrate, à boire la ciguë. Sans importuner de froids courtisans, après avoir épuisé toutes les chances des tribunaux, je me serais endormie, comme Épiménide, pendant trois cent soixante-cinq jours, pour ne me réveiller qu'à l'heure de la vengeance.

victime ouvertement signalée. Je cherchais cependant à me rassurer sur la justice du tribunal suprême ; ne devait-il pas trouver une extrême satisfaction à effacer de révoltantes préventions. A cet égard, j'étais certaine que les juges de Louvain ne seraient pas épargnés.

Aussi étais-je résolue de tirer parti de mon malheur lui-même, en essayant de prononcer publiquement ma défense ; non content de m'abreuver de chagrins et d'humiliations, on ose encore faire jouer le ressort le plus odieux, en me faisant suggérer la pensée de recourir à la clémence royale ; dès lors, je n'inspire plus ni la confiance ni le moindre intérêt. Je cherche tous les moyens d'exécuter mon plan ; n'est-ce pas la plus noble vengeance, et la plus digne de moi ? ? La foudre gronde, mais je suis prête à souffrir et à braver l'orage de la persécution : rien ne pouvait plus suspendre les hostilités ; il fallait ou que celui qui me poursuivait fût dévoilé à la face de la Belgique, ou attendre la confirmation du jugement de Louvain 27.

Déjà le pouvoir arbitraire me montre de toute part un front menaçant, un rempart inexpugnable.... Que m'importe, à moi étrangère... que ce redoutable *colosse hollandais* possède des talens sublimes, et excite l'enthousiasme en exaltant l'imagination de quelques partisans mercenaires ? ces gens-là ne craignent nullement de jouer le rôle de girouettes ; mais l'indignation qu'inspirent leurs vexations atroces les condamne, malgré eux, à une éternelle renommée. Ces hommes sont des ambitieux, amis perfides, et plus per-

fides ennemis; ils s'occupent des détails de police du ressort d'un commissaire de section; ils ont des satellites dans les prisons, et des séïdes qu'ils dirigent; ils oppriment les infortunés, ils étendent sur eux le sceptre de fer du despotisme, surtout sur ceux qui ont l'honneur d'appartenir à la France! Quelques grâces obscures, qu'ils font obtenir, pour qu'on parle d'eux, à ceux qui les implorent, peuvent-elles jamais faire effacer tant de crimes? non, non, sans doute; voilà cependant les arrêts en dernier ressort de ce *palladium* du ministre de la justice : quiconque élève une opinion différente est un sot, ou un lâche... Paix! ne parlez pas si haut, Mademoiselle, nos murs ont des oreilles : tel fut le très-sage conseil d'un prisonnier qui, sans doute, avait prêté toute son attention à ce curieux monologue, mais qui ne croyait pas qu'il devînt nécessaire à mes intérêts de le réciter dans ce lieu.

Je plains les nations où ces hommes commandent.

LE RETOUR A BRUXELLES.

Vous êtes injuste, M. V*** M***, et vous en avez assez imposé, en voilà la preuve : rétractez-vous, et réparez votre injustice, ou réfutez, si cela vous est possible, mes trop justes accusations contre vous.

CHAPITRE X.

Ce fut avec une surprise mêlée de joie et d'inquiétude que je vis paraître le jour où je devais retourner à Bruxelles. 28

Monsieur de Vander-Vekena * jugea, dans sa

* Le désœuvrement où j'étais dans la maison d'arrêt de Louvain fatiguait horriblement mes esprits ; on ne parlait point encore de m'envoyer à Bruxelles ; je résolus donc de trancher le nœud gordien : je témoignai à mon concierge le désir de conférer avec le docteur Jaquelart. Monsieur, lui dis-je en le voyant, les bains me deviennent essentiellement nécessaires, trouvez-bon qu'on me les administre à l'instant ; veuillez en prévenir M. le procureur du roi ; je sortirai chaque matin de ma prison pour me rendre en ville accompagnée de la personne qu'il voudra bien me désigner. J'avais ce ton de franchise qui finit toujours par

très-haute sagesse, qu'il était à propos de me donner une forte escorte, pour me garantir de tout projet d'enlèvement; à cet effet, j'eus pour capitaines des gardes deux gendarmes dans ma voiture; aussitôt une brigade entière reçut sans doute les ordres pour se trouver sur la route, et donner main-forte contre tout chevalier errant assez téméraire pour venir se déclarer le champion d'une étrangère opprimée.

Oh! les beaux jours que ceux de la chevalerie! s'écriait un de mes aimables écuyers! la faiblesse trouvait toujours un appui, et la compassion et la générosité régnaient dans tous les cœurs; on ne s'armait que pour redresser les torts, pour protéger l'innocence et pour résister à l'oppression. Oh! les siècles heureux! (Telle était encore la force des vieilles mœurs féodales aux yeux des militaires: la bravoure prouve à la fois l'innocence et la vertu, ou en tient lieu.) Au reste, si l'on

persuader; le docteur en référa sur-le-champ avec son oncle le substitut (en faveur de mes intérêts). Un rapport sur l'état de ma santé fut envoyé de suite à M. le procureur général de la ville de Bruxelles; ce magistrat donna des ordres en conséquence. Déjà on avait répandu le bruit à Louvain que j'avais des agens secrets qui pénétraient mystérieusement dans la maison d'arrêt, pour me donner l'éveil et me prêter main-forte? En fallait-il davantage pour troubler les génies du *second* et *du troisième ordre*; aussi deux écuyers se présentèrent bientôt pour m'accompagner au terme du voyage; là, il m'était permis de faire un usage modéré des bains, et de boire à longs traits, pour me rafraîchir les idées, d'une tisane de fondation, administrée journellement par M. *Purgon* et compagnie.

vous persécute, les magistrats ont donné des ordres pour vous recommander : c'est toujours quelque chose d'inspirer de l'intérêt; peut-être rougiront-ils un jour de tant d'erreurs : on est bien près de pardonner, quand on convient de ses torts... Il faut espérer que la vérité finira par sortir du nuage qui la recèle, et que vous pourrez mieux faire valoir vos moyens de défense à Bruxelles qu'à Louvain.

Le chemin parut court, l'objet était changé,
La douce illusion l'avait même abrégé;
Par le riant espoir mon âme est soutenue,
Déjà l'épreuve est faite et la route est connue.
De pays en pays je vogue au gré du sort.
Ma compagne pourtant se désolait au port;
Et quand nos tristes fronts se courbaient sous l'orage,
La terre nous disait : Vous fuyez le naufrage.

Dans ce moment même un reste de prudence et de raison, qui ne m'avait pas encore entièrement abandonnée, me conseillait secrètement de dissimuler.... La suite de la conversation me prouva que ces bons militaires étaient dignes de confiance et qu'ils prenaient une part réelle à ma situation; aussi employèrent-ils tous leurs soins pour chercher à l'adoucir et tâcher de me distraire.....

Tous mes désirs et tous mes vœux se réunissent à Bruxelles. L'espoir de m'y justifier, un pressentiment intérieur, je l'avoue, me disait : Éloigne de ton es-

prit de douloureux souvenirs...... * soutenue par le sentiment de ta bonne conduite, loin de t'accuser, tu te défendras sans doute avec la noble fierté compagne de l'innocence; tu feras tomber cette accusation, fruit du mensonge et de la plus coupable ineptie, tu combattras les argumens fallacieux du ministère public. Mais pourquoi les lois ne s'élèvent-elles pas entre lui et toi? s'il s'oppose à leur exécution, n'est-ce pas une preuve qu'il les redoute? Que dira-t-il encore ce ministère public, si prévoyant, si tremblant? ce qu'il dira? une multitude de faits erronés, que les juges n'auront pas le temps de saisir, mais qu'il me sera facile d'anéantir. Je connais assez l'animosité qui l'excite, pour être convaincue d'avance qu'il ne prononcera pas un seul mot conforme à la vérité. Le grand inquisiteur s'est déclaré contre moi parce que j'avais captivé la confiance de quelqu'un qu'il

* Il m'est doux de consigner ici qu'un ange, sous la figure d'une mortelle, daigna compatir à mes maux. Reçois, femme bienfaisante, un tribut d'éloges sur ta noble sensibilité? dans tous les temps, dans tous les lieux, je me rappellerai ces mots : *On ne pourrait être utile à mademoiselle Le Normand, sans éprouver de grandes contrariétés; son procès est une affaire d'état.* Paroles uniques, et qui peignent bien l'intrigue des cours et la bassesse des courtisans (l'un descend, l'autre brille : *admirable bascule*). Ne faites rien pour moi, génie céleste *des bords de la Néva!!!* je dois me résigner à souffrir en silence : je m'en voudrais de venir vous troubler.....

Quand on enlève à la raison, à la modération, aux intentions pures toute sécurité, on donne une prime aux exagérations et au délire!

redoute, parce que j'avais toujours été fidèle aux lois de la délicatesse et de l'honneur le plus rigide et le plus délicat.

Ainsi je me parlais à moi-même, tandis que mes gendarmes racontaient leurs exploits. L'un d'eux avait servi sous les ordres du célèbre Dumourier, et s'était trouvé à la bataille de Jemmappes, etc. Cette circonstance me ramena aux premiers temps de la révolution ; que sont devenus ces hommes si fameux? à les entendre, ils devaient opérer la régénération des mondes. Où sont-ils? la plupart d'entre eux ont succombé sous le poids de leur propre ouvrage..... La cruelle anarchie, semblable à la foudre, les a frappés et les a fait disparaître de la face de la terre.

D'autres malheureux errent encore sur un sol étranger.... Les hommes, pour la plupart, qui figurent aux époques mémorables, doivent nécessairement sortir de la scène du monde; il en est peu qui pourront recueillir les fruits de leurs veilles.... Il n'appartient pas aux mortels de murmurer contre cette incompréhensible Providence, ni d'interroger ses décrets : ils deviennent aussi mystérieux que les voies dans lesquelles s'avancent nos destinées. Tout politique par calcul doit être la victime de son imprévoyance, ou de l'erreur de son gouvernement.... Je craignais à chaque instant de m'entendre dire : « Je devrais faire un rapport, *vous* » *êtes une femme dangereuse*........ » Si près de la ville de *Louvain*, je trouvais que mes gendarmes avaient un

ton et une politesse qui n'étaient pas ordinaires *; il me semble qu'on ne doit jamais désespérer des fils d'une Française, ceux-ci l'étaient.....?

Ma voiture roulait lentement; je respirais avec suavité l'air embaumé de la saison; le ciel était sans nuages, l'air était rafraîchi par un léger souffle d'occident qui augmentait la sérénité de la nature : je contemplai le spectacle que j'avais sous les yeux. Mon âme se dilate, et mon cœur attendri se livre aux plus doux transports. A moitié chemin, à Cortemberg, ma situation était tout à la fois et tragique et curieuse; je marchais sans escorte et j'attirais tous les regards **; mes conducteurs

* Cette offrande au malheur, qui n'est pour d'autres que le gage d'un sentiment, devient pour moi une dette sacrée.

** La veille de mon jugement à Louvain, j'obtins la faveur de me rendre au greffe du tribunal pour prendre des notes sur ma procédure. Le greffier mit sous mes yeux une énorme liasse de papiers; je les compulsai scrupuleusement, et copiai avec soin les dires et témoignages. Le bruit courut bientôt par toute la ville que je faisais l'énumération de toutes les pièces dont on prétendait s'étayer contre moi; un nombre considérable de personnes circulèrent pendant plusieurs heures à mes côtés; elles m'examinaient griffonnant à la hâte les chefs-d'œuvre de la délation. Au moment de quitter le greffe, j'entendais bourdonner à mes oreilles : *Tout Louvain la veut voir*. Effectivement, les escaliers, le portique du tribunal se trouvaient encombrés d'une foule de curieux; il m'était devenu impossible d'avancer d'un pas; ni l'huissier de service, ni une garde imposante qui se déploya, ne purent parvenir à écarter cette multitude. Je tenais à la main un petit télescope, je l'élevai spontanément : *Voilà la loupe magique*, disaient les uns; d'autres s'écriaient : *Mademoiselle Le Normand commande au génie :* et tous

étaient polis, ils m'offrirent d'entrer dans un jardin : bientôt ils me laissèrent libre de m'y promener, et se tenaient à une certaine distance. J'admirai l'élégante léonorus, dont la pompe, presque royale, insulte à la simplicité de ses autres sœurs. En effet, qui pourrait croire, lorsqu'on touche ses conques d'or et leur duvet soyeux, qu'ils appartiennent à la modeste famille des labiées? Pour fixer mon attention sur de nouvelles merveilles, je m'amusai à parcourir tour à tour toutes les fleurs, l'anémone, la renoncule, la nation des œillets, le lys superbe, la rose odorante, la campanelle azurée : toutes inondaient l'air de leurs parfums et enchantaient mes regard. Je souris un instant à ce nouveau peuple des champs, et m'arrêtai pour le contempler ; bientôt je remarquai une plante qui ne prévenait point en sa faveur ; et toi, pauvre *joubarbe !*

s'empressaient de m'ouvrir le passage ; les gens sages me souriaient avec bienveillance ; les petits esprits ne voyaient en moi qu'une femme accusée de magie ; *ils avaient peur des sorts.* Dix mille personnes au moins m'escortèrent jusqu'à ma prison ; une double haie de peuple me formait un cortége. En vérité, jamais on ne fut témoin, dans ce pays, d'un pareil spectacle ; les *idiots* sont en petit nombre à Louvain ; mais il y avait là des acclamations commandées.... Je tournais et retournais malicieusement mon télescope ; aussitôt les femmes et les enfans s'enfuyaient à mon approche ; si j'élevais la voix , *les superstitieux se signaient*, tant la force du préjugé ou du merveilleux est invincible, tant l'amour pour l'incroyable est inné, pour ainsi dire, avec la triste humanité. J'avoue que je m'amusai beaucoup de ce tableau ; aussi je nuançai sur mes tablettes l'esquisse de la lithographie des acteurs principaux figurant sur la scène...

toi, l'emblème de la nullité! dans ta triste végétation tu m'offres l'image de ces êtres malheureux qui sont condamnés à demeurer toujours dans la même position : mais, détournant mes regards de cette plante abandonnée de *Flore*, je regagnai tristement ma voiture [29] et continuai mon voyage tout en cherchant à oublier que je quittais une prison pour revenir dans une autre.

Une nuée de papillons voltigeait autour de moi; ils s'échappaient du calice des fleurs des champs dont ils avaient pompé le nectar, pour venir se reposer sur des tubéreuses que je venais de cueillir; je saisis un de ces papillons par son aile en disant :

Pour toi la vie est sans nuages,
Aucun chagrin ne la flétrit :
Toujours un ciel pur te sourit,
C'est moi que frappent les orages.

Je me plaisais à voir sur ma route les paquerettes grimper au pied des arbres; les oreilles d'ours disputaient aux primevères leur éclat, à la violette son parfum; partout, sur cette terre, la nature est admirable, les gazons offrent une verdure aussi brillante que celle des gazons d'Angleterre.

Nous connaissons votre noble courage; nous espérons bien qu'il ne se démentira jamais....... Nous voici arrivés à la maison d'arrêt de *Bruxelles ;* les grilles vont s'ouvrir et se refermer sur vous.......

La réflexion doit ici combattre votre douleur, au lieu de l'augmenter; il est certain qu'une femme de votre caractère ne montrera jamais un lâche découragement. Vous avez à vous occuper de votre nouvelle défense, vous conviendrez que jamais aucun moment ne fut plus favorable pour les faire valoir. Ainsi s'exprime le maréchal-des-logis. En observant mes papillons, j'avais montré le sentiment de la tristesse; je semblais nourrir un chagrin profond qui m'anéantissait; ce chagrin n'avait point échappé à mes honnêtes surveillans. Chaque souvenir, chaque réflexion, pour tout autre que moi, ouvrait une source de larmes; mais je me représentai que le temps use le marbre et le diamant; il éteint la colère et les haines cruelles; il tarit toutes les sources des vertus et des crimes; il finit par éteindre les plus vives douleurs. Aussi je surmontai aussitôt un instant de faiblesse, et dis : *La crainte est un tourment plus cruel que le désespoir; celui-ci a des bornes ou peut en avoir, la crainte n'en connaît point;* mais j'ai une trop avantageuse opinion de messieurs les juges de Bruxelles, pour ne pas me reposer sur toute espèce d'épreuve; d'ailleurs, le vrai courage consiste à sentir les atteintes de la peine, et à savoir en même temps trouver des consolations; la confiance est encore dans cette âme calomniée par des gens qui ne sont pas faits pour l'apprécier.......... ; aussi mon cœur se montre tel qu'il est, parce qu'il n'y a rien en lui qui m'oblige à le cacher.

Eh! quel grand crime ai-je donc commis? de quel

forfait me suis-je rendue coupable, lorsque j'ai fait connaître partout les marques honorables d'encouragement que j'avais reçues pour mes écrits ? Je le déclare, c'est la source de tous les malheurs qui m'ont accablée.... Pourquoi, cette seconde fois, m'avoir accueillie à Bruxelles.... Belges ! ô Belges ! pour avoir été fidèle au culte de la reconnaissance, serai-je récompensée par une longue détention ?.... *Dieu me conduise, téméraire Française* 30 *!*

Déjà je suis au greffe de mon ancienne maison d'arrêt. Le greffier lève la tête, son sourire est même gracieux ; bientôt survient le sieur Fontanassa. *Quoi ! c'est vous, Mademoiselle ? vous revenez de Louvain ? j'aurais préféré d'apprendre votre mise en liberté. Je n'aime point les écrivains dans ma prison ; il faut établir une surveillance active et continuelle ; pour cette fois, je vous destine une chambre à la pistole, vous serez parmi nous.* Ma destinée me semblait adoucie par l'avantage de correspondre ouvertement avec les prisonniers.

Bientôt je me trouvai au milieu d'un cercle de gens de lettres.... Là, je pouvais charmer mes douloureux loisirs ; mais où trouver les consolations de l'amitié ? A peine, dans ce séjour, quelques rayons obliques peuvent-ils tomber sur moi. Le jour était-il orageux ? je l'apercevais sans cesse du même œil. Dans cette triste solitude, on ne jouit du retour du beau temps que lorsqu'on peut le voir passer. J'ignore si mes affaires sont désespérées ou dans la position la plus favorable ; au reste, je l'avouerai, l'attente est

longue et cruelle pour qui espère, qui désire et qui souffre. Que tous les autres maux qui peuvent affliger l'humanité sont légers, en comparaison de ceux qui affectent le cœur !

La guerre était déclarée à messieurs les journalistes en Belgique ; le nombre des détenus augmente progressivement : les uns sont retenus au secret le plus rigoureux, dans un quartier isolé; d'autres se voient entre eux sans moyen de correspondre avec leurs collaborateurs ; un très-petit nombre est dans mon voisinage *. On se rassemble ordinairement le soir pour se communiquer ses découvertes; on cherche à se transmettre ce que l'on a vu, ce que l'on a entendu; c'est en quelque sorte le Panorama du Brabant, où

* Ma nouvelle chambre donnait sur les remparts de Bruxelles. L'élévation d'un bâtiment m'empêchait de distinguer les promeneurs. Je cherchais à remédier à cet inconvénient. Je grimpais sur l'embrasure de ma fenêtre, et, au moyen d'une lorgnette que mes gardiens croyaient magique, je distinguais quelques amis qui erraient çà et là. On me faisait des signes, me laissant entrevoir que l'instant de ma délivrance semblait approcher. Tout Bruxelles savait que j'étais innocente ; mais on reconnaissait le rare talent de mon ennemi principal pour embrouiller la meilleure affaire. Je continuais à braver ce puissant. Il me retenait de *par et pour son bon plaisir*. Je dépendais de son moindre caprice. Le premier jour que je commençais à écrire mes souvenirs, mes yeux se fixèrent sur un volume des lettres du fameux Mirabeau. Il connut aussi le régime des prisons d'état. Son cœur, fait pour aimer, s'ouvrit à la vengeance, et une révolution sans exemple lui offrit les moyens de satisfaire son amour-propre outragé. Il put errer comme tant

l'on passe en revue les nouvelles intérieures et même extérieures ; l'on explique avec adresse le sens des moindres mots échappés aux gardiens. La pénétration, cette fille de l'intérêt, rapproche souvent les extrêmes, et je me répétais sans cesse à moi-même : Je m'étais fait une toute autre idée de la Belgique!!! Je passais en revue les lieux superbes de cette contrée, sans m'occuper des habitans, des ministres qui les gouvernent ; et tout en rendant justice aux princes qui ont bien voulu applaudir à mes écrits, aux Belges qui m'ont témoigné de la bienveillance, je ne puis, en conscience, en dire autant de l'homme qui change à tout moment de manières et d'opinions, et de son premier adjoint : ils sont souples, complaisans, fins, adroits ; ils savent s'accommoder aux temps et aux circonstances. Ces gens ont un grand crédit à la cour, et ce serait ten-

d'autres ; il affaiblit la puissance de ses accusateurs ; il terrassa les plus redoutables, et l'on connut trop tard qu'un homme d'une trempe d'esprit aussi extraordinaire était à ménager. Des plus petites causes naissent souvent les événemens les plus singuliers, les plus incalculables, et le ministre qui contresigna une lettre de cachet pour priver de sa liberté ce député du tiers, cet orateur du peuple, fut peut-être heureux en 1789 d'abjurer ses torts et de se ménager une réconciliation avec lui... De même, si je voyais mon ennemi vaincu, abandonné, méprisé, que ferai-je? lui accorder un pardon généreux, lui éviter même de voir passer au creuset de la justice ses bonnes ou mauvaises actions, dans la crainte que le ministère public ne scrute de trop près la légalité de certains arrêts, et n'en demande impérativement la révision aux dépens de qui de droit, après avoir confirmé le bien ou le mal jugé !!!

ter l'impossible que d'essayer de leur faire perdre les places dont ils sont revêtus.

Mais ils apprendront un jour quelle est l'étendue de mon pouvoir; ils ne s'apercoivent pas que je ressemble aux *génies*, qui peuvent faire tantôt beaucoup de mal, et tantôt beaucoup de bien. Laissons-leur aujourd'hui le triste plaisir de l'insecte grossier qui flétrit la fleur qu'il caresse! laissons-les m'accuser de délits que je n'ai jamais commis!..... L'arrêt de Louvain présente l'assemblage monstrueux des contradictions les plus révoltantes; je sais qu'ils ont dit, en me fixant dans leur ivresse : *Chante maintenant, dangereuse Circé? chante, tu n'échapperas pas à notre juste vengeance?* Le sentiment de ces messieurs est la haine; et la haine s'exprime toujours par la colère.

Une chose digne de remarque, c'est qu'il paraît certain aujourd'hui que j'ai pu me créer des ennemis en publiant mon ouvrage sur les congrès, et les Mémoires historiques et secrets de Joséphine; ils sont devenus d'autant plus redoutables, que j'ai moins de torts envers eux, et que mes intentions ont été plus pures. Le ressentiment d'un amour-propre blessé, d'une intrigue découverte, ne se pardonne jamais; quelle que soit la vengeance que paraissent se procurer certains individus, ils n'en rejettent aucune; qu'elle leur soit offerte par les circonstances ou le hasard, ils la saisissent; trop heureux s'ils ne sont pas en position de la faire naître, et d'en développer tous les moyens.

Ma fermeté courageuse avait résisté à tous les ef-

forts de la tyrannie; j'étais brisée comme un instrument dangereux parce qu'il ne pouvait leur être utile *. Je restais oubliée dans l'ombre d'une prison. La malveillance de ceux qui me poursuivaient avec un si rare acharnement aurait voulu me réserver de plus grandes humiliations.

Je commençais à subir un traitement rigoureux, et j'avais à craindre l'effet des menaces [31], mais le péril ne pouvait m'effrayer; ma conscience m'offrait un asile contre les remords! l'amitié veillait autour de moi. Sainte amitié! toi que j'avais cru à jamais bannie de la terre!!!

Cette même amitié sut gagner la confiance de M. l'avocat général, par un innocent artifice. Elle pénétra dans ma

* Chaque jour je compulsais le code des lois, moi qui n'en consultai de ma vie; je cherchais à m'identifier, pour ainsi dire, avec les intentions du législateur; il m'était facile de voir que l'on avait fait à mon égard justement le contraire de ce que prescrivait la justice. Je devais gagner en appel parce que c'était juste, et que tout ce qui est juste doit être encouragé dans le royaume des Pays-Bas. Si l'événement n'avait point couronné mon attente, il me restait la voie de me pourvoir en cassation; déjà je brochais ma requête et j'oubliais de faire valoir mes moyens. L'*Astrolabe d'Uranie* est plus familier aux auteurs que le *Digeste*; une muse légère trouve difficilement à s'enflammer en parcourant l'article 405; il serait dangereux d'employer la rime quand il faut rappeler ou Merlin ou Sirey. Bref, j'étais décidée à laisser aux légistes le soin d'embrouiller ou de débrouiller les articles du *Code des délits et des peines*. Quant à moi, enfermée sous les verrous, il me suffisait de préparer ma défense d'une manière claire, concluante, et surtout très-précise.

prison. Je voudrais vous sauver, me dit-elle mais l'instant est peu favorable; votre caractère a conjuré la foudre, pourra-t-elle l'empêcher d'éclater? que ne puis-je vous arracher de ce triste séjour! vous méritez un meilleur sort que celui de vivre au milieu des méchans... Vous éloigner de Bruxelles serait le parti le plus sage; votre réputation exige de l'éclat; l'offense est publique, la réparation doit l'être de même, sans cela j'aurais sollicité le roi.

A sa moindre recommmandation, l'innocent jeté dans les fers recouvre sa liberté, si elle dit un mot en sa faveur; cette amitié a pour lui les résultats les plus heureux; ces remarques ne pouvaient échapper à l'attention. Mais quels étaient les fondemens de son crédit? sur quels principes reposaient sa force et son autorité? elle n'occupait aucune place; elle n'était revêtue d'aucune dignité; elle recherchait peu la faveur des grands, et vivait sédentaire et tranquille; quoiqu'elle pût jouir d'une supériorité flatteuse, elle mettait tous ses soins à la dérober.

Elle m'observe encore : « La cour supérieure du Brabant méridional se gardera, sans doute, de suivre les mêmes principes adoptés par le tribunal de Louvain; le pouvoir dont elle est investie devrait cesser si elle consacrait des erreurs qui mineraient peu à peu les prérogatives du monarque, et violeraient ainsi le code sacré des lois qui forment sa sécurité, sa force et sa puissance. »

Et moi je dis : On ne peut se dissimuler les périls

dont bientôt un état se trouverait environné si le pouvoir des juges *amovibles* ne pouvait être révoqué. Non, le souverain des Pays-Bas est un sage ; il rétablira *Thémis* dans tous ses droits, dans son existence primitive ; ainsi l'autorité légale sera consolidée.

J'ajouterai : O Prince ! vous avez une occasion de faire triompher ces vérités protectrices. Une violation prolongée de l'abus du pouvoir pourrait ébranler la fidélité due au monarque, et lui ravir cette gloire dont il est si digne, et que des perfides ont juré de lui enlever.

C'est au moment où le protégé de mon persécuteur, guidé par un zèle irréfléchi, s'efforce de m'entourer d'un éclat peut-être indiscret, mais à coup sûr impolitique, que je lui conseillerais, à cause de la tendance actuelle des esprits, vers le merveilleux, de ne pas donner un grand développement à l'ouvrage sur les congrès. M. l'avocat général, dans son réquisitoire, devrait, ce me semble, se borner non à faire un éloquent plaidoyer (ce ne sont point des saillies recherchées que la justice demande), mais des preuves claires et positives. La vérité ne doit point être remplacée par les prestiges du talent ou par de brillantes impostures ; il faut joindre à une imagination féconde l'habitude de la réflexion, qui fait rentrer dans les limites de l'immense sagesse un génie trop vaste. La prudence doit prémunir un magistrat contre les rapports insidieux... ; il doit non seulement s'en pénétrer, mais encore s'écrier avec Plaute :

Quand on est égaré dans une fausse route, il faut essayer de s'en retirer; il faut obéir aux lois, parce qu'elles sont instituées pour enchaîner les injustes prétentions, ou pour punir les crimes de la société, qu'elles outragent.

Mais j'aurais dû, avant de faire voir le jour à mon œuvre de *la Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad*, soumettre ce livre à un rigide examinateur belge ou hollandais, et le supplier d'en approfondir toutes les phrases et toutes les expressions.

Mon livre, imprimé en France, ne pouvait ni ne devait être soumis à la censure du royaume des Pays-Bas. Bien plus, dédié et agréé par leurs altesses impériales et royales le prince et la princesse d'Orange, il sortait nécessairement des attributs ordinaires; et c'était une erreur (si l'on ne veut dire hardiment un manque de respect) d'avoir osé le mettre en cause, et d'avoir persécuté son auteur, assez confiant pour venir le déposer lui-même dans les mains de ces augustes personnages. C'est le chef-d'œuvre de l'ironie judiciaire des Van Maanena et des Vanderfossa et consorts. N'est-ce pas la preuve la plus certaine que tout Français est étranger dans la Belgique. *On redoute ce que l'on craint.* Ceux qui m'ont frappée croient peut-être avoir employé les armes de la justice; et quand ils verraient enfin le contraire, ils se trouveraient humiliés d'en convenir, et voudraient m'offrir en holocauste à leur vengeance.

Il faut ranger leurs accusations parmi ces projets

clandestins que l'ambition médite, que la peur accueille, et dont la publicité fait justice.

Quant à moi, il serait indiscret de vouloir m'imputer les fautes du destin opiniâtre, et de vouloir me rendre responsable des caprices de la fortune.

SONGE DU 12 JUILLET 1821.

Les pins qui touchent les cieux sont les plus exposés à la fureur des vents. Les tours orgueilleuses s'écroulent avec plus de fracas ; ce sont les plus hautes montagnes que la foudre vient frapper.
HORACE ; Odes, VIII.

CHAPITRE XI.

A l'exemple de M. Gendebien, honorable député de la deuxième chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, qui raconte un rêve qu'il a fait et dans lequel il abandonne sa profession d'avocat pour se faire commerçant, je me trouvais, la nuit du 11 au 12 juillet 1821, livrée à un songe ; j'avais des ailes et je m'étais transportée à Bysance, comme auteur français ; cette ville, bâtie en amphithéâtre, présentait un coup d'œil ravissant ; la verdure, qui se confond avec les coupoles dorées des mosquées, répand sur toutes les villes d'Orient quelque chose d'animé qui contraste avec la triste monotonie de nos cités..... aussi je voltigeais çà et là dans ces magnifiques environs baignés par le Bosphore ; j'entrai

même dans ce riant séjour *des eaux douces*, et m'inclinai très-respectueusement devant le sultan et son auguste famille ; je déposai entre leurs mains la collection de mes œuvres diverses, ils daignèrent m'encourager et me firent des présens.

Le grand visir avait lu mon ouvrage sur les congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad, il avait essayé d'en analyser quelques pages; mais dans un sens contraire, en s'en faisant à lui-même la juste application ; il entreprit de venir me voir pour asseoir sur moi son opinion : je lui représentai qu'il m'était impossible de lui faire couper le mystérieux jeu de *Tharot* de la main gauche, sans examiner avec attention le *Mont de Saturne* de la droite, qu'ensuite il me devenait nécessaire, pour opérer la solution d'un *thème* parfait, d'apprendre et de calculer toutes les lettres initiales de ses prénoms, etc.* Ce personnage fameux se soumit à toutes les épreuves que je jugeai convenable de lui faire subir, sa curiosité trouvait un aliment dans l'envie de soulever le voile du présent et celui de l'avenir.

* C. F. V***. M***. né en 1770, etc., etc., etc.

Lorsque tu vins me consulter, tu croyais que mes prédictions iraient au-devant de tes souhaits, tu t'étonnais de ce que j'avais la fermeté de te représenter les fautes dans lesquelles tu tombais ; cette liberté, que tu regardais comme une audace insupportable, m'attira ta haine, tu résolus de me perdre, tu me fis emprisonner sous de vains prétextes, tu voulais flétrir ma réputation en ordonnant de me condamner.

Je supputai les nombres et me mis à consulter mes tablettes mathématiques; alors,

> Sentant battre son cœur, je lui dis à l'instant :
> Allons, prête l'oreille au destin qui t'attend.

Visir, Thémis est la déesse qui vous a constamment protégée, vous avez souvent fréquenté son temple; les événemens politiques survenus dans votre patrie vous firent errer, comme tant d'autres !!!! votre destinée vous appelait à servir le fils de celui que vous n'avez pas craint d'oublier....; au passé vous avez dû remplir des fonctions judiciaires; à trente-six ans la lettre L * vous a été favorable et environna votre nom d'un immense crédit; vous aviez des partisans et de nombreux ennemis, c'est l'histoire ordinaire des grandes réputations; ensuite, vous avez fait la dangereuse épreuve que l'on perd à la fois sa place et la confiance; on éleva sur vous le soupçon de favoriser le chef suprême de la confédération; cette action était contraire aux intérêts de votre souverain, vous fûtes frappé par la disgrâce !!! Le frère de votre maître, par de nouveaux arrangemens politiques, vous donna des marques de son souvenir, il vous rendit le dépositaire de la fortune et de l'honneur de vos concitoyens; bien plus, il vous entoura des preuves de sa munificence, en vous faisant entrer dans un ordre de chevalerie qu'il venait de créer.

* Louis B********

De la quarante-troisième à la quarante-quatrième année de votre âge, un événement singulier vous mit à même de réparer des erreurs et de prouver de rares talens; vous réunîtes à cette époque des pouvoirs immenses, vous eûtes le bonheur de devenir le bras droit d'un nouveau *Sésostris* *. Le nombre 16 consolida votre autorité en vous plaçant au timon des affaires. Vous semblez craindre les écrivains, que ne peuvent-ils ajouter à votre histoire quelques traits de douceur, de justice et de modération? Au milieu des accès la colère est ennemie de la prudence, votre volonté les condamnait, votre clémence les a sauvés, vous êtes donc resté seul invincible puisque vous avez triomphé même de la puissance et des rigueurs de la justice. Je me rappelle ici votre belle réponse, à une certaine époque; vous revient-elle quelquefois à la mémoire? *Je ne peux intenter des poursuites contre un homme qui, suivant mon opinion, n'a commis ni crime ni délit.* Êtes-vous le même aujourd'hui, visir? O vous, que la nature à créé bon! pourquoi rougiriez-vous d'être sensible? pourquoi réprimez-vous les agitations d'un cœur qui se trahit malgré vous? Ce trouble de la pitié, que vous devez ressentir aux plaintes des malheureux, n'a-t-il pas pour votre âme une douceur inexprimable? Qu'il est beau, qu'il est glorieux de faire le bien! qu'il est consolant de pouvoir, pour un homme honnête et puissant, imiter quelquefois l'exemple de Titus,

* S. M. Guillaume I, roi des Pays-Bas.

Qui rendit de son joug l'univers amoureux ;
Qu'on n'alla jamais voir sans revenir heureux ;
Qui soupirait le soir, si sa main fortunée
N'avait, par des bienfaits, signalé la journée !

Un grand visir devrait, à toutes les heures, se demander ce qu'il a fait pour la gloire de son souverain et le bonheur des peuples.

Je vous parle, ô favori de la fortune! avec la liberté d'une femme qui sait mal farder la vérité. Mais l'importance de votre place vous donne une immense considération ; l'exactitude à la remplir attire sur vous l'estime publique : un sage évite d'ulcérer les cœurs par des jugemens marqués au coin de la partialité.

La justesse de mes réflexions déplut au grand *visir*, il me conserva du ressentiment, me fit noter par le *cadi* général sur ses tablettes accusatrices, pour se rappeler au besoin que je lui avais dit « que la faveur était légère comme le vent des saisons ; que la clameur publique n'était que trop souvent le précurseur des orages ; qu'il n'y avait qu'un pas à franchir des salons dorés de l'opulence dans l'intérieur d'une prison.

Aussi me fit-il bientôt renfermer aux *Sept Tours* : là, il me surveillait lui-même ; son œil planait toujours sur la forteresse où j'étais retenue : par les rayons d'une certaine loupe, qu'il croyait un attribut magique, je le

voyais, je lisais dans son cœur, et condamnais ses fatales pensées *.

Un moment, Monseigneur,
Oubliez la grandeur,
Pour plaindre l'infortune :
Que jamais à vos yeux elle ne soit importune.

Un Grec, qui m'avait connue en France, et devinait les pensées du grand visir, me dit un jour : Française, vous serez jugée dans Bysance, mais pour une toute autre cause que celle dont on paraîtra s'occuper ; vous avez eu le malheur de déplaire à une excellence, et ce ministre a fait tous ses efforts pour dénaturer un livre que vous avez dédié au fils aîné de notre gracieux souverain. On fait circuler adroitement le bruit que vous favorisez notre nation, et que vous désirez

* Je n'ai rien de commun avec vous, visir que la fortune enivre et que l'erreur entraîne ; déserteur de la raison, vous suivez en folâtrant les illusions de la puissance ; quant à moi, j'invoque la justice des cadis de la cour supérieure. Mes chants ne sont point des chants de joie, et mon génie n'aspire point à l'honneur honteux de sortir des bornes de la raison ; je ne m'avilirai point jusqu'à défendre la cause de l'oppression, je ne chercherai point à ennoblir ce qui est vil, ni à honorer ce qui est méprisable ; jamais mon pouvoir magique, *si tant est qu'il le soit,* ne s'abaissa devant le vice ; je ne cacherai point un visage difforme sous un masque séduisant ; en un mot, je ne serai point un écrivain coupable pour applaudir à l'abus du pouvoir et demander imprudemment à la louange le salaire de la vérité. Ma plume n'est point complaisante, un charlatan politique n'éblouit point mes

nonça lui-même mon arrêt.... Aussi maître Bridoison l'approuva. J'osai en appeler devant des cadis supérieurs; le Grec me vint dire en secret : « Le code des lois qui régit cet empire a été enlevé du sanctuaire où l'empereur l'avait fait déposer. Votre perte est certaine, ô Française! votre réputation excite l'attention générale; vous possédez, dit-on, la confiance des Ottomans, des pachas, des bachas, des chefs des janissaires, etc., etc.; c'en est trop pour éveiller les soupçons d'un grand visir. Deux hommes très-puissans vous persécutent.... Parmi les ambassadeurs qui figurent auprès de la Sublime Porte, l'un prend ouvertement votre défense; il se range sous la bannière des gens de bien qui vous aiment et qui vous plaignent : mais je connais une abeille de la cour qui a cédé sa ruche à l'un de nos princes ottomans; sans cesse elle déverse sur vous le mépris et le blâme *; elle voudrait

LE SERPENT.

C'est que maintenant dans le monde
Il faut ramper pour être grand.

D***.

* Le médisant est la plus cruelle des bêtes farouches, et le flatteur, la plus dangereuse des bêtes privées : avis à celui qui a osé dire au milieu d'un grand cercle : « Mademoiselle Le Normand est une magicienne, et je dénoncerai quiconque a été assez curieux pour aller la voir à l'hôtel de *Belle-Vue;* n'importe l'âge, le sexe, le rang, ma famille même. Tout serait assigné à comparaître devant le redoutable tribunal, qui, j'espère bien, fera une bonne et prompte justice de cette protégée de *Belzébut?»* Fi donc! monsieur, lui dit une dame d'un rang très-distingué,

dénoncer à la fois tous les grands de l'empire, sa fille unique, etc., etc. Enfin, quand ce courtisan parle de vous dans le monde, le cercle des belles en frissonne d'épouvante; celles qui le composent craignent de figurer à la barre d'un tribunal. Si vous n'étiez discrète, vos révélations pourraient troubler les esprits timides. Ce terrible dénonciateur serait peut-être bien surpris de rencontrer de grands coupables au sein de sa famille.... Mademoiselle, la lettre *V* vous est fatale, daignez y réfléchir sérieusement. » Ainsi parle cette seconde fois le Grec.

Ah! si je succombais, me disais-je, dans cette ville de Bysance, le réveil du lion serait terrible pour de certaines gens qui ne s'y attendent pas.

Tout à coup un grand bruit se fait entendre dans l'intérieur de la forteresse. Chacun se disait : Il faut briser nos chaînes.

fi donc! *le rôle de dénonciateur est si méprisable*, que je suis encore à concevoir comment et pourquoi vous osez tenir ici, devant nous, un pareil langage..... La meilleure preuve que Mademoiselle Le Normand n'a rien de commun avec le *diable*, c'est qu'elle devait se garantir d'être arrêtée. Du moment qu'elle reste paisible dans sa prison, qu'elle refuse même d'en sortir avant d'être jugée, je vois en elle une femme douée d'un caractère ferme et prononcé, qui tient à conserver la réputation qu'on lui accorde et qu'elle mérite; mais pour des pouvoirs extraordinaires, je ne lui en attribue aucun; du reste, si vous voulez dénoncer, *commencez par vous-même*; vous pouvez échapper au naufrage, M. J. d'Ho*** V***, mais plaignez les malheureux qui sont encore le jouet des flots. (Allusion à tous ceux qui craignaient M. le juge Grendl.)

Il m'était facile de voir qu'une révolte se préparait aux Sept-Tours : j'en plaignais les dociles admirateurs et j'en blâmais les coupables.

Le grand visir cherchera sans doute à calmer les esprits; il ne parviendra qu'à les aigrir; le mal gagnera insensiblement toutes les classes, jusqu'aux journalistes (car il s'en trouve dans cette capitale comme ailleurs); ils finiront par le blâmer, et chaque gazette du soir répétera à l'envie : *Tolle! tolle!...*

La feuille privilégiée du grand visir rapportera ses articles mensongers; il voilera la vérité à son souverain; ce prince ne rêve que le bien de ses peuples, mais il est forcé de s'en rapporter à ceux qui se font un plaisir d'abuser de sa confiance.

Qui sait si quelque jour il ne faudra pas prendre des moyens pour apaiser les murmures des grands, et prévenir le soulèvement de toutes les classes de la société? Déjà on a procédé avec rigueur contre de petits muftis *qui espèrent bien s'élever au pouvoir suprême*. Le grand visir avec le chef qui commande après lui ont voulu les faire exiler; mais les cadis supérieurs ont rempli leur devoir sans trahir leur conscience; et les trois prisonniers, dont l'un était secrétaire des deux autres, sont sortis de prison aux cris de l'allégresse générale *; et leurs ennemis tremblèrent.

Les chefs principaux de l'une des villes qui touche aux portes de cette capitale méridionale furent très-

* Allusion à MM. les vicaires-généraux du diocèse de Gand.

mal vus par le grand visir; pour la forme uniquement on eut l'air d'en référer au conseil aulique, ces nobles défenseurs des droits du peuple furent arrêtés, même livrés aux tribunaux; ils osèrent supplier le souverain de leur épargner les honneurs du triomphe! L'un d'eux resta comme ôtage des deux autres; son innocence était tellement démontrée dans le pays, que d'une voix unanime il fut rétabli, ainsi que l'avaient été ses confrères, dans ses nobles fonctions *. Le peuple lui décerna des couronnes; le grand visir et son cadi général en frémirent de terreur.

Enfin arriva pour moi ce jour où je devais paraître devant le peuple de Bysance; je fus amenée des Sept Tours dans un char hermétiquement fermé; deux janissaires en assiégeaient l'intérieur; je comparus à la barre du tribunal suprême; on me désignait partout comme une victime. C'en était assez pour fixer l'attention publique; on daigna, cette fois-là, me prêter l'oreille. Je plaidai ma cause, je la gagnai, et je fis trembler mon adversaire; j'aurais pu, si je l'eusse voulu, implorer le témoignage du grand visir, des pachas, des bachas, des agas, et des dames les plus illustres de Bysance, des officiers supérieurs de l'armée ottomane, des envoyés de diverses provinces, etc., etc., *je ne fis comparaître personne* (excepté les onze témoins,

*Allusion à M. Hennequin, membre de la régence de Maestrecht.

soi-disant accusateurs, et qui n'étaient qu'admirateurs), je les interpellai moi-même; l'auditoire était immense et brillant; chacun venait applaudir à mes observations. Je fus acquittée, l'allégresse et l'enthousiasme furent au comble; les cris, les applaudissemens, le délire, étaient universels; mon nom volait de bouche en bouche, ceux de mes puissans persécuteurs furent répétés, mais dans un sens contraire; si la prudence n'avait cessé de me diriger pendant tout le cours de ma procédure, vu l'exaltation où étaient les esprits, j'aurais pu opérer un grand mal. Les moindres causes amènent souvent les plus fâcheux événemens. L'exemple de Masaniello me revint à la mémoire; si j'avais été assez imprudente pour dire à ce peuple immense, rassemblé sur mes pas : « Ma persécution est le fruit des conseils salutaires que j'ai donnés à *l'homme à la bourse ainsi qu'à l'homme à la balance* *; voilà le fruit que je recueille de m'être opposée, de tout mon pouvoir, aux taxes nouvelles qu'ils veulent faire peser sur cette admirable Bysance », je laisse à penser aux plus sages le mal que ce peu de mots aurait pu produire sur des hommes dans le délire, surtout si j'avais ajouté.... mais je respectais le sultan et les princes ses fils. Pour un grand visir, un cadi général, un très-petit mufti et une abeille de cour, je ne devais point allumer d'incendie; je sais oublier sincèrement le passé, je n'impose l'ingratitude à personne [32]; aussi, je restai calme

* *La Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle*, etc. Pages 217 à 220.

et remerciai les étrangers qui vinrent en foule me féliciter d'avoir échappé à la dent meurtrière du basilic titré; mais le Grec reparut bientôt, il venait me donner les renseignemens les plus précieux.

J'en profiterai; et je jure, pour cette fois, que si l'on m'emprisonnait de nouveau pour avoir osé publier, en 1822, que (le 28 septembre 1818) on voulut me dérober mes effets aux portes de Bysance; qu'une seconde fois, en 1821 (18 avril), on s'est emparé de ma personne pour me faire juger et condamner comme coupable de *magie*, je saurai éclairer le sultan, les princes ses fils et les fidèles croyans; et je commencerais par leur dire :

Il m'est permis de braver mes ennemis et de ne pas leur répondre; car j'ai composé des livres, et toute femme auteur est inflexible quand on l'outrage, pourvu qu'elle possède la science du maître : cela devrait paraître démontré aux yeux du grand visir.

Or cet homme n'est pas la lumière de son siècle, le Confucius de l'Europe, le législateur des rois. A-t-il de la générosité ? Non; car il devrait pardonner à ses ennemis; et moi, pour avoir cherché à l'éclairer, et même à le garantir du péril, il me poursuit avec un acharnement sans exemple; il me force à lutter contre sa puissance avec un courage qui l'irrite.

Et pourtant il se dit l'ami de votre auguste famille. Cette prétention ne me semble pas appuyée d'une ma-

nière indubitable * ; car, pour maintenir un royaume en paix, il ne faut rien bouleverser ; il faut prévoir l'avantage ou l'inutilité des famines. On est furieux de ce que la prescience d'une *sibylle* annonce le naufrage : le grand art du visir est la dissimulation ; mais pourra-t-il long-temps vous en imposer ? ô Princes ! Déjà certain pacha a son rapport tout prêt ; il prétend connaître les ressorts qui font mouvoir ces excellentes pensées. O siècle ! ô temps ! ô mœurs ! ô honte pour cet empire, que de ramper sous le joug de la ruse, enveloppée d'un changement de décoration qui est prêt à s'opérer au premier signal du traître !

Heureusement on me constituera de nouveau prisonnière d'état pour le rassurer... J'entends sa terrible menace.... *J'ordonnerai qu'elle soit jugée, condamnée, renfermée* ;..... sa voix ne pourra plus désormais se faire entendre, et tout appel à la clémence royale ** lui sera même interdit.

Et je me réveillai dans un trouble inexprimable à décrire, et je m'écriai ; Lorsqu'on commence à souffrir, on a toute sa force, et le temps encore ne l'a point

* Semblable aux Narcisse et aux Tigellin, il servirait Néron, pourvu que Néron eût des places à donner.

** Je ne connais point de plus beau trait, dans l'oraison de Cicéron pour Ligarius, que celui où il dit à César, pour le porter à la clémence : « Vous n'avez reçu rien de plus grand de la fortune, que le pouvoir de conserver la vie ; ni rien de meilleur de la nature, que la volonté de le faire ».

affaiblie; mais, après de longues peines, on ne peut plus recommencer une carrière de douleurs, parce qu'on se trouve épuisé par une trop longue infortune. J'ai d'abord, avec courage, avec constance, soutenu le poids de mon adversité; mais j'ai vu mes maux s'accroître et se multiplier chaque jour. Je ne vois plus mes amis qui feraient toute ma joie; je ne suis environnée que de gardiens affreux et d'osmanlis barbares. Bysance serait-elle menacée ? Cependant, je suis encore loin de répéter ici avec Horace :

« Vaisseau infortuné, de nouveaux orages vont encore t'entraîner au milieu des flots. Hélas ! que fais-tu ? tiens-toi ferme dans le port. Ne vois-tu pas tes flancs se dégarnir de rames, ton mât brisé par les aquilons, et les antennes gémissant sous leurs efforts ? Ne vois-tu pas que, sans l'appui de leurs ancres, les navires ont peine à résister à la mer en furie ? Tu n'as plus tes voiles entières, tu n'as plus de dieux que tu puisses invoquer dans la crainte d'un nouveau naufrage. En vain le Pont te donna la naissance; enfant de ses forêts célèbres, tu vanteras inutilement son nom et ton origine; des poupes embellies de peintures ne rassurent point le pilote alarmé. Ah ! si tu ne veux pas servir de jouet à la fureur des vents, fuis le danger. O toi qui me donnas de si cruels ennuis, aujourd'hui l'objet de mes regrets et de mes vives inquiétudes, évite surtout les mers qui séparent les Cyclades ! »

J'attendais le jour avec la plus vive impatience, pour revoir, à travers mes barreaux, diverses scènes plus

désastreuses les unes que les autres. Parmi les personnes qui s'offraient à mes yeux, j'apercevais quelques Belges sensibles au malheur *; je me retraçais dans la mémoire ces scènes du passé; je les comparais au présent; je me disais : Quoi! c'est moi qui, tout à l'heure, me trouvais à Bysance, honorée des suffrages des peuples (et libre surtout). Aussitôt je levai la main sur ma tête pour voir si j'avais réellement conservé ma raison : mon domaine alors était une petite chambre à la maison d'arrêt de Bruxelles; j'étais sous le poids du jugement de Louvain, en appel à la cour supérieure

* Je voudrais pouvoir douter d'un fait dont j'offre ici la preuve irrécusable, le rapport est d'une personne digne de toute confiance.

Une très-grande dame de Bruxelles écrivit à M. le procureur général qu'elle était l'une des causes de mon voyage en Belgique. « Madame, répond l'insensible magistrat à son envoyé, dites bien à la duchesse de L*** C***, que si elle veut visiter sa protégée en prison, cela ne me regarde pas. *Mademoiselle Le Normand sera jugée comme une autre*; reprenez cette lettre, dont je n'ai remarqué que la signature». Une altération alors s'opère dans tous les traits de M. le vicomte; il ne peut dissimuler son trouble; on remarqua qu'en écrivant sur cette même lettre, avec un crayon, le nom de M. l'avocat général Spruyt 33, sa main tremblait, son cœur battait plus fort qu'à l'ordinaire; il pensait alors à m'envoyer à Vilvorde, expier ma célébrité; selon lui rien ne doit résister aux efforts de l'art conduit par le génie..... et pourtant une captive victime des persécutions les plus extraordinaires allait voir son cachot s'ouvrir à Bruxelles, au cri de l'allégresse générale.

Un sage procureur général évite de blesser les cœurs par la

du Brabant méridional ; et tout à l'heure je me croyais certaine que mes ennemis ne pouvaient plus me nuire *.

O délateurs ! monstres de ma patrie,
Monstres nés de l'enfer, allons ! rentrez-y tous ?

partialité de ses jugemens, et les gagne par la facilité de ses audiences.

* Les ordres les plus formels étaient donnés par M. le procureur général, pour m'empêcher de communiqner avec personne ; un homme très-distingué trouva cependant le moyen de pénétrer dans l'intérieur de cette prison pour m'y rendre visite ; l'amitié se servit d'un adroit subterfuge, elle m'envoya deux étrangers domiciliés à Bruxelles, sous prétexte de me fournir des eaux minérales ; ils furent chargés par elle de m'encourager et de m'apprendre le résultat de l'opinion de certains personnages : je me doutai sur-le-champ quelle était l'importance de leur mission ; ce n'était qu'avec une peine extrême qu'ils avaient pu obtenir de de M. Spruyt l'autorisation d'un entretien avec moi, encore devait-il avoir lieu en présence d'un témoin. Tandis que cet argus mercenaire cherchait à graver dans sa mémoire et les demandes et les réponses, la conversation s'engagea en langues anglaise et italienne ; je répetai ce mot : *patienza*. Je m'amusai beaucoup de l'invention, et surtout de l'étonnement où était ce geôlier ; interrogé bientôt par des prisonniers sur l'importance de la révélation qu'il allait faire au greffe : « D'honneur, leur répond-il, je demeurais immobile : d'une main, mademoiselle Le Normand agitait les attributs de la magie, de l'autre elle saluait avec un air d'hilarité ceux qui étaient venus la voir ; je n'ai pu rien comprendre à leurs discours, et pourtant ils se parlaient tantôt latin, tantôt allemand ; ils s'entretenaint sans doute ou des Grecs ou des Turcs, le nom de l'Angleterre a même été prononcé.

LE TRIOMPHE DE LA VÉRITÉ.

Mon jugement approche, je ne l'ai dit qu'à toi, et à un petit nombre d'hommes semblables à toi.

Esdras, *lib*. 4, *chap*. 8, *v*. 61.

CHAPITRE XII.

Mon droit a toujours paru si légitime à tous les esprits éclairés, que toutes les fois qu'on a tenté de l'anéantir ou de le suspendre en le couvrant d'apparences trompeuses, la malveillance l'a présenté sous les formes hideuses du délit, a flétri le nom d'une Française, en soulevant contre elle une injuste indignation; cette noire calomnie a créé des crimes, a frappé l'innocence opprimée, a vu, dans le même jour, à Louvain, compromettre sa personne, son bonheur et sa réputation.

Au moment où je me livrais à ces tristes réflexions, la nuit couvrait la terre de son ombre; le silence régnait; j'étais assise sous la rampe d'un escalier obscur; là, je composais mon trop fameux mémoire; je crayonnais ces mots : Est-ce ma faute, à moi Française, si

les Espagnols ont marché dans la route des révolutions! Si les Napolitains ont voulu suivre le même exemple, si les Allemands ont pénétré dans Rome, si les Grecs ont levé l'étendard de l'indépendance, si les Turcs sont menacés de perdre le trône de Bysance [34] ??? Tout à coup des accens plaintifs suspendirent mon attention et la dirigèrent vers un nouvel objet. Ces sons, que l'écho semblait redire au loin, se rapprochent tout à coup et se changent en cris lamentables. Tout, dans ces lieux, nourrissait ma profonde mélancolie; cependant mon âme paraissait paisible; les sentimens les plus opposés bouleversaient mes pensées; l'espoir, la joie, la crainte, se succédaient tour à tour dans mon cœur; un rayon vivifiant le pénétrait en songeant que j'allais peut-être bientôt revoir le séjour de la France; combien la vie orageuse d'une prison me faisait savourer les charmes du bonheur domestique [35]? Mais l'on voit si souvent, à Bruxelles, la cause du malheur échouer contre la sévérité des formes judiciaires, que je pouvais me dire à bon droit : Cette autorité qui me poursuit, inquiète et inquiétante, ridicule par ses soupçons, quand elle n'effraie pas par ses menaces, feindrait-elle de croire, d'accord avec monsieur le procureur-général, que je suis plongée dans un sommeil conspirateur?

Enfin je reçus une assignation pour comparaître devant la cour suprême. Je ne témoignai aucune émotion; soutenue par mon innocence, un secret pressentiment m'animait, une douce illusion électrisait mon âme;

j'étais heureuse et libre en perspective! c'est toujours par un sentiment d'espoir que les hommes s'exposent aux périls; il n'est personne qui, sans la certitude de les surmonter, osent les affronter avec un regard tranquille.

« Vous serez acquittée, me dit, la veille de l'audience, M. Stévenotte, l'un des journalistes prisonniers. Ce mot de liberté absolue va retentir délicieusement à vos oreilles; je m'en réjouis sincèrement pour vous. — Je forme à votre égard le même souhait, mon cher camarade d'infortune; montrez-moi seulement l'intérieur de votre main gauche, je veux y découvrir le *mont de Jupiter.* » M. Stévenotte me sourit gracieusement, et voulut bien se prêter à ce qu'il nommait un joyeux délassement. « Vous allez gagner votre procès, sauf l'amende de 500 florins et la peine de quelques heures de prison; une nouvelle instruction est déjà sur le bureau de M. Vanderfossa; la partie publique, fidèle à son plan de justice, y va déployer une grande fermeté....... La confiance est loin d'être rétablie envers le *propriétaire du vrai Libéral!!!* * Calmez-vous cependant, votre destin doit s'adoucir dans le cours d'une olympiade; acceptez-en l'augure! — Y pensez-vous? jamais je ne reparaîtrai en scène. — Je vous annonce, pour vous distraire, un nouveau mandat. Vous semblez destiné à devenir un être bien intéressant. Soyez certain que la

* M. le comte de la Ferté.

persécution augmentera le nombre de vos admirateurs! On est doublement curieux de lire l'ouvrage d'un proscrit; vos articles seront à la mode; on supposera toujours que l'autorité, pour de bonnes et légitimes raisons, a dû en agir de cette manière; l'homme dont on parlait le moins avant son emprisonnement reste tout surpris, en sortant de l'antre du secret, de se trouver en crédit; de voir s'accroître une naissante réputation. Convenez, de bonne foi, que tout est contradictoire ici bas; si on critique un abus, il ne fera que s'enraciner. Faites saisir le plus mauvais ouvrage, prohibez une production étrangère, on recherchera davantage ces objets ensevelis dans l'ombre. Un auteur est presque toujours certain d'enlever tous les suffrages, pourvu qu'il se déclare l'ennemi du ministère : sa fortune s'améliore, mais il faut l'acheter par la prison et par l'amende légale. Que pensez-vous de mes observations, il vous est impossible d'y répondre?..... Je vous annonce que vous passerez un jour par de nouvelles épreuves... On ne devient vraiment sage qu'au creuset de l'adversité, après : *periculum ex aliis facile, tibi quod ex usu sciet* *, et vous direz de moi, j'en suis certaine : elle a le jugement sûr; elle possède la singulière prérogative de lire aux fond des cœurs. »

La nuit du 25 au 26 juillet fut une des plus calmes que j'aie jamais passées; dès l'aurore, j'étais sur pied pour mettre en ordre mes notes. Je m'étais élevée,

* Il faut faire son profit des sottises des autres.

depuis mon double malheur à Bruxelles, à des réflexions grandes et sublimes; je sentais mieux l'idéal des vains songes de la terre que ceux qui m'avaient précipitée dans ce néant; aussi étais-je plus libre, moins tremblante que ces esclaves de cour qui rampent devant un maître, et qui redoutent à chaque instant de perdre ce qu'ils ont obtenu par surprise, et sans l'avoir mérité. Jamais peut-être ceux qui cherchaient à me ravir ma réputation n'éprouvèrent autant de calme que moi. Heureux celui qui, prévenu d'un crime qu'il n'a pu commettre, produit au grand jour l'invraisemblance de son accusation ! Heureux celui qui, dans des momens difficiles, peut conserver assez de sang-froid, assez de présence d'esprit pour donner quelque suite à ses idées ! L'injustice révolte; un seul mot peut motiver une condamnation ; une haine de corps est toujours dangereuse ; chacun se croit intéressé à soutenir la cause la plus injuste, si des personnes de son parti partagent les mêmes sentimens. Mais la Providence veillera sur l'innocent; et sa manière de préciser les faits, d'interroger ses témoins [36], achevera sans doute de porter la conviction dans l'âme de tous les magistrats. Dès lors sa justification sera pleine et entière. Je connais les moyens employés pour obtenir certaines révélations. Je sais beaucoup de choses ; qu'on ne me force pas à être indiscrète ; et tâchez du moins, ô vous qui vous plaisez à me faire tant de maux ! ô vous qui me faites boire à longs traits le calice de la douleur ! tâchez du moins, dis-je, d'éviter ce

scandale : je vous le dis, pour la défense de ma réputation, nul danger n'abattra jamais mon courage.

Quand je passai à travers la foule immense de curieux qui encombraient toutes les avenues du palais de justice, mon cœur battait plus fort qu'à l'ordinaire : je me rappelai avec douleur ce cercle aimable qui m'environnait à Bruxelles ; là, un grand nombre d'auditeurs paraissait pour me plaindre, et les autres pour me blâmer. Arrivée à la porte du tribunal suprême, j'y entre d'un pas rapide ; le spectacle qui m'attendait était propre à calmer ma trop juste inquiétude.

Déjà l'assemblée commençait à voir que l'honneur était du côté de la persécution ; la justice allait remplir ses augustes fonctions.

Il fallait une grande précision pour séparer la barrière des vérités reconnues des mensonges consacrés, il fallait un certain courage pour éclairer des aveugles clairvoyans, pour désarmer le fanatisme du pouvoir *occulte* qui consacre ses poignards, pour imposer aux agens mercenaires qui feignent de déverser le ridicule sur tout ce qu'on admire : partout ici l'ange des ténèbres le dispute à l'ange de lumière.

M. l'avocat général soutint l'accusation avec force et véhémence, et même avec un acharnement extraordinaire ; et quoiqu'elle ne fût appuyée que sur des apparences douteuses, sur des présomptions illusoires, la malignité parvint à leur donner les couleurs trompeuses de preuves manifestes, à la surprise extrême

de tous ceux qui conservaient encore quelques principes de justice *.

Vous remarquerez sans doute, messieurs, ajoute l'avocat général, que j'ai laissé de côté un fait qui m'eût fourni des armes plus certaines et plus irrésistibles que toutes celles que j'ai employées; je n'ai point

* Cette circonstance ajoute quelque prix à l'arrêt de la cour supérieure de Bruxelles; un tel acte d'impartialité, dans cet état de choses, devient presque une bonne action; je remarque cette conduite parce qu'elle est rare. Le jugement de Louvain, fruit de l'ignorance du moyen âge, paraît à M. le procureur général la quintessence du génie : c'est là ce qu'il appelle nécessaire, ce qu'il regarde comme un chef-d'œuvre. S'il fallait croire et ses conseils et ses vœux, j'aurais été déclarée *magicienne* à la face de tout l'univers. Alors le Brabant atteindrait bientôt le plus haut degré d'intolérance politique et religieuse. De pareils principes ne sont pas sans danger, de semblables décisions sont tranchantes et trop souvent à craindre. Le pouvoir usurpé lui semble un privilége qu'il regarde comme un droit légitime inhérent à sa qualité; il doit se rappeler que

La nuit, le jour être sur le qui vive,
Sans cesse avoir combat nouveau,
Quelle existence et quelle perspective;
La guerre sur la défensive
N'est pas sans inconvéniens :
Seul contre tous, avec le temps,
On doit succomber, c'est l'usage.

D**.

parlé jusqu'alors de cet étrange mémoire publié par la demoiselle Le Normand.

» Le mémoire, toutefois, existe; il est sous vos yeux; je le possède moi-même; il est injurieux pour le tribunal de Louvain; et si je n'étais pas contraint par ces dénégations imprudentes, et par des attaques mal calculées contre ses magistrats, je ne m'appuierais pas aujourd'hui sur ces moyens.

» A qui fera-t-on croire, messieurs, que la demoiselle Le Normand soit innocente : elle compose des vers * pour propager une fausse doctrine; mais j'attribue sa prescience au hasard. En retraçant à votre souvenir la connaissance d'une loi qui existe en Angleterre contre ceux qui prétendent interpréter les oracles, je dis que la science *divinatoire*, qui remonte, à la vérité, aux premiers siècles, n'en est pas moins un délit dans le nôtre; *délit punissable, d'autant plus que les personnes d'un rang élevé y croient.* Bien plus, la demoiselle

* Tel faisant l'esprit fort me raille dans le monde
Tant que ses affaires vont bien,
Qui de moi sollicite un moment d'entretien
Aussitôt que sur lui le moindre orage gronde.
Tel autre aussi, qui rougirait
De laisser voir qu'il croit à ma science,
Vient cependant me trouver en secret,
Et pour mon cœur quelle douce vengeance!
Pour bien du monde enfin mon cabinet
Est le temple de l'Espérance.

La Sybille aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad, page 203.

Le Normand l'offre à ses *adeptes* avec tout ce que l'art peut ajouter au *génie*. Je conclus à la confirmation du jugement de Louvain, et je fais mes réserves pour poursuivre l'auteur d'un libelle calomnieux qui tend à répandre le blâme sur messieurs les juges qui ont prononcé dans cet étrange procès. »

La surprise était au comble dans l'auditoire; on n'osait à peine se regarder; l'on attendait en silence à quoi se réduirait tout ce ridicule échafaudage de présomptions. Une telle persévérance à m'accuser n'était pas vraisemblable; aussi croyait-on que j'allais réfuter avec force d'aussi pitoyables raisonnemens, et surtout de manière à terminer cette *scène tragique* sans qu'il en résultât pour moi des conséquences désavantageuses *.

Ce jour devait mettre fin au long silence que j'avais observé dans ces derniers momens. Retenue, non par aucune crainte, mais par la douleur, et par ce que je me dois à moi-même, je ne redoutais pas les secrètes

* M. le président me demanda si je trouvais nécessaire à ma défense qu'il m'interrogeât sur la science divinatoire, ainsi qu'on l'avait fait à Louvain; je me bornai à cette réplique, pour l'honneur de la magistrature : « Je consens à m'opposer à des demandes irréfléchies, dignes du quatorzième siècle ». Alors il m'interpella de déclarer si je prétendais appuyer ma défense sur le mémoire qu'il avait sous les yeux, ou bien m'en réserver un moyen devant la cour de cassation. Mon avocat ne s'attendait pas à une telle observation, il en parut même surpris ! Une idée me frappa tout à coup : si je déclare me servir de ce mémoire

pensées du tribunal de Bruxelles. Vous voyez, pouvais-je leur dire, jusqu'où ma confiance s'étend ; de quelle lumière votre sagesse vient m'éblouir ! J'éleverai la voix autant que je le pourrai pour me faire entendre de tout le peuple belge. S'il me demande le nom qui convient à mes malheurs, je répondrai qu'une fatalité déplorable a surpris et entraîné l'esprit d'un homme qui se croit un personnage très-éclairé ; qu'on ne s'étonne donc point que la prudence humaine ait succombé sous le poids d'une force supérieure.

J'ai reçu du ciel ce don le plus rare, ce caractère qui seul fait agir, et les obstacles mêmes m'irritent et m'engagent à les surmonter. La prudence et la candeur me conseillaient également de raconter les faits avec la plus exacte vérité, et de les appuyer par un grand nombre de circonstances. L'accusation avait parlé, il fallait bien lui répondre. Je le fis avec une force et une franchise qui enlevèrent tous les suffrages. La justesse de mes raisons, et la fermeté avec laquelle je les représentais, allaient me faire rendre enfin une

pour mettre en doute la compétence des juges qui m'ont déjà condamnée, alors la cour supérieure, devant laquelle je parais aujourd'hui, peut se récuser sur-le-champ. Je présumai qu'il était sage de lui répondre que je n'attachais d'autre importance à cet écrit que de vouloir en faire jaillir quelques traits de lumière, pour éclairer le tribunal devant léquel j'avais l'honneur de comparaître. MM. les conseillers se retirèrent pour en délibérer, ils restèrent près d'une heure aux opinions ; ils reparurent et continuèrent les débats.

justice que j'implorais en vain depuis long-temps. Je n'avais pas craint de me défendre moi-même contre l'attaque terrible de mon agresseur ; j'avais su opposer le cri de la vérité à des subtilités ou à des raisons spécieuses. Je me disais : Je gagnerai ou je perdrai mon affaire. Si je la gagne, c'est le triomphe de la vérité sur l'imposture ; si je la perds, j'ai trois cent soixante-cinq jours de prison pour perspective, et l'éclipse momentanée d'une réputation que mes ennemis n'avaient pu jusqu'alors entamer.

Déjà la majorité des voix semblait s'élever en ma faveur ; je voyais l'un de mes juges dans une grande incertitude ; elle était accompagnée d'une inquiétude secrète qui lui inspirait une tendre compassion pour celle qu'il allait peut-être sacrifier sans le vouloir. Ce n'était pas sans peine qu'il lançait la foudre des lois sur une tête innocente ; qu'il l'immolait sur l'autel de la vengeance ; qu'il la présentait comme l'objet de l'indignation publique ; mais un magistrat, amovible dans ses fonctions, craint souvent de déplaire ; s'il recevait l'ordre injuste de condamner un nouvel Aristide, il écrirait froidement son nom sur ses indignes tablettes *. Le zéle pour la punition du crime est louable, sans doute ; mais quand il s'agit de satisfaire les passions des

* Quand je vous donnerai la preuve la plus claire
Que vous n'eûtes jamais de plus grand ennemi,
Qu'il est un patelin, qu'il est un faux ami,
Qu'il appela sur vous les chagrins, la digrâce ;
Qu'il vous fit dénoncer pour avoir votre place ;

vampires politiques, on ne doit point obéir aveuglément, sinon un magistrat devient, sans le savoir, le complice d'une lâche agression.

Par un contraste frappant, la sérénité rentrait dans mon âme; une sombre inquiétude agitait les esprits des agens du despotime; la paix de l'innocence éclatait dans mes regards. Le pouvoir du vulnérable Vanderfossa semblait annoncer l'apparition d'une éclipse de cour; pour mortifier l'orgueil et la présomption des philosophes, le ciel permet que les hommes les plus célèbres fournissent les exemples les plus frappans des faiblesses humaines. Si le *génie* sert bien dans quelques circonstances, il devient souvent, dans beaucoup d'autres, le compagnon d'un éternel malheur; on s'égare quelquefois, en ne considérant point le but qu'on veut atteindre, et surtout s'il sera possible de le franchir. Un sage écrivain a dit que « la plus subtile folie se fait de la plus subtile sagesse, et qu'il n'y a qu'un demi-tour de cheville qui conduit de l'une à l'autre. »

Avant que M. l'avocat général eût cessé de parler, la fortune avait déjà changé pour moi à mon avantage; ce magistrat ne savait que répondre à mes allégations; il disait simplement : « A la vérité, la de-

Qu'il n'a fait promptement ce voyage à Paris
Que pour la demander; qu'il la veut à tout prix,
Que s'il a dit partout qu'il venait vous défendre,
Ce n'était qu'un moyen plus sûr de vous surprendre.

D***.

moiselle Le Normand a fait des prédictions qui se réalisent dans ce moment même; mais le hasard seul des circonstances y contribue *. »

Qu'importe, après tout, lui dis-je respectueusement, que j'explique le principe du mal, si je ne sème point l'épouvante dans la société? Vous faites semblant de prendre tout à la lettre, et vous vous plaisez à répandre le désordre et le scandale. Je donne le seul sens qui sache prêter une couleur raisonnable à celles de mes expressions où l'on peut supposer du mystère; que ne me demandez-vous, par exemple, l'explication de quelques autres chapitres? On s'en est servi, en très-grande partie, pour m'intenter le plus ridicule des procès passés, présens et futurs.

Qui pourrait donc me blâmer si je consacre mes loisirs à la culture des lettres? ce goût est d'autant plus pardonnable qu'il sert à perfectionner ce talent que j'ai toujours employé à faire le bonheur de mes semblables. Si je ne présente ici que de stériles avantages, au moins cette insidieuse attaque immortalisera mon séjour en Belgique. Ce sont des monumens, des trophées, des triomphes que j'élève à la gloire du peuple belge, et au sommet desquels j'inscrirai le nom de ses augustes souverains.

Il est des causes où la justice s'irrite de l'insuffi-

* Dirai-je de M. l'avocat général ce que Madame de Lassey disait de l'abbé Terrasson : *Il n'y a qu'un homme de beaucoup d'esprit qui puisse être d'une pareille imbécillité.*

sance des preuves * : celle-ci est du nombre; si c'est un crime d'avoir dit la vérité, celui qui a voulu la connaître n'est pas moins coupable que celui qui la révèle.

Mais dois-je rougir de ma conduite, ô magistrats, moi qui, depuis tant d'années, me dévoue au bonheur d'autrui avec un zèle que n'a point paralysé le soin de mon propre intérêt ou de mon repos?

Etes-vous de bonne foi, vous tous qui prétendez prouver que j'ai tort? Vos moyens sont à la fois faibles et frivoles; il est évident que vous les avez proposés pour vous conformer à la marche ordinaire des accusations. Vous me reprochez mon séjour en Belgique, comme si j'étais partie de France dans l'intention de m'enrichir aux dépens de vos Nababs hollandais; ici la médisance ne peut pas interpréter mes actions d'une manière défavorable; c'est une calomnie outrageante de m'avoir accusée : assurément, si c'est un crime à vos yeux d'avoir possédé la confiance des personnages les plus illustres, je ne manquerai pas (pour se réunir contre moi) d'ennemis insidieux; le sort m'a fait monter sur un théâtre où je peux exercer

* Il faut que la justice soit indépendante de toute autre chose que de la loi, il faut que le pouvoir judiciaire soit distinct de tous les autres pouvoirs; tous ces principes sont des vérités convenues. Il faut donc empêcher la politique de pénétrer dans la justice, dont le mélange ne peut que la pervertir : *Entre elles toute intelligence est corruptrice, tout contact est pestilentiel.*

F. Guizot.

et faire connaître mes talens. On ne peut me refuser des éloges, moi qui, depuis l'époque de la révolution, n'ai jamais eu d'autre but que de me rendre utile à mes concitoyens *.

Enfin, s'il faut l'avouer, j'ai obtenu le suffrage du peuple et la bienveillance des personnes du rang le plus distingué.

Ne vous étonnez plus maintenant de l'empire que j'exerce sur les esprits. Je leur ai souvent rendu la tranquillité; et, dans les momens les plus terribles, j'ai prévenu de grands maux, et j'ai mis, par mes conseils, des digues à la corruption.

Tels sont les résultats d'un talent que vous surnommez frivole, et qui remonte à la plus haute antiquité.

* Les premiers empereurs romains chassèrent de l'Italie les philosophes, les mathématiciens et les chaldéens, comme des gens qui troublaient le monde par leurs systèmes, leurs calculs et leurs prédictions ; mais au moins ils ne les emprisonnaient point et ne les condamnaient qu'au bannissement. Ils se seraient bien gardés de les faire juger publiquement, et pour cause... Ils trouvaient au contraire d'une saine politique de rester dépositaires de leurs secrets..... sans donner de la publicité à leurs oracles. Le peuple aime naturellement ce qui ressort des choses ordinaires ; frappez les esprits, alors ils prendront des rêveries pour des mystères, ils expliqueront la succession des choses, et les malheurs qui, selon eux, doivent en dériver. La persécution a fait de tous les temps des adeptes, et mes quatre jugemens en Belgique, en attendant le cinquième, pour cette œuvre, etc., m'auront fait et me feront des milliers de prosélytes en Europe, et ce, jusqu'au jour de l'éternel repos !!!

Mon art est de semer quelques fleurs sur le champ aride de la vie, et de soustraire des victimes à des argus invisibles qui se cramponnent dans une place qu'ils feignent de quitter, pour y revenir à l'instant même. Si j'avais fait moins de progrès dans l'étude du cœur humain, je serais plus discrète dans mes éloges. Ce n'est pas de moi que je veux entretenir mes lecteurs, mais de ceux qui m'ont devancée, et que j'appelle mes maîtres.

Je n'oublierai pas que je me défends moi-même, et que c'est le ministère public que je combats : aussi je lui dirai : Vos inculpations sur l'ouvrage de la *Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad* offrent, d'un côté, une conduite toujours pure aux regards des personnes raisonnables ; de l'autre, elles fortifient les racines de l'arbre de ma science. Je m'exprimerai toujours avec autant de franchise que d'énergie ; je suis digne non seulement de la liberté, mais encore de l'attention, pour n'avoir pas fléchi le genou devant la puissance secrète qui m'accuse. La pureté de la conscience se fait connaître ; et tandis que l'innocent n'éprouve aucune inquiétude, le coupable doit penser sans cesse au châtiment qui galope sur ses traces. Dans toutes les circonstances, le peuple s'est prononcé en ma faveur ; ce même peuple est maintenant convaincu de la persécution à laquelle je suis en butte ; il en a la certitude par mon assurance devant mes juges, et par la fermeté de ma défense.

Ma procédure devant la noble cour est un flambeau qui brille au milieu des ténèbres..... La conséquence

que l'on en peut tirer est que vous n'avez jamais pu croire que les preuves de mon innocence éclateraient au grand jour. Restant parmi vous, je vous ai défié de consommer le monument de l'imposture et de la plus coupable politique *.

On aurait peut-être dû, avec une femme telle que moi, qui sait parler et écrire, et dont toute la vie est sans reproche, on aurait dû, dis-je, ou me rendre une justice complète, ou me renfermer dans une étroite

* L'odieuse calomnie a cherché à verser sur moi ses dangereux poisons, des sicaires à gages ont répandu les bruits les plus faux comme les plus absurdes. Une demoiselle de Bruxelles m'avait remis tantôt 1000, 2000, 3000, même 5000 fr., pour obtenir un *sylphe* pour époux : un très-grand personnage avait eu la fantaisie de me consulter sur la durée de son pouvoir, et n'avait pas été satisfait de ma réplique ; beaucoup de Belges étaient devenus hyppocondriaques à l'aspect de mes *Tharots,* en un mot j'avais ouvert la boîte de Pandore sur les remparts de Bruxelles; chacun du plus au moins s'en était ressenti. Un mensonge politique est venu pour ainsi dire mettre le sceau à toutes ces fausses allégations. L'on a osé dire, l'on a osé répandre le bruit que mon voyage en Belgique avait un tout autre but que celui de faire valoir mes talens. Perfides, puis-je dire, ô vous qui ne spéculez, qui ne vivez que sur la ruine des états, qui n'en calculez que les chances, voulez-vous bien me dire où seraient les miennes? car encore me faudrait-il bien glaner dans le champ fertile d'une révolution; si un bon ministère, même un gouvernement belge, pouvait m'être assuré à l'avance, ils rehausseraient mon courage et me donneraient la force nécessaire pour essayer l'entreprise. Mais une femme simple qui ne possède que les vertus de son sexe sans avoir les prétentions du vôtre, que pourrait-elle ga-

prison, et non me condamner à *quinze francs* d'amende pour avoir *deviné juste.* (Certes, je n'aurais jamais acquitté cette injuste taxe, si une main protectrice ne s'en était chargée.)

Tel est l'exposé du procès entrepris avec le plus insolent succès, parce qu'il était conduit sans ordre et sans plan par l'injustice, toujours tremblante dans sa politique. Rien de moins constant que le vulgaire, de plus impénétrable que l'intention des hommes, et de plus trompeur que l'esprit des courtisans.

gner? de l'or, et le mépris et le blâme. Un double rôle fut toujours étranger à ma personne, mon âme est généreuse, reconnaissante, elle fut dans tous les temps étrangère aux divers partis qui minent les états et finissent par les engloutir; aussi n'ai-je cessé dans mes discours, de même que dans mes écrits, de proclamer hautement la sagesse du gouvernement belge, et de former des vœux pour les Bruxellois qui m'avaient si bien accueillie? Il est bien permis d'errer en politique, mais affecter de croire, et être assez perfide pour le manifester, que j'ai formé le projet de réunir les Pays-Bas à la France, cela passe le *nec plus ultra* de la démence. Rassurez-vous, trembleurs, je n'enleverai pas la Belgique sur ma flèche d'*Abaris*, pour la naturaliser en France? je n'en eus jamais la pensée. Il est dangereux et même très-dangereux d'adopter un système d'innovation. Je suis l'ennemie la plus prononcée des révolutions; j'admire les princes, je les respecte; mais je serais desespérée, s'il me fallait les craindre: l'amour rend les peuples fidèles, et la justice exacte qu'on leur rend les enchaîne à jamais au souverain qui leur évite soigneusement tout ce qui pourrait leur ramener les guerres intestines. Pour mon propre compte, il me sera bien permis aujourd'hui de vous dire: *Repos, repos à l'étranger paisible qui est venu s'asseoir librement sur votre sol hospitalier!!!!*

Ah ! combien de circonstances doivent éveiller ma surprise et mon indignation ! J'ai triomphé, il est vrai, mais j'ai surmonté de grands obstacles pour parvenir à ma justification. On ne voulait pas me laisser remporter une victoire complète ; il fallait la modérer par l'application de l'article 479 *. Je n'ai dû mon salut qu'à la force de l'opinion publique. Jamais, dans aucune circonstance, elle ne s'est manifestée avec autant de vigueur. Les journaux n'ont pu rendre que faiblement ces marques si touchantes d'un intérêt général, qui me furent prodiguées par toutes les classes de la société au moment où l'on me déclara libre. Tous répétaient ensemble : « Lorsqu'on veut forcer le sens des lois, dénaturer les intentions du législateur, on tombe nécessairement dans l'absurdité ; là où il n'y a point de crime,

* Une personne de Bruxelles, qui assistait aux débats de mon procès, ne put supporter l'idée de voir que le sieur Delan***, second témoin de l'information, avait dénoncé la carte de *Tharot* n° 12, où selon lui figurait un singe noir ; il fallait éclairer mes juges sur ce point délicat, aussi s'empressa-t-elle de me faire remettre en public les soixante-dix-huit tableaux dont le jeu se compose, pour convaincre les magistrats de l'absurdité de l'accusation. J'avais déposé publiquement sur le bureau de MM. les conseillers des titres honorables, pour motiver les causes de mon séjour à Bruxelles. L'arrêt qui cassa le jugement de Louvain ordonna la saisie des objets propres à la divination. Le procès-verbal du 21 avril, certifié véritable par MM. Greindl, etc, etc., déclare, qu'il n'existait chez la demoiselle Le Normand que ses œuvres littéraires ; comment se fait-il qu'un jeu de cartes qui ne m'appartenait pas (qu'un oubli avait fait laisser

il n'y a pas de criminels, il n'y a que des victimes. »
La seule chose que je me reproche est d'avoir ajouté foi au zèle de quelques personnes qui m'avaient engagée à revenir cette seconde fois en Belgique, et de m'être reposée avec confiance sur la justice *néerlandaise*.

O vous tous ! fuyez les contrées où le législateur s'élève au-dessus des lois, et où la vérité et la vertu peuvent être punies comme des crimes; et si vous n'êtes pas libres de choisir, cherchez au moins à vivre obscurs dans ce pays; ne courez ni après les suffrages, ni après les dignités; car on n'aura pas plutôt deviné vos talens et votre mérite, que vous deviendrez, comme moi, la victime de la calomnie et de la cupidité. L'innocence la plus pure ne trouve point de défense contre les attaques des méchans qui ont le pouvoir de nuire, et qui ont l'art de surprendre la faveur du souverain.

en évidence sur le bureau de greffier du la cour) ait pu servir de prétexte pour motiver l'amende de 15 francs. Il m'a fallu signer sur le registre du greffe que je devais renoncer à ce mystérieux jeu de *Tharot*, pour recouvrer des lettres précieuses, lettres mises sous les yeux de M. le président, lettres que j'avais laissées, de son aveu, au greffe(pour éclairer les consciences); on ne peut pousser plus loin l'abus de l'autorité ; c'est un véritable coup de *Jarnac ministériel*, je le déclare hautement, aussi je porte un défi à quiconque oserait soutenir le contraire. Ainsi donc, on a saisi, contre toutes les lois, ce qui n'était point saisissable ; j'ai préféré payer les frais *d'un procès gagné*, plutôt que de laisser traîner dans la poussière d'un greffe des écrits honorables, et qui m'étaient adressés par M. le colonel du Caylar, Mesdames les baronnes d'Estorff et de Fagel, au nom des plus grands, des plus illustres personnages du royaume des Pays-Bas.

Tout ce que j'ai avancé me paraît suffisamment établi. Il n'appartenait qu'à une femme de mon caractère de rester ferme dans le malheur, sans que les outrages, les périls puissent la rebuter. Orgueilleuse de mes chaînes, je ne perdis jamais la fermeté, qui ne peut s'affaiblir dans les âmes d'une certaine trempe. Tous devaient déplorer l'exagération de leurs mesures et la honte qu'ils allaient s'attirer. Le peuple applaudit avec transport, et fit entendre des cris d'allégresse.

Aussi mes ennemis disparurent confondus. J'allais reparaître à Bruxelles avec les honneurs d'un martyr d'état. O vous qui traitez un écrit, même modéré, de pamphlet calomnieux contre les juges de Louvain, et qui l'assimilez aux délits prévus par l'article 367, pensez-vous qu'une malheureuse captive qui gémit loin de la société, et loin de la puissance des lois qui la régissent (qui ont été infructueuses pour elle), tienne de la nature et de la justice le droit de tout faire, et d'employer ses efforts pour rompre les liens de l'esclavage ? pensez-vous que je sois répréhensible d'avoir éclairé les conseillers de la cour du Brabant, d'avoir fait casser l'arrêt du tribunal de Louvain, et d'avoir prouvé mon innocence à l'univers et reconquis l'estime générale ? Oh ! non, vous ne le pensez pas ; ce serait vous supposer dépourvus de bon sens, de lumières, et même de toutes les facultés intellectuelles......

Mon triomphe est un titre de gloire ; il devient même un monument à l'estime et à la reconnaissance de

ceux qui m'honorent de quelque bienveillance. J'ai compté mess uccès par de nobles et généreuses actions; aussi mon accusateur, semblable au génie du mal, n'a pu usurper son empire sur moi que dans les ténèbres.

Cependant l'avocat général reconnut bientôt que les efforts qu'il faisait pour rétablir le combat étaient inutiles; on attendait avec impatience l'effet de ses réserves. On me fit passer au greffe pour y signer le fameux mémoire *; mais dans l'anéantissement où me plongeait le changement subit de mon sort, je ne com-

* Je présentai le manuscrit de mon troisième mémoire justificatif à un homme instruit et animé pour moi des meilleures intentions, je le priai de censurer lui-même cette nouvelle manière d'établir ma défense, de retrancher sans pitié ce qu'il pourrait n'être pas prudent d'avancer dans la circonstance où je me trouvais : de concert nous éliminâmes ce qui pouvait prêter à la satire ou outrager la dignité du tribunal qui m'avait condamnée. On ne pouvait pousser la précaution plus loin. Honneur à ce digne mentor, il m'a garanti par sa prudence d'un chef d'accusation *peut-être mérité ;* je devais nécessairement faire casser l'arrêt de Louvain; mais je me serais rivé des fers peut-être pour long-temps : on n'est guère raisonnable quand *on est en prison!!!* et surtout si l'on est en droit de publier hardiment que la méchanceté seule et la sottise ont ourdi la fameuse intrigue qui enlève la liberté et la réputation. Malgré ma minutieuse prévoyance, le ministère public fit ses réserves. *Un génie* supérieur vint à mon aide, *il fit déposer aux mains du concierge de ma prison* (le sieur Fontanassa) *les frais d'un procès que j'avais gagné*, et me sauva ainsi, en dépit de moi-même, *de mes persécuteurs.*

pris pas le sens de ses conclusions [37]; et voyant l'immensité des spectateurs qui accouraient en foule autour de moi pour me prodiguer mille éloges (mon cruel adversaire n'inspirait que la haine ou le mépris, même à ses adulateurs); dans l'ivresse de mon bonheur, je m'élançai au milieu de mes juges; et, trop vivement émue pour remarquer M. l'avocat-général qui déjà tenait la plume, j'adressai à MM. les conseillers, ainsi qu'à leur digne président, mes actions de grâces sur leur justice éclairée et magnanime. Combattue par la joie et la haine que je conservais à mes persécuteurs, j'allais sans doute devenir indiscrète; mais je me tins sur la réserve, et je répondis à l'organe du ministère public d'une manière si ferme et si vigoureuse, que je le vis se troubler et rougir de mes réflexions.

Il s'épargna la réplique et ne chercha point à pénétrer ce que je crus devoir retenir..... Il est essentiel, lui dis-je, de traiter de la paix au moment où je n'ai fait paraître encore que cent cinquante exemplaires d'un mémoire qui va être porté à quinze cents, lorsque ce n'est pas la mauvaise foi ou l'erreur qui demande des choses injustes; c'est la justice qui exige avec rigueur tout ce qu'elle a droit d'obtenir. La défense est permise à tout être pensant; l'honneur a dirigé la mienne; elle seule me place à l'abri des poursuites de mes ennemis; il ne tient qu'à vous d'essayer de troubler encore ma sécurité; cependant, il vaut mieux, dans la position où nous sommes, faire de mutuels sacrifices. Vous venez d'être le témoin de l'élan

généreux des Belges en ma faveur, des félicitations qu'on m'adresse; les vœux que l'on forme pour moi ne sont point le langage d'une froide cérémonie, c'est l'expression du cœur, du sentiment et d'une vive indignation contre mes persécuteurs; elle approche de l'idolâtrie. La voix du peuple est la voix de Dieu, il est souvent dangereux de ne la point écouter; veuillez-y réfléchir : la sûreté est la fille de la prudence; si la mienne doit être compromise, n'attendez point au lendemain, signez un mandat, je vais reprendre mes fers. L'admiration qu'inspire mon courage me prépare de nouveaux triomphes. L'on dira de moi : elle a gagné par la défense tout ce qu'elle a perdu par l'agression. Daignez en instruire M. le procureur général; évitons des suites qui peuvent devenir dangereuses, et posons mutuellement les armes : sinon, je les reprends, et jure de ne les quitter qu'à mon derniers soupir.

C'était là, sans doute, le langage d'une femme énergique; mais j'avoue que la marche du scrupule est toujours lente et timide, et la mienne ne devait plus être retardée par de nouveaux obstacles.

J'avais fait la dangereuse épreuve, depuis cent jours, que l'on pouvait espérer d'acquérir, par de nombreux artifices, les lumières et les secours qui manquaient encore pour élever l'édifice dont il semblait que l'on avait conçu le plan.

L'impatience et la passion ne calculent rien, et se livrent avec une vive impétuosité aux moyens les plus

prompts de se satisfaire. Le ministère public avait cherché à m'entraver dans mes moyens de défense, il aurait dû, au contraire, conserver envers moi quelques ménagemens à cause de ma triste situation.

Cependant le bandeau de l'illusion était tombé de mes yeux; je prenais la ferme résolution d'oublier la Belgique, et de lui faire un éternel adieu. Je la regardais comme un séjour malheureux et comme une vallée de larmes où j'avais expié, d'une manière cruelle, le péril d'une réputation trop étendue *; on m'a vu soupirer après un avenir qui semblait s'éloigner de mes regards et laisser le présent rembruni par les teintes les plus sombres. Mon courage était grand, sublime, et digne de mes sentimens religieux; la pensée consolante de mon innocence me soutenait dans mes peines, et le chagrin fuyait sur les ailes du temps : ce n'était plus ce poison qui mine et qui dé-

* Madame de Krudner, forcée de sortir de Zurich, se retourna vers la ville, et, en étendant les bras, la maudit : « Malheur » à toi, s'écria-t-elle, ville profane, où les enfans eux-mêmes » ont des visages d'Holopherne ! » De même elle en voulait beaucoup aux agens de la police, elle les menacait du feu du ciel. Sans croire à la fatalité, je suis fondée à augurer que ce pays ne me présage rien d'heureux : une première fois, j'ai un procès avec les douaniers belges; une seconde, je suis arrêtée, jugée, condamnée pour avoir trop bien écrit; s'il me prenait fantaisie de revenir une troisième fois à Bruxelles, je devrais probablement y laisser ma tête, ou triompher généreusement de mes ennemis et non les écraser sous le poids de mon

truit peu à peu l'espérance, au contraire, mes idées devenaient plus tranquilles; enfin j'osai croire au retour et à la durée du bonheur; je jetais un voile sur la source de mes peines, et je travaillais avec un nouveau courage au plan sur lequel je voulais fixer l'attention générale.

Quoique mon livre sur les congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad m'ait attiré d'amères persécutions en Belgique, l'étude procure du moins une grande jouissance et beaucoup de considération à une femme vraiment instruite. Les critiques dont les ouvrages sont l'objet peuvent être très-aisément supportées quand on a quelque élévation d'âme, et quand on aime les grandes pensées pour elles-mêmes encore plus que pour le succès qu'elles peuvent vous procurer; d'ailleurs le public, tôt ou tard, devient toujours équitable. Il faut que l'amour-propre s'accoutume à faire crédit à la louange; car, avec le temps, on obtient ce qu'on mérite, quand même on aurait

sceptre magique. Je n'imiterai point l'enchanteresse *Canidie*, je me garderai de dire comme elle : « Que vous sert de me prier ? » mes oreilles sont fermées pour vous, les rochers battus par la » tempête ne sont pas plus sourds aux cris des matelots qui » périssent; si vous vivez plus que je ne voudrais, ce sera pour » vivre malheureux, vos jours ne seront prolongés que pour » fournir sans cesse à de nouveaux tourmens ». Non, mes persécuteurs, rassurez-vous, c'est sous d'heureux auspices que je saurai mêler à la sagesse un peu de folie : rien n'est si doux que de laisser dormir à propos sa raison en attendant une action mémorable !!!

long-temps à souffrir de l'injustice. Je ne conçois pas de meilleur asile contre elle que la méditation de la philosophie et l'émotion de l'éloquence. Ces facultés mettent à nos ordres tout un monde de vérité et de sentiment, dans lequel on respire toujours à l'aise.

« De même vais-je recommencer d'écrire; et l'histoire de mes malheurs en Brabant sera la première œuvre de ma liberté. Aussi les lettres, que je cultive avec une noble indépendance, seront toujours consacrées au triomphe des bons principes. »

Enfin l'heureuse nouvelle de ma délivrance est publiée, et les ailes de la Renommée ne seront pas assez rapides pour la porter au fond des provinces belgiques; ses cent voix ne seront pas assez fortes pour la faire retentir des bords de la Meuse jusqu'aux rives de la Seine. On me vit reparaître dans le monde avec étonnement; déjà le bruit, qui s'était répandu dans Bruxelles, que les ordres étaient donnés pour me préparer une retraite à Vilvorde, avait alarmé mes amis *. Je reçus mille complimens qui portaient le

* Il existe à Bruxelles un cœur généreux, une âme noble; mon adversité la fit briller sous un nouveau jour. C'est à elle que je dois des consolations quand tout m'abandonnait, elle me rechercha dans ma solitude, elle travailla, elle agit pour moi, tandis qu'il en était qui m'avaient de grandes obligations qui n'osaient se montrer au jour, ni me protéger contre les loups qui venaient m'attaquer..... Elles rougissent aujourd'hui d'avoir pu me méconnaître! Je leur pardonne volontiers cette acte de pusillanimité; *mais elles me dispenseront de leur offrir la palme du courage*, elle appartient aux Anglais, eux seuls ne m'ont point délaissée..... Amis rares, ils ont été fidèles à l'in-

caractère de la sincérité *; mon premier sentiment fut de rendre grâces au ciel de m'élancer d'une mer agitée dans le port **. Je m'étais confiée à mes seuls

fortune d'une femme, qu'il était alors de bon ton de critiquer, pour faire sa cour à *je ne sais quels protecteurs de l'intolérance politique et religieuse ;* sans doute il en est qui seraient forcés de baisser les yeux devant moi : je pourrai faire rougir ceux qui me flattaient dans la prospérité et qui m'ont abandonnée dans la disgrâce ; je pourrai voir assis *à ma place ceux que j'ai vus si souvent assis à mes côtés,.....* Mais est-ce là une considétion capable de suspendre le cours de la justice, et sommes-nous pour toujours dans un temps où il faille repousser le malheureux, pour tranquilliser les ingrats ? Non ! encore une fois, non !

* Au moment où l'arrêt de la cour supérieure fut prononcé, l'intérêt que me portaient les habitans de Bruxelles devint une ivresse générale ; le peuple se précipitait en foule autour de moi pour me témoigner la satisfaction qu'il éprouvait de me voir remporter sur mes ennemis une si éclatante victoire ; les portes du tribunal furent mises en pièces et les barrières forcées, on m'environna de toutes parts : vive Le Normand ! s'écriait-on, vive la femme courageuse. Les Flamands répétaient à haute voix : *Prophetia*, etc. Plus de vingt milles personnes étaient sur pied, j'eus la plus grande peine à m'avancer jusqu'à ma voiture ; le peuple, entraîné par l'enthousiasme, montait sur le cercle des roues pour me féliciter ; je répondais à ces marques honorables de l'attachement des Belges, en leur offrant aussi des vœux sincères pour leur prospérité : ils m'accompagnèrent jusqu'à la maison d'arrêt où je me rendis pour reprendre mes papiers. Le troisième jour de ma délivrance, j'assistais à la dernière réprésentation que donnait Mademoiselle Mars à Bruxelles, je fus unanimement applaudie ; mes persécuteurs étaient présens, quelles durent être alors leurs réflexions ? peut-être éprouvèrent-ils, par *raison ou calcul*, le repentir de leur coupable conduite envers moi ?

** Le tourbillon du Seigneur, sa fureur impétueuse, sa tempête toute prête va fondre sur les pervers, et le Seigneur ne détournera point sa colère et son indignation jusqu'à ce qu'il ait accompli les desseins de son cœur. Jér. XXX. 23.

moyens, mais l'injustice ou l'imprévoyance pouvait me faire rentrer sous la puissace de mon ennemi, et l'on devait dès lors penser que son caractère absolu se développerait à mon égard d'une manière très-prononcée; il me voyait décidée à rester quelques instans à Bruxelles, où l'état de ma santé, la vie mélancolique d'une prison (qui en est la suite), me forcèrent à m'adresser au docteur Plancke, pour me donner quelques soins. Le lendemain de mon triomphe, je reçus un avis secret et officieux de n'y séjourner que quarante-huit heures [38]. Que craignait-on des conseils d'une Française? d'exalter l'imagination des Belges : eh! pouvait-elle influer sur leur destinée politique? On me faisait entrevoir que je courais le péril d'être arrêtée pour le fameux mémoire. On allait jusqu'à dire que c'était sur le réquisitoire de Messieurs les juges de Louvain. *On n'oserait, m'écriai-je!* ce serait vouloir mettre le comble à ma réputation..... Au moins, cette fois, je paraîtrais sur les bancs sous le poids d'une accusation honorable; si l'on me poursuivait pour mes écrits, ce serait, en vérité, leur faire trop d'honneur, et le public me venge déjà, de la manière la plus signalée, aux yeux du Brabant, sur le ridicule procès qui m'a été fait par une fausse et coupable combinaison. Je me contenterai de prévenir les effets précipités d'une vengeance irréfléchie; je me bornerai à dire : Le monarque le plus éclairé peut concevoir des soupçons que lui soufflent des hommes méchans, parce qu'il lui est impos-

sible de promener ses regards sur tout son empire ; il est fâcheux qu'il se repose sur quelques courtisans, qui, loin de mériter sa confiance, la trahissent toutes les fois qu'il lui est nécessaire de leur en administrer des preuves.

MES ADIEUX AUX BELGES.

O liberté ! trésor inappréciable ! je vais jouir de toi, après en avoir été si long-temps privée...

CHAPITRE VI.

Le 15 août je quittai Bruxelles, non en fugitive, mais triomphante *. Je n'abusai point de la victoire; je surmontai mon ressentiment. La fortune elle-même, cette reine des événemens, ne se présenta point pour la partager; la variété des objets que j'apercevais sur ma route, dans la plus riche saison, produisait un effet salutaire sur mon âme. Le calme qui régnait autour de moi me rendait un bien-être que je n'avais pas éprouvé depuis long-temps. Je ne soupirais que pour la solitude et la retraite. De tous les côtés, le bruit de ma défense avait exalté les esprits; une population immense arrivait en foule au-devant de l'ex-prisonnière ; je m'éloignais encore une fois de mes amis, de mes

* Je fus, comme Horace, condamnée par les décemvirs de Louvain, et portée en triomphe par le peuple bruxellois.

plus chères habitudes : mais du moins alors la tyrannie ne me poursuivait pas hors des frontières de la Belgique *. En Prusse, j'allais retrouver la faculté de penser et la force d'écrire; partout les chefs-d'œuvre de la nature m'ouvraient des sources de jouissances

* En arrivant à Liége, le 16 août, à neuf heures du matin, je remarquai avec surprise que les habitans me fixaient et semblaient me connaître; que voulait dire ce présage? Ma surprise fut extrême, en appercevant deux gendarmes qui suivaient pas à pas ma voiture, ils m'observaient sans cesse, et semblaient me désigner; arrivée à la poste on fit une pose pour se rafraîchir, ces gendarmes me suivirent au café ; les Liégeois me croyaient déjà captive, jugée et condamné pour mes écrits ; je ne tardai point à me convaincre que cette terreur était mal fondée, la curiosité seule avait entraîné ces messieurs, elle avait fini par s'emparer d'un grand nombre de personnes. On savait alors qui j'étais, mon procès m'avait créé dans ce pays une réputation de courage; un peintre qui avait fait mon portrait à Bruxelles en avait exposé une copie à Liége : on me remarquait dans le même costume de voyage, avec mon bonnet à la russe ; il n'était pas surprenant que l'on m'eût facilement distinguée, aussi je continuai paisiblement ma route et me promis bien dorénavant d'écarter toutes les probabilités d'une agression nouvelle. On disait hautement à Aix-la-Chapelle que je devais craindre de reparaître en Belgique, que pour cette fois je ne l'échapperais pas. Un habitant de Bruges, que je rencontrais souvent à Borcette, assurait que M. Duvignau, procureur du roi de sa ville, était animé pour moi des meilleures intentions ; il en était ainsi d'un premier magistrat de Namur ; il me montra un article inséré par ordre du grand visir et du cadi général dans le Constitutionnel d'Anvers, qui semblait désapprouver la cour supérieure de Bruxelles de s'être honorée dans ma cause. En vérité il y avait de quoi bouleverser une tête craintive, aussi je formai le dessein de révoquer en doute tous les bruits *les mieux fondés*, et je finis par y devenir indifférente.

qui jusque là m'étaient inconnues. Qu'on se représente, entre la ville de Liége et Aix-la-Chapelle, une étendue immense de pays embellis par les cultures les plus variées, coupée par la rivière de la Meuse, animée par une multitude de hameaux. Ce délicieux paysage représente le tableau de l'aisance, de la paix, du bonheur, et d'une utile activité *....

Un souvenir pénible vint troubler les élans de mon admiration ; sans ce pénible souvenir, je serais restée en extase devant ce magnifique tableau. Un char brillant venait de passer à mes côtés, et j'avais reconnu une personne qui, dans des temps plus heureux, m'avait voué un intérêt tout particulier. Que de fois elle m'en donna l'assurance dans ses lettres ! Aujourd'hui, elle est en quelque sorte humiliée du rôle qu'elle joue à mon égard ; elle détourne les yeux..... Mes amis ! réveillez-vous, réveillez-vous, non pour me servir, car j'ai gagné ma cause, mais pour partager mon bonheur. Demain, celui qui était mon ennemi cessera de l'être ; peut-être aussi ceux qui ont troublé mon repos ne goûtent pas, comme moi, les charmes d'un paisible sommeil : la tranquillité de l'âme contribue toujours à faire souffrir plus patiemment les peines du corps. A ce dernier mot, l'un des voyageurs, M. Lagrenée, peintre fran-

* Il existe une ordonnance fort sage dans la Belgique, c'est celle qui veut que les maisons soient au moins reblanchies tous les cinq ans ; de là un aspect de propreté et d'élégance qui frappe d'abord les yeux, et qui, jusqu'à un certain point, contribue à la salubrité comme à la prospérité publique.

çais, me fit remarquer un spectacle d'un genre bien différent, et qui produisit sur moi une impression plus vive. La plus grande partie de la contrée que je venais de parcourir était éclairée des derniers rayons du soleil, qui lui donnait l'éclat le plus éblouissant. La Meuse étincelait comme un diamant; non loin de là, des effets d'ombre d'un bois répandaient sur la plaine une teinte noirâtre qui se dissipait ensuite par degrés.

Des génisses étaient suivies d'un troupeau de moutons; plus loin, on apercevait ces porcs immondes, qui se font pardonner, par leur journalière utilité, une ignoble et difforme figure; mais ici, confondus avec une foule d'autres animaux, ils semblaient offrir à mes regards un ensemble de mouvemens; quelques chèvres, avec leur forme agile, leur longue barbe et leur air intelligent, se présentaient ensuite : cette multitude d'animaux variés de formes et de couleurs, jouissait du bonheur de paître en liberté sur cette plaine verdoyante, et formait un coup d'œil délicieux dont l'habitant des villes ne peut se faire une idée.

La lune se leva, et, sur cette hauteur, jetait une douce clarté sur ce beau, cet immense paysage et les objets plus rapprochés.

L'air était calme, et sa vague tranquille
Aplanissait sa surface mobile :
Sur l'horizon la lune, en renaissant,
Bordait son orbe au feu de son croissant.

Tout ce qui se présentait à ma vue me frappa telle-

ment, que je m'empressai d'en saisir une légère esquisse pour la placer dans mes tablettes. Je pris mon crayon, mon portefeuille, je m'assis sur un tronc d'arbre pendant qu'on relayait, et je dessinai, en pensant que du moins j'emporterais le souvenir de l'un des momens les plus intéressans de ma vie.

Le hasard me conduit vers le fond d'un bocage,
J'avance, j'aperçois un toit humble et sauvage,
Un champêtre réduit, au milieu des forêts,
Où régnaient la vertu, l'innocence et la paix.

J'aimais à contempler ce ravissant spectacle, j'aimais à ralentir mes pas pour savourer ce riant tableau qui se présentait à mes regards.

Déjà j'entrevoyais cette antique cité qui me reportait aux premiers momens de la gloire française et me retraçait d'autres monumens plus modernes, mais non moins mémorables: je me rappelais avec émotion cet accueil flatteur que j'avais reçu à Aix-la-Chapelle. J'arrivai le soir dans un riant vallon que bordaient des collines élevées et couronnées de bosquets de verdure. Au milieu d'une forêt était située une ville d'un aspect antique; sa cathédrale, bâtie par le fils de Pépin, avec ses tours, ses portiques, ses cloîtres, ses vitraux, resplendissaient aux derniers rayons du soleil: tout à Aix-la-Chapelle m'inspirait la paix de l'âme et un doux recueillement.

Mon premier soin, au lever de l'aurore, fut de

remercier le Créateur qui m'avait garantie de nouveaux malheurs, que je pouvais craindre jusqu'aux frontières. Dans la cité de Charlemagne [39], je ne courais plus le péril de tomber dans les piéges de mes persécuteurs ; mais pouvais-je me dire à moi-même : Mes voiles sont reployées, les tempêtes ne me poursuivront plus sur l'océan du monde, et je cherche aujourd'hui le port dans lequel enfin mon navire doit trouver le repos.

Le 18 août, à la douzième heure du jour, je saluai l'Éternel dans son temple, et je lui adressai une fervente prière ; je participai aux célestes mystères ; l'expression de la véritable piété animait le ministre prosterné devant l'autel ; j'étais saisie d'un saint enthousiasme et de la plus profonde vénération, je tombai à genoux et remerciai l'Etre suprême de m'avoir préservé des piéges de mes ennemis. Le premier aspect du lévite vénérable m'avait inspiré de la confiance, il leva les yeux du livre des prières, les fixa sur moi avec bonté ; alors, il semblait dire : « Vous » êtes cependant la même personne qui vint à l'époque » du congrès tenu dans nos murs en 1818. Sont-ce » nos actions qui fixent le prix de l'homme ? est-ce » la vertu qui décide de l'infortune et de la récompense du juste ? non certainement, surtout dans les » pays où le pouvoir personnel est dans toute sa » force, où les flatteurs de cour cherchent à environner leur souverain de conseils perfides ; ils lui » font entendre qu'il est au-dessus des lois, que les

états qu'il gouverne lui appartiennent par le droit
» de sa naissance, que le sujet ne doit espérer la jus-
» tice que par une grâce spéciale, et qu'il doit ram-
» per pour l'obtenir ».

Quand le souvenir du passé revient à mon esprit, quand je pense à cette révoltante injustice que j'ai si long-temps éprouvée, je devrais en femme prudente, pour ma situation présente et future, effacer ces lignes; mais j'ai une tête si singulièrement organisée que je ne puis m'y résoudre, parce que j'écris la vérité: aussi ma position actuelle est-elle toujours critique, et le sera certainement jusqu'à la mort.

Ecoutez, la vérité l'emportera toujours, voilà ce qui doit me rassurer sans doute; il peut m'arriver de nouveaux malheurs occasionnés par le ressentiment de ceux qui croiront se reconnaître dans cet ouvrage; mais ils ne seront que passagers, mais la vengeance contre les auteurs de mes calamités sera terrible.

J'ai découvert une partie du masque qui couvre ces profonds hypocrites, il faudra bien le soulever en entier; c'est un devoir, c'est pour moi presque la seule réponse que je dois faire sur le bord de l'abîme dans lequel on cherche à m'engloutir; je détruirai l'art du calomniateur, en éclairant le peuple belge: la vertu, le talent survivent toujours à la calomnie. On se souvient de Phocion, il a obtenu les honneurs de l'apothéose, et, sans une citation de Plutarque, saurait-on que Glaucippus, un tartufe politique de

ce temps-là, composa contre lui une satire virulente.

Cependant j'ai trouvé à Louvain des hommes vertueux qui m'ont secourue dans l'infortune, j'en ai rencontré beaucoup moins dans les lieux où je méritais une récompense. J'ai comparu à Bruxelles devant un tribunal qui peut-être un jour jugera mes persécuteurs; les courtisans ont peu de valeur aux yeux de celui qui a appris à les connaître comme moi; je n'ai point murmuré contre la Providence: elle m'a conduit au port par des tempêtes, à la connaissance de moi-même par des afflictions, enfin elle a élevé mon âme par l'oppression, et lui a fait prendre un essor plus sublime. Celui-là seul peut s'avancer avec indifférence vers l'immortalité qui peut jeter un coup d'œil satisfait sur le cours de sa vie, qui n'a rampé jamais aux pieds des oppresseurs de sa patrie, qui s'élève dans les régions brillantes de l'imagination. La crainte n'a point arrêté ses regards audacieux, elle a voulu pénétrer dans les replis tortueux des consciences; alors elle a dit: Contemplez-les ces courtisans inamovibles aux premières dignités de l'État, examinez comment ils ont acquis leurs richesses et leur grandeur!

Monarques qui ne pouvez tout examiner dans vos immenses, états et qui êtes obligés de voir quelquefois par les yeux des autres, songez qu'il est dangereux d'écouter, sur la foi d'hommes sans pudeur, actucieux et perfides, des rapports mensongers!

Un ministre en place et son digne collègue ont

fait un abus cruel de leur autorité, la vertu la plus pure a gémi dans les fers, tandis que le vice heureux habite les palais. Celui qui s'élève dans sa prison à des idées grandes et sublimes, et ne se laisse point abattre par le malheur, est dès lors un être courageux, quelque injustice qu'il ait essuyée : la récompense appartient au mérite, mais elle ne lui est pas toujours décernée.

Vous aimez peu votre roi, ô vous qui, pour obtenir les faveurs, le flattez; mais pour le mieux trahir! O prince! écoutez une fois celle qui vous respecte pour vous-même, celle qui, par une incroyable fatalité, s'est vue poursuivie dans vos états : je n'attends aucun bienfait de votre auguste personne, je ne peux même en espérer comme étrangère ; mon désintéressement est sans borne, j'oserai vous éclairer, je pourrai vous déplaire, qu'importe? je vous représenterai la vérité!

Vous, de qui toute justice émane et à qui il appartient, en vertu de vos honorables pérogatives, de créer les cours de justice et de leur tracer les règles qu'elles doivent suivre dans l'exécution des lois qui prescrivent les formes de l'instruction et du jugement; vous, dont la majesté réside dans leur enceinte et qui êtes toujours assis sur votre trône au milieu des magistrats lorsqu'ils prononcent des arrêts en votre nom, souffrirez-vous que l'injustice se fasse remarquer dans les procédures..... et flétrissent ainsi les archives du barreau? Non, prince, vous avez l'in-

tention de protéger l'innocent *, la saine partie de vos états vous demande un exemple de justice et de générosité. Chassez les juges prévaricateurs du temple de Thémis ? surtout n'oubliez point que les mêmes abus signalent aussi le tribunal de Louvain ?

« Non, sire, disait l'éloquent Massillon à Louis XIV, ce n'est pas le rang, les titres, les puissances, qui rendent les souverains aimables; ce n'est pas même les talens glorieux que le monde admire; la valeur, la supériorité du génie, l'art de manier les esprits et de gouverner les peuples; ces grands talens ne les rendent aimables à leurs sujets qu'autant qu'ils les rendent humains et bienfaisans. Vous ne serez grand qu'autant que vous leur serez cher. L'amour des peuples a toujours été la gloire la plus réelle et la moins équivoque des souverains, et les peuples n'aiment guère, dans les souverains, que les vertus qui rendent les peuples heureux. »

« En effet, est-il pour les princes une gloire plus » pure et plus touchante que celle de régner sur les » cœurs ? La gloire des conquêtes est toujours souillée » de sang. C'est le courage et la mort qui nous y con» duisent, et il faut faire des malheureux pour se l'as» surer. L'appareil qui l'environne est funeste et lu-

* Louis XIV connaissait bien l'art de gouverner ! Un de ses ministres mit à l'écart, sans le lire, le placet d'un banni, des sollicitations duquel il était importuné. Quoi ! lui dit le monarque, vous refusez à ce malheureux de lire son excuse; vous n'êtes pas digne de me représenter, sortez de ma présence et allez lui faire droit ?

» gubre, et souvent le conquérant lui-même, s'il est » humain, est forcé de verser des larmes sur ses pro- » pres victoires.

» Mais la gloire, sire, d'être cher à son peuple, et » de le rendre heureux, n'est environnée que de la » gloire et de l'abondance. Il ne faut point élever de » statues et de colonnes superbes pour l'immortaliser; » elle perpétue dans le cœur de chaque sujet un mo- » nument plus durable que ne l'aurait été le bronze, » parce que l'amour, dont il est l'ouvrage, est plus » fort que la mort. Le titre de conquérant n'est écrit » que sur le marbre, le titre de père du peuple est » gravé dans tous les cœurs. »

Exegi monumentum ære perennius *.

* « J'ai construit un monument plus durable que l'airain. »

UNE REVUE DE L'EUROPE.

> Si pourtant je rencontrais en Belgique de nouvelles disgrâces...., je pourrais encore ajouter un nouveau chapitre à cette histoire de mes malheurs.

CHAPITRE XV.

« Quelque jour je m'entretiendrai avec vous sur l'histoire de ma vie entière; vous ne comprendrez pas et ne pourrez croire ce dont vous serez pourtant convaincu. » Ainsi écrivait Mirabeau à M. Béranger ; ainsi je disais, le 7 septembre, à la Vérité, fille de la Raison, que je rencontrai fréquemment au Loosberg, où j'allais régulièrement de la douzième à la quatorzième heure du jour; déjà même j'avais eu plusieurs conférences avec elle.

La céleste déesse ne cessait de me dire : Les charlatans politiques soufflent dans des chalumeaux de paille; ils en font sortir des bulles éblouissantes qu'un rien fait évanouir ; leur faux brillant n'a plus de valeur quand on les pèse.

Leur fureur et leur ressentiment n'ont pu parvenir à vous enlever le plus précieux des biens. Vous êtes libre, malgré eux; en Prusse, vous pouvez vous permettre de les défier; l'abîme dans lequel ils auraient voulu vous plonger s'ouvrira un jour pour eux-mêmes; l'influence funeste qui les rend criminels leur fera éprouver les traits les plus sensibles : plus de sérénité; des réflexions leur feront souffrir les plus cruelles peines; qu'ils redoutent de porter leurs regards sur l'avenir, mais qu'ils s'occupent de faire le bien s'ils en sont capables ?

Vous n'avez jamais loué ou blâmé personne par aucune vue d'intérêt : vous coulerez vos jours éloignés de la *Belgique*. Vous ne perdrez jamais le souvenir des bonnes qualités de ses habitans. L'on trouve dans ce peuple une sensibilité dont l'honnête homme seul peut apprécier toute la valeur, puisqu'il ne cherche qu'à mériter l'approbation des génies éclairés et sublimes; cette respectable nation vous a donné tant de preuves d'une joie sincère, d'une véritable confiance, que votre plume ne trouvera point d'expression propre à lui témoigner toute l'étendue de votre reconnaissance; les habitans de *Bruxelles* vous ont applaudie, au jour de l'équité, avec des sentimens affectueux et des transports d'admiration. Telle fut la récompense de vos longs malheurs ! Tels furent les effets de la noble émotion d'un peuple que vous ne pourrez oublier ? Il n'est personne dans les Pays-Bas qui ne dise : « On a rendu justice à mademoiselle Le Normand »,

excepté celles dont la politique enchaînait le silence; la vérité déclare que, si on finissait par vous dédommager du tort irréparable fait à votre fortune, on ne vous rendra jamais ce que vous avez perdu.

Mais vous allez revoir votre patrie, dont vous êtes exilée depuis huit mois; vous allez revoir vos amis, tous ceux qui vous ont plaint dans le malheur. On ne vous crut point coupable; vous avez droit d'exciter l'intérêt et de vous ouvrir le cœur des véritables amis de l'humanité.

De quels sentimens d'espoir et de consolation votre âme est pénétrée! Lorsque vous jetez vos regards vers l'avenir, vous pouvez vous promettre, pour récompense de votre longue constance, une nouvelle scène de prospérité. Elle s'ouvre à vos regards après *cent* jours de souffrances. Voici une nouvelle époque dans l'histoire de votre vie; un nouveau rôle que vous allez encore remplir, au moment où vous croyiez toucher à la dernière catastrophe : vous allez reparaître encore une fois, et avec un front serein, sur le grand théâtre du monde. On vous y verra telle que vous vous êtes dépeinte dans votre captivité : votre ambition d'écrire va se réveiller; elle doit dévorer une âme ardente et prompte à s'enflammer à l'excès. Hélas! il est possible qu'une nouvelle tempête vous rejette encore une fois au milieu de l'océan politique, vous devez être préparée à tous les événemens et même à celui-là!!!

Le nuage s'éloigne, mais il n'est pas entièrement

dissipé...... Comme vous, m'ajoute la *Vérité*, j'ai su résister à la persécution, *elle semble me menacer encore*, cependant je vais vous dévoiler ce qui est, ce qui sera, et vous ferai connaître le nom du souverain maître qui doit juger les *Musulmans*.

Et je lui racontai alors ce songe fameux que j'avais fait dans la prison de *Bruxelles*. Elle voulut bien m'en donner la véritable interprétation (non seulement de la 1ère, mais de la 2ème *partie*); je frissonnai de terreur. Après un sérieux examen, elle ajoute : « De si violens » remèdes accélèrent les crises au lieu de les prévenir. » De justes concessions envers vous calmeraient vos » esprits au lieu de les irriter. »

A l'exemple des anciens, repris-je, je crois qu'il suffit de goûter des eaux du Léthé pour éteindre la haine et les souvenirs fâcheux. J'ai déjà prouvé jadis, et je vais prouver au présent, que ces eaux ont conservé pour moi toute leur vertu primitive. Cependant,

Que chez les Brabançons nul mortel ne raconte
M'avoir flétri du plus léger affront,
Sans que ma plume en ait demandé compte
Et n'ait chassé le nuage de honte
Dont son injure aurait voilé mon front.

Je n'hésitai point à m'élancer dans sa nacelle * *aérienne* (on va vite, en voyageant de cette manière), le vent

* Lors de mon passage à Louvain, je m'enpressai de rendre une visite à mon digne avocat Vanmeen : « J'ai tremblé pour

était favorable, et nous fendîmes l'air avec une rapidité inexprimable : cette manière de voyager est bien commode, on n'est pas soumis aux passe-ports et aux droits de visite ; on ne redoute aucun homme puissant ; on échappe même à toutes les ruses de la police. Aussi j'en éprouvai une sensation délicieuse : nous mîmes pied à terre dans les jardins du château de *Laken*. La *Vérité* me fit remarquer la demeure modeste d'un *sage*, d'un *roi* vraiment philosophe. Ce monarque ne pouvait faire un pas sans être environné d'un grand nombre de personnages masqués et couverts de manteaux : ils étaient transparens, j'en reconnus plusieurs *.

» vous, me dit ce galant homme, pourquoi avoir séjourné à
» Bruxelles après votre triomphe? *Vous êtes plus heureuse que*
» *prudente, j'oserai dire téméraire?* Oubliez-vous donc que le mi-
» nistère public a fait des réserves contre vous pour le fameux
» mémoire; d'un jour à l'autre on peut vous arrêter; réfléchissez
» sérieusement sur votre situation présente? » En effet on avait assuré à Liége que j'avais été attendue à la maison de correction de Vilvorde pour y passer un exil de 365 jours. J'ai revu à Louvain quelques amis dont le zèle ne s'était jamais ralenti en faveur des opprimés ; partout le peuple se portait sur mes pas, on semblait me dire : Que vous êtes heureuse d'avoir eu assez de courage pour faire réparer les erreurs de notre tribunal. C'est une grande leçon pour les juges, un tel exemple devrait au moins les corriger du danger de la précipitation; mais.......

* Discours d'Isocrate au roi Nicoclès.

Quand on se contente de jeter un coup d'œil sur les richesses, la puissance, l'éclat qui environnent le trône des rois, on est tenté de croire que leur bonheur est égal à celui des dieux ; mais quand

Les uns portaient le costume *gallo-grec*, d'autres le *doliman*; les uns et les autres fléchissaient le genou devant un *sphinx* ministériel, et semblaient attendre ses oracles.

Tout à coup un bruit extraordinaire se fit entendre non loin d'un champ fameux *, des *ours*, des *panthères*, des *tigres*, des *singes*, des *perroquets* combattaient à outrance entre eux, ils se dévoraient; des *arlequins* tentaient vainement de les séparer... un *lion* et un *aigle* se répondaient de loin par des signes,.... en regardant deux *coqs* qui étaient aux prises; une poule avait grand soin de cacher sa progéniture: les arlequins riaient aux éclats; ils espéraient partager les fourrures, ainsi que le plumage des malheureux vaincus. Le *lion* et l'*aigle* donnèrent la loi aux *ours*, aux *panthères*, aux *singes*. Un *léopard* et le doyen des *coqs* conclurent des conditions avec les *perroquets* et les muselèrent encore une fois.

J'examinai avec attention les traits de la *Vérité*, ils s'animèrent à l'aspect d'un courier *russe* qui entrait au château. O peuple *grec!* dit la *déesse*, tu ne peux

on ouvre l'histoire et qu'on réfléchit sur les chagrins et les dangers qui les accompagnent; et que l'on y lit celle de tous les princes malheureux qui ont été assassinés par ceux mêmes dont il semble qu'ils avaient le moins à craindre, par ceux à qui ils avaient prodigué les marques de leur amour et de leurs faveurs, on trouve alors que la bêche, entre les mains du plus pauvre ouvrier condamné à retourner la glèbe, est un lot plus heureux que ne l'est celui de commander et de régner sur toute l'Asie.

* *Waterloo.*

être ce que tu as été ; tu peux, si tu le veux, en approcher encore? Où te trouver un libérateur? il vient, il approche, je le vois *. C'est le plus beau, le plus brave et le plus magnanime des hommes. Un être aussi parfait existe pour le bonheur des peuples ; son nom doit briller de nouveau d'un immortel éclat, et ses armes, d'accord avec l'immuable destinée, lui préparent et lui promettent un nouvel empire à fonder. C'est lui, c'est ce monarque, qui joint à quelque chose de guerrier une physionnomie pleine de douceur et de grâces. Il a, dans son maintien et dans son attitude, tant de noblesse et de dignité, que sa figure et ses regards commandent un respect involontaire auquel se joint le sentiment de l'admiration. L'étoile de l'Orient doit se lever un peu plus tard sur *Bysance;* le croissant de *Mahomet* sera renversé par la croix. On verra flotter plusieurs étendarts sur le *Bosphore;* des vaisseaux seront pavoisés de différentes couleurs, et soutenus par trois sylphes européens. Le *lion belge* serait-il couronné??? Mais avant que ces grands, que ces mémorables événemens ne se passent en *Turquie,* Saturne *frappera sept fois*, *sept fois* l'agneau serait-il immolé? un indigne renégat trahira son chef; une vaste conspiration sera découverte au *Nord;* elle pourra embraser le *Midi.* Peut-être même étendra-t-elle ses ramifications jusque dans les deux *Amériques.* La malheureuse *Espagne* offrira trois fléaux à la fois. Patrie

* *Veni, vidi, vici.* Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.

CÉSAR.

des anciens *Maures* ! qu'elle destinée t'attend!!! la plupart de tes provinces voudront devenir indépendantes; leurs efforts seront-ils couronnés par les succès??? les résultats en seraient terribles. Le *Tibre* roulera des flots ensanglantés. *Lisbonne* doit craindre la fureur des volcans. Deux *souverains* voisins concevront des craintes légitimes; leurs diadèmes se changeront en un plomb vil *, et pour les retenir sur leurs têtes ils n'auront pas trop de *quatorze mains*. La France ressentira quelques secousses de celles qu'éprouveront ses voisins; mais j'aime à croire que la sagesse de son roi, la force de son gouvernement pourront maintenir sa paix intérieure et extérieure!!! O beau pays de *France!* s'écria la *Vérité*, tes nobles enfans se reposent maintenant à l'*ombre* des lauriers qu'ils ont fait croître sur ton sol; mais les grands et mémorables événemens qui se préparent autour d'eux ne tarderont pas de leur en offrir une nouvelle moisson!!!

Et toi, *Albion*, que diras-tu aux peuples d'*Orient* et d'*Occident*? ce que tu diras? que ta politique est la *boussole* de l'*Europe*. Si la Grande-Bretagne recèle dans son sein des *iconoclastes* politiques..... elle possède aussi un spécifique salutaire pour les adoucir. Ce remède..... *souverain* est l'esprit national, qui forme ce cordon sanitaire qui en imposera toujours aux ambitieux des deux mondes? Que t'importe après tout les troubles de la *Grèce*? habitans de la *Tamise*, craindriez-vous aussi cette *fièvre indépendante*. Non,

* Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

je le vois, vous ambitionnez de riches dépouilles, et prétendez exercer vos réserves? Ecoutez, écoutez! les ombres de *Canut* et d'*Harold* errent autour de Westminster! sembleraient-elles présager une alliance entre la maison de *Brunswick* et celle de *Holstein?* Un prince doit régner avec gloire; l'*ère* des peuples libres serait-elle enfin arrivée? Descendans du fameux *Guillaume le Conquérant*, bénissez cette secrète providence qui vous environne d'un rempart, qui n'est cependant pas inexpugnable. N'ambitionnez point de nouvelles possessions, ô rois des mers! surtout ne disséminez point vos flottes? vous deviendrez encore plus puissans!!!! les foudres de l'*Orient* pourraient-elles vous atteindre? Eh quoi! ce sont vos domaines de l'*Inde* qu'il faut préserver. C'est ce calme, c'est cette douce tolérance, qu'il faut maintenir. Quant à la sécurité intérieure, vos plus humbles citoyens voudront devenir grands seigneurs; ils refuseront de payer les tributs aux maîtres; un second *Cromwel* pourrait s'élever parmi vous, où serait son berceau.....? Son trône se fonderait-il au sein de votre empire?

Enfans de la *Germanie*, fidèles Hongrois, tandis que vous protégez *Naples*, et occupez le pays des Latins, oubliez-vous cette belle *Italie! Venise*, cette ville unique, me semble délaissée!!! Réveillez-vous, réveillez-vous; le signal est donné! vous ne pouvez rester paisibles spectateurs dans cette croisade générale!!!! sans cet acte de courage il vous faudrait céder.. *Sobieski* vint aux portes de *Vienne;* ses descendans sont là.....

Rome superbe, humilie-toi ! tu recevras dans ton sein un illustre guerrier. Une triple couronne lui sera décernée ; c'est enfin sous l'étendart fameux où l'on voit la tiare et les clefs de saint Pierre, que marchera *Rodolphe?* Et pourtant il est dit, il est prédit, par saint Cézaire, qu'un *pape*, *qui doit ramener tous les infidèles mahométans au culte du vrai Dieu, marchera nu-pieds, et aura la simplicité des premiers apôtres*. Cependant je vois des étendarts déployés flotter sur le *Vatican*, sur le Capitole ; on en remarque aux portes du château de Saint-Ange..... la garde y veillera sur un ôtage précieux !!!! hélas !!!!

De nouvelles possessions sont encore garanties aux neveux du grand *Fréderic*, si toutefois ils surveillent et finissent par atteindre ce *Catilina* qui travaille dans l'ombre? son serment redoutable est déjà prononcé? *Cicéron* le surveille? l'auguste souverain de la *Prusse* mérite, à juste titre, les bénédictions de son peuple. Il n'a point oublié cette *princesse*, l'honneur de son sexe, et si remarquable par son courage et ses nobles vertus. Non, *Frédéric*, Guillaume ne l'a point oubliée !!!! il lui a élevé un monument immortel dans son cœur généreux et sensible. Ce *prince* est riche de souvenirs et de ses actions ; il doit transmettre un si bel héritage à ses fils (*vivantes images de l'illustre Wilhelmine*) ; ses augustes enfans ne peuvent que marcher sur ses traces ?.

Un Dieu veille sur les *Bavarois*, les *Wurtemburgeois*, les *Polonais ;* ces peuples nobles et généreux doivent s'illustrer encore !!!!!

Scandinaves, honneur au fils adoptif de *Charles* XIII, ce prince est très-digne de votre admiration ; déjà il a fait de grandes choses ; le ciel lui réserve encore une autre tâche à remplir ; *Suédois*, ses actions parlent, évitez toutes commotions politiques, *les empires voisins vous surveillent?* votre confiance doit être absolue dans la haute sagesse d'un Français. De 1822 à 1827, vous pourrez parvenir à l'époque de la gloire, sinon !!!

Que dire maintenant d'un empire qui finira par devenir universel? La seconde capitale ressemblera à la ville de *Thèbes* aux cent portes. Ses vaisseaux couvriront toutes les mers ; ses colons fonderont des villes ; le monde entier deviendra son tributaire, et bientôt on tiendra sur les *Russes* le même langage qu'on tenait sur les habitans de la reine du monde.

Ces Français du septentrion sont dans l'âge d'or ; les arts viendront fleurir sur les bords de la majestueuse *Newa*, ses monumens seront autant de chefs-d'œuvre ; ses canaux, ses manufactures, ses temples, ses palais, ses obélisques s'éleveront comme par enchantement. Ses guerriers rêveront l'affranchissement des *Grecs*, ils l'opéreront. Des écrivains fameux retraceront leurs hauts faits. Des *Muses* éloquentes chanteront le triomphe des chrétiens sur les barbares musulmans. Le favori de *Minerve* doit délivrer les descendans de *Thémistocle* et d'*Alcibiade* du joug de l'empire *ottoman* ; un autre *Constantin* replanterait-il la croix !!!!

L'image d'une *vierge céleste*, brodée sur un fond *orange*, sera placée dans un temple élevé à la paix des nations; une *princesse* en aura nuancé les couleurs, *Anne sera son nom.* Ce modèle de bienfaisance, réunissant à un haut degré la vertu, les grâces et la beauté, y retracera, dans un cadre ingénieux, les portraits de son illustre famille, et celui de son auguste époux. Elle devra y figurer avec ses fils; un trône lui sera élevé par la main de celui du vainqueur de *Bysance...... Elle régnera au jour de la gloire*, pour le bonheur de son peuple, et la félicité des nations?

Nous saluâmes de concert le *souverain* des *Pays-Bas*, qui vint à passer près de nous. La *Vérité* le fixa attentivement et dit : La sagesse de ce *roi* semble garantir la liberté *batave;* elle veille à ses côtés, mais il saura la protéger, *comme la surveiller;* alors sa marine rivaliserait un jour avec celle de ses voisins, et le premier salut serait encore rendu *aux Hollandais;* à ces derniers mots la *déesse* reprit sa nacelle et la dirigea vers *Bruxelles.* Elle y fixa son ancre; elle me fit remarquer une société brillante et nombreuse, qui se promenait au parc de la ville. Deux frères me semblaient attirer toute l'attention de ma compagne; l'un d'eux m'avait persécuté cruellement pendant 100 jours? je les voyais l'un et l'autre saluer de droite et de gauche, *se courber même*, sans fixer les personnes; ils tenaient à leurs mains de petites *girouettes*, et les cachèrent très-soigneusement à l'approche de son altesse royale le prince *Frédéric* des Pays-Bas; l'un

des deux frères voulut lui adresser un compliment, mais la mémoire lui manqua de nouveau 4o.

Le prince leur sourit, *il les connaissait*; possédant des qualités précieuses, on lui accorde surtout un rare discernement pour distinguer les hommes d'état; aussi fit-il bientôt un geste de pitié en voyant ces Lilliputiens qui se croyaient des géans!...

Un ministre en faveur parut surpris de voir ce nouveau Frédéric prêter une oreille attentive aux accens de la vérité. A son geste expressif je reconnus d'abord un de mes adeptes; c'était le redoutable Van-Maanena, il avait la lâche faiblesse d'abjurer son culte. Le cri de l'indignation et d'une jusse fureur éclata malgré moi en remarquant qu'il méditait encore un nouvel abus de pouvoir: il s'entretenait confidentiellement avec un grand juge instructeur et le chef de la police ministérielle. Le peuple les redoutait et les craignait; il n'en était pas ainsi du prince magnanime qui protégeait la céleste déesse. Tout à coup, un spectacle enchanteur vint frapper mes regards; de jeunes enfans entourés du symbole de la fidélité * folâtraient autour de leur famille; le prince et la princesse d'Orange applaudissaient aux jeux innocens des neveux de S. M. l'empereur de Russie; cette scène touchante aurait animé les pinceaux de l'Albane;

* Les fils de LL. AA. II. et RR. le prince et la princesse d'Orange ont ordinairement à leur suite trois à quatre de ces utiles animaux que l'immortel Delille a si bien signalés, dans ses chants sublimes, comme modèles de fidélité et de reconnaissance.

un concert unanime de bénédictions éclata au moment où d'illustres époux couronnaient *les petits vainqueurs*, qui, un jour, deviendront grands? A l'une des extrémités d'une touffe d'immortelles, je vois apparaître l'auguste belle-sœur de cette reine admirable dont j'écris la vie et rappelle les vertus. J'osai la fixer, et m'arrêtai sur ses pas; la Vérité lisait au fond de ma pensée: Non, me dit-elle, *cet ange de bonté* *, la compagne inséparable de l'auguste Wilhelmine de Prusse, n'a jamais pu dire que vous l'eussiez trompée. L'accusation de M. le procureur du roi de Louvain sur ce fait n'est que l'effet d'une machination que je voudrais dévoiler... mais le règne des Sybarites passera dans le royaume des Pays-Bas! S. M. Guillaume I sera enfin éclairé par moi; il chassera du temple de Thémis ceux qui lui seront signalés comme indignes de le desservir. Ainsi seront exilés à jamais ceux qui, à la honte du siècle, ont osé dire publiquement: « Le crime imputé à mademoiselle Le Normand, c'est l'ouvrage de *la Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad*; ce livre met en rumeur les coupables; il agite toutes les têtes ministérielles; il inquiète la Belgique? Précisement, après un curieux examen, voilà ce que l'on a trouvé de plus grave; voilà le délit sur lequel elle a été jugée à Louvain. Enfin cette sybille parisienne a jèté l'alarme parmi les trembleurs et les plus fameux, les plus renommés hypocrites du Brabant.

Ces sages réflexions de la Vérité produisirent sur moi

* S. M. la reine des Pays-Bas.

une sensation profonde; les lumières, pour parvenir jusqu'à l'esprit de l'homme, s'ouvrent mille routes diverses. Aussi je suppliai la bonne déesse de vouloir bien ne quitter Bruxelles que quand mes proscripteurs seront eux-mêmes proscrits.

La Vérité ne doit porter aucun ombrage au pouvoir, et le pouvoir s'en trouvera bien.

Car elle a pour principe qu'il faut acquitter les impôts* et respecter la puissance; sans amour pour le souverain, on est près de la menace, et sans impôts on ne peut subvenir aux besoins d'un royaume ni payer une armée et en imposer à ses ennemis, et même avoir l'art de s'en faire craindre.

De même, elle m'invita à donner un juste tribut d'éloges aux habitans de l'antique France; ils m'ont jugée d'une manière avantageuse, je ne leur ai inspiré aucune crainte, ils m'ont considérée comme une femme paisible, amie de la tranquillité, qui rejette loin d'elle le mensonge, la médisance, la calomnie et même la pensée d'une injustice. Cependant je ne suis point remplie de fiel contre certains esprits ambitieux et turbulens qui arment toutes les factions, et qui, sous ce beau prétexte de l'intérêt public, entraînent à leur suite un grand nombre de personnes. J'étais venue dans la ville de Charlemagne pour rétablir ma santé affaiblie par une longue persécution, et pour reposer mes esprits fatigués par

* Vespasien fut un bon prince, on n'eut rien à lui reprocher que l'avarice. Il mit des impôts jusque sur l'urine.

Souv. de Cayus.

cent jours de souffrances. Mon procès est une œuvre impolitique; malheur, double malheur aux instigateurs, aux coopérateurs de cette œuvre dérisoire et sciemmment ourdie pour m'exiler à jamais des frontières des Pays-Bas! Je parcourerai de nouveau Bruxelles et ses antiques remparts! Je viendrai admirer les heureuses améliorations de ses manufactures, l'augmentation de son commerce, les embellissemens d'une ville magnifique. Cité, tu deviendras à jamais célèbre! Tu seras témoin du bonheur de ceux pour lesquels je conserve quelque attachement; je me réjouirai de ce qui pourra leur arriver d'heureux, et je bénirai la main protectrice qui s'étendra sur eux et leur accordera les priviléges que leur amour, que leur généreuse conduite leur aura mérités.

Adieu, citoyens de Bruxelles, adieu mes amis! j'écoute la Vérité, elle est mon guide; elle m'avertit que je suis encore au moment d'être poursuivie* par un

* Le jour même de mon départ de Bruxelles, M. le commissaire Vallace vint à mon quartier, rue Ducale, s'informer si j'étais dans la ville; sur l'observation que j'avais quitté Bruxelles pour retourner en France, il témoigna de la surprise et voulut s'informer de la route que je suivais, et à quelle heure j'étais montée en voiture; il ajouta : Mademoiselle Le Normand n'a donc pas fait viser son passe-port. (On avait rempli, le 2 octobre, cette importante formalité.) La police me savait depuis dix jours de retour d'Aix-la-Chapelle, les journaux l'avaient même annoncé; ainsi donc, si l'on eût voulu m'arrêter, pour complaire à MM. les juges de Louvain, on le pouvait assurément. Je suis restée, sourde à la voix de la sagesse qui me conseillait de fuir les méchans, je suis restée publiquement à Bruxelles et les ai même défiés. Sans doute

pouvoir sans bornes qui n'a pu obtenir de ma courageuse pensée la moindre soumission.

Au milieu des souvenirs de ce procès fameux, je quittai mes adeptes *. En posant le pied sur le char aérien, mon émotion devint si vive que mes yeux s'obscurcirent tout à coup, je tombai soudain dans une extase profonde et léthargique; semblable à Rousseau, je cherchai dans le regard des animaux ce que je ne trouvait point dans le regard des hommes.

Il me semblait que je m'avançais avec un éléphant, un lion et un singe; le langage des signes était compris par ces nouveaux compagons de voyage; aussi j'en profitai pour leur adresser diverses questions auxquelles ils s'empressèrent de répondre. J'en reçus ainsi les plus utiles renseignemens sur ma conduite et présente et future : ils m'apprirent surtout qu'un *Brugeois me surveillait, qu'un Hollandais me maudissait...* ** que je fe-

mes adieux aux Belges, consignés dans toutes les feuilles, m'auraient préparé un nouveau mandat de dépôt; s'il en est ainsi, j'ai été trop heureuse d'avoir pu me garantir de ses tristes effets.

* Honnête homme, brave colonel de Bru***, et vous, sa digne compagne, qu'il est peu de gens capables d'imiter votre exemple ! que vos noms soient immortels ainsi que mes malheurs ; car jamais je n'ai rencontré d'âmes plus grandes, plus généreuses que les vôtres.

Hoc est cum miseris solum commune beatis,
Ambobus tribui quad solet obsequium.

« Les malheureux ont cela de commun avec les grands, qu'on a pour eux des attentions particulières. »

** MM. Vanderfossa et Van Maanena.

rais très-bien de ne pas écrire une ligne ni au grand *inquisiteur* qui déjà m'avait persécutée, ni à son représentant. « Moderée en tout, vous devez préférer d'entretenir la concorde, et jouer ainsi un rôle de générosité ; vous démentirez par une conduite honorable les calomnies sous le poids desquelles ils ont voulu vous écraser.

» Déjà de toutes parts on rend justice à votre caractère et à vos sentimens ; après l'entretien qui a eu lieu entre le grand *inquisiteur* et vous, votre conduite doit produire le meilleur effet. Cependant j'ose vous dire, ajoute l'éléphant, que vous avez été sur le point d'être dans l'impossibilité de vous défendre, si vous n'aviez pas conservé la dignité du calme et l'héroïsme du secret. »

« Il me semble qu'au temps de votre bonheur vous n'eussiez point craint de vous expliquer avec un homme qui se serait cru le droit de vous juger sans vous entendre ; aujourd'hui que vous êtes opprimée pour lui et par lui, il doit comprendre que votre silence n'est point un consentement de votre part ; vous exigerez par la suite une réfutation : il voudra bien se pénétrer de cet axiome, que quiconque est agresseur n'a pas le droit d'éluder le combat. » Ainsi me dit le roi des animaux.

Le singe, qui jusqu'alors s'était tenu dans une attitude respectueuse vis-à-vis la trompe de l'élephant, baissa la tête cinq fois en contemplant le lion belge ; celui-ci le fixe à son tour ; le singe dit aussitôt : « Déjà une foule de chagrins de tous genres semble assaillir l'ennemi commun, un grand malheur va le rendre

insensible à toutes les peines nouvelles, il déplaira à son maître et à ses fils, en vain sollicitera-t-il son rappel. (On ne peut marcher à la fois sous deux bannières de différentes couleurs.) Aussi sera-t-il brisé comme un roseau qui se détruit sous le soufle des vents de la disgrâce, une goutte d'eau tombera dans son cerveau, un peu d'air se renfermera dans ses entrailles, une pierre presque insensible se placera pour durcir dans ses reins ; que dis-je ? d'autres maux plus dangereux encore useront les ressorts de sa vie........ »

Cette prophétie du singe produisit la plus grande sensation en Belgique, chacun à l'envie voulut la consigner sur ses tablettes ; elle finit par être révélée au grand *inquisiteur*, dès lors ma perte fut jurée une seconde fois.

La Vérité me suivit jusqu'à Gand, pour y revoir l'un de nos anciens preux ; de concert avec lui elle visita cette belle ville et n'omit point d'examiner les restes de son antique splendeur ; elle fit quelques remarques, et fixant les foyers hospitaliers où Sa Majesté le roi de France et son auguste famille s'étaient reposés cent jours, elle dit :

La fermeté est l'ancre qu'on doit opposer à la tempête.

Ecoutez mes accens : « Les peuples d'Orient et d'Oc-
» cident seront vos amis tant qu'ils auront intérêt de
» l'être ; mais secrètement jaloux de votre bonheur
» qu'ils ne partagent pas, dès qu'ils gagneront à vous
» nuire, ils deviendront vos ennemis implacables.

« A cette noire peinture pourrai-je opposer les bril-
» lantes couleurs de l'espérance! non, mon âme est sai-
» sie d'une inexprimable horreur! »

» Je monte en pensée sur l'aile de la contempla-
» tion; là, je puiserai le noble mépris pour les
» vampires politiques, et je marcherai d'un pas plus
» ferme dans le sentier de la révélation.

» Celui qui conspire contre sa patrie ressemble à
» l'oiseau dont on a crevé les yeux; vous le voyez
» s'élever dans les nues et voler avec plus d'audace,
» parce qu'il s'agite dans les ténèbres. *

» Ambitieux de tous les rangs, de tous les états,
» dites-moi quel est le poste où vous aspirez; la for-
» tune l'accorde à vos vœux; regardez-vous mainte-
» nant, vous trouvez-vous plus grands? Je ne vois dans
» les cours des rois que des prisons plus élevées où
» d'illustres esclaves dominent sur les malheureux de
» la plaine. Vous mendiez insolemment les respects
» de la foule; mais un peu plus tard ce même peuple

* « Ici les méchans ont complétement réussi, ils n'ont pas seulement joui de l'impunité, on leur a donné des récompenses, ils ont été recherchés avec beaucoup de soin et traités avec toute sorte de faveur; ils ont profité de toutes leurs fautes, celles qui méritaient le plus sévère châtiment ont été les plus chèrement payées; et nous avons vu un vieux pécheur qui montrait trois maisons qu'il avait acquises de l'argent que le roi lui avait donné pour avoir été de trois conjurations contre son service; tellement que lui et ses compagnons n'avaient garde de se repentir d'un si bon crime, ni de trouver que la rébellion fut une chose mauvaise, puisqu'ils en tiraient de si notables avantages. » MONTAGNE.

» refusera à votre orgueil ces respects dont vous êtes » idolâtres.

» Quel vaste silence sur vos frontières! quel repos » profond! c'est le calme d'un désert! pas le moindre » souffle! Ambition, vante maintenant l'étendue de » de tes conquêtes? Tu regardes les Hercules français » avec respect, mais d'un œil étonné. Ambition, ne va » pas réveiller la pensée, elle prendrait les ailes de » l'éclair, elle volerait dans un clin d'œil des monts » Pyrénées au faîte du Simplon; et là, d'un pôle à » l'autre, elle imposerait ses lois à l'univers entier.

» S'il survient quelques nuages au sein de vos pro- » vinces, ils pourront obscurcir l'horizon politique; » les orages respecteront l'asile du malheur et de la » médiocrité. La chute des dieux d'Athènes entraîna » la chute de leur temple. Je crains le réveil des ilotes, » déjà ils murmurent :

*Qui humiliatus fuerit, erit in gloria.**

» L'esprit persécuteur devrait être réprimé par tout » gouvernement éclairé; ceux qui croient que la vio- » lence peut ébranler la foi des autres donnent une » opinion méprisable de leurs sentimens et de leur pro- » pre conscience.

» La terreur portée à son comble deviendrait géné- » rale; chacun, par un mouvement spontané, poserait » un genou en terre, et l'Éternel serait l'observateur !!!

* Celui qui aura été humilié se verra dans la gloire?

Job. c. 22.

» Tandis que vous combinez des plans et des dé-
» marches, la Providence en a peut-être anéanti le
» fondement.

» O nuit ! épaissis tes voiles; cache-les pour jamais à
» ma vue ! qu'ils ne viennent plus effrayer ma pensée !

Sicut divisiones aquarum, ita cor regis in manu Domini : quocumque voluerit inclinabit illud *.

A ces derniers mots, la céleste déesse examina attentivement deux mappemondes qu'elle avait sous les yeux; la situation de l'Europe et des deux Amériques l'occupait tout entière. Elle retourna neuf fois d'*orient* en *occident*. Elle se disait : « Cette balance est juste ; mais se » soutiendra-t-elle toujours dans un parfait équilibre?

» Car il en est qui, en conservant scrupuleusement » leur part tout entière, voudront empiéter sur la » portion des autres.

» Ils essaieront même de rappeler tout à eux, et » de confondre les limites qui les bornaient à leur » ancien partage ; ils se proposeront de subjuguer » une troisième fois *leur dangereuse rivale.* » Pendant que la Vérité parlait, le *brave des braves* l'écoutait avec attention ; en traçant la situation nouvelle de nos voisins elle s'écria : « Vous êtes nés dans un » temps où l'âme a besoin de se fortifier par des » exemples de constance ; une douce et trop courte

* Le cœur des rois est dans les mains du Seigneur comme une eau courante ; ils les fait tourner du côté qui lui convient.
Prov. 21.

» illusion va bientôt s'évanouir. L'orage est sur le » point d'éclater ; des éclairs fréquens et rapides » jailliront d'un nuage de feu, et seront suivis des » bruyans éclats du tonnerre. La grêle, lancée avec » force sur vos provinces, bondira et mêlera au » sifflement aigu des vents le bruissement monotone » de sa chute ; les gens sages et qui respectent les lois » invoqueront inutilement le sommeil; la nature en » désordre communiquera à tous les êtres vivans son » agitation et son horreur.

» Si l'homme étudiait davantage les événemens du » passé, il ne se livrerait pas aveuglément aux chimé- » ques espérances d'un avenir incertain; il attend sans » cesse le bonheur, et cette perspective, qu'il re- » garde comme assurée double la somme d'amertume » que répandent sur son âme des maux imprévus. » La félicité ne vient à lui que d'un pas lent; le » malheur frappe comme la foudre, et ses traits sont » cachés sous le voile impénétrable du destin.

» Tandis que les mauvais génies, soulevés contre la » France, mettent *Lutèce* en feu. . . . . Regardez-moi, » mon fils, écoutez-moi? Votre belle patrie devien- » drait-elle la proie des autres nations? Ah ! je vous en » conjure, opposez-vous à sa destruction? Cette terre » promise serait-elle réduite à l'esclavage? N'offrirait- » elle plus d'asile à un homme d'honneur? Le ciel » n'a point voué ce pays à l'humiliation, et lorsque » dans ses mystérieux décrets il permet à l'homme » son *liberum veto*, il veut aussi que cette unanimité

» de voix, consacrée dans vos assemblées électives » pour faire et discuter des lois, devienne une barrière » contre l'anarchie et la guerre civile, entre le système » féodal et une liberté par trop illimitée. L'extrême en » tout serait regardé comme conséquence, et le dé- » membrement comme dernier résultat. »

Ici la Vérité s'arrête, on la voit frémir..... ellerécite lentement quelques pensées de Balzac *. Elle me remet

* Ce n'était pas régner, ce n'était pas vaincre, ce n'était pas triompher, ce qu'on faisait dans ce temps-là, c'était vivre seulement et aller d'un jour à un autre. L'état des affaires n'était ni paix ni trève, c'était un repos d'assoupissement qu'on procurait au peuple par artifice, et le sommeil des coupables n'est pas plus agité ni plus inquiet que cette trompeuse tranquillité.

Ceux qui gouvernaient voulaient apprivoiser la rébellion, en la caressant; ils la *saoulaient* de bienfaits et de gratifications; mais, par là, ils la rendaient plus puissante et non pas meilleure, ils augmentaient sa force et ne diminuaient pas sa malice : *aucunes fois* ils lui ôtaient quelques hommes qui étaient à vendre et des avantages qui ne lui servaient de rien : ils ne voyaient pas que c'était cultiver le désordre que de toucher ainsi légèrement à ses branches, à ses rejetons, et ne point mettre le fer à son tronc et à sa racine.

Ainsi la bonté du roi était une rente, un revenu certain pour les méchans; à la moindre rumeur il descendait de son trône pour traiter avec les rebelles, et il ne se parlait ni de grâce ni de pardon; mais le maître offensé déclarait solennellement que tout avait été fait pour le bien de son service, et savait bon gré à ses serviteurs infidèles des affronts qu'il avait reçu d'eux; finalement on leur accordait plus qu'ils ne demandaint..... Ces désordres ne devaient-ils pas perdre la France.

(Le Prince, chap. 15.)

ses tablettes; elle dit, remonte précipitamment dans sa nacelle, et disparaît à mes yeux.

L'âme brisée par les cruelles réflexions de la Vérité, j'errai dans la ville de *Gand*, sans savoir où j'allais; je parvins enfin à ma voiture, et je cherchai dans la distraction l'oubli des nouveaux chagrins que je venais d'éprouver.

A peine la fatigue et les ténèbres avaient livré mes sens au repos, qu'il me semblait que je me retrouvais au pouvoir des agens criminels, du nouvel *Aman* qui m'avait persécutée. Le *Grec* que j'avais vu à *Bysance* apparut à mes yeux, il me dit : « Vous serez renfermée dans une prison d'état jusqu'au jour où ce ministre sera renversé de la base qui le fit paraître un colosse; il sera réduit à sa propre stature, et il ne méritera plus les honneurs de la haine...... »

Tout à coup un fracas épouvantable me fait tourner la tête et me glace d'effroi; ô surprise! ô douleur! la pâle envie, qui cherche et trouve toujours des prétextes dont elle s'empare, n'a pas manqué d'en saisir en feuilletant mes Souvenirs des cent jours, ou le Procès mémorable.

Aussi, pour me punir, une nouvelle captivité serait-elle la récompense d'avoir prêché la morale la plus pure; de m'être élevée avec force contre des opinions répréhensibles? la hardiesse avec laquelle j'ai démasqué mes persécuteurs serait-elle une calomnie punissable? croiraient-ils me gagner par des promesses, comme si

j'étais un juge infidèle qu'on puisse séduire, ou un protecteur mercenaire que l'on puisse acheter ?

Cet ouvrage n'est point l'œuvre d'une ironie impétueuse, d'un zèle peu réfléchi ; il est impossible d'y reconnaître un système de dénégation. Mes matériaux ne sont point amassés au hasard par le fanatisme d'un juste courroux, ni arrangés d'une façon régulière par la main de la politique ; j'ai puisé à l'école des anciens cette haine implacable que j'ai vouée aux charlatans qui encombrent les palais, tout en prêchant que le salut de l'État dépend du maintien de la monarchie.

« Si les flatteurs des cours ne pensaient qu'au bien » général ; s'ils ne persistaient jamais dans leurs avis, on » ne verrait éclater ni ces intrigues dangereuses ni ces » scènes indécentes qui font souvent tomber de la haine » et du ridicule sur des hommes d'ailleurs très-respec- » tables ».

Tandis que le Grec me parlait ainsi, j'éprouvais un sentiment de crainte, mon cœur se resserrait en songeant que j'étais retombée sous la garde des muets d'un *grand* et d'un *sous visir*, qui dédaignaient envers moi toutes les formalités auxquelles s'assujétissent les puissances les plus légitimes.

Il me semblait que j'étais plongée dans un cachot profond où les chaînes, l'obscurité et la faim étaient mes moindres supplices. On ne m'interrogeait point sur mon crime : il fallait que je le devinasse ; on ne voulait qu'un aveu. Je ne connaissais point les motifs de mon accusation ; j'étais prévenue, mais on m'exhortait à sou-

lager ma conscience; un greffier présent me faisait signe qu'il transcrirait avec exactitude cette confession.

A la seule pensée de ce spectacle je ne pus retenir mes larmes : cependant le Grec qui en était témoin les voyait couler d'un œil sec, il dit : « Si de pareilles démences » ont de quoi révolter les gens sensés, elles n'ont rien » qui doive surprendre ; un mauvais juge, à qui peu de » chose suffit pour établir un chef d'accusation, en a » imaginé trois contre vous ; mais des préventions ne » sont pas des preuves. » Ainsi parle le Grec.

Ma santé, cruellement altérée par tant de peines, affaiblissait l'énergie de mes organes ; je n'avais plus la force de nourrir l'enthousiasme qui développe en moi tout ce que je puis avoir de généreux ; j'étais au milieu de mes ennemis, immobile comme une statue ; on aurait pu dire de moi ce que François Xavier disait des Indiens :

*Aures habent et non audient, non clamabunt in gutture suo.**

Le silence régnait dans cette effroyable enceinte que le soleil n'éclaira jamais... Retraite ténébreuse ! où naît à peine une espèce de faible crépuscule. J'étais là dans la plus importune oisiveté ; j'éprouvais par anticipation une sorte d'ignominie et la rigueur du châtiment : cette barbarie semblait me menacer d'un esclavage perpétuel.

J'envisageai avec surprise cette nouvelle tempête,

* Ils ont des oreilles et n'entendent point, et leurs voix cesseront de retentir.

monument de vengeance d'un vainqueur inhumain. Une révolte est sur le point d'éclater parmi les mécontens; des cris tumultueux se font entendre; l'immense majorité des prisonniers appelle les *invisibles* à leur secours; ils menacent de briser leurs fers si l'on ne se hâte d'accueillir leurs réclamations.

Et le gouverneur de cette forteresse ne savait plus que leur répondre. Déjà il avait invoqué plusieurs fois, dans son trouble, le nom du grand visir et celui du cadi général; mais ces très-hauts, très-puissans et très-illustres personnages se trouvaient assiégés dans leur propre palais.

Je voyais ce florissant empire abandonné aux méchans, et le sort des mortels comme flottant au gré du hasard; il me fallait entendre parler ceux qui rêvaient *la confédération des provinces unies*, pour m'en rapporter à ma propre croyance; mon incertitude au moment de l'action serait trop longue, car ma tête en serait troublée.

Cependant j'avais aperçu un personnage mystérieux se glisser dans l'intérieur du cachot où j'étais enfermée: son agitation était extrême, le manteau qui le couvrait ne m'avait point dérobé ses traits, je pâlis de terreur.

Si les trois petits muftis étaient encore aux Sept-Tours, ils auraient facilement rétabli la tranquilité publique, disait le gouverneur; non, reprenait l'inconnu, la populace mutinée ne s'arrêtera point dans la route de la rébellion ni par les obstacles ni par

les remords. Quelle ressource peut-il nous rester dans cette circonstance aussi difficile qu'elle est inattendue ?

Et c'était un auguste personnage qui parlait ainsi; il daigna m'adresser des questions auxquelles je m'empressai de répondre. Sur un signe de ce vénérable, je crus devoir accompagner dans l'intérieur de la forteresse et le maître et l'esclave.

Je m'efforçai d'abord d'adoucir l'indignation des écrivains, qui, pour la plupart, étaient retenus aux Sept-Tours par le caprice du grand visir et du cadi général; je leur promis que le sultan daignerait s'occuper de leurs réclamations, et qu'ils en obtiendraient la justice sans recourir en grâce.

De là, je me transportai au quartier de la dette, et fis entrevoir aux malheureux débiteurs que dans l'un des premiers rapports au divan, une bonne ordonnance pourrait restreindre l'extrême facilité accordée aux créanciers de faire emprisonner ou recommander pour des dettes *usuraires* très-souvent jugées telles.

Mais le point essentiel était de parvenir à calmer une foule de prisonniers sans amis, sans moyens, privés de toutes consolations, accusant leurs juges de paralyser par leur lenteur l'instruction de leur procédure ; leur désœuvrement et l'infortune dans laquelle ils gémissaient attiraient la compassion; le travail leur devenait un besoin nécessaire, non seulement pour se procurer les douceurs de la vie, mais pour les empêcher de se livrer au jeu ; ainsi la seule.

occupation pouvait abréger les instans d'une longue journée.

Je redoublai de zèle auprès d'eux pour les adoucir et les faire rentrer dans le devoir, j'employai le langage de la persuasion de leur intérêt personnel; l'éducation de ces gens est à peu près négligée, alors je fus contrainte de leur avouer que je *possède un pouvoir extraordinaire*, pouvoir à qui rien ne peut résister. J'obtiendrai pour vous, leur dis-je, bonne et prompte justice, on établira des ateliers aux Sept-Tours, où vous pourrez vous occuper avant le prononcé de votre jugement; on vous accordera les soins qui sont le patrimoine du malheur. Ce n'est point un docteur choisi au hasard qui vous est nécessaire, mais un ami de l'humanité qui veille attentivement au progrès du mal, pour l'extirper jusque dans sa racine. Je terminai mon discours en leur faisant espérer des vêtemens dont la plupart manquaient, en outre je leur promis qu'un cadi viendrait chaque semaine recevoir leurs réclamations et les soumettre au comité chargé de ce département. Ce moyen adroit les fit rentrer dans le devoir, c'est toujours quelque chose, au milieu d'un soulèvement populaire, d'obtenir que l'ordre se rétablisse au moyen de quelques légères concessions.

Ma tâche est remplie, dis-je à mes conducteurs? Oh! non assurément, reprend le maître: *examinez cette foule rebelle? on dirait à la voir que des factieux la dirigent auprès des grilles extérieures de*

cette prison ; elle peut les forcer d'un instant à l'autre et se joindre ici aux frondeurs ; alors le sang coulerait par torrens, je voudrais garantir ce pays de semblables malheurs ; que faire ?

Peut-être même ne pourrai-je pas essayer sans péril ce que j'osai alors ; il fallait plus que de l'audace pour prendre une telle détermination ; à mon air, à mon regard, à mon accent, à ma voix, on eût dit de la *Pythonisse* assise sur le trépied, secrètement agitée par le souffle d'Apollon.

Me suivre à l'instant même. O souverain des croyans ! je me sentis tout à coup entraînée par le respect et par le plus noble courage ; la situation douloureuse où il se trouvait m'affligeait sensiblement ; je formai le projet de faire une diversion : à cet effet, je me présentai à cette multitude égarée, avide de pillage et de meurtres ; je me contentai d'étendre le bras, et ne dis que ces mots : Paix ! paix ! — *Vous êtes une victime du pouvoir, s'écriait-on de toutes parts, quelle générosité ! Joignez-vous à nous, nous voulons durant un jour être des sujets rebelles, pour nous montrer dans la suite des sujets dévoués.* — *Je veux que l'on me plaigne, et non pas qu'on me venge*, leur dis-je ; je condamne la licence, Messieurs ; honorons le pouvoir en l'éclairant, de pareilles mesures sont toujours hostiles ; veillons de concert au salut de l'État ; mais ne le déchirons pas par des guerres intestines. Gardez-vous bien surtout de vous livrer à des excès répréhensibles ; la personne du souverain est inviolable et doit être

sacrée. Chassez sans compassion l'étranger qui viendrait se mêler dans vos rangs ; que font ici ces peuples *Nomades ?* Croyez-en mon expérience, conservez votre rang parmi les nations. En discourant ainsi j'avançais vers le sérail ; il me semblait occupé par un aga qui commandait en chef ; ce téméraire osait jurer par la barbe du prophète d'exterminer la maison ottomane ; un cimeterre étincelait dans ses mains, son audace ne pouvait se dépeindre ; bientôt sa fureur ne connut plus de bornes, la guerre civile était sur le point d'éclater, on demandait à grands cris la tête du grand visir, celle du cadi général. Ce peuple souverain exigeait une servile obéissance. Vous n'obtiendrez aucnn sacrifice par la force, m'écriai-je, en fixant l'aga, vous n'en obtiendrez aucun ; déposez vos armes aux pieds de votre maître ? Cet homme pâlit de terreur, il frémit de colère, il obéit ; j'avais obtenu sur lui l'empire de la confiance, je l'avais préservé d'une disgrâce sous un autre règne, son cœur s'ouvrit à la reconnaissance : je profitai avec adresse de l'instant suprême. J'eus le bonheur de sauver la vie au sultan, à ses fils, etc., etc. ; je les arrachai des mains de leurs lâches ennemis ; les jeunes princes firent des prodiges de valeur qui en imposèrent aux mécontens, ils chassèrent du sérail une soldatesque effrénée et s'emparèrent du vrai coupable !!!..... Le souverain voulut me témoigner de la bienvaillance et m'accorder une place honorable auprès de sa famille. Non, lui dis-je avec énergie, mais avec le sentiment de la douleur,

je fus calomniée à vos yeux, je fus arrêtée dans votre empire, prisonnière long-temps aux Sept-Tours, et pourtant j'étais toujours digne des égards dont vous avez daigné me combler; l'honneur m'avait conduit dans vos états, ô prince! je vous offrirai toujours, comme je le fais aujourd'hui, l'hommage de mon sincère dévoûment. A combien de vicissitudes la vie est exposée! comme la fortune est capricieuse et légère! Quelle froideur, quelle ingratitude dans les amis! comme on les voit tous fuir dans la funeste saison de l'adversité..... que de faiblesse! Un jour, un jour viendra où vous découvrirez la vérité sur une femme d'un caractère ferme, sur une Française magnanime!

Une dernière réflexion me semble encore permise. O *prince!* donnez les ordres les plus prompts pour faire rentrer dans le devoir ce peuple inconstant pour ses maîtres; mais, guidé par un élan généreux, promettez-lui d'examiner tous les torts imputés à vos ministres: surtout n'en sacrifiez aucun. *Charles* I montra sa faiblesse en livrant le comte de *Strafford* à ses ennemis: la race *ottomane* doit savoir se maintenir sur le trône, et surtout en imposer aux rebelles. Je les vois à vos côtés; ils conspirent pourtant, ils continueront à vous présenter les traîtres sous un jour avantageux. Tous entretiennent à dessein la désunion dans votre famille; ils établissent sous vos yeux un foyer de délations; la discorde les précède; elle est armée de la foudre, et ses torches vengeresses fini-

raient par allumer un incendie, d'autant plus dangereux que personne sur la terre n'est capable de l'éteindre *.

Ecoutez une étrangère! elle n'attend de vous ni honneurs ni fortune; elle a au contraire souffert d'avoir cru un instant à la sincérité de certains *caméléons*. Je vous suis nécessaire! je me trouverai trois fois heureuse de pouvoir vous servir. J'entends la multitude égarée qui revient sur ses pas; ces phalanges populaires font naître dans mon cœur le supplice des alarmes.......(*Combien on connaît peu le peuple et ses caprices!*) leurs regards me peignent l'affection, et leurs cœurs m'expriment la reconnaissance. Ce n'est point

* Un des plus magnifiques morceaux, et peut-être le plus beau qu'ait écrit Thomas, c'est celui qui termine son admirable éloge de Marc-Aurèle. « Mais toi qui vas succéder à ce grand homme, ô fils de Marc-Aurèle! songe au fardeau que t'ont imposé les dieux, songe aux devoirs de celui qui commande, aux droits de ceux qui obéissent? Destiné à régner, il faut que tu sois ou le plus juste ou le plus coupable des hommes..... On te dira bientôt que tu es grand, que tu es adoré de tes peuples; écoute: quand Néron eut empoisonné son frère, on lui dit qu'il avait sauvé Rome; quand il eut fait égorger sa femme, on loua devant lui sa justice; quand il eut assassiné sa mère, on baisa sa main parricide et l'on courut au temple remercier les dieux. Ne te laisse pas non plus éblouir par les respects; si tu n'as des vertus, on te rendra des hommages et l'on te trahira; crois-moi, on n'abuse point les peuples, la justice outragée veille dans tous les cœurs. *Maître du monde, tu peux m'ordonner de mourir; mais non de t'estimer.....* »

celle qu'on rencontre quelquefois à la cour, où la flatterie ose se présenter pour usurper son nom; mais celle qui émane d'une âme noble, généreuse, celle-là méritait un hommage particulier; et l'immortel auteur du poëme de la *Pitié* a élevé des temples à cette noble fille du ciel....... Le *sultan* et ses fils me promettent de lui faire des sacrifices; je compte peu sur les paroles des grands; c'est un souffle rapide qui agite à son gré les ailes du mensonge, et qui s'évapore dans les airs. La faveur est une ombre qui cache quelquefois le tableau le plus déplorable. Cependant leurs paroles étaient l'image de ce qui se passait au fond de leur âme.

Renouvelez les tribunaux, rappelez la bonne foi; enchaînez par des lois sévères les désordres qui se sont répandus de toutes parts : votre devoir est de soigner les blessures que nul autre ne peut cicatriser *; c'est à vous de paraître dignes de la postérité; vous aurez assez fait pour elle, si elle peut vous honorer de son respect et de son amour. Il vous importe aujourd'hui de mériter une gloire que le temps,

* « Malheur aux peuples dont les souverains admettent dans leurs conseils des ministres perfides qui cherchent à établir leur puissance sur la tyrannie et la violation des lois; qui ferment l'accès du trône à la vérité lorsqu'elle est effrayante; qui étouffent les cris de l'infortune qu'ils ont causée; qui insultent avec barbarie aux misères dont ils sont les auteurs; qui traitent de rébellion les justes plaintes des malheureux, et qui endorment leurs maîtres dans une sécurité fatale, qui n'est que trop souvent l'avant-cou-

dans sa fuite immortelle, ne puisse jamais obscurcir.

Pendant que je m'entretenais avec le *souverain* et ses fils, on assiégeait l'hôtel du grand *visir* et celui du *cadi* général. Le peuple essayait vainement de les en arracher par la force ; la plupart se disaient : *Combien de fois les cris des opprimés ont dû se perdre et être repoussés par eux, avant d'arriver jusqu'au trône.*

Lorsque les passions se trouvent jointes avec un pouvoir absolu, qu'il est difficile de les diriger et de les vaincre ! Aussi l'horizon de mes idées et de mes sentimens venait de s'agrandir. J'entrepris de sauver mes ennemis des fureurs populaires ; j'oubliais un instant ces utiles conseils d'un sage : *Il faut toujours se tenir en garde contre ceux qui ont abusé de notre confiance.* Je haranguai les mécontens, et me fis ouvrir un passage jusqu'au cabinet ministériel ; là, étaient mes principaux persécuteurs. Je tremblai pour eux ; les portes extérieures étaient déjà détachées de leurs gonds : pour servir à leur sûreté personnelle, je voulus les accompagner moi-même aux *Sept-Tours*,

reur de leur perte : tels étaient les Séjan, les Pallas, les Ruffin et tant d'autres monstres fameux, qui ont été les fléaux de leurs contemporains, et qui sont encore l'exécration de la postérité. Le souverain n'a qu'un intérêt, c'est le bien de l'État, ses ministres peuvent en avoir d'autres très-opposés à cet intérêt principal : une défiance vigilante du prince est le seul rempart qu'il puisse mettre entre ses peuples et les passions des hommes qui exercent son pouvoir.

M. Boucher-d'Argis.

où j'avais gémi si long-temps par leurs ordres. Je parvins à me faire entendre de leurs accusateurs ; je les apaisai et les portai à la modération, en attendant qu'une organisation nouvelle permît de les écouter paisiblement, et que des *juges inamovibles* prononcassent sur leur culpabilité.

Et je leur dis : Le bien est difficile à faire, surtout pour l'orgueilleux qui se croît un être au-dessus des autres hommes. Gémissez sur vos erreurs, vôus pouvez les réparer? Je deviendrai pour vous un génie favorable auprès du *souverain* et de ses peuples. O vous! qui les avez si cruellement offensés, coupables politiques et faibles dans les revers..... Les pensées du sage sont stériles pour l'homme médiocre qui ne sait point réfléchir; aussi, *scelus aliqua tutum, nulla securum tulit* *.

Ces deux hommes qui s'étaient hautement déclarés contre moi me bénirent; ils me bénirent, en voyant mon généreux dévoûment à leurs personnes; ils pourront se repentir, mais trop tard, du mal qu'ils m'auront fait gratuitement. Je triomphais aux yeux des gens de bien, et de plus

. . . . J'avais goûté la joie
De les voir l'un et l'autre à la discorde en proie. **

* Le crime se met quelquefois à l'abri du châtiment, mais jamais il n'échappe aux remords.

** Ouvre tes portes, ô Liban, et frémis, car le feu a dévoré tes cendres ! heurlez, sapins, car les cèdres sont tombés ! ceux

Je conviens que je sentis alors une tranquilité intérieure; j'avais fait de nobles actions pour le plaisir de les faire; je rendais de grands services à la Porte Ottomane; je l'avais sauvée d'un déluge de malheurs, et la famille régnante voulut bien m'en adresser de sincères remercîmens; les maîtres dirent : *cette Française vient de donner un exemple qui l'honore ainsi que sa nation; elle pouvait accroître le mal au lieu de l'empêcher; nous admirons tous ses sentimens généreux, sa fermeté dans l'infortune et son dévoûment pour nos personnes; nous ne pouvons oublier ses grandes actions! que l'œil de la souveraine puissance veille sur elle à l'avenir! nous la contemplons comme l'ange de la paix. Où il y a des mœurs, les conseils sont sages; où il y a une réputation à conserver, il doit se rencontrer un pur désintéressement. Ceux qui prétendraient la poursuivre plus tard en notre nom seraient des insensés qui ne seraient point éblouis par la beauté des roses*, parce qu'ils en sentent les épines, ou des hommes privés du sens de l'odorat, qui voudraient persuader qu'elles ne répandent autour d'elles aucun parfum.

Ainsi parle le souverain; il fit trembler les esclaves; tous lui jurèrent amour, fidélité, obéissance.

qui étaient si élevés ont été détruits. Mugissez, vieux chênes de la forêt sacrée, parce que les grands bois qui paraissent indestructibles sont tombés sous la hache impitoyable.

ZACH., XI. 1, 2.

Et les grands de l'État applaudirent, disant de lui : « *il est toujours prêt à écouter ceux qui viennent* » *donner des conseils utiles à la patrie*, il fait toutes » choses l'une après l'autre, comme à loisir, et sans » éprouver de l'effroi; avec ordre, avec vigueur, en » mettant un juste accord dans la suite de ses actions. » Il rend au mérite personnel l'hommage qui lui est » dû, et reconnaît sans jalousie la supériorité du talent » des autres; soit dans l'art oratoire, ou dans la science » des lois; soit en morale, ou dans tout autre genre, » il honore les vrais philosophes. »

Et moi j'ajouterai : Qu'il vienne enfin ce Mentor éclairé que les conseils du souverain attendent pour arrêter toute cette trame méprisable, pour mettre en action les grands moyens qu'offre cette riche contrée; pour développer dans une occasion favorable l'énergie patriotique d'un peuple qu'on ne dégoûtera point d'un gouvernement paternel, et que l'on saura toujours diriger sur ceux qui prêtent leur ministère aux perfides opérations de ses ennemis.

Qu'il vienne, ce moderne Sully; non seulement il préparera le succès contre les opérations des destructeurs de la patrie? Mais dans cette lutte, il s'élevera à la hauteur des périls qui l'environnent. Il éclairera le sultan lui-même; il sauvera les écrivains d'une guerre qui deviendrait cruelle; il garantira les opprimés des maux attachés à la haine qu'ils portent à ce visir, à ce cadi tout puissant.

Q'il se montre donc, ce ministre protecteur de la

prospérité de Bysance! qu'il embrasse et suive avec courage les vrai moyens de captiver la confiance d'une nation généreuse! mais qu'il se préserve du poison de la louange. La défiance convient aux peuples, et le ministre seul mérite de passer à la postérité couvert de gloire et de bénédictions; qu'il ne se repose jamais sur la confiance publique, mais qu'il ne cesse de s'environner des preuves de son éloquence et de son patriotisme.

On n'est rien sans les vœux que le peuple à portés,
On est tout si du peuple on peint les volontés.

Les pachas, les bachas, les agas, les cadis, le grand muphti lui-même plaisantèrent avec les jeunes dames de la cour; tous ensemble dirent à leur souverain et aux princes ses fils : « Nous connaissons depuis long-temps cette Française; nous avons craint qu'on ne nous appelât pour témoigner dans son étrange procès; nous avons feint d'ignorer son nom, car la plupart d'entre nous correspondaient avec elle depuis des lustres. Le grand visir et le cadi général avaient juré de l'anéantir; il était même du bon ton de la blâmer, *nous l'avons fait publiquement*, mais dans l'intérieur du palais, et surtout en prenant le thé et le sorbet, nous nous entretenions d'elle et nous formions des vœux pour sa liberté; nous nous disions même : Elle supporte la prison pour ne point faire le mal; ni la calomnie, ni la crainte rien ne pourrait approcher de son âme. Libre de pas-

sions, elle s'est renfermée en elle-même comme dans une forte citadelle, sûre de n'y être point asservie... Le jour même où votre hautesse daigna nous dire : Mademoiselle Le Normand est arrêtée, nous le savions déjà; le premier visir et le cadi général se vantaient hautement que l'on saurait bien la contraindre aux révélations les plus importantes. La plupart d'entre nous avions obéi comme tant d'autres au sentiment curieux qu'elle inspirait. Heureusement cette Française était généreuse; aussi ne devait-elle faire aucune réponse inutile aux représentans du visir. Dépositaire des secrets du grand nombre, elle aurait pu, par la douloureuse indignation de son esclavage, se justifier aux yeux de tout Bysance, peut-être même attacher au nom d'un homme puissant une flétrissure éternelle.

» Elle s'est fait distinguer par sa prudence, sa fermeté ; elle a cru devoir sacrifier son intérêt particulier, son repos, à l'intérêt de nos familles, et à la prospérité passagère de ceux qui l'ont lâchement calomniée. La sévère sagesse lui avait fait un signe; elle n'a cessé de dire et de penser que trahir un secret est non seulement un outrage fait à la religion, mais encore un attentat contre l'honneur! Ses révélations ne pouvaient, tout au plus, compromettre que la tranquillité du moment, et non la réputation et la gloire de ses fidèles croyans ».

Chacune de ces paroles jeta le maître dans une grande surprise; elle fut portée au comble quand la fille bien aimée de Minerve dit : Le 18 avril, jour où

mademoiselle Le Normand fut arrêtée dans vos états, elle allait recevoir de moi une marque de munificence*, pour les Mémoires de l'impératrice Joséphine, dont j'avais bien voulu agréer un exemplaire. Ainsi fut-elle victime à la fois non seulement d'une incroyable fatalité, mais d'une coupable imposture...

J'osai dire à tous ces illustres personnages : Quand je reviendrai dans cet heureux pays je n'y trouverai plus de visirs qui tromperont leur souverain sur le compte des Français, le sultan protégera de tout son pouvoir quiconque aura souffert *sans l'avoir mérité ;* je pourrai alors observer à loisir ces contrées célèbres que je n'aurai en quelque sorte traversées qu'en fugitive ; alors mes ennemis ne pourront plus me nuire, et le *Grec* m'accompagnera !!!

Là finit mon double songe et mon sommeil. Mon âme, doucement émue du nouveau sentiment qui l'agitait, s'ouvrait à l'espérance d'un plus doux avenir. La perspective du beau temps soutient toujours le pilote au milieu des horreurs de la tempête : dès qu'elle commence à diminuer, il oublie le danger qu'il vient de courir ; de même je veux écarter un malheureux présage, et n'oserai point murmurer contre la Providence qui, en me frappant, en Belgique, m'a permis d'emporter le bien le plus précieux..... 41

Quelle est cette magie de la sensibilité dont le rapide éclair change, colore, embellit la nature et ré-

* Historique.

pand en quelque sorte sur elle un charme élysien !.....
Descends du haut des cieux, liberté, mère des pensées sublimes, déité protectrice de l'homme qui s'honore par ton culte et s'agrandit par tes inspirations, prête à ma voix la noblesse de tes accens. Patrie! patrie! que tu es puissante et que tu sais donner de courage! qui peut te résister ?

O belle France! je rentre dans ton sein [42]; j'y contemple toutes les merveilles, toutes les richesses de la nature, tout ce que l'industrie, le goût et l'émulation ont produit de beau, de noble, de majestueux; tout est admirable et magnifique dans ce superbe empire; de grandes vertus, de grands talens y ont brillé à travers les plus grands crimes. C'est là que le génie va puiser son inspiration à des sources nouvelles, et saisir les idées qui rendent ses productions si heureuses; c'est là que se réunissent les pensées nobles et si intéressantes, les plus certaines pour l'histoire des sciences et des arts; là aussi se trouvent les monumens de l'ambition, de la jalousie, de la perfidie, et mille théâtres devenus célèbres par les scènes sanglantes qui s'y sont passées.

Céleste patrie! nouvel Eden pour tout cœur français! je suis digne de toi! J'ai triomphé sur une terre étrangère, non sans effort, et j'ai vaincu deux puissans adversaires *, sans avoir employé d'autres

* Puissent tous ceux qui leur ressemblent pâlir d'effroi et s'arrêter dans la carrière du crime !

moyens que ceux avoués par l'honneur. Telle est l'analyse fidèle de mes cents jours de malheurs.

Je terminerai ces souvenirs en prévenant un reproche que je puis essuyer de la part de quelques personnes, parmi celles mêmes qui ont conservé pour moi des sentimens d'estime et de bienveillance.

Pourquoi répondre, me dira-t-on, à des injures qui ne sont que des allégations sans preuves, démenties d'ailleurs par une foule de faits, ainsi que vous-même l'avez prouvé d'une manière irrécusable?

Mais si des personnes qui ont conçu de moi une opinion avantageuse, ne croient pas que j'aie aucun besoin de me justifier, ce n'est pas à moi à considérer ma défense comme inutile. En me défendant je cède à un sentiment naturel et puissant qui porte l'homme offensé à repousser l'insulte, et je me conduis d'après la maxime du sage. « *Curam habe de bono nomine.* Soignez et conservez votre réputation? » *

* Un ancien, connu par sa philosophie autant que par son éloquence, a dit : « *Sæpe virtus et magnificentia, in qua gravitas et autoritas est, plus proficit ad misericordiam, quam humilitas et obsecratio.*

Cicéron.

De Invent. rhetor. l. 16. n° 36.

« On parvient ordinairement avec plus de succès à exciter la sensibilité, lorsqu'on montre du courage et un caractère élevé joint à une gravité capable d'amener la considération, que quand on s'abaisse à prendre le rôle de suppliant ».

Enfin je ne veux pas que des personnes malveillantes puissent dire un jour de mademoiselle Le Normand : On l'a accusée en Belgique, pourquoi ne s'est-elle pas défendue ?

*Causa jubet melior superos sperare secundos**.

*« Avec une bonne cause, on peut tout attendre de la protection du ciel. » (*Pensée de Lucain.*)

FIN.

NOTES.

[1] Bruxelles, ancienne capitale des provinces belgiques (Louvain en a le titre), et jadis la résidence des gouverneurs généraux, est bâtie, partie sur le penchant d'une montagne, et partie sur un terrain plat, ce qui lui donne un aspect varié et des points de vue pittoresques; la Senne, qui entre de deux côtés, la traverse en partie de l'ouest au nord; les maisons sont en général belles, spacieuses et commodes; il y a beaucoup de grandes rues, des places et marchés, dont plusieurs ornés de fontaines en pierre : le bas de la ville, où sont les bassins, toujours couverts de bateaux marchands et de barques, forme un brillant contraste avec la partie haute.

Le climat de cette ville est tempéré; l'air, quoique humide, y est très-sain, l'eau excellente; les bières, qui suppléent au vin, sont bonnes; en général tout ce qui est nécessaire à la vie animale y est en abondance, et pas exhorbitamment cher. Les étrangers, et principalement les Anglais, se plaisent beaucoup à Bruxelles.

En 1356, Louis, comte de Flandre, et Wenceslas, duc de Brabant, se livrèrent une sanglante bataille dans la plaine de *Schent* près de Bruxelles. Wenceslas fut battu, et Louis s'empara de la ville. Un citoyen de Bruxelles, nommé J. Hurclas, aidé des habitans, en chassa les troupes du comte.

En 1405, Bruxelles essuya un incendie qui consuma 1400 maisons.

En 1489, la peste y enleva environ 30,000 habitans.

En 1529 cette ville fut affligée d'une maladie contagieuse, qui fit périr beaucoup de monde.

En 1559, révolte sous Philippe II, occasionnée par la violation des lois et priviléges du pays.

En 1566, troubles occasionnés par l'inquisition, que ce même Philippe II voulut introduire, et par la cruauté inouïe du duc d'Albe.

En 1695, Bruxelles fut bombardé par les Français, sous le maréchal de Villeroy : 3,500 maisons et 14 églises furent réduites en cendres.

En 1706, les alliés, sous le duc de Marlborough, entrèrent à Bruxelles.

En 1708, l'électeur de Bavière l'assiégea, et fut obligé d'en lever le siége après cinq jours de tranchée ouverte.

En 1710, un parti français, sous les ordres du colonel Dumoulin, entra dans cette ville, d'où il fut repoussé par les habitans.

En 1731, la vieille cour, où résidait *Marie* Élisabeth d'Autriche, fut entièrement détruite par un incendie; cette princesse manqua d'y périr.

En 1744, les Français entrèrent à Bruxelles, et en sortirent en 1748, à la paix d'Aix-la-Chapelle.

En 1787, révolte contre Joseph II, qui avait enfreint quelques articles de la charte, nommée la *Joyeuse entrée*. Néanmoins la mémoire de ce prince philosophe, sera toujours révérée.

En 1788, les troupes autrichiennes évacuèrent Bruxelles, sous le commandement du général d'Alton, et y entrèrent

l'année suivante. En 1792, les Français y pénétrèrent après la bataille de Jemmapes, sous le commandement du général Dumourier. En 1793, ils en sortirent après la bataille de Noerwinden.

En 1794, ils y entrèrent de nouveau et y restèrent jusqu'à 1814. En 1815, le 17 mars, le prince Guillaume d'Orange fut proclamé roi des Pays-Bas, et fit son entrée à Bruxelles le 30 du même mois. En 1816, le 17 octobre, LL. AA. RR. le prince héréditaire d'Orange et son auguste épouse Anna Paulowna firent leur entrée dans ses murs; cette journée sera à jamais mémorable dans les fastes de la Belgique.

[2] Tu peux lutter contre le sort avec le calme de l'innocence. Ton amour pour l'étude deviendra ton unique ressource contre les ennuis, et ta consolation dans l'adversité. Tu offres beaucoup de prise à la critique, trop peu à l'éloge. L'habitude, le préjugé, l'opinion, sont autant de verres diversement colorés, à travers lesquels chacun découvre les objets. *La passion est un microscope.* L'art que tu professes excite l'admiration chez les uns, et éveille l'envie chez les autres; car, je le dis, tu as encore de plus doux travaux à continuer : ce sont ceux que t'impose la bienfaisance, et pour lesquels tu ne connais point de repos. . . . . .

Crains surtout d'écouter des faiblesses honteuses,
L'amour de la patrie, éclairant ton esprit,
Doit sourire au projet que ton zèle entreprit....

(*La Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad.* Pages 141 et 142.)

[3] Mademoiselle Le Normand a fait hommage à S. M. la

Reine et à LL. AA. RR. et II. le prince et la princesse d'Orange, d'un exemplaire de chacun de ses ouvrages, intitulés : *la Sibylle au Congrès d'Aix-la-Chapelle,* et les *Mémoires historiques et secrets de l'impératrice Joséphine, Marie-Rose Tascher de la Pagerie, première épouse de Napoléon Bonaparte.* Mesdames les baronnes d'Estorff, dame du palais de la Reine, et de Fagel, grande-maîtresse de S. A. I., la première au nom de S. M., la seconde au nom de LL. AA. RR. et II., ont adressé à mademoiselle Le Normand des lettres * où sont exprimés les remercîmens les plus gracieux. Madame la baronne de Fagel a été chargée par LL. AA. RR. et II. de remettre à mademoiselle Le Normand une *bague* enrichie de diamans.

(*Journal de la Belgique*, l'*Oracle,* etc., etc. du 10 mars 1821.)

* Madame la baronne d'Estorff, dame du palais, présente ses complimens à Mademoiselle Le Normand, et est chargée de la remercier de la part de S. M. la reine de l'envoi de son ouvrage.

Madame d'Estorff prie Mademoiselle Le Normand de recevoir également ses remercîmens de l'exemplaire de son ouvrage qu'elle a bien voulu lui envoyer, et lui offre par celle-ci l'assurance de sa parfaite considération.

Bruxelles, 2 mars 1821.

A Mademoiselle Le Normand, hôtel de *Belle-Vue.*

Madame la baronne Fagel, grande maîtresse de S. A. I., a présenté à Madame la princesse d'Orange l'hommage des œuvres que Mademoiselle Le Normand lui a envoyé ces jours passés, pour lequel Madame Fagel est chargée de la remercier, et de lui remettre également le bijou ci-joint de la part de LL. AA. RR. et II.

Madame Fagel prie Mademoiselle Le Normand de vouloir accepter les remercîmens de l'obligeance qu'elle a eu de vouloir lui donner un exemplaire de son ouvrage, et d'agréer l'assurance de sa parfaite considération.

Bruxelles, ce 8 mars 1821.

4 C'est ici le moment de déclarer que, n'ayant pu obtenir en *France* le droit de répondre à M. l'ex-secrétaire des commandemens de l'impératrice Joséphine (qui, le jour même de la mise en vente des Mémoires historiques et secrets de cette femme célèbre, osa jeter sur cet intéressant ouvrage les noires couleurs d'une fatale prévention, en faisant insérer dans deux journaux, le *Constitutionnel* et le *Courier* du 8 novembre 1820, « qu'il n'avait »aucune connaissance que la *Princesse* eût composé cet »ouvrage, et qu'on ne lui avait fait aucune demande pour »obtenir la communication de la correspondance qu'il »avait entre les mains, » ma réponse était bien simple, et se bornait uniquement à lui dire : « M. Desch****, je »connaissais madame de Beauharnais depuis 1794, osez, »*si vous le pouvez,* me prouver le contraire. »

Les premiers jours de mai 1821, je fis insérer dans tous les journaux belges ma réponse à la lettre de M. l'ex-secrétaire des commandemens.

L'aigle ne doit pas s'occuper de la mouche, c'est dans l'ordre. Cependant un aveugle très-clairvoyant a feint d'élever des doutes sur l'authenticité des Mémoires historiques de l'impératrice Joséphine, que je viens de publier. Le critique aurait peut-être trouvé très-convenable à ses vues particulières que cette femme célèbre se fût condamnée au silence. Elle n'avait pas besoin de collaborateurs pour châtier son style; elle écrivait bien, même avec élégance : le tableau de la belle nature qu'elle avait journellement sous les yeux (à la Malmaison) élevait son esprit, et donnait à sa pensée plus de force, et à sa rédaction le brillant du coloris, qui se ressentent toujours de l'absence des courtisans et de la vie sédentaire à laquelle

elle était condamnée (involontairement) depuis quelques années. J'ai dû nécessairement retoucher ses esquisses; quelques légers coups de pinceau ont pu en altérer les couleurs: j'avais à retracer de si hautes, de si grandes infortunes!

L'intérêt que n'a jamais cessé de me porter Joséphine, jusque dans les derniers instans de sa vie, a relevé mon courage : aussitôt deux mondes se sont rapprochés pour former mon cadre. L'imagination, ce peintre des merveilles, s'est chargée du soin de peindre mes tableaux; j'aurais voulu, j'aurais pu aisément en crayonner d'autres; mais au point où j'en suis . . . .
. . . . *Res est magna tacere.*

J'ai mis son ouvrage sous la protection d'un puissant Monarque. Sa Majesté l'empereur Alexandre a daigné en accueillir la dédicace. A son exemple, Sa Majesté le Roi de France l'a reçu avec sa bienveillance accoutumée des mains de M. le duc de la Châtre, son premier gentilhomme. Si je m'exprime ici avec franchise, si même je fatigue mes lecteurs, la faute ne peut m'en être imputée, mais bien à une *abeille de cour*, qui a cherché à jeter le discrédit sur ces Mémoires, la veille même du jour de leur publication.

Maintenant je peux m'égayer un instant, et dire à l'oreille de M. l'ex-secrétaire des commandemens : M. Desch***, vous ne teniez point la plume, et n'étiez point admis dans notre société intime, quand la princesse m'appelait auprès d'elle, soit à l'Elysée, soit à la Malmaison. Vous n'étiez point chargé de sa correspondance avec moi, *elle s'en serait bien gardée;* elle daignait m'écrire elle-même, non de sa main gauche, mais bien de sa droite.

(Voir l'article ingénieux de M. Colnet, du 4 décembre, dans la *Gazette de France,* au sujet de ces Mémoires.) Je possède trop de matériaux curieux et inédits pour avoir cru qu'il me fût nécessaire de recourir à votre correspondance particulière (je la sais par cœur). Quoi qu'il en soit, je suis suffisamment dédommagée de vos insinuations *amphibologiques*. Elles ont parcouru tous les salons de Paris (*pendant le cours de mon procès on les repétait à Bruxelles*). Vous avez dû être doublement et triplement étonné de voir que tout le monde était loin d'ignorer quel intérêt touchant me portait Joséphine. Au moment où je fus arrêtée (le 11 décembre 1809), elle réclama hautement ma liberté auprès de M. Dubois, préfet de police. Elle fit plus, elle l'exigea de M. le duc d'Otrante, alors ministre (M. Saulnier, secrétaire-général, *lui donna le mot d'une énigme*). J'ai eu le courage de terminer une grande entreprise. L'éloge que je fais d'une femme admirable est purement gratuit. Jamais Joséphine ne s'occupa de ma fortune. Elle me semblait en avoir la volonté. La mort prématurée de cette impératrice lui en enleva le pouvoir. Ma reconnaissance doit tourmenter de certaines gens, qui feignent aujourd'hui d'ignorer ce qu'ils étaient en 1804, pour se souvenir de ce qu'ils sont en 1821. . . (Sans doute l'œuvre de mon arrestation à Bruxelles avait été méditée à l'avance; le titre de *la Sibylle au congrès d'Aix-la-Chapelle* en devint le prétexte; mais les Mémoires de Joséphine en sont la première cause.)

5 Une Sibylle célèbre, qui rendit naguère ses oracles dans le palais des rois, et que son art semblait placer hors de la sphère commune, vient néanmoins de subir un

de ces événemens qui la rapproche du vulgaire ; un mandat d'amener, décerné aujourd'hui contre elle en vertu de l'article 405 du Code pénal, la confine dans la maison d'arrêt de cette ville. On espère que cet événement n'aura point d'autre suite que de fournir à celle qui en est atteinte un chapitre de plus à ses souvenirs sibyllins.

(*Journal de la Belgique*, 19 avril ; *Oracle de Bruxelles*, idem ; *le Vrai Libéral*, idem, *le Flambeau*, idem ; *l'Ami du Roi et de la Patrie*, idem, etc., etc., etc...)

6 « Pourquoi révéler l'avenir à mes yeux, et me contraindre d'aller annoncer tes oracles au milieu d'un peuple qui refuse de les entendre ? Pourquoi me faire prévoir ce que je ne pouvais détourner ? Les destins ne doivent-ils pas s'accomplir, et les malheurs dont je frémis ne sont-ils pas *inévitables ?*

» Fallait-il soulever le voile qui enveloppait le sort menaçant d'Ilion ? Ignorer n'est-ce pas la vie ? connaître n'est-ce pas la mort ? Oh ! j'écarte loin de moi ces clartés funèbres et ces lueurs sanglantes qui m'épouvantent ! Il est trop redoutable de renfermer la science d'un Dieu dans le sein d'une faible mortelle !

» Rends-moi les ténèbres de mon ignorance, rends-moi le calme heureux que j'avais en partage. Hélas ! depuis que tes oracles s'expriment par ma bouche, je n'ai plus fait entendre les accens du bonheur. Tu m'as donné l'avenir ; mais tu m'as ravi le présent et les heures fortunées qui embellissent ma vie ! Reprends, oh ! reprends, je t'en conjure, le don fatal que j'ai reçu de toi. » (*Cassandre, ode traduite de Schiller.*)

7 Il existait à Stockholm une demoiselle Harrisson,

fameuse par ses prétendues connaissances sur l'avenir. Le hasard avait si bien servi sa réputation, qu'on allait en foule de toutes parts la consulter. Les provinces, la ville, la cour, tout avait l'air de croire à son art. Gustave voulut l'interroger aussi : ce ne fut ni sur la main du roi, ni dans les astres, ni dans un jeu de cartes, qu'elle chercha son sort : c'était dans du marc de café qu'elle lisait l'avenir, et le destin lui parlait au fond de sa tasse. A peine l'eut-elle interprétée au sujet de Gustave, que, pleine de trouble et tout effrayée : « Ah! sire, s'écria-t-elle, quelle fin cruelle! — Quoi donc ? lui dit le roi...... — Non, sire, je ne puis me résoudre.... — Mais vous me connaissez, je ne suis pas craintif ; parlez, je vous écouterai sans effroi, et quel que soit votre oracle, je suis capable de le retenir sans inquiétude. — Hé bien! sire, dit-elle, vous devez être un jour assassiné par la première personne que vous allez trouver sur le pont du Nord, en sortant de chez moi. » Gustave montre beaucoup de calme, de la gaîté même ; il cause un moment sur ce ton-là avec mademoiselle Harrisson, et sort ensuite, impatient de connaître l'assassin qu'elle avait indiqué. Il arrive au pont du Nord, et la première personne qu'il aperçoit est le jeune comte de Ribbing. Le roi courut à lui : « Mon cher comte, lui dit-il, si je ne connaissais votre cœur et vos principes, je devrais vous redouter » ; et il lui raconte la prédiction qu'il venait d'entendre. Il mit le jeune homme à son aise, et plaisantant sur ce sinistre horoscope, ils se séparèrent après s'être un peu égayés aux dépens de la sibylle.

Lorsque, dans la suite, les liaisons de Ribbing le rendirent suspect à Gustave, ce prince dut sûrement se rappeler l'oracle ; et il est tout simple qu'il en ait eu l'esprit

frappé au moment de l'assassinat ; voilà pourquoi il dit : « Je viens d'être blessé par un grand masque noir. » Au milieu d'un groupe de masques qui l'avaient entouré et serré, il ne put pas discerner avec précision l'homme qui avait porté le coup ; il fut moins frappé du petit masque noir (Ankastroëm) que du grand masque (Ribbing), qui, peut-être, l'avait approché encore de plus près, puisqu'il s'était chargé de désigner la victime.

(*Causes célèbres.*)

[8] Par une fatalité vraiment extraordinaire, les ouvrages que je destinais en cadeau n'avaient point été mis en nombre dans mes caisses, lors de mon départ de Paris. Les exemplaires pour S. M. le roi des Pays-Bas, ainsi que pour son auguste fils le prince Frédéric, avaient été envoyés en Angleterre par erreur ; je donnai des ordres sur-le-champ pour en préparer d'autres ; je les attendais de jour en jour (mon départ ayant été annoncé pour le 29 mars) ; je résolus de patienter une quinzaine ; au lieu de deux exemplaires que j'attendais, j'en reçus quatre ; les deux qui avaient passé les mers, et les autres que j'avais fait relier : ceux offerts à S. M. ainsi qu'à S. A. le prince Frédéric furent déposés en des mains sûres le 17 avril * pour être présentés à ces illustres personnages, et les deux autres exemplaires qui restaient en

* Mademoiselle, d'après l'étiquette et les règles établies par S. M., il n'est permis qu'aux secrétaires du cabinet de recevoir et de lui présenter des lettres ou paquets à son adresse, et l'on ne peut contrevenir à cet ordre sans risquer de lui déplaire.

Je me vois donc forcé, bien malgré moi, de vous renvoyer l'exemplaire de votre ouvrage que vous m'avez fait parvenir avec une lettre, adressés

ma possession, portant les armes de la Belgique, furent mis sous les yeux de MM. le juge instructeur *Greindl*, le substitut de M. le procureur du roi, *Vallace*, commissaire de police, *Bosquet*, greffier, etc. (lors de la visite faite à mon quartier et en ma présence, le 21 avril), de même que la quittance des douanes de Quiévrain du 13 du même mois*. Le procès-verbal qui fut rédigé alors atteste que la perquisition faite à mon domicile n'avait présenté que des œuvres littéraires, et non la flèche d'*Abaris* ni le merveilleux *talisman*.

P. S. Le même jour, l'exemplaire destiné au roi fut envoyé à l'un de MM. les secrétaires du cabinet de S. M.

l'un à l'autre à S. M.; de même que celui qu'une aimable attention de votre part vous y a fait joindre pour moi, et que je ne puis attribuer qu'à l'attente que j'aurais pu répondre efficacement à votre désir.

Veuillez bien, Mademoiselle, agréer l'hommage, etc.

Signé le comte de H***, grand écuyer.

Bruxelles, le 17 avril 1821.

* DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE ET ACCISES.

Acquit de paiement à l'entrée sur terre.

Au nom de S. M. le roi des Pays-Bas, laissez passer le sieur Féint avec les marchandises ci-après spécifiées, marquées comme en marge, importées de France par le bureau de Quiévrain, suivant la déclaration ou balance générale, numéro 209, et le passavant à caution y délivré le 12 avril sous le numéro 2242, desquelles marchandises les droits d'entrée ont été acquittés, après due vérification, pour compte de Le Normand, demeurant à Bruxelles. Savoir :

Une caisse pesant dix livres, contenant livres reliés, valeur, etc., etc.

Reçu, etc., etc.

Délivré au bureau de Quiévrain, le 13 avril 1821.

Le receveur, *Signé* BUENDE.

avec prière de le mettre sous les yeux de son gracieux souverain.

9 Eh quoi! si un fonctionnaire aveuglé ou coupable me prive de ma fortune où de ma liberté, on pourra me répondre au fond de mon cachot, où ma voix réclamera contre cette injustice : « le mandat de dépot est en règle ». Eh! je ne le sais que trop, mais je vous demande s'il est légal. M. Bourgeois, procureur du roi du tribunal de première instance de *Bruxelles*, rend sa plainte, portant que j'ai reçu, dit-il, 200 francs de la dame de Perce***. Cette dame est entendue, et elle déclare, dans l'interrogatoire que lui fait subir M. le juge d'instruction *Greindl*, « qu'elle » était venue consulter Mademoiselle Le Normand, rue » Ducale n° 2, et avait mis sur le bureau d'icelle 20 francs » à son insu; en outre, qu'elle l'avait priée de lui donner » le fruit de ses réflexions par écrit; qu'elle y retourna au » bout de quelques jours, et reçut de sa main un petit » cahier contenant plusieurs feuilles attachées avec du » ruban vert; elle déposa de son gré, et sans aucune » demande, 48 francs; plus, elle remarqua que la demoi» selle Le Normand n'y fit même aucune attention, etc. D'après la vérité de cette déposition, la dénonciation devait tomber d'elle-même; nul prétexte alors n'existait pour motiver un mandat d'amener, encore bien moins de dépôt. Tous les journaux de Bruxelles (qui devinrent bientôt les échos de l'Europe) répétèrent, le soir même de mon entrée à la maison d'arrêt, que j'étais arrêtée en vertu de l'article 405 du *Code des délits et des peines*. Ce n'était donc qu'un vain prétexte pour cacher la véritable persécution. Je demande une seconde fois si mon mandat

était légal, ou s'il ne l'est pas; alors on peut prononcer sur le droit, je n'insisterai pas davantage; je n'ai pas le pouvoir d'influencer messieurs les juges interrogateurs dé Bruxelles, mais je voudrais, à l'avenir, que la seule autorité à laquelle ils dussent obéir fût leur conscience.

" J'ai lu dans la pensée de M. le juge instructeur; il me semblait embarrassé de son rôle envers moi. *Peu de femmes écrivent et parlent comme vous*, me dit-il. — Qu'en conclure, Monsieur, si ce n'est de convenir de bonne foi que l'attaque sur l'œuvre de la *Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad* est mal dirigée, que le système de persécution, pour me blâmer d'avoir osé écrire qu'un prince auguste, de l'année 1820 à celle de 1824, etc., serait élevé au faîte de la gloire; ce système, dis-je, est aussi injuste que *maladroit* : aussi la lutte dans laquelle on va m'engager sera terrible....... — Mademoiselle, il vous est permis de sortir sous caution, présentez votre requête. J'aime à rendre justice à M. Greindl; il aurait voulu que je recouvrasse ma liberté, il me conseillait sérieusement d'abandonner la Belgique; il ne savait comment élever cet échafaudage d'accusation; déjà il m'avait envoyée sous mandat de dépôt, en vertu de l'article 405 du Code pénal, en prison. Cette mesure devait lui paraître tant soit peu despotique, et, selon moi, un abus de pouvoir intolérable; d'ailleurs les faits qui m'étaient imputés se trouvaient prévus par l'article 479 du même code. Sans doute M. le juge ignorait cette disposition précise de la loi. Si je ne m'arrêtais point à ces reflexions, j'aurais de trop graves reproches à lui adresser, ainsi qu'à M. le procureur du roi.

J'ai remarqué que M. Greindl avait fini par me rendre une justice éclatante, par me plaindre même : il devait être malheureux de remplir une mission aussi rigoureuse qu'elle était injuste. Je déclare aussi que j'ai conservé les plus honorables souvenirs sur sa personne; j'ai cherché même à oublier l'odieux............., pour ne me rappeler que, s'il n'eût tenu qu'à lui, j'aurais été renvoyée de toutes accusations au tribunal de *Louvain*. Aujourd'hui qu'il n'est plus à redouter pour moi, je me plais à répandre le jour de la vérité sur cet homme *calomnié peut-être* : une femme telle que moi ne sait rien oublier.

[12] On ne croirait jamais, *si la vérité n'était point là pour répondre*, que pendant les 38 premiers jours que j'ai passés à la maison d'arrêt de Bruxelles, je n'ai pu (même en payant) obtenir la faveur d'avoir une chambre à la pistole. Le sieur Fontanassa avouait qu'il ne jouissait d'aucune vacance : il en a bien trouvé au retour de Louvain (elle existait alors). Sans doute une femme accusée de magie n'était pas digne d'être admise au bâtiment privilégié, où se trouvaient MM. les vicaires généraux du diocèse de Gand. D'honneur, je ne savais que penser du raffinement de cruauté que l'on exerçait envers moi; ma couchette en fer comportait au plus deux pieds et demi de largeur, sur quatre pieds treize pouces de longueur. Je ne pouvais ni me retourner ni m'étendre sur cette crèche de douleur; tous mes membres furent horriblement fatigués ; j'avais des contusions sur le corps; en bonne conscience, je peux assurer que j'étais perpétuellement à la torture inquisitoriale; ajoutez à cette gêne le supplice d'avoir chaque nuit le sabbat d'une armée nocturne : ainsi le sommeil de

l'infortunée était celui du Tartare; tantôt Borée soufflait sur ma figure (un châssis étant à jour à l'extrémité du plafond), tantôt on venait à pas lents parcourir le sombre corridor que j'occupais seule la nuit. Sans doute mes ennemis m'avaient condamnée au supplice des angoisses de l'insomnie. Cette persécution devenait d'autant plus douloureuse qu'elle était exercée envers une Française habituée aux besoins du luxe et n'ayant jamais été privée des douceurs qu'il peut offrir.

Je suis restée, les trois premières heures de mon entrée en prison, debout, faute de siége pour m'asseoir; vers la nuit, on m'apporta un banc; grâce à M. Bosquet, greffier du tribunal de première instance, j'obtins au bout de quelquès jours le léger nécessaire; le 28 avril on vint pour la première fois nettoyer mon triste boudoir : j'étais loin alors de supposer que cet acte de propreté indispensable me présageait la visite d'un magistrat suprême. Il examina attentivement sa prisonnière; il daigna m'adresser des questions. Monsieur, lui répondis-je, Robinson était plus heureux que moi dans son île, au moins était-il libre? ici, j'emploie mes ennuyeux loisirs à converser avec les anges, les humains m'ayant cruellement délaissée. D'après mes discours, M. Vanderfossa pouvait-il présumer que j'implorerais sa compassion. Cependant il l'espérait encore...

[13] On parvint à effrayer un grand nombre de dames de Bruxelles; celles qui m'avaient visitée se trouvaient inscrites sur des tablettes secrètes, par l'indiscrétion des uns ou la méchanceté des autres; des listes considérables furent répandues à dessein, chacun tremblait pour soi ou pour ses amis. On redoutait de comparaître devant

le très-redoutable M. Greindl; tout en voulant se défendre d'avoir cédé à un désir curieux, on se faisait mutuellement les révélations les plus indiscrètes. Des personnes du plus haut rang furent, dit-on, signalées ; heureusement qu'il n'existait pas de chambre ardente à Bruxelles ; tout se passait avec des égards!...... aussi, sur plus de deux mille adeptes accusés d'avoir lu les ouvrages de mademoiselle Le Normand, d'avoir conversé avec celle *qui rendit naguère des oracles dans le palais des rois*, on ne fit figurer dans cette ridicule information que douze témoins, la plupart étrangers aux pompes du siècle, aux vanités des cours ; on n'osait plus se fixer ni se regarder même dans les cercles. Mon nom était magique, la haute société me connaissait et me croyait; la classe bourgeoise m'estimait et m'aimait; le petit peuple, qui ne m'avait jamais vue, se faisait de moi le fantôme le plus épouvantable ; plusieurs dames ont refusé de se montrer au grand jour et n'ont pas répondu au mandat, d'autres ont été interrogées. Dans les affaires de peu d'importance, on ordonne rarement un plus ample informé, il n'en fut pas ainsi dans cette cause originale, des indiscrets ont révélé que l'on avait pris un soin minutieux d'écarter tout ce qui m'était favorable. Rien n'est échappé à ma rare discrétion, les témoins du ministère public s'empressèrent à ma voix de rendre un hommage éclatant à ma moralité, la prévoyance mensongère se trouva ainsi en défaut, et l'invulnérable qui me poursuivait devint alors un être vulnérable.

[14] Je dois à ma juste réputation, à mes nombreux amis, surtout à ma qualité de Française, de déclarer publi-

quement, que je vais mettre au jour un mémoire justificatif de ma conduite. Je le sais, quelques personnes, poussées par l'ardeur d'un saint zèle (illuminé), ont pu s'égarer sur mon compte; je leur pardonne volontiers le mal qu'elles m'ont fait, en faveur du bien qu'elles peuvent me faire intérieurement : c'est de supplier l'Éternel, dans ce grand jour, de vouloir bien éclairer mes juges sur l'application de l'article 405, de relever le courage de ceux qui me plaignent, et de me continuer surtout la dose de patience nécessaire pour supporter les désagrémens d'une prison, et le tout sans colère....... Dans la certitude que ma supplique me sera pleinement et entièrement octroyée, je veux, pour charmer un ennuyeux loisir, consigner ici mes pensées :

Vous vous inquiétez en vain:
De la discrétion, entre autres avantages,
J'ai reçu l'heureux don du céleste destin.
Votre secret, renfermé dans mon sein,
Est un fruit dans la serre, à l'abri des orages.

Le Normand,

Auteur des divers ouvrages, sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Bruxelles.
Samedi, 21 avril 1821.

(*Journal de la Belgique*, 20 avril 1821.)

15 Depuis quelques jours, on voit au dépot de lithographie, Montagne du Parc n°. 1114, les portraits du prince Ypsilanti et de mademoiselle Le Normand.

(*Oracle de Bruxelles* du 24 avril, etc. etc.)

P. S. Ma gravure se vendait publiquement à Bruxelles.

A Paris, j'étais devenue le sujet d'une caricature grossière, qui n'avait rien d'ingénieux. Chez un peuple penseur, le sarcasme est moins dangereux, il n'attaque que les défauts : chez un peuple léger il pénètre dans le vif, il fait des blessures mortelles. Tout dire est le secret qui conduit à tout entreprendre, il prépara la ruine de l'ancienne cour. Louis XVI fut perdu dès qu'on l'eut mis en caricature, dès qu'on l'eut offert aux regards du public, etc. etc.

16 La chambre du couseil du tribunal de première instance de Bruxelles a reconnu, par sa décision portée hier, que l'article 405 du Code pénal n'était pas applicable à mademoiselle Le Normand pour le fait qui lui est imputé; que le seul applicable à l'espèce est l'article 479, portant ce qui suit :

« Seront punis d'une amende de onze à quinze francs
» inclusivement, 7° les gens qui font le métier de deviner,
» de pronostiquer où d'expliquer les songes. »

M. Bourgeois, procureur du roi, s'est rendu appelant de cette décision.

(*Oracle de Bruxelles* du 11 mai 1821.)

17 C'est à Bruxelles, c'est dans cette ville doublement privilégiée, que de grands événemens se préparent : il en est qui pourront et devront t'étonner. Ton génie protecteur veut t'en ménager la double surprise; mais devine si tu peux. » . . . .
. . . . !!!!!!!. . . . .

..... *Non rete accipitri tenditur, neque milvio,*
Qui male faciunt nobis : illis qui nihil faciunt tenditur *.

* « On ne tend point de filets à l'épervier et au milan, qui nous font du mal, et on en dresse aux oiseaux qui ne nous en font pas. »

Alors, levant les yeux, je vis un rayon lumineux qui, se détachant de l'astre de la nuit, frappa soudain l'endroit où était le génie; un char de feu planait au-dessus de ma tête. Un nuage d'azur enveloppait Ariel, il me remit de nouvelles instructions écrites en grec sur du papyrus, et me dit d'un ton très-grave : *Le vent de la persécution soufflera sur toi!!!*, etc., etc. Garde-toi de faire la moindre révélation. Les hommes d'état n'aiment point à être devinés, etc., etc.

La *Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad*; Paris, 1819. Pages 148 et 149.

18 Heureuse Belgique! tes champs, tes bois, tes vallées et tes monts, tout prouve la vie dans le tableau que tu offres aux yeux; des animaux de toute espèce annoncent la fécondité de ton sol : l'homme surtout y a multiplié ses habitations et honoré tous les points de sa présence. Bruxelles, ville populeuse et magnifique, c'est dans ton sein que le luxe étale sa pompe et ses richesses; autour de toi, s'élèvent une multitude de villages où l'abondance des choses nécessaires empêche l'habitant de désirer le superflu.

La Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad. Pag. 183.

19 Depuis trente ans les agitations convulsives de l'Europe ont amené successivement à Bruxelles la plupart des souverains de cette partie du monde; il ne sera peut-être pas déplacé de jeter un coup d'œil rapide sur ce sujet, qui prouve mieux que toutes les réflexions philosophiques l'instabilité des choses humaines. En 1791, Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII, ayant quitté la France, ar-

riva dans nos murs, tandis que son infortuné frère Louis XIV eut le malheur d'être arrêté à Varennes. En 1794 S. M. l'empereur François vint se faire inaugurer à Bruxelles en qualité de duc de Brabant, cérémonie qui eut lieu avec la pompe la plus imposante; mais, par une bizarrerie que l'histoire fera sans doute ressortir, quelques mois après les armées françaises conquirent la Belgique, et la république y fut proclamée. En 1803, Napoléon Bonaparte, comme premier consul, fit son entrée à Bruxelles aux flambeaux, avec un appareil militaire imposant et qui annonçait un conquérant En 1811, il y reparut comme empereur, accompagné de son épouse Marie-Louise; dans son voyage il avait de l'humeur contre les Bruxellois, pour l'extrême froideur qu'ils avaient montrée lorsque les Anglais s'emparèrent de Flessingue. Buonaparte traversa leur ville enfoncé dans sa voiture pour se rendre au palais de Lacken, c'est là qu'il arrêta définitivement l'expédition de la Russie. En 1814, la face des choses ayant changé, nous vîmes arriver ici le roi de Suède (Bernadotte), à la tête de l'armée suédoise; ce prince y était déjà venu en 1794, après le gain de la bataille de Fleurus, auquel il contribua puissamment; il était alors général de division dans l'armée française commandée par le général Jourdan. C'est également en 1814 que notre auguste monarque a fait son entrée à Bruxelles, comme roi des Pays-Bas. En 1815, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse ont visité cette résidence, revenant de leur expédition en France, et retournant dans leurs états; maintenant c'est le roi d'Angleterre qui vient passer quelques jours dans l'antique capitale du

Brabant, avant de se rendre dans le Hanovre : c'est ainsi que dans un petit nombre d'années des événemens si divers se sont passés avec une telle rapidité dans notre patrie, que la postérité aura peine à croire qu'ils ont pu avoir lieu dans une période de temps aussi courte.

(*Un Belge.*)

2° *A MM. les rédacteurs des journaux belges.*

Bruxelles, 26 mai 1821.

Je vous prie, messieurs, de vouloir bien consigner dans votre journal la réclamation suivante : c'est une femme sous le poids d'une injuste accusation qui vous l'adresse, c'est une Française qui sent sa dignité, qui ose élever la voix pour qu'elle parvienne jusqu'au trône.

Je proteste hautement contre la validité, la véracité de la procédure qui s'instruit aujourd'hui contre moi, de même que contre le jugement qui pourra en advenir : depuis trente-huit jours que je suis détenue à la maison d'arrêt de Bruxelles, je ne connais encore ni mes délateurs ni mes témoins ; les journaux seuls m'ont appris que le tribunal de première instance avait rendu un jugement qui m'acquittait honorablement, comme cela devait être !!! La cour d'appel a soumis sa nouvelle décision au tribunal de Louvain, non pour confirmer une loi qui ne m'est point applicable, mais pour examiner la nature des dires résultans de l'information : aucun jugement ne m'est encore signifié, tout Bruxelles parle de mon procès, j'ignore seule en quoi je puis être soupçonnée !!! si ce n'est que l'odieuse calomnie a cherché à déverser sur moi le mépris et le blâme.

Mademoiselle Le Normand sera toujours au-dessus de l'injure, sa réputation est faite, elle défie les méchans; mais *pour les empêcher de rugir* elle en appelle à M. l'ambassadeur de sa nation, elle se place sous sa sauvegarde et réclame sa surveillance; elle est venue en Belgique pour déposer ses ouvrages littéraires entre les mains des plus illustres princes.

Elle a été accueillie, elle pouvait croire, elle devait espérer d'être à l'abri d'une accusation qui n'offre pas d'exemple, elle a trouvé des fers où elle devait recueillir des couronnes; heureusement elle n'a point à rougir auprès des personnes bienveillantes qui ont bien voulu l'encourager dans ses travaux littéraires, *elle est digne de leur honorable protection, elle est digne d'elle-même!* Il existe sans doute un ennemi caché! *qui es-tu, toi qui te plais à venir m'accuser?* Tu voudrais briser l'idole après l'avoir encensée, *tu la redoutes peut-être?* Va, elle est bonne, sensible, bienfaisante, elle compatit à la douleur, elle a séché bien des larmes! *on peut l'humilier aujourd'hui, mais non la flétrir!!!* Elle peut tout perdre sans pâlir, *fors l'honneur!* Ma défense ne sera pas longue, ô Bruxellois! je dirai comme ce Romain célèbre : J'ai fait le bien toute ma vie, j'en rends grâces à l'Auteur immortel, il m'a donné une belle âme et la reconnaissance en partage.

Le Normand.

P. S. Mademoiselle Le Normand a été conduite hier à Louvain, pour y être jugée, elle y est arrivée à quatre heures et demie et a été déposée à la nouvelle prison, dont on assure que le guichet s'est ouvert pour la pre-

mière fois pour elle. Peu d'instans après son entrée dans cette maison d'arrêt, M. le juge d'instruction est venu lui demander si elle désirait être jugée dans les trois jours; en le remerciant de son attention, elle a répondu qu'elle désirait avoir un peu plus de temps pour préparer sa défense.

(*Extrait des journaux belges.*)

20 bis. *A MM. les rédacteurs des journaux belges.*

Louvain, 28 mai 1821.

Messieurs, encore une faveur! La prisonnière de Louvain la réclame, elle voudrait rassurer et tranquilliser les personnes qui l'honorent de quelque bienveillance; elle a fait une esquisse de son transfèrement de Bruxelles, dans une ville si riche en souvenirs, elle vous l'adresse; veuillez la consigner dans votre feuille, en attendant les détails des débats qui vont s'ouvrir sur son fameux procès. Puisse tout Bruxelles y assister! ce serait une douce satisfaction ajoutée à l'espoir qu'elle a de voir triompher son innocence.

Le journal l'*Oracle* était très-mal instruit en annonçant que j'étais partie sous escorte, un seul officier de gendarmerie était mon partner. C'est déjà quelque chose d'avoir gagné de n'être point offerte en public; ma route m'eût semblé agréable dans toute autre circonstance. Nous allions au pas, j'admirais et dessinais les aspects, je pouvais à mon gré contempler les beautés de la nature; hélas! elle avait repris son feuillage depuis mes longs malheurs. *Rien ne peut exprimer les sensations que j'éprouvais!!!* Ici des enfans m'offraient des bouquets

de fleurs des champs, plus loin j'apercevais des touffes de roses, dont les calices entr'ouverts exhalaient déjà leur parfum; un bouton m'est offert par l'amitié, c'est l'image de l'espérance. Divinité consolante, me disais-je, tu nous berces doucement, et c'est à toi que nous devons les seuls momens de bonheur dont nous jouissons! Ainsi je m'exhortais moi-même au courage, à la résignation; j'envisageais mon sort sous un aspect moins triste : je le voyais sinon avec plaisir, du moins sans l'amertume de la crainte; le souvenir de mes actions passées me rendait le calme, comme le matin d'un beau jour; la douce paix de mon âme semblait régner autour de moi, et pourtant je quittais des fers pour en reprendre d'autres?

Louvain! Louvain! s'écrie mon chevalier, enfin te voilà! Le cocher feint d'arrêter à la porte d'un hôtel d'une belle apparence; la méprise était trop forte pour y croire, il pique ses coursiers de nouveau et fait halte à une maison d'un bien chétif aloi. Mon *partner* descend, m'offre la main; mais, sur un signe d'ordre, nous remontons. Madame, me dit-il, on vous accorde tous les honneurs de la prison moderne, vous y serez, pour aujourd'hui, la première locataire. Quoique aux prises avec l'infortune, je ne pus cependant m'empêcher de sourire; effectivement aucun être pensant n'avait encore reposé sous ces tristes lambris, rien n'était préparé pour m'y recevoir. (*Ici tous les bons cœurs doivent verser une larme.*) Assise sur un paquet de livres et à la porte de ma casemate, je me livrais à la méditation. Je me trouvais seule, absolument seule, sous ces sombres voûtes.

Que le temps paraît long à la douleur qui veille !

Privée de feu, faute de foyer, un courant d'air glacial..... Ce bâtiment est un vaste tombeau, une unique fenêtre de quinze pouces de hauteur à peu près sur deux pieds de largeur, presque au niveau du plafond ; ajoutez l'agrément du grillage, il vous reste à peine la portion nécessaire de jour pour charmer vos ennuis ; des cris et des chants continuels (car la nuit même de mon arrivée l'on y transférait une cohorte de malheureux) ; voilà une esquisse de mon boudoir et des petits accessoires qui doivent l'embellir : un ennemi même viendrait m'y visiter, il reculerait d'effroi, son cœur battrait plus fort qu'à l'ordinaire.

Sans l'officier de la gendarmerie, à qui je dois beaucoup pour sa rare et merveilleuse prévoyance, j'aurais couché cette première nuit par terre ; tandis que je m'occupais d'emporter mes manuscrits, lui songeait à faire emballer mon lit. Oh ! voilà bien les gens de lettres !!! Maintenant j'ai à peu près le nécessaire, mes concierges sont de bonnes gens très-serviables, c'est encore quelque chose pour l'être malheureux. Ma procédure est toujours une énigme, l'on ne m'a encore rien appris ; il faut croire, pour l'honneur de ceux qui m'ont joué un tour aussi perfide que cruel, qu'ils voudront bien se lasser ; la persécution doit avoir un terme, sinon

Qui vit haï de tous ne saurait long-temps vivre.

Le Normand.

[21] *A MM. les rédacteurs des journaux belges.*

Louvain, 31 mai 1831.

L'aurore de la vérité commencerait-elle à vouloir luire pour moi ? Le doux langage de l'amitié, ses doux rêves, l'enchantement qu'elle promet et le bonheur qu'elle donne, seraient-ils donc perdus sans retour ? Oh ! non, j'ai reçu la bonne déesse dans ma prison ; il est vrai qu'on ne lit point au-dessus des portes cette terrible inscription du Dante : *Voi che intrate, lasciate ogni speranza.*

Elle en a franchi le seuil ; elle n'a point redouté la figure sombre et farouche d'un geôlier (le mien n'en a que le nom), ni l'air humide et malsain de mon boudoir ; je le répète, rien ne l'a effrayée ; la raison était sa compagne ; toutes deux sont venues, sous la figure de la bienveillance, m'apporter des consolations.

Les premiers jours de mon arrivée dans cette bastille moderne, une foule de curieux circulaient à l'envie sous les voûtes froides d'un long corridor. Un homme, dont les cheveux blanchis par l'âge inspirent le respect, tire un verrou ; ma porte tourne lentement sur ses gonds. Je regarde, cet être bienfaisant me dit : *Rappelez-vous Kotzbue exilé en Sibérie ; il trouva des protecteurs à Tobolsk* (et de bien douces récompenses sur les bords de la Newa). Il me quitte, en me jetant un regard que je ne peux oublier ! ! ! Belges, bons, francs, hospitaliers, vous que j'ai chantés dans mes écrits, *trois fois salut !*

Je ferai un chapitre sur Louvain ; je le publierai. Il marquera l'année la plus mémorable de ma vie ; mais ma muse doit être voilée d'un crêpe funèbre, jusqu'au jour où la justice la dégagera de ses liens.

Un docteur qui doit être à la mode, parce que sa figure, franche, ouverte, porte la consolation en même temps qu'elle inspire la confiance, est venu rendre visite à mademoiselle Le Normand : « Madame, me dit d'un air gra»cieux ce fils d'Esculape, il faut soigner votre santé, c'est »le premier bien. » Il en est encore un autre, me suis-je écriée, que je trouve préférable : l'honneur ! Je voudrais, en quittant la Belgique, faire un pacte avec *Mnémosyne*, pour qu'elle ne me laisse emporter que de doux souvenirs! mais le voudra-t-elle? Je vivrai 115 ans, Monsieur; quel terme j'ai encore devant moi pour me ressouvenir! J'ai offert à ce docteur mes Mémoires justificatifs, il m'a remerciée avec bonté.

Maintenant, grâces à des soins généreux, j'ai une chambre saine et commode, un foyer vivifiant réchauffe mes esprits glacés ; des gens de bien me visitent. Grâces en soient rendues à l'*Auteur de tous biens!* je lui adresse des vœux bien sincères pour le bonheur de ceux qui savent compatir à l'infortune et la secourir. Ceux-là, dis-je, méritent, dès cette vie, d'en recueillir la récompense. Aujourd'hui 30 mai, à quatre heures, on m'a remis un mandat pour comparaître le 7 juin, à neuf heures précises du matin, devant le tribunal, aux fins de répondre sur de bien *singulières inculpations*. Voilà, depuis quarante-cinq jours de détention, le premier aperçu de ma procédure. Ma troisième lettre vous donnera assurément des détails certains. Vous m'obligerez de ne m'en omettre aucun. Il importe que les personnes qui m'honorent de quelque bienveillance connaissent enfin les faits qui me sont imputés. Je me prépare à y répondre. Je suis décidée à vaincre.

la rigueur du sort. Aussi je dirai à ceux qui me persécutent si cruellement :

> L'utile vérité, pour son chaste langage,
> Ne peut-elle espérer l'honneur d'aucun suffrage?

LE NORMAND.

(*Journal de la Belgique*, du 5 juin 1821.)

22 Louvain, 4 juin 1821.

La dame aux oracles sera jugée jeudi prochain. Maintes beautés de notre ville seront appelées en témoignage.

> Les *charges* ne sont pas ce qu'un vain penple pense.

La Sibylle aux congrès fera, dit-on, partie des pièces à charge. Faudra-t-il aussi prendre les dépositions des ambassadeurs qui l'ont consultée, et sa prédiction sur le triomphe du christianisme en Turquie lui sera-t-elle aussi imputée? Dira-t-on que ce triomphe arrive parce qu'elle l'a prédit? On ne connaît pas encore l'avocat qui la défendra. La nouvelle prison, dont les portes ont la première fois roulé pour elle sur leurs gonds, pourra bien n'être plus désignée que par le nom de sa première prisonnière. Le lieu est en effet aussi affreux qu'elle le dit : le geôlier n'a pas même un logement habitable; le bâtiment n'est beau qu'au dehors.

On attend ici ample et brillante compagnie de curieux et curieuses, à l'occasion de ce procès.

(*Journal de la Belgique*.)

23 *A MM. les Rédacteurs des journaux belges.*

Louvain, 6 juin 1821.

Demain 7 juin, je paraîtrai en public pour la première fois de ma vie. Je saurai conserver cette noble assurance que donne la paix de l'âme. Ah! pourrai-je me dire, dans ce jour si mémorable pour moi,

Le voile va tomber, le plus heureux réveil
Doit bientôt succéder à ce honteux sommeil!

Je vous adresse une copie exacte de mon acccusation, ô vous tous qui voulûtes bien m'honorer de votre estime, de votre bienveillance : lisez, et prononcez!

« La demoiselle Le Normand est prévenue d'avoir, à la »fin de 1818 et au commencement de 1819 (j'étais en »France), ainsi que dans le courant de 1821, employé »des manœuvres frauduleuses, soit par des appels à la »crédulité (insérés dans les gazettes), soit par la distri- »bution d'un livre mystique, intitulé *la Sybille au Con- »grès d'Aix-la-Chapelle;* soit par des pratiques cabalis- »tiques, telles que de battre des cartes, de les distribuer »dans un certain ordre, de les faire couper de la main »gauche, de se servir du jeu de *tharot,* peu connu du »vulgaire; d'annoncer trois jeux, tours ou cabales, pour »persuader l'existence d'un succès, d'un accident, ou de »tout autre événement chimérique, et de s'être ainsi fait »remettre des sommes plus ou moins fortes de la dame de »Per.****, 60 à 70 francs; des sieurs C***, Ste****, »Deq***, Dut***, Red*** de L***, et des demoiselles de »Lig*** et Dur***, 10 ou 20 francs. »

Ainsi tombent tous ces bruits ridicules, que les trompettes mensongères de la renommée se sont plues à répé-

ter. Voilà une série exacte des griefs qui me sont reprochés. Je n'ai qu'un mot à répondre à tous mes témoins : Sur l'honneur déclarez ici la vérité ; alors, je pourrais dire :

Jour propice, à jamais reste dans ma mémoire !
O jour qui m'a rendu mon bonheur et ma gloire,
Tu m'as paru plus beau, ton azur plus brillant.
Tu remplissais mon cœur d'un doux pressentiment.

Se réalisera-t-il ? il ne tient qu'à mes juges, mais !!!

LE NORMAND.

(*Journal de la Belgique*, du 7 juin.)

[24] L'affaire de mademoiselle Le Normand a été plaidée hier devant le tribunal correctionnel de Louvain. L'audience, commencée à dix heures du matin, a duré jusqu'à cinq heures du soir. L'auditoire était si nombreux, que beaucoup de personnes n'ont pu y trouver place. On y a remarqué surtout presque toutes les dames de Louvain, en grande parure. La célèbre Sibylle a été défendue par M. l'avocat Vanmeen. Immédiatement après son plaidoyer, elle a prononcé un discours fort bien fait, dans lequel elle a fait valoir de nouveau ses moyens de défense, mais le tribunal ne les a point accueillis. Mademoiselle Le Normand a été condamnée à une année d'emprisonnement, 50 florins d'amende, et aux frais de la procédure. Plusieurs témoins de Bruxelles ont déposé dans cette étrange procédure.

(*Oracle de Bruxelles*, etc., 9 juin 1821.)

[25] *A MM. les rédacteurs des journaux belges.*

Louvain, 15 juin 1821.

Lors de mon transfèrement de Bruxelles à Louvain, le 25 du mois dernier, je prostestai publiquement dans

les journaux belges contre la validité de la procédure qui s'instruisait contre moi, de même que contre le jugement qui pourrait en advenir; je persiste encore dans les mêmes conclusions. Les considérans du tribunal de Louvain, du 7 du courant, sont de véritables chefs-d'œuvres propres à ajouter aux fastes de notre dix-neuvième siècle; les gens de goût devront être étonnés de leur rare précision, et surtout de ce pouvoir extraordinaire que semblent me donner ces esprits forts et que je crois très-faibles..... Je livre au public mon jugement.

Audience du 7 juin 1821.

Considérant que le deuxième membre de la conclusion subsidiaire de la prévenue a été *évacué* à l'audience; considérant que l'objet du premier membre de ladite conclusion subsidiaire vient à cesser par le présent jugement;

Considérant au fond qu'il résulte de la procédure et des dépositions des témoins produits et entendus à cette audience, que pendant son séjour à Bruxelles, vers la fin de l'année 1818 et dans le courant de 1819 (j'avais quitté Bruxelles du 22 au 23 décembre 1818), et dans le cours de la présente année, ladite prévenue, en se vantant dans les écrits publics (*la Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle*, etc.) d'être en correspondance avec le génie *Ariel*, de posséder la *flèche d'Abaris*, une *loupe magique* et un *talisman précieux*, a employé des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire; que par ce moyen, par le mélange et la coupe de cartes inconnues au vulgaire, par des opérations *chiromantiques* et par les prédictions qu'elle en tirait, elle a fait naître à l'égard de différentes personnes l'espérance et la crainte de succès, accidens

et événemens chimériques, et que, par ce moyen, elle s'est fait remettre d'elles des fonds et a ainsi escroqué une partie de leur fortune, notamment de C. J. du T*** (en décembre 1818) une somme de dix francs, de Jean-Baptiste L***, pareille somme de dix francs (décembre 1818), de Françoise V***de Per**, vingt francs et deux louis d'or, d'Adolphe de G***, dix francs, de Jean-Baptiste de La***, dix francs, et de Thérèse de L***, dix francs;

« En vertu des articles 405 et 52 du Code pénal, et » de l'article 194 du Code d'instruction criminelle, le » tribunal condamne Marie-Anne Le Normand à un an » d'emprisonnement, et par corps, à une amende de » 23 florins et aux frais de la procédure ».

Je ne me permettrai que quelques reflexions, ô Belges mes amis! vous que je suis venue visiter si noblement et avec un si rare désintéressement! Voyez, c'est en vertu de cet échafaudage que l'on enlève à la fois à une étrangère sa fortune, son honneur et sa liberté! Qui pourrait le croire, si tous ceux qui ont assisté à la séance du 7 juin ne pouvaient l'attester de sang-froid, que M. le procureur du roi du tribunal de Louvain ait dit dans un réquisitoire brillant d'érudition : Mademoiselle Le Normand a fait des prédictions, il en est qui se réalisent encore!!! (Que de prosélytes vous m'avez faits sans le vouloir, mon cher monsieur, où était donc la sagesse?) De même il a cru devoir s'étayer d'un article de la biographie imprimée chez Walhem : *L'impératrice Joséphine vous honorait de sa confiance*, *a-t-il ajouté*, *sans cela vous auriez pu être arrêtée comme vous l'êtes maintenant.* Oh! non, en France on ne craint ni *flèche d'Abaris*, ni *loupe magique*; un écrivain qui ne

s'écarte point du respect dû au gouvernement peut tout oser. Quant aux *tharots*, nous sommes si habitués à la *grande patience*, que l'on nous laisse paisiblement charmer nos loisirs à notre gré, et jamais la *sibylle française*, titre dont il vous a plu de m'honorer, n'a passé à Paris pour *magicienne*.

[26] Les peuples et les Gaulois, comme tigres et loups, s'entre-dévoreront. Le sang du viel roi de la cap sera le jouet de noires trahisons; les malencontreux seront déçus, et par fer et par feu seront occis, *le lis maintenu*; mais les derniers rameaux du viel sang seront encore menacés, ains guerroyeront entre eux, etc., etc. (Pag. 488 à 491. *Mémoires de Joséphine.*)

[27] Le bruit était devenu général à Louvain, de même qu'à Bruxelles, que j'étais sur le point d'être enfermée dans un cachot dont la lumière ne portait qu'à l'extrémité de sa voûte, et qui se trouvait à quelques pieds de profondeur du niveau des chambres ordinaires; chacun s'alarmait sur mon sort, un curieux se rendit à Vilvorde et rapporta que le fait était vrai. Comment M. Vanderfossa pouvait-il croire que je me serais laissée conduire dans ce séjour? surtout ayant à mes ordres un génie qui pouvait m'enlever de prison, la *flèche d'Abaris* avec laquelle je voyageais au-delà de la voie *éthérée*, et surtout cette *loupe magique* qui me rendait invisible même aux yeux du procureur général. Ce magistrat ne pouvait ignorer que l'on ne m'avait point saisi de semblables richesses, qu'il était de mon honneur et de mon devoir d'en faire usage. Oh! non, il ne le pouvait présumer! Il savait que c'était de mon gré que je restais cap-

tive, qu'un seul mot pouvait briser mes chaînes. Ma réputation m'imposait des devoirs, je devais dévoiler l'absurdité du complot tramé si adroitement pour me perdre ; j'aurais encouru le blâme si j'avais pu me laisser humilier dans l'asile des regrets ; je devais supporter la douleur de l'attente en songeant au triomphe ; mais je ne devais jamais encourir le mépris, c'était à moi de *deviner* le résultat de cette étrange procédure....... Avec de l'or je pouvais recouvrer ma liberté, avec de l'or *elle m'eût été odieuse !* De concert avec mon avocat, je fis semblant de la solliciter après le jugement de Louvain. On exigeait le dépôt de *six mille francs*, telle fut la réponse à la requête présentée. J'ai hésité un instant si je ne passerais pas en Prusse pendant le cours du rappel, il me fallait un passe-port ; un Belge me conseilla de le solliciter de M. le prince de Hatzfeld, ambassadeur de cette puissance auprès de la cour des Pays-Bas. Si je m'étais donné la peine de réfléchir, j'aurais vu que je m'écartais des formes, aussi ma demande ne put être accueillie : j'étais alors sous le poids d'un jugement ridicule, mais il n'en était pas moins rendu contre ma personne ; je me résignai à venir volontairement m'enfermer à Bruxelles jusqu'à l'heure de la justice plénière. Le troisième jour de ma rentrée dans la maison d'arrêt (27 juin), le sieur Fontanassa, concierge, me mit sous les yeux une lettre du prince de Hatzfeld à M. le procureur général ; le prince déclarait ne pouvoir se charger des ouvrages qu'une prisonnière destinait à son souverain, sans un ordre formel de S. M. ; de même il observait que les attributions de son ministère n'étendaient sa surveillance que sur les sujets de son roi et non sur les

étrangers ; qu'à cet effet il ne pouvait leur accorder de passe-port. (Le premier magistrat d'une cour souveraine doit conserver dans tous les cas un noble caractère, l'ironie est une arme sanglante dont il doit se garder de faire usage.) M. Vanderfossa me fit dire par son envoyé que je devais voir par ce refus que mes Mémoires de Joséphine n'étaient plus de saison (c'est un bien mauvais prophète); je sommai son fondé de pouvoir de rapporter textuellement à M. le procureur général que j'étais indignée de son manque de procédés et d'humanité ; j'eus quelque peine à me calmer, non du refus de M. l'ambassadeur qui ne pouvait m'accorder une chose impossible, mais de cet oubli des égards que l'on doit au malheur, en cherchant à détruire cette espérance dont il pénètre à peine une demi-teinte dans l'abîme où j'étais renfermée. Les observations de M. le procureur général étaient faites à dessein, elle tendaient à flétrir ma pensée, à me faire croire que j'étais en guerre ouverte avec les muses de même qu'avec leurs protecteurs. M. le vicomte, veuillez bien croire que, tant qu'il régnera un Auguste, ceux qui cultivent les lettres sauront rencontrer des *Mécènes ?*

28 On a arrêté avant hier, à deux heures après midi, dans une maison de campagne, près de Louvain, un Français (l'ex-colonel Maziau), qu'on dit impliqué dans une conspiration de Paris et même condamné par contumace. Il paraît que son épouse, venue pour le voir, a été suivie depuis la France par un agent de police. Quatre cavaliers de la maréchaussée, l'ont conduit, ainsi que la dame, dans les prisons de la ville.

Une foule de curieux suivait ces deux prisonniers ; ce mouvement à fait répandre le bruit de la translation

de mademoiselle Le Normand, et a donné lieu à la nouvelle qu'on nous a fait parvenir à ce sujet. Mademoiselle Le Normand est toujours à Louvain.

(*Journal de la Belgique*, 25 juin 1821.)

Nota. Définitivement mademoiselle Le Normand est partie ce matin à neuf heures de Louvain, pour venir chercher à Bruxelle le résultat de son appel.

29 Dans le jardin que je venais de parcourir j'avais rencontré un Belge; après m'avoir saluée, il me dit : « Nous » vous faisons éprouver bien des peines; vous fatiguez » ceux qui vous persécutent, vous gagnerez votre procès » à la fin; pourquoi vouloir éclairer des aveugles? On » établit des suppositions sur l'un de vos ouvrages, une » dédicace offerte et agréée par le prince et la princesse » héréditaire du royaume des Pays-Bas a fait naître » dans l'esprit des politiques maladroits un dédale de » conjectures. Le ministre de la justice serait-il soupçonneux? Il a l'oreille du gracieux souverain, qui sait » sous quelles couleurs il vous aura peinte à ce digne » prince? Le moment actuel ne vous est point favorable, » les Napolitains sont au bord du Vésuve des révolu- » tions, et vous l'avez prédit dans l'œuvre mystique qui » vous fait accuser; les Allemands occupent les états » romains, les Grecs se préparent à fonder un nouvel » empire, et le Turc ne peut que retarder le triomphe » de la croix; en vérité vous avez inspiré la terreur à » ceux qui pourraient craindre l'éclipse de la faveur, » si notre Sésostris se réveillait pour eux; pourquoi » alarmer les gens pusillanimes dans le cours de cette » olympiade? Personne ne peut vous contester que l'as- » trologie judiciaire ne soit une science, puisqu'on l'en-

» seigne et qu'on la cultive depuis autant de temps quc » la philosophie même ; cette science d'ailleurs, que les » rois et les grands de la terre ont toujours encouragée » par des récompenses, leur était nécessaire, parce que » les honneurs dont ils sont rassasiés les feraient périr » dans l'indolence, si l'avenir ne pouvait leur offrir la » perspective d'une jouissance qu'ils n'ont pu trouver sous » le diadème ; mais il faudrait, pour l'agrément et quel- » quefois pour la sûreté de ceux qui se livrent à cette » science, qu'on pût prédire à un roi fatigué de » porter son sceptre qu'il deviendrait dieu, ainsi que » l'oracle de Jupiter Ammon dit à Alexandre le Grand » qu'il était fils de ce dieu, et qu'il eut l'étrange folie de » le croire.

» Malheureusement cette science est hérissée d'écueils » et de dangers : un horoscope qui déplaît devient bientôt » un crime dont l'application de la peine se trouve aussitôt » consignée dans un code forgé par des magistrats com- » plaisans, plus disposés quelquefois à servir les pas- » sions des princes que l'intérêt de la justice : ainsi, » Mademoiselle, dit-il en élevant la voix, c'est sans » doute pour avoir prédit des choses semblables que vous » éprouvez, dans notre pays, de si longues disgrâces, » dont les Belges partagent avec vous le fardeau..... Si » vous n'aviez pas tant écrit, les passions se seraient » calmées ; mais aujourd'hui elles sont poussées au plus » haut point d'exaltation. Cependant la cour supérieure » ne sanctionnera point l'injustice, le président de la » chambre des appels en police correctionnelle est Hol- » landais, c'est un magistrat religieux, guidé par les lu- » mières de sa conscience ; jamais on n'eut à lui reprocher

» d'avoir transigé devant la crainte ni devant les pro-
» messes : en offrant les moyens à l'accusé d'établir
» sa défense, il croit travailler au bonheur du peuple,
» il croit travailler au bonheur du monarque. » Ainsi parla le Belge, il m'offrit une touffe de pensées.....

3° *A MM. les rédacteurs des journaux belges.*

De la maison d'arrêt de Bruxelles, le 27 juin 1821.

Encore une faveur! c'est de vouloir bien consigner dans votre feuille le petit itinéraire de mon tranférement de Louvain à Bruxelles, et de me permettre en même temps d'adresser les complimens les plus flatteurs aux personnes bienveillantes de cette première ville, qui, durant mon séjour à la maison d'arrêt, ont daigné s'intéresser à mon sort en employant tous leurs moyens pour calmer et adoucir l'amertume de ma triste situation.

Reçois mes adieux, ô ville qui dois éterniser à jamais l'*année la plus mémorable de ma vie !* Salut, honorables habitans, salut encore une fois, vous ne m'avez point délaissée dans le malheur, j'ai reçu de vous les preuves les plus touchantes de votre antique respect pour l'hospitalité. Bons Belges ! croyez à ma reconnaissance, mes promesses en valent bien d'autres. Quand je serai au terme de l'exil je ferai hommage de mes œuvres à la bibliothèque de Louvain ; en les lisant vous vous direz :

« L'auteur de ces divers ouvrages fut condamné dans
» nos murs, le 7 juin 1821 ; la plupart d'entre nous avons
» pu juger la nature des faits qui ont constitué ce singu-
» lier procès ; nous l'avons entendu dans sa défense, les
» témoins comparans ont rendu les témoignages les plus

» avantageux sur sa délicatesse ; aussi avons-nous cru de » notre devoir de redoubler pour ainsi dire d'intérêt envers sa personne. Mademoiselle Le Normand nous semblait ne point devoir encourir l'application de l'article 405 du Code des délits et des peines. Si nous avions » osé, nous nous serions écriés spontanément, au moment où l'arrêt allait lui être prononcé.

En la sauvant, rendez-lui le bonheur,
Entendez-la, c'est le cri de l'honneur ?

» Mais le respect dû à des magistrats en fonctions a pu » seul paralyser notre zèle et nous imposer le silence le » plus morne comme le plus respectueux!!!! »

UN RESSOUVENIR A MES GARDIENS.

Braves gens, vous honorez votre emploi! votre désintéressement est délicat, vous compatissez au malheur et ne l'aggrávez pas ; le ciel doit vous bénir.

Mes gendarmes (car pour cette seconde translation j'en avais deux) se sont conduits en véritables chevaliers à Cortemberg, j'ai pu errer quelques minutes dans un nouvel Eden (ils m'accompagnaient à la vérité), j'admirais les beautés de la nature; il m'était si nécessaire de respirer le parfum des airs que cela me rendit le calme que la douce espérance semblait m'offrir encore; sur le point de cueillir quelques fleurs, je m'arrêtai, mon illusion n'était qu'imaginaire. Je vous admire et vous quitte, plantes aimables, répétai-je au moment de regagner ma voiture, il n'est plus de saisons pour moi; de long-temps peut-être je ne pourrai troubler la paix qui règne parmi vous, ni vous ravir quelques-unes de vos sœurs. Le triste séjour que je vais habiter à Bruxelles desséchera it vos

calices, flétrirait vos feuilles; vous n'auriez plus d'attraits, vous péririez victimes d'un instant d'oubli; restez, restez sur vos tiges pour laisser l'abeille y puiser sa douce ambroisie; vous serez alors semblables à la richesse généreuse qui consent à partager ses trésors, et non l'image de ces êtres faux et barbares qui trompent l'espoir des malheureux. Tout entière à mes réflexions, je me trouvais à la porte de cette maison d'arrêt de Bruxelles, où la grille d'entrée se referma sur moi.

J'oubliai un instant l'univers, mes pensées s'élevèrent jusqu'à l'immensité!!!!

LE NORMAND.

(*Journal de la Belgique*, du 8 juillet 1821.)

[31] L'on voulait que je renonçasse à exercer mon talent, que je m'interdisse d'écrire dans les journaux; le sieur Fontanassa me fut délégué à cet effet, il entre en matière avec dignité; la défense de faire des articles pour éclairer l'opinion à mon égard est un exorde malheureux; à peine a-t-il terminé, moi, observateur attentif, je remarque sur sa figure quelques nuages d'un chagrin qui se cache, des inquiétudes confuses. Quel abus de droit de me parler ainsi! Comment l'orateur, en composant son discours dans son greffe, pouvait-il augurer qu'il aurait des mécontens pour auditeurs. Le *génie Ariel* était alors présent. La figure du sieur Fontanassa, prise du système de Lavater, manquerait-elle de vérité? Cette démarche n'est-elle pas la preuve que M. le procureur général n'excelle point à pronostiquer..... des nuages sur les figures? L'atmosphère de la prison avait déjà son Lavater, et M. le vicomte Vanderfossa n'en était

pas encore à l'alphabet de Mathieu Laænsberg. Aussi dis-je à mon officieux concierge, qui cependant me parla avec politesse : Monsieur, veuillez bien rapporter à celui qui vous envoie vers moi que je suis portée d'inclination à transgresser ses ordres, et d'autant plus que vous m'apprenez *que les articles que je fais insérer dans les journaux montent les têtes en ma faveur ;* dites-lui bien qu'une femme, et surtout une Française, ne cède pas facilement à la menace. « Vous serez remise au secret le plus rigoureux ; vous ne communiquerez même pas avec votre compagne ». Eh ! que m'importent les extrêmes, si je parviens à mon but. « Aucun article ne passera, et la visite la plus rigoureuse sera faite à toute heure dans vos papiers ; je commence aujourd'hui » ? Mes précieuses idées parviendront à MM. les journalistes belges par le moyen de ma *loupe magique*. Il fixait avec l'œil de la crainte et du doute la lorgnette que j'avais à la main ; de l'air le plus gracieux il me supplie de lui donner ma parole que je n'écrirai plus. Impossible, monsieur, impossible ; vous n'obtiendrez de moi aucune promesse, je me ris des trembleurs et méprise les oppresseurs. « Je dois rendre compte de notre conversation. » Je vous y engage ; surtout, veuillez ajouter que l'honneur seul me retient prisonnière ; ce n'est plus une femme qu'il suffit de noircir, c'est l'auteur des *Mémoires de Joséphine* qu'il faut calomnier. Que reste-t-il alors à mes ennemis ? le triste privilége de m'injurier dans les fers et de voiler ainsi la vérité ; je possède la confiance de mes forces, quelques-uns en sont effrayés ; je pourrais révéler leurs secrets...... je les respecte dans mon infortune : engagée dans une lutte inégale, je conserve

l'espoir du triomphe, je ne caresse personne; j'ai trouvé le moyen par mes écrits de relever le courage de mes amis et d'humilier mes adversaires, qui se sont constitués arbitrairement mes juges. Il faut faire la part des circonstances, et c'est la part du lion; les ordres que vous venez de me transmettre seront une grande leçon pour les observateurs; quant à moi, je vais les transgresser à l'instant même. Le roi seul aurait le droit de m'imposer silence..... M. Fontanassa, n'oubliez pas d'ajouter cette dernière réplique : tous ceux qui ont pu apprécier mon caractère personnel savent que je ne consentirai jamais à la moindre concession. « Quelle femme vous êtes! disait mon concierge en me quittant: vous n'obéirez point au ministre? vous ne ferez aucune concession à M. le procureur général? de grâce, cédez-leur donc pour moi, *je suis père de famille*; malgré toute ma vigilance envers les prisonniers, je serai toujours en défaut avec vous, *il vous suffit*, dit-on, *de vouloir!* » J'avoue ici que ce langage qui n'était point étudié me toucha réellement..... Je ne lui promis rien, mais je fis moins d'articles.

32 LE CALIFE ET SON GRAND VISIR.

APOLOGUE ORIENTAL.

LE VISIR.

Toi, du divin prophète, étincelle brillante,
Où s'égare l'essor de ta course imprudente;
Les arts pernicieux triomphent en riant;
La science, jadis sagement ignorée,
S'empare avec orgueil de la foule égarée :
Penses-tu que ton peuple entendra mieux ta voix?

LE CALIFE.

Il me rendra justice et jugera mes lois.

LE VISIR.

Supportera-t-il mieux le fardeau des subsides ?

LE CALIFE.

Il saura que mes mains n'en furent point avides

LE VISIR.

Tes guerriers plus zélés iront-ils aux combats ?

LE CALIFE.

La prudence des chefs me répond des soldats.

LE VISIR.

Mais tu verras, ô roi ! les savans et les sages
Aux actes de l'état refuser leurs suffrages,
Et supposer des torts même à leur souverain.

LE CALIFE.

Leurs avis jusqu'à moi ne viendront point en vain,
J'éviterai l'écueil qu'ils m'auront fait connaître.

LE VISIR.

Quoi ! tu leur permettrais de tout dire à leur maître ?
Ils pourraient librement s'attacher à tes pas ?

LE CALIFE.

Si j'enchaînais leur langue, ils ne m'instruiraient pas.

LE VISIR.

Leurs écrits répandront des erreurs criminelles.

LE CALIFE.

D'autres sauront écrire, ils s'armeront contre elles.

LE VISIR.

Commandeur des croyans, pourquoi dissimuler ?
Depuis que tes sujets osent lire et parler,
Tous ceux qu'ont honorés tes faveurs magnifiques
Sont en butte à l'affront des censures publiques.
Tes meilleurs serviteurs en gémiront long-temps ;
Moi-même enfin, seigneur...

LE CALIFE.

Il suffit, je t'entends;
Mais je veux que mon peuple en liberté s'éclaire,
Pour comprendre le bien que je prétends lui faire,
Et que mes grands visirs soient assez généreux
Pour souffrir que je règne en les rendant heureux.

T*********.

32 *bis*. Haroun-al-Raschild, cinquième calife de la race des Abassides, avait fait égorger son beau-frère Barmecide et quarante personnes de sa famille. Le remords pénétra bientôt dans son cœur, et, pour éloigner le souvenir de son crime, il défendit qu'on prononçât le nom de Barmecide.

Barmecide n'avait usé de son crédit que pour combler le peuple de largesses, et il laissait de longs souvenirs. Indigné de son trépas et de l'insulte faite à ses mânes, un poète, qui devait tout à Barmecide, vint chanter des vers en son honneur à la porte du palais d'Haroun. Ce prince, qui était à table, entendit le poète, et commanda qu'on le fît venir en sa présence. « Pourquoi, lui demanda-t-il, »oses-tu braver mes ordres? — Seigneur, lui répondit le »poète, le Roi des rois est bien puissant, mais il est quel»que chose au-dessus de lui. — Eh! quoi donc? — Les »bienfaits. »Haroun, frappé de cette réponse, prit une superbe coupe d'or et la donna au poète. « Puisque tu es »si reconnaissant, lui dit-il, c'est moi que tu dois désor»mais célébrer : Haroun est devenu ton bienfaiteur; rem»place dans tes vers le nom de Barmecide par le mien.» L'Arabe reçoit la coupe, lève les mains au ciel, et dit: « O Barmecide! comment veut-on que je t'oublie? Voilà »encore un présent que je te dois! »

Le poète croyait que sa réponse l'exposait à la mort; Haroun versa des larmes d'attendrissement, et ne défendit plus qu'on louât Barmecide.

33 Monsieur le Vicomte,

La délicatesse me fait un devoir d'implorer votre intérêt en faveur de mademoiselle Le Normand; j'oserais ajouter, en parlant à M. Vanderfosse, mais non au procureur général, que le jugement prononcé contre elle par la cour correctionnelle de Louvain figurerait sans disparate dans nos vieilles annales, où les devins, les sorciers, les puérilités des siècles obscurs pouvaient intimider l'*ignorance*. Comment! sur un livre publié, imprimé en France *depuis trois ans*, un livre agréé des Souverains, qui l'ont encore dans leur bibliothèque, on condamnerait une femme étrangère, qui n'est venue dans ce pays que pour leur offrir l'hommage d'ouvrages nouveaux; qu'ils ont de nouveau accueillie, *après l'avoir gratifiée!* et pour prix de la confiance qu'elle a mise en eux, elle serait condamnée sans accusateur, ainsi que le démontre le prononcé du jugement! La terre de l'hospitalité devient pour elle celle de la réclusion. Ah! Monsieur, je ne puis l'abandonner aussi inhumainement; elle m'a offert aussi ses ouvrages, m'a fait demander, avant de venir ici, si je croyais qu'on la recevrait encore avec plaisir, comme elle avait été rçue lors de son passage, en revenant du congrès. Je ne voyais dans elle qu'une curiosité de plus pour égayer le passe-temps, et j'ai encouragé ses dispositions. Combien j'ai de regrets d'avoir involontairement contribué à son infortune! Je vous confie son sort et ma pénible situation, veuillez la prendre en considéra-

tion. Cette douloureuse leçon lui suffira pour ne plus revenir dans le pays, et cette considération conciliera l'indulgence sociale et la sévérité du juge, en ajoutant, à mon particulier, de justes droits à ma sensible reconnaissance. Ne rejetez pas *mon intercession*.

J'ai l'honneur d'être, pénétrée de la plus haute considération,

M. le Vicomte et Procureur général,

Votre très-humble servante,

duchesse de L.*** C.***

Du château D***, ce lundi, 9 juillet 1821.

[34] L'empire turc enfin ne ressemble-t-il pas aujourd'hui à un de ces édifices qui, mal assis sur leur base, ne sont retenus que par un vieux ciment, et que le moindre coup de vent doit faire écrouler, et ce, de l'an 1823 à 1832? Aussi, déjà

L'Orient retentit du clairon de la guerre ;
Sur le vaste Océan déployant sa bannière,
Le Russe va combattre, et les Turcs consternés
D'un si grand appareil sont encore étonnés ;
Jamais flotte si belle, en nefs plus redoutable,
N'a fait gémir les mers sous son poids formidable.
La proue en long sillons fend le cristal des eaux,
Et la vague écumante assiége les vaisseaux.
La musique guerrière, au bruit des vents unie,
Porte au plus haut des airs sa farouche harmonie ;
Et des Russes les cris, élevés jusqu'aux cieux,
Laissent douter s'ils sont des mortels ou des dieux.
Mais la rame rougie, et d'emblèmes ornée,
Fatigue de ses coups Amphitrite étonnée.
Les armes des guerriers, les boucliers, les dards,
Sur les flots aplanis brillent de toutes parts.

Des forêts de roseaux plantés sur le rivage
De ces dards hérissés à peine offrent l'image.
Ce spectacle imposant fuit avec les vaisseaux,
Le plaisir qu'il produit glisse aussi sur les flots.
L'infidèle ennemi du ciel qui les envoie
Des enfans de Moscou se croit déjà la proie.
Il a vu leurs vaisseaux ; le chevreuil ou le daim
Par le chien poursuivi n'est pas plus incertain.
Cependant le jour vient éclairer la bannière
Où du Christ est empreint le signe tutélaire,
Le Sarrasin altier tremble et pâlit d'effroi,
Le deuil est dans son cœur, il est au désarroi.
Aussitôt les esquifs, les barques, les chaloupes,
S'empressent à l'envi, se rangent près des poupes ;
Déjà chaque guerrier à son poste est rangé ;
Chaque écuyer l'y suit de ses armes chargé.
Les boucliers unis lancent au loin des flammes ;
Leur bruit s'accroît encor du mouvement des rames.
L'ennemi délibère, incertain et craintif,
Il veut tirer le glaive, et son glaive est oisif.
Alexandre s'avance... Aux sables de Libye,
On a vu quelquefois un lion en furie ;
Belliqueux, plein d'audace, appelant les combats,
De ses yeux enflammés il lance le trépas :
Tel est le czar, et l'or brillant sur son armure
Semble encor rehausser sa superbe stature.
Agitant sa main droite au-dessus des guerriers,
Ce héros leur promet des moissons de lauriers.
Ainsi l'astre des cieux par sa splendeur efface
L'astre incertain des nuits qui lui cède la place :
Tel un lis orgueilleux, parmi les autres fleurs,
Éclipse leur éclat, efface leurs couleurs.
Alors, les yeux hagards, la hideuse Épouvante,
A la marche rapide, à la tête sanglante,
Les cheveux hérissés, et suivant la Terreur,
Précède le Trépas, que poursuit la Douleur.
Parmi les combattans les voilà pêle-mêle.
Les dards pressent les dards, semblables à la grêle,

Le fer croise le fer, et la lance aiguisée
Par la lance bientôt vole en éclats brisée.
La mort plane au-dessus de ces scènes d'horreur,
Et du fier combattant augmente encor l'ardeur.
Mais l'Ottoman succombe, et la croix triomphante
Semble, au milieu des airs, l'étoile étincelante.
Le Grec victorieux, le Grec couvert de sang,
Cette âme du combat, vole de rang en rang;
De ces nombreux exploits la mort même étonnée
Voit la fleur de Bysance à ses pieds moissonnée:
Le soleil des chrétiens fait pâlir le croissant;
Chacun de ses guerriers est un dieu menaçant.
Et ces fiers chevaliers, imitant sa vaillance,
Du Sarrasin altier ont trompé l'espérance.
En faveur de César Bellonne se décide,
La palme brille aux mains du vainqueur intrépide,
Le drapeau du dieu Mars flotte au milieu des airs:
De ces soldats joyeux on entend les concerts.
Couronnés de lauriers, devancés par la gloire,
Ils reviennent jouir du prix de la victoire.
Des bras qui leur sont chers ils seront donc pressés!
Leurs femmes, leurs enfans les tiendront embrassés.
Ils goûteront en paix les fruits de leurs conquêtes,
En paix ils recevront et donneront des fêtes,
Et trouvant le bonheur écrit dans tous les yeux,
Ils oublîront les maux qu'ils ont soufferts loin d'eux.

LA VÉRITÉ.

35 De temps à autre des *mouches* bourdonnaient autour des prisonniers. On les connaissait au *tact* et à l'*odeur*. Elles fourmillaient dans l'intérieur de la maison d'arrêt, et voltigeaient le long des corridors. Celui que j'occupais se trouvait en face de l'appartement du concierge. Nous étions plusieurs sous la surveillance la plus ministérielle. Tout cependant se passait de part et d'autre avec des égards; moyennant quelques concessions réciproques, on pouvait jouir d'une portion de lumière et de

liberté. Elle consistait à pouvoir circuler librement dans les escaliers du bas, à franchir même le perron d'entrée, et à se promener sur un espace de vingt pieds de longueur, sur quatre de largeur. Malheur au téméraire qui aurait osé diriger sa lunette d'approche sur un hôtel voisin (en face de la maison d'arrêt), un ordre formel lui enjoignait à l'instant de rentrer sous ces voûtes, pour n'en ressortir que par la volonté expresse de celui qui se croyait offensé. Tout est calcul pour le sage, et l'arbitraire se fait jour à travers les détails les plus minutieux. Au reste, la guerre aux journalistes venait d'être déclarée. Chaque jour nous ramenait de nouveaux locataires; nos réunions s'embellissaient. M. l'avocat Michel rassemblait chez lui le cercle le plus brillant : là, on se racontait l'anecdote du greffe. Le moindre mouvement dans une prison est interprété en tous sens. Une révolte est sur le point d'éclater en ville, disait l'un; non, reprenait l'autre, elle se fomente à la pistole. —Que veut cet homme qui nous fixe à l'extérieur des grilles? On croit entrevoir un huissier, l'instant d'après le procureur du roi paraît accompagné de l'un de ses substituts, etc.—Sans doute c'est un interrogatoire secret qu'il va faire subir. Alors grande rumeur dans la cour d'entrée, on va, on vient, on délibère. Un prisonnier vigilant venait d'être témoin d'une mesure très-rigoureuse que le comité de sûreté générale du ministère de la justice venait de décréter. Il dit : « Les *avocats* ne pourront plus voir leurs »cliens dans l'intérieur de la prison. C'est au greffe de »cette maison d'arrêt qu'existe un recoin mystérieux; re»coin que l'on peut nommer à juste titre le cabinet de »l'*oreille*; là, seront forcés de comparaître en personne »l'accusé et son conseil, sous la surveillance active du

»sieur Fontanassa, ou du sieur Francis. Là, seront »pesées et minutées les demandes et les réponses; les »agens secrets vont avoir beau jeu. » Ainsi les heures s'écoulaient en minutieuses observations; une nuée de guichetiers circule d'une cour à l'autre, pour visiter les postes. La garde est à l'extérieur de la grille d'entrée; mais des gendarmes vont et viennent conduire des prisonniers, ou en enlever d'autres. Si un homme entre avec des papiers : C'est une assignation pour moi, observe ce père de famille qui soupire après sa délivrance depuis plusieurs mois; un autre prisonnier reprend, du plus grand sang-froid : Sans doute le roi m'accordera ma grâce, j'ai desa mis à la cour. Quand M. Fontanassa et son greffier communiquent entre eux et élèvent leurs regards au niveau de vos grilles, cela vous fait supposer qu'ils confèrent sur vos affaires; que sans doute ils ont reçu quelques nouvelles agréables qu'ils ne tarderont pas à vous communiquer. De là naît cette espérance, cette illusion qui ne nous quittent jamais : elles redoublent en quelque sorte dans un lieu de captivité. Là, on s'occupe des bruits de ville, on recueille des demi-mots; la critique même embellit le discours. Les uns s'occupent à faire des *patiences*. On est bien faible, hélas! quand on est opprimé! On cherche à deviner si on recevra une nouvelle, une visite. De même, on voudrait pénétrer la pensée de ses juges. D'autres fixent une foule de malheureux, amoncelés comme des troupeaux dans les cours intérieures. Le soir arrive, le gardien paraît, au son confus de sa voix vous jugez de sa bienveillance ou de sa terreur. Dans l'incertitude de l'espoir du lendemain, il vous consigne dans vos chambres; si son salut est gracieux, vos idées s'éclair-

cissent ; au contraire, si son chef reste couvert, l'humeur est sombre, vous calculez déjà une défaite assurée.

36 Bruxelles, 25 juillet 1821.

A MM. les Rédacteurs des journaux belges.

« L'heure de la justice serait-elle enfin au moment de sonner ? Demain, 26 juillet, je comparaîtrai dans son temple..... Vous tous, Bruxellois, qui voulûtes bien m'honorer de quelque bienveillance, venez, venez assister aux débats de mon procès ; alors vous serez convaincus que je n'ai trompé personne ; que je n'ai enlevé ni la fortune, ni une partie de la fortune de vos concitoyens. Toujours je fus digne de moi-même, de mes admirateurs, de mes protecteurs. Je n'ai point à rougir de l'hospitalité généreuse que vous avez exercée envers moi. Vous tous, témoins, vous que le ministère public, mon seul accusateur, a fait comparaître à Louvain, vous êtes cités maintenant à ma requête ; c'est honorable pour vous. Je n'en appelle point d'autres. Est-ce à l'aide de manœuvres frauduleuses, d'espérances chimériques, que je vous ai fait remettre des fonds, ou bien avez-vous déposé de vous-mêmes et de votre gré 10 ou 20 francs sur ma table? Avez-vous prétendu me témoigner quelque gratitude, ou céder seulement au pouvoir extraordinaire que l'on veut si généreusement me concéder ? Témoins, je vous le répète une dernière fois, la Vérité vous contemple, elle sera présente à vos aveux, elle vous dira : L'innocence doit ressortir brillante de clarté de l'horrible chaos où la retient la calomnie. Parlez sans crainte ; des magistrats, l'honneur du barreau, vous interrogeront, et le ministère

public lui-même applaudira à votre loyauté. Quant à moi, j'attends avec sécurité mon arrêt......

» Le Normand. »

37 M. l'avocat général fit ressortir ma culpabilité de mon ouvrage de la *Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad*. A l'entendre, c'était un délit prévu par l'article 405 de m'être occupée du Mont de *Jupiter*; il se garda bien, et pour cause, de poursuivre l'analyse d'un très-singulier *horoscope*. Je respectai son silence et ne relevai point ses erreurs. Mademoiselle Le Normand compose des vers, il les récita, mais oublia sans doute ceux qui pouvaient éclairer les spectateurs sur le rang et la personne de celui à qui je les adressais. Il poursuit : « Elle »fait des prédictions; le hasard les réalise. » Vous êtes ici en contradiction avec vous-même, M. Spruyta; vous m'accordez un pouvoir extraordinaire. Or, si je l'avais bien réellement, ce pouvoir, rien au monde ne saurait me résister; j'aurais commencé, sous vos yeux, par établir mes preuves, en enlevant mon dossier des mains de M. le juge rapporteur, et par prendre ensuite votre éloquent réquisitoire pour le lacérer. D'après, je vous aurais donné à vous-même quelques conseils très-salutaires pour votre santé altérée par les veilles et les recherches minutieuses qu'il vous a fallu poursuivre pour baser votre curieuse péroraison. De grâce, veuillez modérer un zèle aussi ardent. Une dose de réflexion, infusée dans deux onces de bon sens, vous pourraient garantir au présent, surtout à l'avenir, d'une rechute d'autant plus dangereuse qu'elle serait encore publique. Ceux qui en seraient les témoins applaudiraient

de nouveau à outrance les victimes signalées par l'oppression ministérielle ; victimes de l'erreur ou d'une condamnation *ordonnée*, elles rentreraient paisiblement dans leurs foyers, aux acclamations des gens sages, et aux cris multipliés d'un peuple bon, mais facile à égarer . . . .

Comment se fait-il, Monsieur l'avocat général, que vous ayez pu dire à l'audience : Il est inconcevable que l'on ait donné de l'importance à une cause qui n'est rien par elle-même; que l'on ait décliné, dans le cours de ce procès, les noms les plus augustes? Ne vous en prenez qu'à vous-même : organe du ministère public, vous devez déplorer la folie de vos mesures et la honte que vous vous êtes attirée en faisant figurer dans un acte d'accusation une œuvre protégée, acceptée par leurs Altesses Impériales et Royales le Prince et la Princesse d'Orange ; prétexte absurde, pour intenter et motiver le plus ridicule de tous les jugemens. . . . . Il n'appartenait qu'à une femme de mon caractère de rester ferme dans sa prison, de rester calme devant ses juges, sans que les insultes, ni les périls, ni la violence puissent la rebuter.

Tout ce que j'ai avancé me paraît suffisamment établi. Orgueilleuse de ma chaîne, je ne perdis jamais la dignité, apanage des âmes fortes : aussi les Belges ne voulurent point renoncer à l'occasion de rendre hommage à une Française si lâchement calomniée. Il est incontestable que ce n'était point le vœu de quelques personnes, mais de presque toute la population. Écoutez ces préceptes d'un sage, M. Spruyta : On ne s'élève aux talens, à la gloire, à la vertu, qu'en traçant autour de soi une enceinte sacrée et inaccessible aux passions humaines.

[38] *Un génie bienveillant*, et qui sans doute connaissait les *louables intentions* du ministère public à mon égard, me délégua le *grand-maître* de la maison d'arrêt (où j'avais été retenue prisonnière), pour m'inviter à quitter Bruxelles dans les quarante-huit heures. Je déclarai au sieur Fontanassa (*dont je n'ai que du bien à dire*) que ma destinée ne m'imposait aucune nouvelle épreuve pour cette année 1821; qu'ainsi donc je le priais de faire agréer mes remercîmens au mentor généreux qui daignait me protéger; mais que l'honneur m'imposait le devoir de rester calme au milieu du danger. En dépit des *Typhons* modernes, je résolus de ne quitter la Belgique que le 15 août, jour où je devais recevoir les complimens de mes amis et leur adresser les miens. Selon mes persécuteurs, il devenait nécessaire d'effrayer la bonne société une seconde fois. A cet effet, des émissaires à gages parcoururent les lieux publics, et répandirent le bruit qu'un nouveau mandat de dépôt venait d'être lancé contre moi. La plupart des gens les plus recommandables accouraient en foule rue Ducale, n° 2; ils cherchaient à s'assurer par eux-mêmes de la vérité des *ouï dire*. On redoutait un peu la propriétaire de la *flèche d'Abaris*. Il fallait selon les trembleurs inspirer des craintes. Malgré les *argus échelonnés à dessein sur les remparts de Bruxelles*, on venait en foule féliciter, peut-être *consulter* la *sybille parisienne*, et s'éguayer aux dépens des *ilotes*. On les blâma ouvertement! Le bruit devint public alors qu'il l'avaient été rigoureusement par leur *maître!* D'ailleurs l'autorité en Belgique est aussi éclairée qu'elle est juste; sous ce rapport, et à bon droit, des rénégats politiques ne peuvent *impunément*, encore moins éternellement, jouer les rôles abjects de *dénoncia-*

teurs, *d'accusateurs*, et remplir les nobles et importantes fonctions de juges.

Aussi le jour me semble arrivé où chacun pourra leur dire avec Plaute :

> . . . . *Nihili est autem, suum*
> *Qui officium facere immemor est, nisi monitus* *.

39 *Aix-la-Chapelle* est célèbre par ses eaux, ses conciles, ses traités de paix, son dernier congrès, etc. etc. Cette ville, qui fut, sous Charlemagne, la capitale de l'empire français et le théâtre de sa magnificence, est située au pied des montagnes qui l'environnent, et dont la pente forme des coteaux cultivés et fertiles, qui lui servent d'ornement. Chargés de grains et de fruits, ils conduisent les yeux, comme par degrés, jusqu'à la cime couverte de bois, et paraissent ménagés avec tant de proportion que, renfermant la ville sans la resserrer, ils forment naturellement l'enclos de son territoire. Le vallon dans lequel elle est bâtie est une plaine très-étendue; et cette campagne contient des pâturages assez abondans. Malheureusement, elle n'est arrosée par aucune rivière; car celle qui la traverse n'est proprement qu'un ruisseau qui ne peut ni la rafraîchir, ni favoriser le transport des marchandises; mais la multitude de ses sources ne laisse jamais manquer d'eau aux habitans.

Les eaux thermales sont salutaires pour guérir les douleurs rhumatismales; je viens d'éprouver leur efficacité. La prison neuve de Louvain m'avait en quelque sorte paralysé le bras et la jambe gauche. Les bains d'Aix-la-

* « Celui qui ne songe à ses devoirs que quand on l'avertit, ne mérite aucune estime. »

Chapelle sont devenus pour moi des douches salutaires. L'usage annuel de ces bains doit opérer des cures surnaturelles; aussi Charlemagne s'était fixé dans cette ville, uniquement pour la bonté de ses eaux.

Les promenades ordinaires d'Aix-la-Chapelle règnent autour de la ville; elles remplacent ses remparts, ses fossés fangeux; partout l'art a su embellir la nature. La montagne du *Loosberg* a des points de vue admirables; il est de rigueur d'y venir embellir son plateau; la meilleure compagnie s'y rassemble chaque jour; ces lieux, jadis inaccessibles, sont maintenant devenus le rendez-vous des plus fins gastronomes de l'Europe. On fait une chère exquise chez madame Leflond, on se croit transporté au temps de *Lucullus;* aussi les étrangers, en arrivant à Aix-la-Chapelle, s'empressent de visiter l'établissement d'une Française devenue si célèbre. Il ne suffit pas de boire quelques verres d'eau minérale au *Compesbac*, il est du bon ton de venir déguster les meilleurs vins au *Loosberg*. L'on vous y sert les plus succulens comme les plus friands morceaux; on les découpe avec une dextérité et une obligeance qui ravit les gourmets. Ici l'on peut dire : Honneur au premier Français qui conçut le plan de couper la montagne! honneur à celui qui fit bâtir ce fameux restaurant! honneur à ceux et à celles qui viennent régulièrement le desservir! Tout, dans ce lieu magique, flatte le goût, l'odorat, et enchante les yeux.

4° A l'époque du mariage de Napoléon avec l'impératrice Marie-Louise, le sieur Vanderfossa (aujourd'hui l'effroi des Cicérons belges) fut nommé député de la ville de Bruges pour venir en France complimenter le maître du Brabant.

A cet effet, monsieur le vicomte avait composé un très-beau discours; son cadre était ingénieux et sa mémoire lui garantissait l'effet de sa péroraison. Introduit en la présence de celui qui fit trembler le monde, M. Vanderfossa se trouble; ce zélé courtisan perd tout à coup l'usage de la parole, ses accens confus et inintelligibles ne peuvent faire monter l'encens de l'adulation. Un seul mot lui échappe: Sire! sire! L'empereur ne put conserver son sérieux; le sourire erra sur ses lèvres. L'orateur, qui déjà se croyait un Démosthène, était dans un état difficile à décrire. Pour le sortir d'embarras, son maître lui dit: « Vous faites partie de la députation de la Lys? — Oui, sire, lui répond l'aigle du parquet du Brabant méridional. — En ce cas, veuillez m'apprendre si la récolte des foins a été bonne cette année dans votre province. — Oui, sire. — Tant mieux, monsieur, je m'en réjouis bien sincèrement avec vous, *les bêtes ne manqueront pas.*» Napoléon dit, et lui tourna le dos en jetant sur lui un coup d'œil..., coup d'œil qui ne lui présageait guère les hautes et importantes fonctions dont depuis la restauration batave il s'est vu revêtu par son souverain. Mais, *patienza.*

41 Le triste épisode de mes cent jours de captivité en Belgique offre une leçon cruelle à l'être heureux, et pourra lui faire juger de la profonde insensibilité de l'homme égoïste.

Reléguée au fond d'une prison, privée d'appuis, méconnue sur une terre étrangère, je me trouvais, pour ainsi dire, oubliée de l'univers entier. Les nouvelles que je recevais de France venaient encore ajouter un poids plus terrible à mes maux. On me marquait que j'étais abandon-

née par ceux mêmes qui se prétendaient mes amis. *Mes amis!* ce mot empêche mon sang de circuler dans mes veines; il s'y glace, et ma main tremblante peut à peine esquisser ce lugubre tableau.

Le jour où je comparus devant le tribunal de Louvain, un exprès venu de Paris me dit : « Ceux sur lesquels re»posaient vos plus chères espérances nonseulement se »sont déclarés vos ennemis (*n'espérant plus vous revoir*), »ils cherchent encore à vous troubler dans votre fortune. »A cet effet, ils emploient les moyens les plus adroits »pour parvenir à saper les fondemens de votre répu»tation ».

Je m'écriai douloureusement en retournant me captiver sous les verrous, et gemissant sous le poids d'une sentence qui venait d'être prononcée contre moi: Où me cacher désormais pour éviter la société des ingrats? Ont-ils donc oublié quel fut mon zèle, mon attachement, mon pur désintéressement pour eux??? Hélas!

Malo benefacere, tantumdem est periculum,
Quant um bono malefacere *.

Tout à coup la Vérité m'inspire, l'Espérance m'apparaît. Elle me déclare que « désormais le vent de la prospérité va souffler sur ceux qui ne m'ont point délaissée!!! En revanche, le malheur deviendrait l'apanage de l'être froid et insensible. Celui qui feignit d'oublier que la reconnaissance est une dette sacrée éprouvera un jour le supplice de presser la main d'*un faux frère*. Cet homme se trou-

* Les méchans perdent bientôt le souvenir du bien qu'on leur a fait.

vera trahi dans ses plus chères affections. Un serpent venimeux, et *qu'il caresse*, doit empoisonner la tranquillité intérieure.... Celui-là, dis-je, que je signale, est bien près de répandre à son tour des larmes amères. Il gémira, mais trop tard, sur de graves erreurs. Il regrettera plus d'une fois *la sagesse de mes conseils !!!* Son bonheur serait-il détruit? Non par moi, j'en suis incapable..... Mais, nous dit Plaute,

..... Scito nimio celerius
Venire quod molestum est, quam id
Quod cupide petas *.

Quant à moi, j'ai fait le saut de *Leucade* en *Belgique,* et me suis retrouvée sur les pieds en France. L'énergie et la force sont sorties du sein de la faiblesse. Aussi dirai-je aujourd'hui à ceux qui naguère se crurent mes obligés :

On n'exécute pas tout ce qu'on se propose;
Et le chemin est long du projet à la chose.

42 *A MM. les Rédacteurs des journaux belges.*

Bruxelles, 3 octobre 1821.

LE DERNIER MOT DE L'EX-PRISONNIÈRE DU BRABANT.

France, ô ma patrie! je vais te revoir, mon vaisseau est à l'ancre, il m'a fallu combattre et lutter constamment l'espace de cent jours pour me garantir du naufrage; j'étais battue tour à tour par des vents occultes et dangereux : une main invisible s'appesantissait sur moi pour

* Ce que l'on craint de fâcheux arrive bien plus vite que ce qu'on désire avec ardeur.

m'éloigner du port salutaire. Grâces soient rendues à la cour supérieure de Bruxelles ! je suis sauvée..... j'ai posé le pied sur la terre de délices ; si d'une main j'ai cueilli des palmes en Belgique, de l'autre je burine à jamais mes remercîmens aux honorables Belges qui ont bien voulu m'applaudir au jour de l'équité.

Bruxelles, ô ville à jamais célèbre dans mes souvenirs ! permets-moi de t'offrir un ouvrage. Un procès fameux dans tes fastes sera retracé par moi, les causes secrètes en seront dévoilées !!!! Cependant tu n'es plus ce champ de douleur qui me rappelle si cruellement ma captivité. Bruxellois, on peut aisément oublier le malheur en songeant au triomphe !!!! Il me fut décerné par vous ; par vous ! habitans d'une ville que j'aime, vous tous à l'envi applaudîtes à un grand acte de justice (oublions les quinze francs d'amende et les menus-plaisirs de 2400 heures de captivité)..... L'œuvre d'une prisonnière en Brabant est écrite avec une noble et généreuse modération ; cependant je veux faire connaître les sombres motifs qui ont pu faire river mes fers pendant deux saisons, une voix solennelle proclamera à la fin le nom du persécuteur... Ma plume, consacrée pour ainsi dire à chanter la reconnaissance, adressera de justes éloges à tous ceux qui, connaissant ma délicatesse, n'ont point désespéré de ma cause. C'est sur le point de ma justification qu'on voudra bien me permettre d'entretenir le public de moi ; je peux tout faire pour oublier mes maux, excepté cependant de dégrader mon caractère ; ma conscience est le trésor de la Divinité, il ne m'est pas permis de la dépenser pour personne.

Je saurai concilier, dans cet ouvrage, le plus profond

respect pour les autorités belges avec le système de vérité indépendante que je me suis tracé de tous les temps ; aussi, loin de moi la pensée de choquer les personnes tout en voulant relever leurs erreurs ! Un pinceau peut être vigoureux, mais s'il est retrempé dans les eaux du Léthé, il doit nécessairement affaiblir ses teintes. Le mien évitera soigneusement les extrêmes, c'est un moyen légal d'exprimer son opinion contre la malveillance d'un seul, sans achever la comparaison sur plusieurs.

LE NORMAND.

Lille, 3 octobre 1821.

Mademoiselle Le Normand, dont le talent divinatoire est connu de toute l'Europe, vient d'arriver en cette ville. Délivrée heureusement du procès ridicule qu'on lui a intenté en Belgique, et rendue à la liberté que la justice néerlandaise lui avait si incivilement ravie, elle peut enfin se livrer sans crainte à l'exercice de l'art où elle excelle, et jouir en paix de toutes les prérogatives de son sexe et de son talent.

Elle est descendue à l'hôtel du Commerce, rue Esquermoise.

(Extrait de l'*Echo du Nord.*)

PROCÉDURE.

PLAINTE rendue par M. Bourgeois, procureur du roi du tribunal de première instance à Bruxelles, en date du 13 avril 1821 ; elle porte en substance « qu'attendu qu'il paraîtrait prouvé que la demoiselle Le Normand a reçu deux cents francs de la dame de Per**** de Malines, il faut informer contre elle. »

Lettre de M. Bourgeois, procureur du roi, à M. le juge instructeur Greindl, où il dit : Il faut faire assigner un nommé Jean-Baptiste de Lan*** ; s'il se refuse à déposer, j'indiquerai des personnes qui déclareront ce qu'il a dit.

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS.

Franç***, Jacq***, Ant*, Vand***, Nieuv***, Hey***, épouse de J***, H***, E***, Jh*** de Per***, âgée de vingt-six ans, demeurant à Malines, logée actuellement à Bruxelles, montagne de la Cour, maison enseignée Répertoire des Arts, rentière, ni parente, ni alliée, ni servante des parties, laquelle a déposée comme suit :

Que vendredi passé, 8 avril, à ce qu'elle croit pouvoir se rappeler, elle fut dans une maison située à Bruxelles, près la porte de Louvain, chez la demoiselle Le Normand qui occupe un quartier ; qu'elle fut accompagnée par la demoiselle de Pro***, sœur du sieur de Pro***, hôte de l'hôtel de Belle-Vue ; qu'il était alors vers six à sept heures du soir ; qu'elle s'adressa d'abord à la demoiselle Le Normand, qui la conduisit dans un salon ; que la demoiselle de Pro*** était restée dans une chambre, qu'elle déposante croit être la chambre à manger ; qu'elle fit à la demoiselle Le Normand différentes questions qu'elle ne se rappelle

plus, à la réserve d'une, qu'elle croit avoir été de savoir sa destinée future ; que la demoiselle Le Normand lui fit quelques réponses que pareillement elle déposante ne se rappelle plus ; elle croit cependant que la demoiselle Le Normand lui a dit que dans ce moment elle déposante était en mains d'hommes de loi, qu'ils traitaient ses affaires, que dans ce moment si elle déposante éprouvait des contrariétés cela pourrait finir dans quelques mois *, qu'avant de faire une réponse à elle déposante, la demoiselle Le Normand avait étalé des cartes sur une table, entr'autres de l'espèce que l'on appelle *cartes de tharot* ; que ceci fini, elle déposante se leva et partit ; qu'avant de partir elle déposante tira sa bourse de sa poche, y prit une pièce de vingt francs qu'elle plaça sur la table ; que la demoiselle Le Normand n'avait rien demandé à elle déposante et n'a fait aucune observation ni sur la hauteur ni sur l'exiguité de cette somme ; qu'avant de quitter le salon, elle déposante pria la demoiselle Le Normand de lui donner par écrit ce qu'elle venait de lui dire ; que la demoiselle Le Normand lui dit de revenir le mardi suivant de l'après-midi ; qu'elle déposante en partant retrouva la demoiselle de Pro***, avec laquelle elle revint à l'hôtel de Belle-Vue ; qu'elle déposante ne se rappelle nullement ce qu'elle aurait dit à la demoiselle de Pro*** de son entrevue avec la demoiselle Le Normand ; que, le mardi 10 du présent mois, vers six heures de l'après midi, elle déposante retourna seule chez la demoiselle Le Normand ; que derechef introduite d'abord dans une petite pièce, ensuite dans le salon, la demoiselle Le Normand remit à elle déposante quelques feuilles de petit papier liées ensemble avec de petites faveurs vertes. Il y avait de l'écriture qu'elle déposante parcourut sans pouvoir se rappeler le texte ; qu'alors elle déposante prit le parti de se retirer ; qu'avant de

* Cette dame a déclaré devant le tribunal de Louvain et devant la cour de Bruxelles que mademoiselle Le Normand lui avait donné le conseil de rentrer avec son époux, dont elle s'était séparée.

sortir du salon, en présence de la demoiselle Le Normand, elle déposante mit sur la table en évidence deux louis ; que la demoiselle Le Normand n'avait cependant rien demandé, n'avait fait aucune observation sur la somme ; qu'elle déposante n'a plus ces feuilles de papier ; que ce jour même en recevant la citation pour laquelle elle comparaît devant nous, elle a jeté ces feuilles au feu ; qu'elle déposante se rappelle que la demoiselle Le Normand, avant de manier les cartes, avait plusieurs fois fait couper par elle déposante, en lui recommandant de le faire de la main gauche ; qu'elle se rappelle aussi que la demoiselle Le Normand demanda à elle déposante si elle voulait qu'elle consultât le marc de café ; qu'elle déposante a répondu à la demoiselle Le Normand que cela n'était point nécessaire.

Et après lecture la déposante a persisté, signé, et n'a requis taxe.

Signé, De Per***, F. Bosquet, J. Greindl.

Après serment requis, a dit se nommer J. B. de Lan***, âgé de cinquante-trois ans, demeurant à Bruxelles, marchand tapissier, et n'être parent ni allié d'aucune des parties, lequel a déposé ce qui suit :

Que passé quelque temps il s'aperçut qu'on avait volé dans son magasin quatre rideaux de mérinos blanc avec galons en soie et franges ; que passé quelque temps aussi, après le vol de ces rideaux, apprenant que la demoiselle Le Normand était en ville, il se détermina, d'après le dire surtout de son épouse, d'aller consulter cette demoiselle, pour savoir comment il pourrait retrouver ses rideaux ; qu'il se détermina aussi, d'après le dire d'un nommé Lus***, ouvrier tapissier travaillant chez lui déposant, qui lui fit un pompeux éloge de la manière dont laditte demoiselle faisait retrouver les objets volés ; qu'enfin dimanche passé quinze jours, il alla vers dix heures du matin à l'hôtel de Belle-Vue, où la demoiselle Le Normand était logée ; que, étant là, le sieur de Pro***, hôte de cet hôtel, introduisit lui déposant dans l'appartement de la demoiselle Le Normand ; que

lui déposant fut introduit d'abord dans l'appartement où se trouvait la demoiselle Le Normand assise à une table chargée de papiers et de livres, occupée à écrire; que la demoiselle Le Normand lui dit alors qu'elle etait occupée à faire son courier et qu'elle priait lui déposant de repasser vers midi; que lui déposant repassa effectivement à l'heure indiquée; qu'étant dans l'appartement de la demoiselle Le Normand, la femme de chambre de cette dernière lui dit d'abord que sa maîtresse était occupée à déjeuner : après dix minutes ou environ lui déposant fut introduit dans la chambre de la demoiselle La Normand, faisant partie d'un appartement qu'elle occupait à l'hôtel de Belle-Vue; que lui déposant s'étant assis à une table à laquelle se trouvait aussi assise la demoiselle Le Normand, il lui expliqua le vol de ses rideaux et lui demanda les moyens de les recouvrer; que la demoiselle Le Normand dit à lui déposant : Monsieur, vous retrouverez vos rideaux, vous connaîtrez le voleur, vous serez vengé, car il sera mis en prison; que ces paroles furent prononcées par la demoiselle Le Normand au moment où elle avait devant elle un jeu de cartes composé de plusieurs jeux, parmi lesquels un *jeu de tharot*; que précédemment la demoiselle Le Normand avait prévenu lui déposant qu'il y avait trois tours ou jeux, dont l'un à dix francs, un vingt francs, et un à quarante ou soixante; que lui déposant dit que le jeu de dix francs lui suffisait; qu'alors il mit sur la table, en face de la demoiselle Le Normand, dix francs en deux pièces de cinq francs; que pendant ce temps la demoiselle Le Normand maniait les cartes et faisait couper par lui déposant; que lui déposant se mettant en devoir de couper de la main droite, elle le fit couper de la main gauche; que c'est dans l'espérance que lui avait donnée la demoiselle Le Normand qu'il retrouverait ses rideaux, qu'il lui donna *ladite somme de dix francs*; que la demoiselle Le Normand, maniant les cartes du *jeu de tharot*, montra le *singe* nº XII au déposant, en lui disant : « Voilà votre petit homme brun, voilà votre voleur ». Que la demoiselle Le Normand dit ensuite à lui déposant qu'il retrouverait son vol dans

le courant du mois, sinon qu'il le retrouverait dans le courant de septembre ou d'octobre, etc., époque à laquelle son voleur serait, disait-elle, arrêté ; que lui déposant ayant fini, et après que son argent, savoir les dix francs, était resté en évidence pendant le laps d'un quart d'heure à peu près qu'il resta là, il se mettait en devoir de partir, lorsque la demoiselle Le Normand lui dit qu'il était prudent de ne pas parler de son vol, parce qu'autrement il pourrait ne pas connaître le voleur, et recommanda surtout à lui déposant de ne pas parler de ce qu'elle venait de lui dire; qu'alors la demoiselle Le Normand dit à lui déposant que dans dix ans il serait heureux, après quoi il partit; qu'il n'a pas encore retrouvé ses rideaux, et qu'il a pris le parti de ne plus retourner chez la demoiselle Le Normand, n'étant plus dans l'intention de lui donner quelque chose outre les dix francs qu'il lui avait déjà payés *.

Et après lecture, le déposant a persisté, signé et requis taxe, que nous lui avons octroyée à septante et deux, un franc 49 centimes.

Signé, De Lan***, F. Bosquet. J. Greindl.

MANDAT D'AMENER.

Tribunal de première instance, à Bruxelles, province du Brabant méridional.

De par S. M. le roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand duc de Luxembourg, etc., etc., etc.

* Le sieur de Lan*** a rétracté devant le tribunal de Louvain, ainsi que devant la cour supérieure, la plupart de ces dires oiseux. La simple curiosité selon lui l'avait stimulé à visiter la demoiselle Le Normand, et il n'a jamais cru qu'elle eût le pouvoir de lui faire retrouver ce qu'il croyait perdu, encore moins de présumer qu'une carte du jeu de *tharot* fût transformée en petit homme brun. Il a remarqué, dit-il, dans la demoiselle Le Normand une femme s'exprimant avec une extrême facilité, et dont les ouvrages avaient augmenté la célébrité. A cet effet, il avait voulu la juger par lui-même.

Nous Joseph Greindl, juge d'instruction près le tribunal de première instance de l'arrondissement de Bruxelles, province du Brabant méridional, mandons et ordonnons à tous les huissiers ou agens de la force publique d'amener par-devant nous, se conformant à la loi, la demoiselle Marie Anne Le Normand, logée rue Ducale, près la salle du grand concert; pour être entendue sur les inculpations à elle faites.

Requérons tous dépositaires de la force publique de prêter main-forte pour l'exécution du présent mandat, s'il en est requis par le porteur d'icelui, à l'effet de quoi avons signé le présent mandat, scellé de notre sceau.

Fait au palais de justice, à Bruxelles, le 18 avril 1821.

Signé, J. GREINDL.

L'an mil huit cent vingt-un, le dix-huit avril, en vertu du mandat ci-dessus, et à la requête de M. le procureur du roi, faisant élection de domicile en son parquet; j'ai Alexandre Auchatrans, huissier du tribunal de première instance de Bruxelles, province du Brabant méridional, y demeurant, etc.

soussigné, signifié et laissé copie du mandat qui précède à la demoiselle Le Normand, y mentionnée en parlant à sa personne.

Signé, AUCHATRANS.

(Voir l'interrogatoire, page 21.)

Tribunal de première instance, à Bruxelles, province du Brabant méridional.

De par S. M. le roi des Pays-Bas, prince d'Orange, etc., etc.

MANDAT DE DÉPÔT.

Contre la demoiselle Le Normand, prévenue d'avoir employé des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'un pouvoir et d'un crédit imaginaires, délit prévu par l'article 405 du Code pénal.

Nous, J. Greindl, juge d'instruction près le tribunal de première instance, etc., etc.

Enjoignons au gardien de la maison d'arrêt de la recevoir et retenir en dépôt jusqu'à nouvel ordre, etc., etc.

Fait au palais de justice, à Bruxelles, le 18 avril 1821.

Signé, J. Greindl.

L'an mille huit cent vingt-un, le dix-huit avril, en vertu du mandat ci-dessus, et à la requête de M. le procureur du roi, faisant élection de domicile en son parquet : j'ai, Alexandre Auchatrans, huissier du tribunal de première instance de Bruxelles, province du Brabant méridional, y demeurant, etc., etc. soussigné, signifié et laissé copie du mandat qui précède à la demoiselle Le Normand y mentionnée, en parlant à sa personne, et l'ai, en vertu du même mandat, conduite et écrouée en la maison d'arrêt de cette ville, à ce que du contenu en icelui elle n'ignore, dont acte.

Signé, Auchatrans.

SUITE DES DÉPOSITIONS.

L'an mille huit cent vingt-un, le dix-neuf avril, à onze heures avant midi, comparut le troisième témoin, lequel ayant prêté le serment requis, a dit se nommer Marie Élisabeth de Pro**, âgée de trente-quatre à trente-cinq ans, demeurant à Bruxelles, chez son frère ; sans profession ; et n'être parente ni alliée des parties, laquelle a déposé conme suit :

Qu'elle habite à Bruxelles chez son frère, lesieur Louis de Pro**, aubergiste à l'hôtel de Belle-Vue, place Royale ; qu'elle sait que la demoiselle Le Normand est venue loger à cet hôtel, il y a deux ans environ, et qu'elle y resta alors pendant quelques semaines, sans qu'elle sache plus particulièrement préciser ; que la demoiselle Le Normand, pendant ce premier séjour qu'elle fit à l'hôtel, y reçut beaucoup de monde ; qu'elle déposante se rappelle qu'elle

a alors été quelquefois avec des Anglaises chez la demoiselle Le Normand, notamment avec deux qui s'annonçaient comme allant se faire dire la bonne aventure par cette demoiselle. Qu'elle déposante alors servit d'interprète de l'anglais en français, entre ces Anglaises et la demoiselle Le Normand; qu'elle déposante ne se rappelle pas ce que la demoiselle Le Normand a dit à une de ces Anglaises, à la réserve cependant qu'elle a dit à une de ces Anglaises qu'elle tomberait malade, et qu'elle souffrirait beaucoup, *ce qui est arrivé*, que cette Anglaise n'est plus aujourd'hui à Bruxelles et qu'elle ne sait où elle se trouve. Qu'elle déposante se rappelle que la demoiselle Le Normand, assise devant une table, maniait des jeux de cartes, au nombre de trois; qu'elle faisait couper ces cartes par ces Anglaises, en leur enjoignant de couper de la main gauche; que l'une de ces Anglaises était informée d'avance qu'il fallait payer *dix francs* à la demoiselle Le Normand; qu'elle déposante a vu cette Anglaise mettre sur la table en présence de la demoiselle Le Normand une somme qu'elle croit être de dix francs. Que la demoiselle Le Normand revint une seconde fois, il y a six à sept semaines, loger à l'hôtel de Belle-Vue; qu'elle se rappelle que la demoiselle Le Normand a quitté, il y à quinze à vingt jours, l'hôtel pour aller habiter un appartement dans une maison, rue Ducale : qu'il y à douze à quatorze jours elle déposante fut au logement de la demoiselle Le Normand avec madame de Per***, de Malines, logée alors à l'hôtel; que la dame de Per** dit à elle déposante qu'elle allait consulter la demoiselle Le Normand sur ses destinées futures, demandant à elle déposante ce qu'il fallait payer à cette demoiselle; qu'elle déposante dit à madame de Per*** que le prix chez la demoiselle Le Normand était de trois espèces; l'un de dix, l'autre de vingt, et l'autre de plus de francs. Qu'elle déposante, ayant accompagné la dame de Per*** chez la demoiselle Le Normand, resta dans la salle à manger pendant que cette dame était dans le salon avec la demoiselle Le Normand; qu'au sortir, la dame de Per*** dit à elle déposante qu'elle avait donné vingt francs à la demoiselle Le Nor-

mand ; que la dame de Per*** dit aussi à elle déposante qu'elle était si satisfaite de ce que lui avait dit la demoiselle Le Normand qu'elle l'avait priée de mettre ses dires par écrit; que la demoiselle Le Normand avait fait revenir la dame de Per** quelques jours après pour recevoir cet écrit; que depuis elle déposante n'a plus été chez la demoiselle Le Normand avec la dame de Per***; qu'elle déposante ne se rappelle pas parfaitement que lors du premier séjour de la demoiselle Le Normand à Bruxelles cette demoiselle recevait beaucoup de monde, et qu'il était généralement connu que ce monde allait se faire tirer la bonne aventure ; que pendant le second séjour de cette demoiselle à l'hôtel cette affluence de monde était moins considérable; qu'elle ne saurait spécifier les personnes qui y allaient; aussi se rappelle que , peu de jours avant que la demoiselle Le Normand quittât l'hôtel, une dame, qui n'est plus à Bruxelles, vint à dix heures du soir demander à la déposante qu'elle voulût lui indiquer la chambre de la demoiselle Le Normand; qu'elle déposante lui ayant indiqué cette chambre, cette dame vint demander à elle déposante *dix francs* pour la demoiselle Le Normand; qu'elle déposante donna *dix francs*. Qu'elle déposante se rappelle que, pendant le séjour de la demoiselle Le Normand à l'hôtel, un Anglais logé à l'hôtel, sortant de l'appartement de la demoiselle Le Normand, vint prier elle déposante de lui servir d'interprète chez la demoiselle Le Normand; que cette demoiselle dit à l'Anglais qu'il avait deux taches sur le corps, ce qui se trouva être vrai. Que la demoiselle Le Normand dit encore beaucoup d'autres choses à cet Anglais. Qu'elle déposante vit cet Anglais mettre sur la table, en face de la demoisIle Le Normand, une somme de dix francs ; qu'elle ne se rappelle pas les autres choses que cette demoiselle dit à l'Anglais.

Et après lecture la déposante a persisté, signé et requis taxe, que nous lui avons octroyée à septante demi cent.

Signé, Mimi de Pro**, F. Bosquet, J Greindl.

Comparut le quatrième témoin, lequel ayant prêté le serment requis, a dit se nommer Léop** Stev**, âgé de trente ans, demeu-

rant à Bruxelles, rue des Petits Carmes ; n'être parent ni allié, ni serviteur des parties ; lequel a déposé ce qui suit :

Que, passé trois à quatre semaines, sans pouvoir préciser, il convint avec M. de *Quab*****, logée à Bruxelles, place St.-Michel, de s'amuser en allant consulter mademoiselle Le Normand; qu'il fut effectivement avec M. de *Quab*****, un vendredi ou samedi, vers onze heures du matin, à l'hôtel de Belle-Vue, où logeait cette demoiselle.

Qu'introduits dans son appartement, ils la trouvèrent occupée à écrire; que lui déposant adressa la parole à cette demoiselle, et lui dit qu'ils venaient pour la consulter; que ladite demoiselle Le-Normand répondit qu'elle était occupée dans le moment; qu'il croit même qu'elle dit qu'elle faisait son courier; qu'enfin elle dit à lui et à son ami qu'ils reviendraient un jour qu'elle a fixé, qu'il croit pouvoir se rappeler être le lundi suivant. Que ce lundi suivant, M. de *Quab***** était venu prendre lui déposant, vers les dix à onze heures avant midi, ils furent de suite ensemble chez la demoiselle Le Normand ; qu'ayant frappé à la porte de son appartement, elle ouvrit et invita le déposant et son ami à s'asseoir; que s'étant assis près d'une table ronde, la demoiselle Le Normand s'y assit de même ; que la demoiselle Le Normand avait devant elle deux jeux de cartes ordinaires et un jeu de *tharot*; qu'elle débuta par demander à son ami et à lui déposant quel jeu ils voulaient, si c'était celui de dix, vingt, ou trente francs ? Que lui déposant répondit que celui de dix suffirait; que ceci fini, la demoiselle Le-normand battit les cartes, que cette demoiselle fit couper de la main gauche ; que cette demoiselle, ayant rangé et inspecté ses cartes, prescrivit à lui déposant d'en prendre toujours de la main gauche; après, cette demoiselle prononça et dit beaucoup de choses, que lui déposant ne se rappelle plus, à la réserve cependant qu'elle dit à lui déposant qu'il avait perdu quelqu'un de sa famille, et qu'il perdrait une autre personne de sa famille avant le mois de février; que ces dires firent sur lui si peu d'impression qu'il prit occasion de rire dans l'instant même de ce que

lui disait la demoiselle Le Normand, qu'il se remarierait un jour, lui déposant étant marié. Que lui déposant prit le parti de partir, après que M. de *Quab***** avait, d'après le taux fixé par la demoiselle Le Normand, mis sur la table, en sa présence, un napoléon, ce qui faisait dix francs pour chacun d'eux.

Et après lecture, le déposant a persisté, signé et requis taxe, que nous lui avons octroyée à septante demi cent.

Le déposant ajoute qu'il se rappelle que la demoiselle Le Normand lui a dit entre autres qu'à l'âge de 37 ans il serait un homme *fort* et puissamment riche.

Et après lecture, il a persisté, a signé,

Signé Léop** Stev**, F. Bosquet, J. Greindl.

Comparut le témoin suivant, lequel ayant prêté le serment requis, a dit se nommer Pierre-Joseph *Ghisl*** *Cro*****, âgé de quarante-un ans, demeurant à Bruxelles, directeur des droits d'entrée et de sortie, et n'être parent, ni allié, ni serviteur des parties; lequel a déposé comme suit * :

Que lors du premier séjour de la demoiselle Le Normand à Bruxelles, il y a deux ou trois ans, il fut la trouver à son logement hôtel de *Belle-Vue*; que lorsqu'il fut ainsi chez elle, ce n'était nullement dans la croyance qu'elle possédait des notions extraordinaires; mais uniquement pour juger par lui-même si les prophéties qu'on lui attribuait étaient l'effet seul d'un délire d'imagination, ou si elle avait assez de pénétration pour dire, au vu des figures, ce qu'un vieux pouvait avoir fait, et ce qu'un jeune pouvait faire; qu'il a voulu voir aussi si elle nuançait les promesses et les malheurs d'après la mollesse et la vivacité apparente des person-

* M. Cro*** a déclaré au tribunal de Louvain, ainsi que devant la cour supérieure de Bruxelles, qu'il était tout-à-fait étranger à cette rédaction; qu'il avait visité la demoiselle Le Normand comme on va visiter un artiste célèbre; qu'il ne fut point trompé dans son attente et s'amusa beaucoup à causer avec elle, et d'autant plus que la mémoire de la demoiselle Le Normand lui fournissait une foule d'anecdotes peu connues et très-intéressantes.

nages ; que, trompé dans son attente au seul aspect de la demoiselle Le Normand, il s'est amusé à la plaisanter sur sa patience à arranger ses longues cartes, chargées d'hiéroglyphes, sur chacune desquelles elle a débité, en présence de lui déposant, beaucoup de *misères* avec une volubilité de langue trop grande pour qu'elle laissât au déposant le temps de faire les remarques qu'il croyait qu'elle aurait faites; il ne fit aucune question à la demoiselle Le Normand, laquelle a eu assez d'esprit pour réciter un monologue appliqué au moment ; que lui déposant a cru que le *bavardage* de la demoiselle Le Normand était assez payé par une somme de dix francs qu'il mit sur la table, en présence de la demoiselle Le Normand, mais sans aucune demande de la part de la demoiselle Le Normand.

Et après lecture, a le déposant signé, et n'a requis taxe.

Approuvé la rature des quatre mots et le renvoi.

Signé P.-J. Cro***, F. Bosquet, J. Greindl.

L'an mil huit cent vingt-un, le 20 avril, comparut le témoin suivant : lequel, ayant prêté le serment requis, a dit se nommer Adolp** Goup*** de *Quab*****, âgé de vingt-cinq ans, demeurant à Bruxelles, place St-Michel, rue des Roses, chez M. Okel**, rentier, sans profession, et n'être parent, ni allié, ni serviteur des parties, lequel a déposé comme il suit :

Qu'ayant lu les ouvrages de la demoiselle Le Normand, il eut l'envie de la connaître; que joint à cela le bruit qu'elle faisait dans le monde, comme personne extraordinaire, fit naître cette envie; que, sous ce rapport, il fut un jour la trouver, accompagné du sieur Stev***, logé rue des Petits-Carmes; que la demoiselle Le Normand, alors occupée à écrire dans une chambre de l'hôtel *Belle-Vue*, où elle était logée, dit à lui déposant et au sieur Stev*** de revenir le lundi suivant; qu'alors, disait-elle, elle serait visible depuis neuf heures; que le lundi fixé par la demoiselle Le Normand étant arrrivé, lui déposant fut avec le sieur Stev*** chez ladite Le Normand; que lui déposant lui dit

qu'il venait la trouver pour savoir par elle ce qui devait lui arriver ; que lui déposant ne saurait plus se rappeler tout ce que lui dit la demoiselle Le Normand. Du reste, la déposition du témoin étant la même que celle du sieur Léopold Stev***, dont il était accompagné, déposition consignée au présent cahier d'informations, sous le numéro d'hier dix-neuf du présent mois d'avril, nous lui en avons donné lecture, le témoin y a persisté, signé et requis taxe, que nous lui avons octroyée à septante demi cent.

Signé Goup***, de Quab****, F. Bosquet, J. Greindl.

L'an mil huit cent vingt-un, le vingt-un avril, à dix heures avant midi, comparut le témoin suivant, lequel, ayant prêté le serment requis, a dit se nommer Charles-Joseph-Ignace, vicomte du To***, âgé de soixante-six ans, demeurant à Bruxelles, place St-Michel, n°. 583, propriétaire, sans profession, et n'être parent, ni allié, ni serviteur des parties, lequel a déposé comme il suit :

Que passé deux ans, ou environ, sans pouvoir préciser l'époque plus particulièrement, ayant su que la demoiselle Le Normand était à Bruxelles, et qu'elle passait généralement pour avoir un pouvoir extraordinaire et inconnu, et prédire l'avenir, il fut la trouver à l'hôtel de *Belle-Vue*, où elle était logée; qu'introduit dans l'appartement de la demoiselle Le Normand, cette femme débuta par lui dire : « Vous venez sans doute, Monsieur, faire tirer votre horoscope »; que lui déposant ayant répondu affirmativement, la demoiselle Le Normand le fit asseoir; qu'elle lui demanda les noms du déposant; que d'après que celui-ci lui dit qu'il se nommait *Charles*, elle répondit que c'était assez, qu'elle ne devait pas en savoir davantage; qu'alors la demoiselle Le Normand prit la main droite du déposant, en examina le dedans, et tira, avec l'ongle de son pouce, une ligne dans la main du déposant : qu'ensuite la demoiselle Le Normand prit un jeu de *tharot*, le mêla et fit couper par trois fois, en lui recommandant toujours de le faire de la main gauche; que ceci fait, la demoiselle Le Normand prit

deux jeux de cartes ordinaires ; qu'elle battit également ces cartes, et fit encore couper le déposant, toujours de la main gauche ; qu'alors la demoiselle Le Normand prononça et dit à lui déposant : *Monsieur, vous vivrez long-temps ; vous avez fait beaucoup de bienfaits, et vous avez rencontré beaucoup d'ingrats* ; *vous irez, avant votre mort, trois fois dans la capitale de France* ; que, sur ce, lui déposant lui observa qu'il avait été une fois à Paris, et qu'il ne croyait plus être dans le cas d'y retourner jamais ; que la demoiselle Le Normamd persista toujour à dire qu'il serait dans la position d'y devoir encore aller trois fois ; que la demoiselle Le Normand finit en disant à lui déposant : « Monsieur, vous êtes un homme généreux. Que lui déposant, sentant ce que cela voulait dire, pensa de suite en lui-même qu'il allait donner à la demoiselle Le Normand la mesure de sa générosité ; il prit de suite hors de sa poche deux pièces de cinq francs qu'il déposa là, et partit *.

Après lecture, le déposant a persisté, signé et déclaré ne vouloir taxe. *Signé* le vic. DU To***, J. GREINDL, F. BOSQUET.

Comparut le témoin suivant, lequel, ayant prêté le serment requis, a dit se nommer Jean-Baptiste Redel****, âgé de trente-trois ans, demeurant à Bruxelles, rue du Chêne, chez ses parens, propriétaire, sans profession, et n'être parent, ni allié, ni serviteur des parties ; lequel a déclaré ce qui suit :

Que passé un à deux ans, sans pouvoir plus spécialement déterminer l'époque il fut, accompagné de M. Cro**, directeur des droits d'entrée, de sortie et d'accises, chez la demoiselle Le Normand, logée alors à l'hôtel de Belle-Vue ; qu'introduits dans l'antichambre, ils y restèrent pendant plus d'un quart-d'heure à attendre qu'ils fussent introduits chez la demoiselle Le Normand ; que dans cette antichambre se trouvaient M. de K***, aide-de-camp, et un autre monsieur qu'il ne connaît pas ; que c'est dans la chambre de la demoiselle Le Normand, où elle était assise devant

* Ce témoin, comme beaucoup d'autres, s'est récrié hautement devant le tribunal de Louvain, ainsi que devant la cour supérieure de Bruxelles, sur l'inexactitude de ses dires.

une table, que lui déposant lui dit qu'il venait pour la consulter; que par cette demande, lui déposant entendait se faire dire la bonne aventure, et savoir ce qu'il avait à espérer et ce qu'il devait craindre pour l'avenir; que lui déposant se rappelle que la demoiselle Le Normand lui dit qu'il se marierait, qu'il avait pour lui une étoile heureuse pour l'an vingt, et qu'il serait dans son plus grand éclat l'an vingt-sept; que cette demoiselle lui fit sa réponse après qu'elle eut battu un jeu de grandes cartes que lui déposant ne connaît pas, marquées de plusieurs figures, notamment d'attributs : que la demoiselle Le Normand, après avoir battu les cartes, les avait fait couper, par lui déposant, de la main gauche; que ceci fait, le déposant lui déposa, *peut-être*, deux pièces de *cinq francs* qu'il plaça sur la table, près de la demoiselle Le Normand; qu'il croit se rappeler que M. Cro** lui a dit que c'était aussi la somme de *dix francs* qu'il avait donnée à la demoiselle Le Normand.

Vu après lecture, a le requérant persisté, signé et requis taxe, que nous lui avons octroyée à septante et demi-cent.

Signé J.-B. DE REDEL****, F. BOSQUET, J. GREINDL.

L'an mil huit cent vingt-un, le deux mai à neuf heures avant midi, par-devant nous Joseph Greindl, juge d'instruction de l'arrondissement de Bruxelles, assisté de M. Bosquet, notre greffier, comparut le témoin suivant, lequel a dit se nommer Iris... vicomtesse de Ha***, âgée de vingt-quatre ans, demeurant à Bruxelles, chez ses parens, rentière, sans profession, et n'être parente, ni alliée, ni servante des parties, laquelle a déposé ce qui suit :

Que, lors du premier séjour de la demoiselle Le Normand à Bruxelles, il y a deux ans, elle fut chez cette demoiselle, logée alors à l'hôtel de *Belle-Vue*; que, cédant à l'impulsion générale qui poussait tout le monde vers cette femme, elle se laissa entraîner, comme beaucoup de personnes de son sexe, très-respectables, et fut, par un motif de simple curiosité, une fois chez cette femme; qu'elle était accompagnée de M. de Piv.*** et de la demoiselle Husx***; que lorsqu'elle s'est aussi présentée chez la demoiselle Le Normand, on la fit revenir, ladite dame prétendant

qu'elle ne pouvait recevoir, devant aller, disait-elle, dîner en ville; qu'elle retourna chez la demoiselle Le Normand avec les personnes susdites; qu'elle ne saurait plus se rappeler ce qu'elle a demandé à la demoiselle Le Normand, ni ce que cette demoiselle lui a répondu; qu'elle déposante ne se rappelle plus ce qui a été payé à la demoiselle Le Normand; qu'elle déposante ne donna aucun argent à cette demoiselle; que c'est une des personnes dont elle était accompagnée qui a payé; mais qu'elle ne saurait de même se rappeler que la demoiselle Le Normand ait demandé quelque chose; qu'elle déposante ne se rappelle nullement avoir été une autre fois chez la demoiselle Le Normand; qu'elle a fait très-peu de cas de la démarche qu'elle a faite d'aller chez cette demoiselle, chez laquelle il était de mode et de ton d'aller.

Et après lecture, a la déposante persisté, signé et requis taxe.

Signé IRIS. DE HA***, F. BOSQUET, J. GREINDL.

L'an mil huit cent vingt-un, le trois mai, par-devant nous Joseph Greindl, juge d'instruction à Bruxelles, assisté de M. Bosquet, notre greffier, comparut le témoin suivant, lequel, ayant prêté serment de dire vérité, a dit se nommer Thérèse-Sophie de Lig***, âgée de trente ans, demeurant à Bruxelles, chez M. le comte Bal*** de la To**, au Parc, femme de chambre; et n'être parente, ni alliée, ni servante des parties, laquelle a déposé ce qui suit:

Que passé trois mois ou environ, une montre empaquetée destinée à être adressée à l'étranger, appartenant ladite montre à ses maîtres M. et Mme de Bal*** de la T., s'est trouvée égarée dans la maison; que lesdits maîtres, devant croire que cette montre était volée, ne savaient sur qui dans la maison faire planer leurs soupçons; qu'elle déposante, nouvellement entrée dans ce service, imagina, pour pouvoir découvrir la personne qui aurait pu être coupable, d'aller consulter la demoiselle Le Normand; qu'à cet effet, elle déposante se concerta avec une demoi-

selle Charlotte Dur***, laquelle avait été femme de chambre chez M. de Bal*** de la To**; qu'elle déposante, accompagnée de cette demoiselle Dur***, se rendit, il y a cinq semaines à peu près, chez la demoiselle Le Normand; que le jour précédent elle déposante était allée à l'hôtel de Belle-Vue, où logeait cette demoiselle, demander l'heure et le jour où elles pouvaient être admises; qu'on lui dit là qu'elles pourraient revenir le lendemain vers onze heures; qu'enfin le lendemain elle fut avec ladite demoiselle, vers onze heures du matin, à l'hôtel de Belle-Vue, où elles furent admises chez la demoiselle Le Normand, après avoir fait antichambre pendant un quart d'heure; qu'admises ensemble elles dirent à la demoiselle Le Normand qu'elles venaient pour pouvoir retrouver un objet égaré qu'on soupçonnait volé; qu'elle déposante et la demoiselle Dur*** se sont annoncées comme filles de service * venant pour récupérer un objet volé ou égaré dans leur service; que la demoiselle Le Normand leur dit que cet objet se retrouverait; que la demoiselle Le Normand leur demanda si elles voulaient le tour de dix francs, de vingt francs ou de quarante francs; qu'elle déposante répondit que le tour de dix francs suffisait; que la demoiselle Le Normand leur dit que cet objet était dans un petit paquet, à quoi elle déposante observa que c'était effectivement une montre empaquetée de manière à faire un petit paquet; que la demoiselle Le Normand battit des cartes parmi lesquelles un *jeu de tharot;* qu'enfin, après avoir fait couper toujours de la main gauche, la demoiselle Le Normand mit le calme dans l'esprit d'elle déposante, en lui disant que l'objet égaré n'était ni au Lombard ni chez un orféyre, qu'il serait replacé ou reporté par un domestique ou par un commissionnaire avec le temps. Qu'en acquit du tour de dix francs que la demoiselle Le Normand venait de faire, elle

* Ces deux demoiselles ont déclaré que c'était leur maître, M. le comte Bal** de la To**, qui les avait engagées à venir consulter la demoiselle Le Normand, et leur avait même dit: *Je vous rembourserai.*

déposante tira de sa poche deux pièces de cinq francs qu'elle déposa sur la table en face de la demoiselle Le Normand; que ceci fait, elle déposante et la demoisselle Dur*** partirent. *

Et après lecture a la déposante persisté, signé et requis taxe, que nous lui avons octroyée à quarante-sept cent.

Signé, Sophie de LIG***, F. BOSQUET, J. GREINDL.

M. le comte de Jum***, âgé de quarante-six ans, demeurant à Bruxelles, rue du Rembroux, propriétaire.

Que passé deux ans et quelques mois, qu'il croit pouvoir se rappeler, cédant à la manie du jour, dans l'intention seule de s'amuser, il fut avec les demoiselles de Ha** et Stap***, chez la demoiselle Le Normand, logée alors à l'hôtel de Belle-Vue; qu'introduits chez la demoiselle Le Normand, elle leur demanda s'ils voulaient la grande ou la petite cabale; que lui déposant ayant dit que la petite cabale suffisait, la demoiselle Le Normand battit des cartes et fit d'autres *jongleries*, que le déposant ne se rappelle pas; qu'il ne se rappelle de même plus ce que cette demoiselle Le Normand lui dit; que lui déposant tira de sa poche un napoléon, qu'il déposa sur la cheminée en présence de la demoiselle Le Normand, qui a dû le voir; que lui déposant n'a plus retourné et qu'il n'a jamais fait de cela qu'un objet de pure plaisanterie; qu'il doit se rappeler, qu'il se rappelle que dans tout ce que la demoiselle Le Normand lui dit il n'y avait cependant rien qui pût l'alarmer ou l'inquiéter.

Et après lecture, le déposant a signé et a requis taxe.

Signé, DE JUM***, L. BOSQUET, J. GREINDL.

* Les demoiselles de Lig*** et Duri***, soit devant le tribunal de Louvain, soit devant la cour supérieure de Bruxelles, ont observé que leurs dépositions étaient de tout point en opposition avec ce que l'on voulait bien leur faire dire ici. Il paraîtrait prouvé, d'après les observations unanimes de la plupart des témoins, que l'on était loin de présumer que cette procédure verrait le jour; sans cela on aurait pu s'attacher davantage à sa rédaction, etc., etc.

L'an mil huit cent vingt-un, le 4 mai, à dix heures avant midi, comparut le témoin suivant : lequel, ayant prêté le serment requis, a dit se nommer Charlotte Dur***, âgée de quarante-un ans, demeurant à Bruxelles, rue d'Isabelle ; qu'elle a été femme de chambre de la comtesse Bal*** de la T***, pendant dix-sept ans, qu'elle est sortie de ce service il y a trois mois et demi ; que quoiqu'elle fût sortie de cette maison elle y allait encore, ayant été et continuant d'être accueillie ; que la femme de chambre qui lui a succédé est la demoiselle Thérése-Sophie de Lig***, qui y est encore aujourd'hui ; que quelque temps après sa sortie de ce service, elle déposante eut occasion de savoir qu'une montre renfermée dans une petite boite, telle qu'une boîte à pillules, s'etait trouvée égarée, etc. Le surplus de la déposition de la demoiselle Charlotte Dur*** coïncide avec celle de mademoiselle de Lig***.

Arrêt de la cour supérieure de justice séante à Bruxelles, chambre des mises en accusation, du 18 mai 1821.

Vu les pièces de la procédure instruite par le juge d'instruction du tribunal de première instance de l'arrondissement de Bruxelles, province du Brabant méridional, à charge de la nommée Marie-Anne Le Normand, prévenue d'escroqueries ;

Ouï le rapport fait à la chambre des mises en accusation par M. de la Coste, substitut de M. le procureur général, et vu son réquisitoire dont la teneur suit :

Le procureur général, vu les pièces de la procédure instruite à charge de la nommée Marie-Anne Le Normand, âgée de quarante-neuf ans, native d'Alençon, département de l'Orne, royaume de France, se disant auteur-propriétaire de divers ouvrages, demeurant à Paris, et actuellement détenue à la maison d'arrêt de Bruxelles ;

Prévenue d'escroqueries à l'aide de manœuvres frauduleuses, pour persuader l'existence d'un pouvoir ou d'un crédit imagi-

naire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès ou de tout autre événement chimérique;

Délit prévu par l'article 405 du Code pénal;

Vu l'ordonnance de la chambre du conseil du tribunal de Bruxelles, rendue le 8 mai 1821, laquelle ordonnance déclare que les faits dont est prévenue ladite Le Normand sont prévus par l'article 479, n.° 7, du Code pénal, *et que ces contraventions n'ont pas été accompagnées des circonstances propres à appliquer à la prévenue les dispositions de l'article 405 dudit Code, et renvoie en conséquence ladite Le Normand par-devant le tribunal de simple police de Bruxelles*;

Le procureur du roi a formé opposition contre cette ordonnance, le 9 du même mois; attendu que cette opposition a été faite dans le délai prescrit par la loi, il requiert qu'il plaise à la cour recevoir ladite opposition, et y faisant droit;

Attendu, en fait,

Que la demoiselle Le Normand a fait deux différens séjours à Bruxelles, l'un en 1819 ou à la fin de 1818, et l'autre pendant le courant de la présente année 1821;

Qu'elle s'est fait annoncer dans les journaux comme donnant des audiences réglées à ceux qui voudraient lui parler, et que pour que l'on ne pût pas se tromper sur le but mystique de ces audiences elle avait fait imprimer dès 1818 (erreur, c'est en octobre 1819), un ouvrage qui, sous le titre de *la Sibylle au congrès d'Aix-la-Chapelle*, était propre à faire croire aux esprits crédules qu'elle était douée d'un pouvoir surnaturel; qu'elle avait des entretiens avec le *génie Ariel*, qu'elle possédait un *talisman precieux*, une *loupe magique*, une *flèche d'Abaris*;

Que dans son premier et son second séjour dans cette ville elle a reçue chez elle un grand nombre de personnes qui venaient la consulter, se faire dire la bonne aventure, tirer leur horoscope, et connaître soit les personnes qui leur avaient enlevé de certaines choses, soit les moyens de récupérer les objets volés ou perdus; qu'elle a reçu à cet effet des sommes plus ou moins

considérables ; savoir : soixante-dix francs environ de la dame de Per*****, et dix ou vingt francs des personnes ci-dessous nommées :

Les sieurs de Lan** *, Cro***, Ste****, de Quab***, du To*** , Redel**, de Jam****, la demoiselle de Lign***, et quelques Anglais et Anglaises ;

Qu'elle prévint même les sieurs Stev****, de Quab** , de Lan***, et les demoiselles Lig*** et Dur*** , qu'elle avait trois jeux ou tours , dont un à dix francs , un à vingt francs et un autre plus cher , et que ce ne fut qu'après s'être assurée du paiement d'un de ces jeux , qu'elle commença sa prétendue opération cabalistique ;

Que dans son second séjour en cette ville , elle a surtout abusé de la crédulité du tapissier de Lan*** et des femmes de chambre de Lig*** et Durie*** ; savoir :

1° Dans le courant du mois d'avril 1821 , elle se fit remettre une somme de dix francs du nommé J. B. de Lan*** , marchand tapissier de cette ville , en lui persuadant qu'au moyen de ses procédés mystérieux , savoir , en battant des cartes et notamment un *jeu de tharot* , en faisant couper plusieurs fois ces jeux de la main gauche , en les arrangeant d'une certaine façon , en regardant les lignes des mains et en faisant d'autres simagrées de cette espèce , elle pourrait , par son pouvoir ou son crédit imaginaire , lui faire retrouver les rideaux qu'il avait perdus et lui en faire découvrir le voleur ;

2° Dans le courant de la même année 1821 , elle se fit remettre , à l'aide des mêmes moyens , une somme de dix francs de la femme de chambre de Lig*** , en lui persuadant qu'elle aurait le pouvoir de faire retrouver une montre égarée et d'en faire connaître le détenteur ;

Attendu , en droit ,

Que toutes les lois anciennes punissaient les prétendus sorciers des peines les plus sévères, les Romains les punissaient de la peine capitale (J. de publ. judic.) , les Français des peines plus grandes

(édit du mois de juillet 1682), et l'ancienne législation belgique, de la peine de mort (de Gheweit, un, deux, pages 279 et 280, art. 5, 7, 8) ;

Que si la nouvelle législation s'est contentée par l'article 479, n° 7, du Code pénal, de punir ces imposteurs des peines de simple police, cette disposition est bien loin d'exclure l'application de l'art. 405 du même Code à ceux qui joignent l'escroquerie au prétendu art divinatoire;

Que c'est dans l'esprit de cette distinction que l'art. 479, n° 7, ne prononce qu'une amende contre ceux qui font seulement le métier de deviner ou pronostiquer, tandis que l'article 405 du même Code prononce un emprisonnement et une amende considérable contre ceux qui emploient des manœuvres frauduleuses pour s'approprier des fonds d'autrui ; que battre les cartes, les faire couper de la main gauche, regarder les lignes des mains, se servir des cartes de *tharot*, peu connues du vulgaire, remplir les gazettes de son nom, publier des ouvrages mystérieux, et tout cela pour persuader l'existence d'un pouvoir imaginaire, soit pour prédire les événemens heureux ou malheureux, soit pour faire retrouver des objets volés ou perdus, ou pour faire découvrir les personnes qui se sont emparées de ces objets, sont autant de manœuvres frauduleuses qui constituent le délit d'escroquerie prévu par l'art. 405 ; comme dans l'espèce on s'est fait délivrer, à l'aide de ces moyens, différentes sommes d'argent par ceux qui étaient dupes de toutes ces jongleries (Code pénal de Syrey, annoté art. 405, nos 25 et 29); que cet article a été applicable plusieurs fois à des faits de même nature, soit depuis le Code de brumaire qui porte une définition semblable de l'escroquerie ;

1° A une personne qui avait vendu le secret de gagner aux jeux de hasard;

2° A un prêtre qui avait fait des prières et des actions magiques, sous prétexte d'obtenir la guérison d'un homme hypocondriaque ;

3° A la nommée Catherine Loup, laquelle disait la bonne-aventure et persuadait qu'elle pouvait guérir les malades au moyen de certaines pratiques superstitieuses (arrêt du tribunal de police correctionnelle de Bruxelles, du 5 octobre 1815, confirmé ensuite en appel); que les manœuvres employées par la demoiselle Le Normand étaient telles qu'elle avait abusé de la crédulité non seulement d'un tapissier et d'une femme de chambre, mais encore de personnes *d'un rang beaucoup plus élevé* ;

Que l'on ne peut pas supposer que ladite Le Normand, abusant la crédulité de ces personnes, se fit illusion à elle-même sur la fausseté de l'espérance ou des craintes qu'elle leur donnait (Syrey, *ibid.*, n.° 15);

Considérant qu'il résulte de toutes ces différentes propositions, tant en fait qu'en droit, que ladite Le Normand est prévenue d'avoir, vers la fin de 1818, ainsi que dans le courant de 1821, employé des manœuvres frauduleuses, soit par des appels à la crédulité insérés dans la gazette, soit par la distribution du livre mystique intitulé *la Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad*, soit par des pratiques cabalistiques, telles que de battre les cartes, de les distribuer dans un certain ordre, de les faire couper de la main gauche, de regarder les lignes des mains, de se servir d'un *jeu de tharot*, peu connu du vulgaire, d'annoncer trois jeux, tours ou cabales, pour persuader l'existence d'un pouvoir ou d'un accident, ou de tout autre événement chimérique, et de s'être ainsi fait remettre des sommes plus ou moins fortes de cette dame Per***, des sieurs de Lan**, Cro***, Stev***, de Quab***, du To***, de Redel***, et des demoiselles Lig** et Duri** ; et d'avoir par conséquent escroqué partie de la fortune de ces différentes personnes ;

Considérant que ces faits constituent des délits prévus par l'art. 405 du Code pénal, et que les charges sont suffisantes pour motiver la mise en jugement de la prévenue ;

Vu l'article 230 du Code d'instruction criminelle ;

Requiert qu'il plaise à la cour, faisant droit à l'opposition formée le 9 mai 1821, par M. le procureur du roi de Bruxelles, contre l'ordonnance de la chambre du conseil du même tribunal, en date du 8 du même mois de mai 1821, déclarer ladite opposition bien fondée; en conséquence annuler ladite ordonnance de la chambre du conseil du tribunal, susdatée, et renvoyer, sur le pied du présent réquisitoire et dans les liens du mandat de dépôt sous le poids duquel elle se trouve, la susnommée Marie-Anne Le Normand, plus amplement qualifiée ci-dessus, par-devant le tribunal de police correctionnelle de l'arrondissement de Louvain, pour y être jugée conformément à la loi, sur les délits mentionnés audit réquisitoire; ledit réquisitoire est signé par le substitut susdit.

Lecture donnée par le greffier, en présence dudit substitut, des pièces du procès et de deux mémoires justificatifs présentés au premier juge, pour et au nom de la prévenue, lesquelles pièces du procès et mémoires, ainsi que ledit réquisitoire, ont été laissés sur le bureau.

Ledit substitut du procureur général et le greffier s'étant retirés, et délibérant sur le tout,

La cour donne acte au ministère public de son réquisitoire, et, déterminée par les motifs y énoncés, reçoit l'opposition formée, le 9 mai du présent mois, par le procureur du roi près le tribunal de première instance de l'arrondissement de Bruxelles, à l'ordonnance qui renvoie ladite Marie-Anne Le Normand devant le tribunal de simple police de Bruxelles, rendue par la chambre du conseil dudit tribunal de première instance, en date de la veille, 8 mai présente année, et faisant droit à cette opposition, la déclare fondée; annulle par suite la même ordonnance; et, en exécution de l'article 232 du Code d'instruction criminelle,

Renvoie ladite Marie-Anne Le Normand, plus amplement qualifiée ci-dessus, en l'état d'arrestation dans lequel elle se trouve, avec les pièces de la procédure, par-devant le tribunal

de police corectionnelle de l'arrondissement de Louvain, pour y être jugée sur les délits d'escroquerie qui lui sont imputés;

Charge M. le procureur général de l'exécution du présent arrêt, à quelle fin expédition lui en sera transmise avec les pièces du procès.

Ainsi fait à Bruxelles, le 18 mai 1821, en la chambre des mises en accusation, où étaient présens MM. Cuylen, f. de président, Willem, Vanderbelin, de Burtin, Volckeink, conseillers, qui ont signé la minute de l'arrêt.

Pour copie conforme délivrée au ministère public,

Le greffier de la cour supérieure de Bruxelles,

Signé, COLBERK.

Mandat de comparution, pro justitia, *arrondissement de Louvain.*

A la requête du ministère public près le tribunal de première instance séant à Louvain; et en vertu de l'arrêt de la cour supérieure de justice séante à Bruxelles, chambre des mises en accusation, du 18 mai de la présente année, et dont copie précède, soit donné assignation à mademoiselle Marie-Anne Le Normand, âgée de 49 ans, native d'Alençon, département de l'Orne, royaume de France, demeurant à Paris, actuellement détenue à la maison d'arrêt de Louvain, à y comparaître jeudi, 7 juin 1821, pour y répondre sur les faits à elle imputés, et les conclusions à prendre par le ministère public, comme prévenue d'escroqueries ci-dessus plus amplement détaillées.

Fait au parquet, à Louvain, ce 29 mai 1821.

Signé, VANDERVEKEN.

L'an 1821, le 30 mai, en vertu du réquisitoire ci-dessus, je soussigné, François Vandenbrulle, huissier près le tribunal de première instance séant à Louvain, y domicilié rue de Malines, nº 5, ai cité la personne y mentionnée en parlant à sa personne, ou disant l'être, à comparaître, le 7 du mois de juin 1821, à neuf heures du matin, à l'audience publique et

correctionnelle du tribunal de première instance séant à Louvain, rue Neuve, afin d'y répondre comme prévenue d'escroquerie, et sur les conclusions à prendre par le ministère public, la sommant de comparaître sous peine portée par la loi; et à cette fin, j'ai laissé à la citée, en parlant comme dessus, copie tant dudit réquisitoire que de mon présent exploit, ainsi que de l'arrêt du 18 mai de la présente année, dont le coût est de deux francs quatre-vingt centimes.

Signé, VANDENBRULLE.

Louvain, 30 mai 1821.

Mademoiselle, en réponse à votre lettre, que j'ai reçue ce jour, j'ai l'honneur de vous dire que je m'empresserais avec plaisir de vous délivrer copie des déclarations écrites des témoins qui ont été entendus dans votre procès; mais l'article 56 du décret impérial du 18 juin 1811 défend aux greffiers de délivrer aux parties, en matière de police corectionnelle et de simple police, expédition ou copie des pièces, sans une autorisation expresse du procureur-général, et permet seulement de leur délivrer expédition de la plainte, de la dénonciation, des ordonnances et des jugemens définitifs.

Je ne puis donc, mademoiselle, satisfaire à votre demande, tant que l'autorisation susmentionnée n'est pas accordée *.

Le greffier du tribunal de première instance à mademoiselle Le Normand.

Signé, HUYBRECHTS.

Louvain, le 2 juin 1821.

Mademoiselle, j'ai vu M. le procureur du roi, ainsi que je l'avais dit à votre femme de chambre; il n'est plus possible de remettre

* J'écrivis de suite à M. le procureur-général pour vouloir bien ordonner de me faire délivrer les pièces nécessaires pour établir ma défense. S. Exc. ne daigna point me répondre, j'obtins seulement l'insigne faveur, la veille du jugement, de prendre note au greffe des dépositions des témoins.

la cause, attendu que les témoins sont déjà cités... Il est important que vous préveniez mon confrère Verhacgen pour qu'il arrive ici. Je regrette, mademoiselle, de ne pouvoir me rendre à votre invitation : je suis obligé de sortir de ville pour affaires pressantes.

Votre très-humble, etc.

Signé, DUBOIS.

(Les pièces sont à l'inspection de M. Verhacgen.)

Audience du 7 juin 1821.

Considérant que le deuxième membre de la conclusion subsidiaire de la prévenue a été évacué à l'audience, considérant que l'objet du premier membre de ladite conclusion subsidiaire vient à cesser par le présent jugement ;

Considérant au fond qu'il résulte de l'instruction de la procédure et des dépositions des témoins produits et entendus à cette audience, que pendant le séjour de la prévenue en la ville de Bruxelles, vers la fin de 1818 et 1819, et dans la courant de la présente année, ladite prévenue, en se vantant dans des écrits publics (*la Sibylle au congrès d'Aix-la-Chapelle*) d'être en correspon. dance avec l'esprit *Ariel*, de posséder les *flèches d'Abaris*, une *loupe magique*, et un *talisman précieux*, a employé des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'un pouvoir et d'un crédit imaginaires ; que par ce moyen, par le mélange et la coupe de cartes inconnues au vulgaire, par des opérations de chiromancie et par les prédictions qu'elle en tirait, elle a fait naître à l'égard de différentes personnes l'espérance et la crainte de succès, accidens, événemens chimériques, et que, par ces mêmes moyens, elle s'est fait remettre d'elles des fonds et a ainsi escroqué une partie de leur fortune, et notamment de Ch. Joseph-Ignace Du To**, en 1818, une somme de dix francs ; de Jean-Baptiste Redelb***, pareille somme de dix francs, en 1818 ; de Françoise J. A. V. de Per**, vingt francs et deux louis d'or (consultation écrite) ; d'Adolphe Goup* de Quab**, dix francs ; pareille somme de Jean-Baptiste de Lan*** et de Thérèse de Lig***.

En vertu des articles 405 et 52 du Code pénal, et de l'art. 194 du Code d'instruction criminelle, le tribunal condamne Marie-Anne Le Normand à un an d'emprisonnement, par corps, et à une amende de vingt-trois florins soixante-deux centimes et demi, et aux frais de la procédure.

QUATRIÈME CHAMBRE DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Audience du 27 juillet 1821.

Arrêt de la cour supérieure de justice séante à Bruxelles,

Qui casse le jugement rendu à Louvain le 7 juin dernier contre la demoiselle Marie-Anne Le Normand, jugement rendu en contravention de l'art. 479, le seul applicable à la cause plaidée devant la cour. Il est bien prouvé que les sommes reçues par la demoiselle Le Normand (114 fr.) lui ont été données comme salaire ou cadeau, ainsi que l'ont attesté tous les témoins entendus à cette audience. Ainsi donc l'art. 405 du Code des délits et des peines n'a pu figurer que par erreur dans cette procédure. Il est reconnu que mademoiselle Le Normand a deviné *juste*. En conséquence, la condamnons à 15 fr. d'amende, ordonnons la saisie d'un jeu de *tharot*, et sa mise en liberté sur-le-champ. La cour donne acte au ministère public des réserves qu'il fait contre un Mémoire écrit et produit par ladite Le Normand pour éclairer ses juges; donne également acte à cette dernière des réserves qu'elle fait pour poursuivre ceux qui l'auront dénoncée, et obtenir contre eux réparation, dommages et intérêts, etc. Condamne mademoiselle Le Normand aux dépens des deux instances.

Le 28 juillet, à 10 heures précises du matin, je reçus le poulet suivant :

« Vous êtes invitée à vous présenter dans les vingt-quatre
» heures au bureau des actes judiciaires, rue Caillère-à-Pot,
» section 7, nº 1294, pour acquitter la somme de trente-huit
» florins, trente-trois centimes des Pays-Bas, pour amende et frais

» de justice prononcés à votre charge par arrêt de la cour supé-
» rieure de justice de cette ville, en date du 27 juillet, présent
» mois.

» Le présent avertissement donné pour éviter les frais de poursuite, à Bruxelles, le 28 juillet 1821.

Le receveur de l'enregistrement,

Signé, Oorlof.

MÉMOIRE JUSTIFICATIF

PRÉSENTÉ

PAR Mlle LE NORMAND,

AUTEUR PROPRIÉTAIRE,

Domiciliée à Paris, rue de Tournon, n° 5, de présent sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Bruxelles,

A MM. LES JUGES

du tribunal de première instance de cette ville.

Istuc est sapere, non quod ante pedes modo est
Videre, sed etiam illa quæ futura sunt
Prospicere.

Ce qui s'appelle être sage n'est pas seulement de considérer une affaire sous son véritable point de vue, c'est encore de prévoir ce qui doit en arriver.

TÉRENCE.

MESSIEURS,

Un auteur français bien riche en souvenirs est venu de nouveau poser le pied sur le sol de vos admirables contrées! déjà sa *muse* en avait chanté la richesse; elle avait peint, elle avait décrit les mœurs et la franchise hospitalière de ses heureux habitans.

La terra molle lieta e dilettosa,
Simili a se l'abitator produceva. *

(Tasse.)

Elle avait vanté la sagesse, la force et la douceur de son gouvernement. Que de fruits après tant de tourmentes s'était-elle plue à rassembler d'elle-même dans son opuscule du *Congrès d'Aix-la-Chapelle!* ils sont dus aux veilles du nouveau Charles v**, S. M. Guillaume Ier., de sa noble épouse et de ses enfans ; tous concourent à la fois au bien général des peuples et à la splendeur du royame des Pays-Bas ! ! !

Jusqu'à Thémis, à qui je m'étais plue à rendre mon hommage..., mais je suis sous l'empire de la balance, arrêtons-nous fort à propos...? Point de louange, elle me ferait soupçonner de crainte... C'est la justice seule que je réclame; j'ose l'invoquer; il me faut une *absoute générale*, et le triomphe m'attend ! ! !

Je jouis noblement de ma réputation ; c'est le fruit de mes veilles et de mes longs travaux ! elle doit m'être trop chère pour la laisser flétrir. Comme tant d'autres *auteurs*, j'ai aspiré à la gloire littéraire ; où je devais rencontrer des couronnes, j'ai trouvé un écueil ; mon vaisseau s'est brisé en rade, le pilote a abandonné son gouvernail ; mais il me reste des juges ! ! !

Considération publique, où êtes-vous dans ce moment? faveur si légère, pourquoi avez-vous si rapidement disparu pour moi? hier encore, *déesse coquette*, vous sembliez me favoriser ; aujourd'hui, je marche seule sur un terrain glissant... sans lumière et sans guide. Livrée à l'étendue de mes réflexions, je dois observer graduellement la marche d'une procédure qui n'offre pas d'exemples.

Heureusement, on n'invoquera pas au dix-neuvième siècle, comme au seizième, les témoignages des génies *Astaroth* et *As-*

* Cette terre riante et gracieuse produit des habitans qui lui ressemblent.

** Charles v, roi de France, sans sortir de son cabinet, faisait réussir ses desseins.

modée. Un nouveau Laubardemont * ne paraîtra pas à Bruxelles, pour venir tout exprès stimuler ou effrayer mes juges...

Minerve préside dans leur sanctuaire, et leur religion est trop éclairée pour ne pas me permettre de donner ici toute la latitude la *plus plénière* à ma noble et *si singulière défense !!!* .

Le prisonnier chargé de fers oublie quelquefois son cachot pendant son sommeil, et ne s'éveille que pour accuser son dénonciateur devant les mondes assemblés ; une noble pudeur m'empêche ici de décliner quel fut le mien!

Dans la chambre de réflexion (ou je suis depuis le 18 avril), l'épreuve de la grande patience a dû le faire connaître !!! ** il doit me savoir quelque gré de ma généreuse modération ; je laisse à qui de droit le soin de lui adresser les complimens les plus flatteurs... plus tard je pourrai, s'il m'en prend fantaisie, arracher le masque de l'intrigue ; il me suffit pour aujourd'hui de me désopiler la rate, en disant :

. . . . *Nullo thure litabis,*
Hæreat in stultis brevis ut semuncia recti:
Hæc miscere nefas ***.

* Laubardemont, avec douze autres juges, vint pour instruire le procès d'Urbain Grandier, curé de Saint Pierre de Loudun, accusé d'avoir ensorcelé les religieuses ursulines, dont il était le directeur ; après avoir entendu Astaroth, de l'ordre des Séraphins ; Asmodée, de l'ordre des Thrônes ; Néphatum, Cham, Uriel, de l'ordre des Principautés, on le condamna à être brûlé vif, comme coupable de magie et de possession.

(*Arrêts notables.*)

** Riez, riez, vous dont la nacelle vogue toujours sur une eau douce et tranquille ! Riez d'un malheureux qui, jeté en pleine mer et battu par les flots, cherche à s'accrocher aux herbes qu'il apperçoit sur les bords ; si vous partagez un jour son sort cruel, vous connaîtrez l'influence des chagrins sur les esprits mêmes les plus forts, et vous apprendrez que les premières consolations d'un infortuné naissent de cette faiblesse de cœur qui le mène à l'espérance.

(Année la plus mémorable de Kotzbue.)

*** Avec tous les sacrifices du monde, vous n'obtiendrez pas qu'un sot puisse avoir une once de bon sens : la sagesse ne s'allie pas avec la sottise.

Du reste, ensevelie pour ainsi dire dans mes pensées, incertaine je me laisse aller à une vague rêverie, qui bientôt fait naître en moi les idées les plus sombres et les plus mélancoliques. Le temps, dans son cours insensible, d'un pied lourd détruit tout dans l'univers; mais il a peine à adoucir les tourmens d'une âme qui sent si fortement la dignité de son être !

Je me demande à toutes les heures si c'est bien moi, moi, qui naguère rendis mes oracles dans le palais des rois..., et reçus au *Congrès d'Aix-la-Chapelle* la marque la plus insigne d'une auguste bienveillance, qui me retrouve aujourd'hui à Bruxelles, dans la maison d'arrêt, écrouée en vertu de l'article 405 du Code des délits et peines..., dont la malignité ou la stupidité pourrait me croire passible!!!

Le pensez-vous, Messieurs? oh! non assurément, et j'aime à rendre une justice trop éclatante à vos lumières *intuitives*; certes, vous êtes loin, dans votre sagesse, de m'appliquer ces propres paroles de l'Écriture :

Qui seminat iniquitatem metet mala,
Et virga iræ suæ consummabitur. *

Au contraire, Messieurs, la Vérité, cette fille de la raison, doit s'écrier, non du fond de son puits, mais bien par la notoriété publique : Vous pouvez appliquer hardiment cette autre citation, en faveur de l'opprimée :

Divinæ nuncia pacis. **

Veuillez, Messieurs, me prêter toute votre attention; je la réclame comme femme; j'en ai le droit comme étrangère : je suis

* Celui qui sème l'iniquité moissonnera le malheur, et il sera brisé par la verge de sa colère.

** Je porte le symbole de la paix.

ici sur la foi des traités; mon gouvernement ne peut souffrir une injustice, il est de sa dignité d'avoir les yeux sur moi, de me protéger!!! il est de mon devoir de m'en rendre digne, et de détruire entièrement tout cet échafaudage de mensonges obscurs, fruits si récens de la plus rare et de la plus inconcevable ineptie!!!

Je n'ai point passé à l'école de la vanité, Messieurs; j'ai su me garantir dans tous les temps du fléau de l'ambition : je n'ai donc point, dans les tristes lieux que j'habite, de leçons étrangères ni amères à recevoir.

Je dois à la réputation que se sont plus à me faire les plus grands de la terre, à mes nombreux amis, à ma qualité d'auteur, de vous faire bien connaître, et surtout de vous justifier, Messieurs, quelles étaient mes vues, mes rapports, et pourquoi j'ai dirigé mes pas vers une ville amie. Bruxellois! vous m'aviez si bien accueillie lors de mon séjour dans vos murs, à la fin de novembre 1818, que je n'ai pu résister au plaisir de vous revoir encore. Hélas! les hommes comme les états sont soumis à une destinée!

Pour se convaincre de ma moralité, il ne faut que feuilleter mes écrits; c'est l'histoire entière de ma vie. Lisez-la, Messieurs, et veuillez me répondre!

Mon existence ne repose point sur de *vaines et chimériques espépérances*. Je suis brevetée depuis 1810, et j'appartiens au corps respectable de Messieurs les libraires de Paris; mes ouvrages sont ma propriété; j'ai des immeubles. Je n'ai point recherché la fortune à Bruxelles, elle me suit partout; elle me sourit en France, je n'ai qu'à reparaître! Non, Bruxellois, ni vous, Messieurs, je ne rentrerai jamais dans ma patrie sous une caution de 500 francs; non, encore une fois, non!!! je veux revenir paisiblement dans mes foyers. Je veux prouver à mes concitoyens que je suis restée pure de toute accusation; que j'ai soutenu la dignité française, que je la suis par le cœur; et comme l'épouse de César, je ne dois pas même être soupçonnée!!!

Ils sont vrais, ils sont honorables les motifs qui m'ont fait quit-

ter mes pénates et renoncer à mes plus chères affections. Le premier est l'honneur... L'honneur! allez-vous dire, eh! quoi, c'est une femme qui s'exprime ainsi; elle devrait s'occuper du soin du ménage ou de tourner le fuseau. Non, Messieurs, la louange a chatouillé trop délicieusement mes oreilles pour pouvoir quitter désormais les pinceaux... cependant, il ne m'a fallu qu'une demi-seconde pour voir en quelque sorte s'évanouir les songes les plus flatteurs! Ainsi le sort dispense à son gré la gloire, et ce n'est pas l'écrivain distingué, celui qui en est le plus digne, qui jouit de ses faveurs innocentes ou tardives.

Je ne suis point accoutumée à jeter le gant, mais je sais le ramasser; d'ailleurs mes armes ne sont ni *charmées* ni même offensives. Mon style est la plume, elle m'a servi à repondre à une lettre de M. Descham**, lettre consignée dans nos journaux français le 7 novembre 1820; elle tendait en quelque sorte à obscurcir l'intérêt que les Mémoires de l'impératrice Joséphine semblaient devoir promettre!* Voudrait-on m'en punir, me faire expier tant de succès!!! ou m'en préparer d'autres!

J'arrive enfin au plus noble et au plus efficace de tous mes motifs, la gloire! elle est inconstante comme toutes les saisons; et pourtant j'avais su la fixer. Dès les premiers instans de mon séjour à l'hôtel de Belle-Vue, la foule importune ne pouvait m'assiéger, et les journaux, fidèles échos de la renommée, n'avaient point encore décliné mon nom dans leurs feuilles**. Un pieux devoir inspiré par la reconnaissance m'avait dirigé vers Bruxelles. Reconnaissance, fille du ciel, ma vertu favorite, *mien génie* que j'encense à mesure qu'il s'éloigne du globe... (où nous traînons jusqu'au tombeau, dit Bossuet, la longue chaîne de nos espérances trompées).

* Deux volumes in-8° de près de 1200 pages, gravures, portrait, *fac simile*.

** Mon arrivée n'a été annoncée dans les feuilles de Bruxelles, que le 3 ou 4 mars.

Bruxellois, et vous, Messieurs, je suis venue pour mes Mémoires historiques de Joséphine, de cette femme dont la mémoire doit être à jamais précieuse à ceux qui, comme moi, l'ont connue, l'ont pratiquée et ont pu la juger. J'ai déposé cet ouvrage aux pieds des personnages les plus augustes; tous ont daigné l'agréer avec une grande bienveillance; le succès manque rarement à une volonté ferme ! c'est un capital que je paie avec usure. Il m'est doux cependant de penser que j'ai entre les mains des titres honorables, je les tais par modestie ! c'est aux gens d'une certaine trempe d'esprit, et tout extraordinaire, à vouloir bien le révéler : quant à moi, je veux un instant m'isoler de tout ressouvenir.

L'on m'a interrogée sur l'art *divinatoire*, que les anciens ont si bien connu, si bien interprété; que répondre aux *modernes?* irai-je leur dire avec Socrate ;

Si quis majus quam sapientia humana velit consequi, divinationi det operam necesse est *. Je m'en garderai bien !!! pourtant le savant La Mothe le Vayer nous assure que Dieu permet qu'il y ait des devins; la haute antiquité nous parle des oracles; l'Écriture même nous désigne particulièrement Michée, Isaïe, Daniel, pour être des prophètes. L'Évangile nous en promet encore !!!

Les grandes et importantes relations que j'ai eues au passé, celles que je conserve encore au présent, tout cela, dis-je, m'a fait et dû faire de nombreux admirateurs !!! Y trouverai-je des défenseurs? c'est ce qui m'importe aujourd'hui! J'ai malheureusement stimulé la curiosité des Bruxellois (naguère mes amis, et qui le seront encore); mais comment les a-t-on signalés, ces gens si paisibles et si bons, qui venaient visiter mademoiselle Le Normand? Quel malin *génie* a pu déposer les avoir vus, les avoir reconnus? Ici je m'arrête encore ! je sais respecter le secret qui m'est confié. Mais comment retenir celui des autres? qui les aurait *dénoncés* ces *malins*, pour les avoir vus dans mon *temple*, s'ils ne l'avaient fait eux-mêmes? ou bien je pouvais croire, et cela

* Pour parvenir aux sciences plus qu'humaines, il faut s'appliquer à l'art de la divination !

me semblait bien permis, de donner le signe du très-sage aux maçons, sans craindre les faux frères.

. . . . Qui vous fait donc pâlir ?
Quel objet effrayant vous a fait trassaillir.

SHAKESPEARE.

M'avez-vous vue, ô vous tous? m'avez-vous vue, armée d'une baguette magique, vous tracer un cercle dont vous ne pouviez sortir qu'après avoir prononcé plusieurs conjurations et laissé vos meilleurs effets? ma personne, Messieurs, ni mon langage ne sont point allégoriques; je ne porte sur mes vêtemens ni l'image du soleil, ni même de la lune, encore moins des constellations; mon habitation n'offre rien de merveilleux ni d'extraordinaire; la meilleure société s'y rassemble journellement. Venez me visiter à Paris, prétendus *incrédules*, vous en verrez la preuve.....

Aussi, Messieurs, ni l'esprit de *Python*, ni le démon familier de *Socrate*, le bel Ariel, ni même le fameux bâton de Jacob, ne se sont point retrouvés à mon domicile, rue Ducale, n. 2, au moment où une perquisition exacte, mais polie, a été faite par M. le juge d'instruction Greindl, qui s'était fait accompagner, à cet effet, des autorités compétentes. Le tout eut lieu sous mes yeux. Rien n'échappa à la surveillante Thémis. Elle ne peut que m'être favorable. Le trait, je le devine, sera en ma faveur!!!

Où êtes-vous, méchant homme noir? vous que l'on présume avoir vu si constamment à mes côtés pendant mon séjour à l'hôtel de *Belle-Vue!!!* Où êtes-vous, M. le *Génie* noir? Vous me fuyez...... Seriez-vous comme tant d'autres!!! N'auriez-vous point par hasard escamoté la flèche d'*Abaris*, la loupe magique, le mystérieux jeux de tharot, où se rencontre un tigre!!! Que sont devenus les guinées, les ducats, les quadruples que des trembleurs on des menteurs avaient soi-disant déposés sur ma table? Vous m'en répondrez, hypocrite! Allez, allez leur rendre...... Lors de mon retour à *Paris*, vous m'en ferez raison......

Je me renferme dans mon sujet, et je vous supplie, Messieurs, de vouloir bien me pardonner cette petite digression, en faveur de mon infortune !!! Qui mieux que vous peut penser, qui mieux que vous peut dire :

Des profanes humains la foule impitoyable
Parle et juge en aveugle, et condamne au hasard *.

Un ouvrage, qui peut paraître léger en apparence, mais, selon moi, d'un grand sens, ** semblerait donner quelques armes contre ma personne. Le respect doit ici m'arrêter : je n'ai rien à dire. Il est sous les yeux d'éminens personnages, qui déjà avaient bien voulu me permettre de leur en offrir la dédicace ; eux seuls doivent prononcer !!!

Cependant je me permettrai de répondre sur des faits qui ressortent du même ouvrage. *** Ceci doit nécessairement établir ma

* Personne n'ignore l'histoire de l'esclave affranchi de l'ancienne Rome, qu'on accusait d'être sorcier et qui, par cette raison, fut appelé en justice pour y être condamné par le peuple romain. La fertilité d'un petit champ que son maître lui avait laissé et qu'il cultivait avec soin avait attiré sur lui l'envie de ses voisins ; sûr de son innocence, sans être alarmé de l'édile curule, qui l'avait ajourné à l'assemblée du peuple, il s'y présenta accompagné de sa fille : c'était une grosse paysanne bien nourrie, bien vêtue ; il conduisit à l'assemblée ses bœufs gros et gras, une charrue bien équipée et bien entretenue, et tous ses instrumens de labour en fort bon état. Alors se tournant vers ses juges :

Romains, dit-il, voilà mes sortiléges. Les suffrages ne furent pas partagés, il fut absous d'une commune voix, et fut vengé de ses ennemis par les éloges qu'il reçut.

(M. de Jaucour.)

** *La Sibylle au congrès d'Aix-la-Chapelle*, suivi d'un coup d'œil sur celui de Carlsbad, etc.

*** Page 222. Je me trouvai soi-disant, vers la fin de l'année 1819, au congrès de Carlsbad, là j'étais dans une vaste rotonde éclairée par sept lampes, qui me semblaient vaciller ; celle de l'une des extrémités,

défense, et augmenter, si faire se peut, toute votre attention !!! De grâce, Messieurs, ne voyez point en moi autre chose qu'une femme animée des meilleures intentions, et surtout remplie de respect pour les gouvernemens.

J'ai voulu me rapprocher, si faire se pouvait, du doux Fénélon ; mais j'étais trop loin de mon modèle ; aussi je devais naturellement succomber !!!

Le *nec plus ultrà* de ma grandiose maladresse est peut-être d'avoir osé dire, d'avoir osé écrire, à la fin de l'annnée 1819 *, que les Grecs allaient entrer en *scène* et faire parler d'eux. Ne voilà-t-il pas que, pour me faire pièce à *Bruxelles*, le prince *Ipsilanti* vient de s'aviser de vouloir intenter un *procès* au grand Turc !!! etc., etc., etc. De là les commentaires !

Vous ne pouvez, Messieurs, admettre aucun chef d'accusation contre moi ; je n'ai lésé personne. Où sont mes *accusateurs*, où sont les témoins ? Qu'ils se montrent en face !!! Je n'emploîrai point un langage mystique pour les effrayer ni pour les séduire !!! Je ne leur dirai que ces mots individuellement à chacun d'eux :

Thou art a person as a light mind a drum,
Is a type-thee ; it sounding,
Because it is empty, spectator **.

surtout, ne jetait qu'une lueur sombre (d'un rouge pâle), dont les étincelles se réfléchissaient cependant vers les monts Pyrénées. (Que s'est-il passé en Espagne depuis cette époque ?

Page 232. Rome devait recevoir les fiers Germains.

Page 236. Les Espagnols témoignaient de la crainte, les Napolitains redoutaient une nouvelle éruption du Vésuve ; les Russes et les Belges faisaient seuls bonne contenance !!! Comme je ne cherche point à frapper les esprits par le genre merveilleux, je veux en rester là, sauf au lecteur à deviner ou à m'en demander davantage si le cas y échoit !!!

* Voyez et lisez en entier l'ouvrage sur les congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad.

** Tu es un homme d'un esprit léger, tu ressembles au tambour, il est sonore parce qu'il est vide.

C'est du séjour où règne une éternelle douleur qu'une femme telle que moi doit attendre son arrêt ! ! ! Elle ne peut paraître au grand jour sous le poids d'une accusation ! Non, Messieurs, l'article 405 ne peut lui être applicable ; elle est venue s'asseoir un instant parmi vous ; elle a voulu revoir les champs fleuris de la Belgique ; elle se préparait seulement à faire de nouvelles observations dans une seconde édition de ses œuvres. Cet incident va lui fournir en entier un chapitre!!! Non, Messieurs, je ne serai libre de ma personne que le jour où je serai acquittée honorablement par vous... Je resterai isolée pour l'univers ; mon courage fut à plus d'une épreuve ; mais j'aurai toujours cette consolation, partage inné des grandes âmes, de n'avoir fait souffrir personne pour cette cause. Je ne commencerai pas, dans les plus beaux jours de ma gloire, à la ternir, ni même à altérer cette antique confiance dont le public m'honore et qui a traversé avec moi le vent des révolutions! ! ! Je suis restée constamment impassible à la *crainte* ainsi qu'à la *menace**; et du sein des tempêtes politiques qui ont tout détruit, tout bouleversé, j'ai su conserver l'estime invariable de mes amis, n'importe la divergence de leurs opinions.

Aussi, Messieurs, dans une prison, j'ai pour seule et unique compagnie la tranquillité d'une bonne conscience et l'assurance d'être l'objet de l'intérêt et des regrets de la société, même au sein de Bruxelles ! ! !

O *Bruxellois!* et vous, Messieurs, je me renferme dans ces deux derniers argumens ; ils sont nécessaires à ma cause, ils sont nécessaires à mon repos. C'est le dernier prix de l'âme accablée, mais non *ulcérée.* Je me reporte au passé, et je soupire ! au présent, je me tais ! à l'avenir, je calcule ! Je ne peux qu'attendre avec le calme du *sage* quels seront les fruits de vos délibérations ; mais daignez vous rappeler que je suis étrangère ; que mes affaires me rappellent instamment dans mes foyers ; que j'ai le droit, me reposant sur votre équité, de vous demander bonne et

* Voir les pages 181, 182, etc., des Souvenirs prophétiques.

prompte justice !!! Mon écrou est injurieux ; il l'est pour ceux qui m'honorent de leur amitié ; il l'est pour ceux qui ont eu la rare bienveillance de jeter sur mes écrits un regard protecteur ; il l'est encore pour ma *nation*, qui, depuis tant d'années, a toujours su me rendre justice ! ! ! Je n'ai démérité de personne, Messieurs ; je suis digne de l'estime, même de la louange des gens de bien ! ! ! Il vous reste maintenant à prononcer sur le tout ! ! !

LE NORMAND.

De la maison d'arrêt de Bruxelles, 7 mai 1821.

LE CRI DE L'HONNEUR.

SECOND MÉMOIRE JUSTIFICATIF

POUR Mlle LE NORMAND,

AUTEUR PROPRIÉTAIRE,

Domiciliée à Paris, rue de Tournon, n° 5, de présent sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Bruxelles,

A MM. LES CONSEILLERS
de la cour d'appel, chambre des mises en accusation.

Legem nocens, fortunam innocens.
Le crime craint les lois, l'innocence les hommes.

MESSIEURS,

Le temple de *Thémis* est ouvert pour redresser les torts faits au faible par la félonie du puissant; la veuve, l'orphelin, l'étranger, doivent trouver dans les ministres de la justice des défenseurs nés de leurs droits; ils doivent protéger l'innocence et foudroyer le calomniateur; le trait de leur balance doit être juste pour tous, soit qu'ils absolvent, soit qu'ils condamnent. . . .

Qu'il est cruel de se voir avili dans l'opinion publique, quand

on a conservé toute la délicatesse de l'honneur! Je le vois, un sort aveugle conduit les hommes et se joue de leurs destinées! mais, dans mon singulier procès, la renommée s'est fait un jeu cruel de charger le tableau.

Quicumque amisit pristinam dignitatem,
Ignavis etiam jocus est in casu gravi. *

Rien ne serait plus dangereux pour la société que l'impunité du crime qui en troublerait l'ordre; mais rien aussi ne répugne plus à l'humanité, à la justice, à la nature, que la condamnation de l'innocent. **

C'est le sort du faible d'être presque toujours sacrifié par des

* « Quand un homme a perdu tout ce qui imposait à la mulitude, dans son malheur il se voit encore le jouet de ce qu'il y a de plus lâche et de plus méprisable. »

** Je suis femme, mais, certes, s'il m'était donné la pénible tâche d'analyser les actions de mes semblables, de les accuser, au moins je voudrais mûrement réfléchir sur les conséquences !!!

Avant que de priver l'innocent du droit d'une défense naturelle, je le mettrais aux prises, en ma présence, avec ses accusateurs; je jugerais par moi-même de la nature des faits, et en bonne physionomiste j'arracherais sans pitié le masque trompeur dont chercheraient à se couvrir l'hypocrisie ou l'infernale délation.

Je ne lancerais alors un mandat de dépôt, en vertu de tel ou tel article du Code des délits et des peines, qu'après avoir interrogé ma conscience, et je me dirais encore : modérons, modérons cette incroyable promptitude. Les journaux vont me répéter : il s'agit ici de la réputation, du crédit, de la fortune de l'un de mes concitoyens ou de l'étranger sans défense et venu paisiblement visiter nos contrées..... Ils pourront à la vérité protester sur ce qui serait illégal à leur sujet, mais pourrai-je jamais les dédommager des ennuis d'une prison, des effets de la calomnie, des pertes irréparables d'une absence..... Allons, allons, mademoiselle Le Normand, taisez-vous, de grâce! car, heureusement pour Thémis, vous ne siégerez jamais dans son temple!!!

intérêts qui lui sont étrangers. Il n'a que sa vie, son moi humain, et on l'en prive sans scrupule.

« *Venez, venez, faisons contre lui de secrètes menées :* Venite, co- » gitemus adversus eum cogitationes. *Unissons-nous pour le discré- » diter tous ensemble; frappons-le de notre langue, et ne souffrons » plus qu'on écoute tous ses beaux discours.* »

Percutiamus eum lingua, neque
Attendamus universas sermones ejus.

C'est ainsi, messieurs, que des *trembleurs*, mais bien pervers, ont conjuré ma ruine; mais aussi un juste châtiment les atteindra, et leur sentence partira d'en haut.

Un arrêt équitable venait de détruire jusqu'au moindre soupçon de culpabilité. Je l'avais obtenu, cet arrêt : l'article 405 du Code des délits et des peines ne pouvait ni ne peut jamais m'être applicable; il doit, et pour toujours, *me demeurer étranger.*

Cependant quelle est donc cette main invisible qui semblerait s'appesantir sur moi à *Bruxelles*? Moi qui n'y fis tort à personne, moi, au contraire!!! voudrait-on me placer sous l'empire des regrets???

Mon étoile a pâli devant un intègre *magistrat;* à tout autre qu'à M. le *procureur du Roi* je me serais permis de rappeler ce précepte d'un très-sage : « Tel est l'empire du préjugé; la facilité à s'y livrer, jointe à la crainte de déplaire, conduit presque toujours à l'injustice!!! »

De nouvelles lumières ne peuvent manquer de jaillir du choc des opinions pour ou contre moi, tout cet échafaudage de dires équivoques, enfantés la plupart par la sottise, cette fille du mensonge, doivent se détruire nécessairement, surtout reposant sur de fausses bases. Mon arrestation est, selon moi, une opération contraire au bon sens, une secousse violente, une impulsion nouvelle donnée à la crédulité, et dont les effets seront ressentis long-temps. Cette sortie est tant soit peu maligne; mais les gens

instruits, à votre exemple, Messieurs, sauront l'apprécier à sa juste valeur !!!

M. le *procureur du Roi*, en frappant d'*un véto absolu* la décision du conseil du tribunal de première instance, n'a fait que river mes fers pour quelques instans * ...... C'est devant un autre conseil de magistrats qu'il en appelle; je trouverai parmi mes nouveaux juges un *Daguesseau* pour me défendre. Je resterai calme au sein du volcan; ses *laves* ne pourront m'atteindre ! Vous vous plairez à déclarer mon innocence. C'est à vous, à votre sagesse, à votre impartialité que je devrai l'honneur de mon triomphe !!! Si l'accusation a été publique, j'en serai en quelque sorte dédommagée par un double arrêt qui ne peut qu'honorer

* Je dois déclarer ici hautement qu'il m'était libre de recouvrer ma liberté presque au moment de mon arrestation, moyennant caution (aujourd'hui cela est difficile). J'ai hésité un instant entre l'honneur et la délicatesse; l'honneur, pouvais-je rentrer en France sous le poids d'une accusation, moi qui, par mes relations, suis sans cesse admise dans la meilleure société et la reçois chez moi; la délicatesse, la seule délicatesse a pu et dû m'empêcher de rentrer à mon quartier, rue Ducale, n.° 2.

J'étais persécutée, puissant motif pour m'attirer un concours nombreux; alors j'aurais compromis la sûreté et la sécurité des gens paisibles qui seraient venus pendant le cours d'une information, qui nécessairement a dû troubler bien des têtes. Ah ! rassurez-vous, rassurez-vous, je ne connais personne; vous seriez venu me visiter, grand Dieu ! Eh ! vous pouviez être assigné le lendemain devant M. le juge d'instruction ; il est aimable, heureusement qu'il est juste..... Cependant dans votre trouble, que dis-je ? dans votre effroi, vous lui auriez non seulement décliné vos noms, mais encore révélé vos propres affaires : apprenez donc qu'il faut savoir se contraindre quand on paraît devant dame Thémis; la déesse est peu traitable de son naturel; elle est fine, elle est adroite, elle pénètre au fond des cœurs, elle en voudrait connaître les secrets ; mais mademoiselle Le Normand, quoi qu'il en arrive pour elle, ne lui en donnera jamais la clef, elle est sous la garde du génie de la discrétion, lui seul la console aujourd'hui de l'ingratitude des pervers.

les fastes de Thémis et immortaliser les juges qui l'auront prononcé *.

Le croiriez-vous, Bruxellois, et vous, Messieurs, l'on cherche à m'imputer de nouveaux griefs, n'en pouvant point trouver réellement d'effectifs. Mon premier Mémoire justificatif (vous l'avez sous les yeux) tendrait-il à propager la *divination*, science aussi ancienne que le monde (que nous léguerons en héritage à nos neveux)? Au contraire, je n'ai fait qu'ébaucher mes esquisses; je me suis tenue respectueusement à une grande distance de ma défense réelle. Aujourd'hui je le fais encore..... Mais dans tous les temps, dans tous les lieux, la *parabole*, la *fable*, l'*allégorie* ont servi d'enveloppe aux pressentimens, que dis-je? aux mystères!!!

Écoutez *Cicéron* plaidant pour *Sylla* : il déclare publiquement

* J'ai comparu deux fois devant M. le juge d'instruction, son interrogatoire a porté 1° sur mon ouvrage ayant pour titre *la Sibylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad.* Je ne me permettrai aucune analyse sur cet écrit, ce serait en quelque sorte le triomphe d'une rare prescience; je m'en garderai bien, pour cause. 2° Pourquoi j'avais été arrêtée à Paris, le 11 décembre 1809. Ma réponse ressortait nécessairement de la demande. Par suite, dis-je, de la confiance dont m'honorait depuis nombre d'années l'impératrice *Joséphine*; je fus admise auprès d'elle le 9 du mois si funeste pour elle, et j'eus la franchise maladroite de lui dire : Madame, si l'*empereur* vous quitte, il cessera d'être heureux (Napoléon avait le droit de me punir)!!! Cette femme célèbre me fit porter des consolations, et c'est à elle seule que je dus ma liberté, après douze jours d'arrêts, non dans une prison, mais à la préfecture de police. 3° D. Si je connaissais un sieur D***L*** et une dame P***. R. Je l'ignore. 4° D. Si je me mêlais de divination? R. Pour obliger mes amis, mes adeptes..... 5° D. Si je faisais retrouver les choses cachées ou perdues? R. Ce serait me supposer une puissance que je suis loin d'avoir, je ne commande point aux 72 génies du premier ordre. 6° D. Quel est le mont de Jupiter de la main gauche? R. J'en ai donné l'explication à M. le juge instructeur. D. Pourquoi mes ouvrages portaient une teinte cabalistique? R. C'est ma manière d'écrire, chaque auteur a son cachet,

que dans la conjuration de *Catilina*, le dessein de sauver la patrie lui fut inspiré par les dieux. * Eh bien! Messieurs, à l'exemple du vertueux *Romain*, mon œuvre sur le congrés d'*Aix-la-Chapelle*, de *Carlsbad*, est une *semi-révélation ;* faut-il me punir si je n'ai été qu'inconséquente ! ! ! Suis-je coupable, si le hasard a favorisé mes dires ! ! ! Je ne peux dans ma prison que répéter silencieusement ces beaux vers d'*OEdipe*.

Plût aux cruels destins qui pour moi sont ouverts,
Que d'un voile éternel mes yeux fussent couverts !
Fatal présent du ciel ! science malheureuse !

Écoutez-moi, Bruxellois, et vous, Messieurs, je vous le confirme ici, je ne suis venue dans vos murs que par les motifs les plus louables, les plus honorables ! Il est, je le sais, de certaines gens qui feignent d'ignorer combien il est difficile de résister à la plus entraînante des séductions, la reconnaissance et la gloire ! Comment pourraient-ils me juger, ces ingrats, la plupart d'entre eux ont oublié d'avoir. . . . . Quoi ? ! une âme !

Je vous interpelle, ô vous tous, qui que vous soyez, ô vous tous, qui m'avez vue, qui m'avez pratiquée ! C'est au nom de l'honneur, de la vérité, que vous devez déclarer hardiment si vous avez conversé avec moi à cet hôtel de *Belle-Vue*, avec des génies du premier ou du second ordre ? Avez-vous remarqué un *lutin* cassé et décrépit vous indiquer du doigt annulaire où étaient les trésors (dans tous les cas, ce ne pourrait être que le fameux

* Dieux immortels qui enflammâtes mon âme du désir de sauver ma patrie, qui me fîtes oublier toute autre pensée pour ne songer qu'au salut public ; c'est vous qui, au milieu de la nuit sombre des erreurs et du vertige, éclairâtes mon âme d'une lumière divine. Je vous rapporterai ce qui est à vous, je ne puis attribuer à moi-même d'avoir discerné dans le temps d'orage et de ténèbres ce qu'il y avait de mieux à faire.

muet d'Agrippa d'Aubigné *)? Sans doute, le traître (si c'est bien lui) aura exigé des rouleaux. Épidémide, sorcier, vous aimez singulièrement les pièces d'or ! ! ! Mais pour voir la glace magique de Luc *Gauric*, la merveille du siècle de *Médicis*, encore fallait-il bien vous offrir quelque chose. Mais taxer le prix de l'entrée.......: Malheureux ! ! ! Au moins vous a-t-il dédommagé des sacrifices énormes que vous avez faits pour vous procurer le plaisir de voir un *astrologue*. Auriez-vous, par hasard, touché les bâtons *grecs* (ces petits courriers de l'autre monde, qui vont çà et là, de l'orient à l'occident, dans une demi-seconde)? Si cela est, vous auriez tort de vous plaindre; vous êtes au courant des nouvelles, même les plus secrètes, comme les plus importantes ! !! Quoi ! j'en reviens encore à ces *Grecs* qui m'ont joué un si vilain tour à Bruxelles, et qui sembleraient vouloir m'en préparer encore ! !! Halte-là, s'il vous plait, c'en est assez, trente-trois jours de douleur devraient cependant vous suffire...... Mais hélas!!!

* Théodore-Agrippa d'Aubigné, aïeul de madame de Maintenon, rapporte dans ses mémoires qu'on le surnommait le prophète, à cause de la justesse de certaines prédictions; il dit de même qu'il avait une espèce de lutin muet à son service: ce que ses ennemis n'ont pas manqué de lui reprocher.

« Ce muet était un jeune homme, si tant est qu'on puisse lui donner » ce nom, car les plus doctes ont jugé, après l'avoir pratiqué, que » c'était un démon incarné; ce muet donc paraissait âgé de dix-neuf à » vingt ans. Lorsque je le pris chez moi, il était né sourd et muet, il » avait le regard affreux, le visage livide, et il s'était fait une habitude » de s'expliquer par ses doigts et ses gestes d'une manière fort intelli- » gible; il demeura avec moi en Poitou quatre à cinq ans, partie à » la Chevrelière et partie oux Ouscbes, où tout le monde le venait voir » par admiration, à cause de son art de divination qui lui faisait dé- » couvrir les choses les plus cachées et retrouver celles que l'on avait » perdues; de plus, il disait à ceux qui le lui demandaient leurs gé- » nérations, les métiers de leurs pères, aïeuls, bisaïeuls et trisaïeuls,

Dans la position où me placent les délits que l'on m'impute, j'ai dû nécessairement divaguer et me distraire un instant du sérieux de l'accusation ; mais je compte sur votre générosité, Messieurs, et je vous prierai de bien vouloir me pardonner ; alors je n'abuserai plus de votre patience, et je vous dirai, s'il était bien réellement prouvé que je me sois servie, que j'aie employé d'aussi vils, d'aussi astucieux moyens pour captiver la confiance et propager ainsi la crédulité, qu'alors je serais non seulement répréhensible, mais dangereuse, mais condamnable.

Voulez-vous bien me dire encore, ô Bruxellois, si vous m'avez offert vos *rubis*, vos *diamans*, pour me faire une aigrette. Par *charmes* ou par enchantemens, ai-je enlevé les *sequins*, les *roupies* du *Nabab* de Bruxelles. Répondez, répondez?

Mais si au contraire, en venant visiter mademoiselle Le Normand, vous n'avez cru rencontrer qu'une femme instruite, dont

» leurs mariages et le nombre des enfans qu'ils avaient eus ; il spécifiait » toutes les pièces de monnaie que chacun avait dans sa poche, il pé- » nétrait les plus sécrètes pensées de ceux qui l'interrogeaient ; enfin » il prédisait l'avenir. Ce furent les ministres les plus estimés de la pro- » vince qui m'en donnèrent connaissance et l'envie en même temps de » l'avoir auprès de moi ; quand il y fut, je défendis à mes enfans et » à mes domestiques, sous de grosses peines, de lui faire aucune ques- » tion sur les choses futures ; mais, malgré mes défenses, ils ne le » questionnaient que là-dessus, par la règle *nitimur in vetitum*.

» J'eus pendant un mois la curiosité de savoir les heures où Henri IV » faisait ses promenades, les propos qu'il tenait, les noms de ceux à » qui il parlait et plusieurs autres choses semblables : le tout confronté » de cent lieues loin avec les réponses du muet se trouvait entièrement » conforme.

» Un jour les filles du logis lui ayant demandé combien le roi vivrait » encore d'années, le temps et les circonstances de sa mort, il leur » marqua trois ans et demi et désigna la ville, la rue et le carrosse, » avec les deux coups de couteau qu'il recevrait dans le cœur ; il leur » prédit encore de plus tout ce que le roi Louis XIII a fait jusqu'à pré- » sent 1650, etc., etc. » (*Vie de d'Aubigné.*)

l'éducation soignée et les relations, peut-être même cette *certaine prévision* qui la retient aujourd'hui *aux arrêts forcés*... ont pu et dû exciter votre curiosité, qu'en faut-il conclure? Que chacun peut charmer ses loisirs à son gré. Eh! Messieurs, n'allez-vous pas chaque jour admirer, applaudir notre Roscius français*; vos oreilles ont été chatouillées délicieusement par les chants de la divine Catalani. Vous les aurez encore... Quoi! seriez-vous privés, heureux Brabançons, de ces vrais piliers de *palais*, de ces admirateurs de la bonne déesse, qui, chaque semaine, lui rendent un culte si public, *mais non gratuit* : il est aussi parmi vous des malades imaginaires, pour qui un *Esculape* à la mode est tout-à-fait de rigueur. Le médecin du corps est très-nécessaire; celui de *l'esprit le serait-il moins?* Tous reçoivent indistinctement le tribut du talent; il se motive ou par la reconnaissance, ou semble prescrit par les convenances sociales...

Depuis mon séjour à la maison d'arrêt, sept cent quatre-vingt-douze heures se sont écoulées, et celle pour me juger en cour d'appel est arrivée... Compulsez mes interrogatoires; examinez très-attentivement les dires de mes *dénonciateurs*, ils me sont encore cachés... je les devine! Respectez, respectez mon silence, ô *calomniateurs*, vos artifices seront sans succès, vous serez humiliés, et votre vengeance encore une fois déçue. L'orage grondera à la fin sur vos têtes, il ne faut qu'un souffle pour vous briser, pour vous anéantir!!!

Dignes magistrats, ô vous dont les nobles fonctions vous appellent chaque jour à prononcer sur l'honneur, la réputation de vos semblables! Messieurs, si vous me croyez coupable, suspendez sur ma tête l'épée de Damoclès! Organes de la loi, vous devez être impassibles comme elle, mais avant de prononcer mon arrêt, vous voudrez bien vous rappeler cette sentence de Sénèque :

« La teinte légère d'un enduit extérieur n'en impose qu'à peu » de gens. La vérité, de quelque côté qu'on la regarde, est tou-

* L'inimitable Talma.

» jours la même; la fausseté n'a pas de consistance, le mensonge » est transparent, avec de l'attention on peut voir à travers. »

Ce n'est pas assez pour moi, Messieurs, de vous prouver mon innocence; il me reste encore une autre tâche à remplir, c'est celle de me montrer aussi grande, aussi généreuse que mes ennemis sont bas!!!

On conçoit sans peine combien j'ai dû souffrir depuis trente-trois jours de captivité. Quelque force qu'on ait reçue de la nature et d'une longue culture de la vertu, il est très-difficile de pardonner aux méchans; je ne les nommerai, ni ne veux les signaler encore dans ce second Mémoire. je le fais par *commisération* et non par crainte! cette lâche intrigue ourdie par l'ignorance et la superstition, etc.*, dont les progrès et la force ont dû étonner tout Bruxelles, a porté mon nom jusqu'aux extrémités de l'Europe..... Fausse interprétation qui ne m'est point applicable: article 405, si je n'étais favorablement connue par ma moralité, par ma délicatesse, tu aurais pu un instant me flétrir!!!

Permettez-moi, Messieurs, de réclamer ici votre indulgence plénière; j'entre dans une carrière toute nouvelle, et par des chemins non encore battus par moi. L'appareil du temple de Thémis, mon peu d'habitude du Code, ne connaissant ni la discussion,

* Quand le fameux Brioché alla en Suisse montrer ses marionnettes, ne le prit-on pas pour un grand magicien? et le magistrat ne l'aurait-il pas fait griller en cérémonie, s'il n'eût trouvé fort à propos un capitaine des gardes suisses qui plaida sa cause et celle de Polichinelle? Ne voulut-on pas aussi brûler à Paris Jean Fusth, quand il apporta, pour la première fois, des livres imprimés? tout est miracle pour un homme ignare; le capitaine de vaisseau qui avala de l'eau-de-vie enflammée en présence d'un Hottentot fut réputé le plus grand magicien de l'univers.

(*Erreurs et préjugés.*)

** L'an 1611, le 30 avril, le parlement de Paris fit brûler le sorcier Gofridy.

Louis Gofridy, curé de la paroisse des Accoules de Marseille, avait beaucoup de goût pour les livres de magie; à force de lire de ces sortes de productions, il s'imagina qu'il était sorcier. Le diable lui

ni ces *mouvemens oratoires* du barreau qui doivent nécessairement jeter du brillant sur une défense... j'ai dû parcourir légèrement les *causes secrètes*; d'ailleurs, il est peut-être dans l'ordre des choses de me cacher autant que possible ce qu'il serait de mon intérêt de connaître avec exactitude. Mes *Mémoires de Joséphine* *, la *Si-*

donna le talent de se faire aimer de toutes les femmes en soufflant sur elles, et il soufla sur quelques-unes. La fille d'un gentilhomme nommé la Palue fut pour lui ce que la Cadière fut dans la suite pour le père Girard, s'il en faut croire des imputations dont rien n'a prouvé la vérité; après avoir été sous sa direction, elle le quitta et se retira dans un couvent d'Ursulines. Gofridy y envoya une légion de diables, toutes les religieuses se crurent possédées: la sorcellerie de Gofridy n'était rien moins que démontrée. Que penser en effet des procès-verbaux où des témoins, des juges, des greffiers attestent qu'ils avaient vu enfoncér des aiguilles dans certaines parties du corps de Gofridy et de la Palue, sa pénitente, sans qu'ils sentissent la moindre douleur. Le parlement de Provence n'est pas le seul dont le greffe pourrait produire de pareilles procédures, d'après lesquelles on brûlait de prétendus sorciers.

(*Ephémérides.*)

* Un article inséré dans le journal le *Flambeau*, du 17 mai, semblerait jeter des doutes sur l'authenticité des *mémoires historiques et secrets de l'impératrice Joséphine*. Comment engager aujourd'hui une querelle purement littéraire; je suis en prison, je dois avoir tort nécessairement, c'est de rigueur; mais c'est être bien peu généreux de saisir l'instant où je suis privée de ma liberté pour chercher à m'arracher les lauriers littéraires que cet ouvrage a dû nécessairement me faire cueillir!!! Il a reçu unanimement l'approbation et la sanction des gens de goût, les ingrats seuls ont pu le révoquer!!! mais ceux-là qui aimaient la princesse pour elle-même et non pour ses bienfaits, ceux-là, dis-je, m'ont hautement approuvée!!! Il n'en est pas ainsi des hommes à trois visages, de ces plats courtisans, de ces furets de Parnasse!!! tous l'ont oubliée, moi seule l'ai fait revivre!!! En 1815, le 29 mai, je fis paraître l'anniversaire de la mort de cette femme célèbre. On ne chercha point alors à me disputer mes relations intimes!!! on ne me fit point un crime de ma reconnaissance, toute la France m'approuva. (Voyez *Oracles sibyllins*, page 454, note 8, ma lettre écrite à la fille chérie de la princesse.)

bylle aux congrès d'Aix-la-Chapelle et de Carlsbad, démasqueraient-ils des *girouettes*, de ces *cosmopolites* qui ont *sept patries* à la fois, et qui oublient la leur? Ce n'est pas, Messieurs, sur quelques phrases isolées que vous jugerez mes écrits; mais bien sur l'intention; elle est pure; elle est dégagée de tous motifs ambitieux. Mon sexe ne peut rien obtenir; sa modestie et ses vertus doivent le distinguer!!! tout, tout doit m'en imposer! Comment oserai-je me présenter dans votre sanctuaire, mes divers écrits d'une main, et de l'autre déposant sous vos yeux mes moyens de salut; mais ce serait en quelque sorte douter de votre justice si je pouvais craindre vos lumières. Oh! non assurément, la cour d'appel doit briller au milieu des ténèbres dont on feindrait de l'environner... Dispensateurs et des grâces et des peines, vous ne devez les répandre qu'avec équité et discernement; en un mot, Messieurs, aimez, aimez mieux épargner dix coupables que de condamner un innocent. Hélas!!!

De même on ne trouva point à redire à mes *Souvenirs prophétiques*, et pourtant ils réveillaient furieusement l'attention sur la première épouse de Buonaparte, pour la reporter ensuite sur moi; la qualité d'un historien n'est que d'un bien faible poids au temple de Clio; il ne faut que savoir si j'ai bien ou mal rempli la tâche que je m'étais imposée, ce dont M. le rédacteur ne parle pas..... Alors je lui dirai, car heureusement je peux me servir de mes armes!!! mon art ne m'a rien appris pour embellir mes mémoires. La confiance intime dont m'honorait la princesse en a fait tout le charme, je n'ai point manqué aux convenances en me donnant pour son historien, elle daigna me le permettre. Mon héroïne rapporte des faits, les embellissemens appartiennent à l'auteur. Monsieur, monsieur, apprenez que mes manuscrits sont hors d'atteinte, assurez-vous bien que les doléances de M. Descha*** ne peuvent ni ne pourront jamais m'en imposer! d'ailleurs, que ne m'arrachait-il ma plume? Il fallait la briser et prendre les pinceaux avant moi, il le pouvait (*depuis sept ans*); alors il aurait ravi cet honneur à une femme. Il est flatteur pour mon sexe d'avoir obtenu d'augustes suffrages, bien plus, d'avoir placé mes mémoires de *Joséphine* à l'ombre et sous la protection d'un puissant souverain!!!

Je me trouve assurément dans ce dernier cas ; et veuillez bien ne voir en moi qu'une femme accablée sous le poids d'une trop grande réputation. Si l'exil finissait par devenir mon partage (il serait possible que dans une défense, ou écrite ou improvisée, si elle avait lieu en public, je m'égarasse et en vinsse à oublier les règles de la sagesse, peut-être même celles de la prudence), alors je serais forcée de promener mes destimées errantes sur les bords du Niémen, les plages d'Albion, ou les déserts de la Scandinavie, etc., etc ; je pourrais me rappeler ce mot sublime d'un illustre proscrit sur l'instabilité des choses humaines :

« Va dire à ton maître que tu as vu Marius pleurant sur les ruines »de Carthage. »

De même, je ferais entendre la plainte. Je pourrais m'écrier du fond de mon exil et dans ma juste douleur....., que dis-je? avec une indignation bien permise aux malheureux :

> . . . . *Male verum examinat omnis*
> *Corruptus judex* *.

CONCLUSION.

Oh ! non, mademoiselle Le Normand n'est pas coupable ! non, encore une fois non ! Et pourtant elle gémit ! daignez la rendre à sa patrie qui la réclame ; à ses amis qui la chérissent !!! Tel doit être l'arrêt de l'équité. La sagesse, Messieurs, est sur le trône, elle y a placé la bienfaisance ; à ces côtés sont les fils de la gloire ! Cette déesse doit être impassible, être sévère comme la loi ; elle vous contemple en silence ; elle préside à vos délibérations ; elle compte, elle pèse vos suffrages, et les dépose aussitôt dans l'urne de Thémis ; alors elle vous dit : « Dignes magistrats, rappelez-vous *que la prévention fait trouver des coupables !!!*** distinguez, distin-

* Tout juge corrompu connaît mal la vérité.

**Il faut avouer que dieu donne aux juges des lumières qu'il n'accorde pas aux autres hommes, puisque vous avez condamné le maréchal de Marillac à la mort. (*Paroles adressées aux juges par le cardinal de Richelieu.*)

guez l'être pervers de celui qui n'est que malheureux ! l'exemple est nécessaire, Messieurs, c'est la tranquillité des états, c'est la boussole et la sécurité des peuples !!! Mais occupez-vous de répandre ce baume consolateur sur l'âme de l'innocent, sur celui qu'une longue et injuste détention aurait nécessairement aigri : rendez-lui l'honneur ! l'honneur avant tout ! un écrou défavorable aurait pu le lui ravir ; qu'il disparaisse, en proclamant hautement, solennellement, que les faits qui lui étaient imputés sont *faux* et *controuvés* ! vous brisez ses fers, ils tombent à l'instant ; il vous bénit, les gens de bien vous applaudissent ! moi-même, je vous approuverais et sanctionnerais vos *décrets !* » Ainsi parle Minerve !!!

LE NORMAND.

De la maison d'arrêt de Bruxelles ! 18 mai 1822.

APPEL A LA JUSTICE

DE

MM. LES PRÉSIDENT ET CONSEILLERS

Composant la chambre des appels de police correctionnelle de la cour supérieure de justice séante à Bruxelles,

POUR Mlle LE NORMAND,

AUTEUR PROPRIÉTAIRE,

Domiciliée à Paris, rue de Tournon, n° 5, actuellement sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Bruxelles.

> Laissons le ciel choisir pour nous les événemens de notre vie; son choix est plus sûr que le nôtre. Interrogeons le passé, combien de fois n'avons-nous pas rencontré nos malheurs dans le succès même de nos désirs? combien de fois aussi nous avons gémi sur des événemens qui ont fait notre plus grand avantage. YOUNG.

MESSIEURS,

Puisque les songes de l'imagination sont rarement en harmonie avec la réalité, il faut que la raison les dissipe et me remplisse d'assurance pour combattre et mépriser le danger; d'ailleurs, je m'y suis livrée librement en venant en Belgique, je dois bannir de mon cœur tout sentiment de crainte.

Qui metuens vivit, liber mihi non erit unquam.

Et toi, fille du ciel, aimable et douce religion, que me diras-tu? Espère, espère! Ton Créateur te reprend tout ce qu'il t'avait donné; il peut aussi tout te rendre; ses grandeurs sont infinies..... fléchissons sous un Dieu qui veut nous éprouver!

Aussi, mes idées ne seront ni exagérées par la passion, ni affaiblies par la crainte; je vais parler librement, parce que je parle à des magistrats intègres, à des citoyens recommandables, à des hommes éclairés, qui ne me prêteront point des intentions dont je suis incapable.

Après la gloire de faire le bien, la plus grande est celle d'être poursuivi pour l'avoir fait. Je suis justement dans ce cas, Messieurs. Cependant la modération et le respect vont dicter mes aveux. Personne au monde ne pourra me convaincre de mensonge. J'ai entrepris de vous démontrer mon innocence, et j'accomplis ce vœu.

Je suis venu deux fois visiter la *Belgique*; oui, Messieurs, j'en conviens; la première en revenant *du congrès d'Aix-la-Chapelle*, où mes œuvres avaient été universellement accueillies des plus illustres personnages. De même je reçus dans votre pays de nobles encouragemens. La bonne société de *Bruxelles* alors m'environna; l'on ne venait pas *consulter* mademoiselle Le Normand, mais recueillir ce qu'elle avait vu, ce qu'elle avait appris dans le cours de nos révolutions. Ses relations ayant été extraordinaires, la mémoire devait embellir tous ses récits; la curiosité fut stimulée ici comme partout ailleurs; on voulut voir, on voulut juger une femme qui jouissait d'une certaine célébrité. Je ne séjournai dans cette ville que trente-deux jours; j'y laissai des souvenirs, je m'y créai des amis; tout me prouve que j'y étais encore désirée.

De long-temps, peut-être, je n'aurais reposé le pied sur le sol de ce royaume, sans les Mémoires de l'impératrice *Joséphine* (première épouse de *Napoléon Bonaparte*), que je venais de mettre au jour. Cet ouvrage, honoré dès son origine de la haute protection de S. M. l'empereur Alexandre, devait faire naître nécessairement

l'envie de le connaître, et répandre sur son auteur un certain intérêt.

Mon second voyage à *Bruxelles* n'eut donc d'autre but que de venir le déposer moi-même aux pieds de Leurs Majestés le *Roi* et la *Reine* des Pays-Bas, et des Princes de leur illustre famille. Comme la première fois je recueillis d'honorables suffrages, les palmes littéraires me suffisaient ; aussi je n'ai point cherché à fixer les regards de la multitude : on ne m'a vue ni dans les fêtes, ni figurer au spectacle ; je m'étais interdit toute réunion d'éclat. Uniquement concentrée dans mon intérieur, ma seule étude était de soigner la rédaction d'un nouvel ouvrage que je voulais mettre au jour. Si j'ai reçu quelques personnes étrangères à mes amis, elles sont venues me visiter, me stimuler d'elles-mêmes ; je ne les ai point recherchées ; d'ailleurs ma voix consolatrice a pu tarir la source de leurs larmes ; j'ai peut-être rallumé dans leurs cœurs le flambeau de l'espérance, et empêché des malheureux de terminer leur existence dans l'agonie du désespoir !

L'un des griefs de mon accusation porte sur les annonces que j'ai fait insérer dans les journaux : ces annonces étaient très-simples, Messieurs, et ne tendaient point à faire un appel au public ; elles réveillaient seulement l'attention des personnes qui depuis long-temps correspondaient avec moi. Il en était ainsi de la note 45, page 457 des Mémoires de *Joséphine ;* c'était tout simplement la ruse innocente d'un auteur pour obtenir promptement la seconde édition d'une œuvre si universellement recherchée.

Quant aux déclarations des divers témoins assignés à la requête du ministère public, tous m'ont rendu justice ; ils ont tous fait des dépositions qui nous honorent mutuellement.

Les *tharots* coupés de la main gauche et leur arrangement particulier ne pourront à vos yeux constituer un pouvoir extraordinaire ; vous vous direz : le *géomètre* tire des lignes, le *mathématicien* les calcule ; l'*astronome* étudie l'état du ciel et connaît le mou-

vement des planètes. Tout est combinaison dans le monde. *Galilée* eut les honneurs de la persécution ; mais il n'en fit pas moins reconnaître l'immobilité de l'astre qui imprime à toute la nature le mouvement et la vie.

Il est de notoriété publique, et vous pouvez, Messieurs, consulter à cet effet les personnes que j'ai accueillies, que je n'exigeai jamais, ni à l'avance, ni au moment du départ, le moindre témoignage de gratitude. Il était bien libre aux témoins, après m'avoir entretenue de leurs affaires, d'ajourner leur reconnaissance; ils n'en auraient pas moins reçu mes avis. S'il leur a plu de laisser sur ma table dix francs, vingt francs, *de leur gré*, cela ne constitue de ma part *aucune manœuvre frauduleuse*. On peut trouver un certain charme dans mes entretiens ; l'homme a souvent besoin de se repaître d'illusions pour oublier la réalité ; le médecin de l'âme lui devient parfois aussi nécessaire que celui du corps. Je me permets cet emblème, Messieurs, mais je n'emploie d'autre prestige que le langage de la raison ; elle seule m'a constamment dirigée depuis vingt-cinq ans. Veuillez donc bien ne voir en moi qu'une personne utile à la triste humanité, et surtout pénétrée des meilleures intentions.

Ma réputation s'est formée au sein des orages; elle a traversé le vent des révolutions. Si je l'eusse voulu, j'aurais pu, comme tant d'autres, savourer la faveur. (J'ai tant de moyens pour inspirer la confiance !) Jamais je n'en abusai. Dans tous les temps j'ai su résister à la crainte ; je bravai souvent la menace, et, toujours digne de moi-même, je n'ai point à rougir. Personne en *France* ne m'accusa d'imposture ; j'en offre la preuve dans mes écrits ; aussi les tribunaux n'ont pu retentir de mon nom, et c'est la première fois de ma vie que je parais devant des magistrats.

Forte de ma conscience, Messieurs, j'ai toujours été impassible dans le malheur ; je supporte avec le stoïcisme du courage de grands revers ; cela m'est bien facile ; oh ! oui, facile. Je n'eus jamais de remords.

Je vais passer maintenant à de plus graves et à de plus impor-

tantes accusations. Je ne puis croire, Messieurs, que vous daignerez vous arrêter plus long-temps à la réflexion sur la manière de battre des cartes, « et notamment un jeu de *tharot;* de les faire couper plusieurs fois de la main gauche, en les arrangeant d'une certaine façon, en examinant les lignes des mains, etc. »

De même, vos lumières intuitives sauront vous convaincre que des consultations d'un prix uniforme, dont la plupart remontent *en novembre ou décembre* 1818, sont bien loin de constituer un fait d'escroquerie. Ce système rentre nécessairement dans la catégorie des choses ordinaires. L'on n'admire pas toujours les chefs-d'œuvre des arts gratuitement. Il est des convenances que l'on ne peut franchir; mais il y a très-loin de l'hommage du cœur à des manœuvres chimériques et clandestines, qui ne tendent qu'à envahir la fortune ou une partie de la fortune de ses admirateurs.

J'en reviens, Messieurs, à mes écrits. Je n'ai point prétendu dans mon ouvrage de *la Sibylle au congrès* d'*Aix-la-Chapelle*, acquérir des droits à quelque prescience pour étonner les âmes faibles; j'ai prévu les objections, je les attendais même, mais je ne devais point chercher à les détruire avant d'être attaquée.

De toutes les folies qui partagent les hommes, la démangeaison d'écrire est peut-être la plus marquée. Il est permis à mon sexe de souhaiter de la réputation; la nature, en vous formant, Messieurs, pour être nos maîtres, vous donna la force, le génie, le courage, la valeur; toutes les teintes fortes furent employées pour vous; mais elle nous réserva les teintes suaves; sensibilité, douceur, grâce, finesse, voilà quel fut notre partage. Les réflexions contenues dans cet ouvrage, que vous avez sous les yeux, n'ont d'autre mérite que d'avoir été faites par moi. Si je me suis trompée dans mes calculs, j'ai toujours préjugé d'après ma conviction intime. Ce livre pouvait tout au plus dérider le front des censeurs moroses, mais il était loin, ce me semble, de devoir encourir un anathème aussi complet.

Ce n'est pas sur quelques phrases isolées que l'on peut juger un ouvrage; il faut en combiner l'ensemble, interroger l'auteur. J'ai

composé quelques écrits, tous ont été goûtés, soit par la plus rare bienveillance, soit par le charme du style, soit même par la singularité de leur cadre. Aussi tout semblait devoir me faire croire que je marchais éternellement dans un chemin sans épines; mais l'amour des lettres n'a jamais une perspective assurée : l'on veut monter sur le degré qui est le moins éloigné; à peine y est-on arrivé, que l'on désire aussitôt parvenir à celui qui se trouve au-dessus; plus on monte, plus l'élévation devient dangereuse, plus l'on a besoin d'appui pour s'y maintenir! Je l'éprouve aujourd'hui. Heureusement je suis convaincue, depuis longues années, que l'annonce du bonheur n'est que la voix prophétique de l'adversité, qui presque toujours nous menace de séduisantes espérances. J'ai choisi une carrière, j'en dois courir les chances; je dois me montrer grande et ferme sur le bord du volcan; je laisserai jaillir ses feux, et s'ils m'atteignent, au moins ce ne sera pas en fuyant.

Tout est fiction, tout est allégorie dans ma manière d'écrire; si la censure ou la critique effrayait ou retenait tout le monde, la plume de nos infatigables historiens ne serait pas aussi féconde. J'ai voulu exquisser, j'ai voulu peindre, j'ai travaillé en m'amusant. Qui pouvait supposer qu'un livre imprimé en *France*, le 10 *octobre* 1819, serait mis à l'*index* à *Bruxelles* en *avril* 1821! Livre honoré des plus augustes noms; livre universellement recherché en *Europe* par sa singularité. J'aurais quelque droit de m'écrier au fond de ma prison, comme je l'ai déjà fait à Louvain : Est-ce ma faute, à moi Française, si les Espagnols ont voulu aussi tâter des révolutions; si les Napolitains ont voulu les imiter; si les Allemands sont entrés dans *Rome;* si les Grecs se sont révoltés; si les Turcs craignent avec raison d'être chassés de Bysance? Ici, je vous dirai de bonne foi, Messieurs : J'ai rêvé tous ces événemens; je les ai consignés dans mon œuvre du congrès d'Aix-la-Chapelle; mais il est des songes dont Dieu même est immédiatement l'auteur. L'Écriture ne nous laisse aucun lieu d'en douter; ce sont des grâces très-rares, et ils méritent d'autant plus de vénération, qu'ils se rapportent plus à l'unité des états ou au bien-

être des peuples. *Cicéron* même mettait les songes au nombre des choses qui rendent témoignage de la Providence. Dans ce livre que l'on veut bien trouver *mystique*, j'ai chanté la bienfaisance; j'ai peint les vertus de votre auguste souverain et celles de sa digne épouse ; j'ai jeté quelques fleurs poétiques sur les honorables personnes qui avaient bien voulu sourire à mes travaux et les encourager. Si quelques lignes m'ont livrée à la persécution, il n'appartient qu'à vous, Messieurs, de bien juger mes intentions. L'ouvrage est moral, religieux, philosophique : *lisez, et prononcez.*

Après vous avoir donné de ma cause l'idée générale que vous devez en concevoir, il n'est pas inutile d'examiner en détail et de combattre avec raisonnement la série des pièces et des allégations qui composent cette procédure extraordinaire ; si jusqu'à présent j'ai été assez heureuse pour préparer la conviction en ma faveur, c'est en portant les derniers coups à toutes les têtes de l'hydre que la calomnie et d'autres sentimens humains ont créées contre moi, qu'il m'importe de dissiper jusqu'au moindre nuage que des yeux fascinés et prévenus pourraient encore découvrir dans ma justification et sur mon inocence ; je vais donc vous exposer les pièces originales de mon affaire, et quoique peu familiarisée avec les discussions de jurisprudence, il ne me sera pas difficile de répandre sur celle-ci une lumière qui fera ressortir les irrégularités et les erreurs sans nombre dont jusqu'à présent j'ai été la victime.

Lorsqu'on a lu avec attention l'arrêt de renvoi de la cour supérieure de justice de *Bruxelles*, et surtout le réquisitoire de M. le procureur du Roi, on ne peut s'empêcher d'y remarquer des inconséquences et même des contradictions plus qu'étonnantes dans un magistrat aussi éclairé ; l'imagination frappée d'un prévenu, trop facile peut-être à céder aux premières impressions, pourrait se laisser entraîner à des conjectures fâcheuses ; je me bornerai à réfuter cette pièce ainsi que le jugement de *Louvain ;* mais auparavant, je pense qu'il n'est pas hors de propos de dire quelques mots de la marche extraordinaire qu'on a donnée à cette procédure.

En supposant que j'eusse été justiciable du tribunal correc-

tionnel, c'était sans contredit le tribunal de Bruxelles, où le prétendu délit avait été commis, qui devait en connaître; car ce n'est qu'en forçant et détournant le sens de l'article 230 du Code d'instruction criminelle, que j'ai été envoyée devant le tribunal de Louvain. Je cite le texte de cet article: « Si la cour estime que le prévenu doit être renvoyé à un tribunal de simple police, ou à un tribunal de police correctionnelle, elle prononcera le renvoi, indiquera le tribunal qui doit en connaître. » Je remarque ici que la loi ne dit pas *qui devra en connaître*, ni *auquel elle en attribuera la connaissance*; les mots *qui doivent en connaître* indiquent un présent, et signifient clairement que le tribunal compétent existait avant l'arrêt de renvoi. D'ailleurs en rapprochant cet article 230 des articles 427 et 542 du même Code, on verra que le renvoi d'un tribunal à un autre n'appartient qu'à la cour de cassation. Si j'étaie ensuite mon raisonnement de l'article 167 de la loi fondamentale, ainsi conçu: « Personne ne peut être distrait contre son gré du juge que la loi lui assigne »; et si l'on considère que ce juge était le tribunal correctionnel de Bruxelles où le prétendu délit a été commis, où l'instruction de la procédure a eu lieu, on reconnaîtra que la chambre des mises en accusasion de Bruxelles a excédé ses pouvoirs, et qu'il existait des motifs occultes pour me faire passer à Louvain, où je devais être jugée comme on l'a vu, et pour me distraire contre mon gré du juge que la loi m'assignait.

J'aurais pu, il est vrai, me pourvoir en cassation contre l'arrêt dont il s'agit; cela n'eût sans doute pas convenu à certaines personnes, et ce qui le prouve, c'est que j'ai été enlevée de Bruxelles pour être transférée à Louvain, avant que l'arrêt de la chambre des mises en accusation m'eût été signifié; on voulait probablement m'éloigner de mes conseils pendant le délai accordé pour se pourvoir en cassation à cause d'imcompétence; car une fois transférée à Louvain, j'arrivais dans une prison et dans une ville inconnue; je ne pouvais plus communiquer avec mes avocats de Bruxelles; je devais en appeler d'autres sur les lieux; ceux-ci, ignorant les antécédans de ma procédure, ne m'avaient point

d'abord fait les questions qui eussent pu les éclairer sur mes droits, et je ne pouvais leur remettre l'arrêt de la cour, qui ne m'avait point été signifié.

Il me paraît cependant, et toutes les personnes justes et sensées seront de mon avis, que j'aurais dû recevoir la signification de cet arrêt à Bruxelles, puisqu'il pouvait y être attaqué devant la cour de cassation; et qu'avant de me transférer à Louvain par une mesure subite et inopinée, il eût été de toute justice de me laisser à Bruxelles, après la signification de cet arrêt, le temps que la loi m'accordait pour recourir en cassation. La manière dont on a agi envers moi dans cette circonstance est, sans contredit, non seulement un oubli des égards que l'on doit à tout individu, et surtout à un prévenu à qui il est arbitraire et despotique d'enlever ses moyens de défense, mais encore une violation formelle de la loi.

On a été plus loin : l'arrêt de la cour de Bruxelles qui me renvoyait au tribunal de Louvain ne m'a été signifié qu'en même temps que l'assignation de comparaître au tribunal de police correctionnelle; on supposait sans doute que cet arrêt n'était pas attaquable. Il l'était cependant, car l'article 542 du Code d'instruction criminelle n'attribue qu'à la cour de cassation, et non à la chambre des mises en accusation, le renvoi d'une affaire de police correctionnelle d'un tribunal à un autre.

En suivant la marche qu'on a prise mon à égard, on ne me laissait pas les délais nécessaires pour mon pourvoi; puisque la citation ne m'avait été remise que le 30 mai, à quatre heures de relevée, et que je devais comparaître le 7 juin suivant, à neuf heures du matin, devant le tribunal de police correctionnelle. Il demeure donc évident qu'on voulait arracher d'emblée ma condamnation, sans me laisser la possibilité d'user de mes droits. On sait que ces manœuvres ont réussi au gré de mes accusateurs.

Il était essentiel que j'entrasse dans quelques détails sur cette persécution préliminaire, désavouée par la justice et par la loi, pour faire ressortir davantage l'inconséquence et le peu de fondement des prétextes de ma condamnation.

Je passe maintenant à l'examen du jugement de Louvain, qui me condamne à une année d'emprisonnement. J'aurais pu, avant de combattre les *considérans* de ce jugement, réfuter les allégations du rapport de M. le substitut du procureur général, fait à la chambre des mises en accusation; montrer à mes lecteurs cette pièce comme un monument du onzième siècle, y faire reconnaître des traces évidentes de l'ignorance et de la superstition de ces temps de ténèbres et de déplorable mémoire, et y signaler les erreurs d'un magistrat qui va exhumer du fatras poudreux d'une législation abrogée, et des archives des égaremens et des sottises de l'esprit humain, pour les faire servir à ma condamnation, des lois auxquelles la saine raison, les lumières et les connaissances positives ont imprimé le sceau de la démence et du ridicule. J'aurais demandé, sans inconvenance, si un substitut du 19e siècle avait conçu l'idée de faire reculer l'intelligence humaine de notre âge jusqu'aux époques malheureuses de Jeanne-d'Arc, d'Urbain Grandier, et de tant d'autres victimes d'une ignorance barbare.

En indiquant ces taches qui déparent en beaucoup d'endroits le rapport de la partie publique, en montrant au doigt ces erreurs inconcevables, je ne serais point sortie des limites d'une défense légitime: car les paralogismes de ce rapport ont eu un tel ascendant sur les juges du tribunal de Louvain, qu'il les a adoptés presque tous pour ma condamnation. Mais je crains qu'en discutant les choses, l'esprit public ne se reporte trop loin, et qu'on ne me prête l'intention de personnalités qui sont bien loin de ma pensée.

C'est donc à la réfutation du jugement du tribunal de Louvain que je dois seulement m'attacher; je ne puis m'abstenir de démontrer combien il repose sur des bases erronées.

Le premier considérant de ce jugement mémorable m'accuse de m'être vantée, dans des écrits publics, d'être en correspondance avec l'esprit *Ariel*, de posséder les *flèches d'Abaris*, une loupe magique et un talisman précieux. Il faut remarquer d'abord que l'ou-

vrage dont il s'agit est l'ouvrage intitulé *la Sibylle au congrès d'Aix-la-Chapelle*, etc. Ce livre n'a point été imprimé en Belgique, mais à Paris, en 1819. Leurs Altesses Royales et Impériales le prince et la princesse d'Orange ont bien voulu en accepter la dédicace; elles ont daigné m'en témoigner leur satisfaction par des marques honorables de leur munificence. Il semble que le respect seul, commandé par les noms et l'accueil d'aussi augustes personnages, aurait dû, chez messieurs les juges de Louvain, arrêter le projet d'en faire un des prétextes de ma condamnation. Mais indépendamment de cette haute considération, qui s'unit à des conséquences peu favorables au tribunal, il est certain qu'il n'avait pas le droit de s'ériger en censeur d'un livre imprimé dans un autre royaume, et l'eût-il été dans celui des Pays-Bas, son examen sortait encore des attributions du tribunal de Louvain. Je n'étais pas mise en jugement pour ce livre; il ne peut avoir aucun rapport avec l'application des articles 405 et 479 du Code pénal; ainsi le tribunal a jugé ce qu'on nomme en jurisprudence *ultrà petita*, et s'est appuyé sur des motifs étrangers à la question qui lui était soumise. En effet, qu'ont de commun le génie *Ariel* une loupe magique, un talisman précieux, les flèches *d'Abaris*, avec le délit *d'escroquerie* qu'on m'impute? Ce mot, adressé à mademoiselle Le Normand, me fait frissonner et m'indigne.

Horresco referens!.... Non, quel que soit mon sort futur, ce mot et moi nous n'avons jamais eu, nous n'aurons jamais rien de commun; me l'appliquer, sera toujours un outrage, je tranche la question, une injustice révoltante.....

Non seulement le tribunal de Louvain a jugé sur ce qu'il lui était interdit d'examiner, il a encore prononcé sur ce qu'il ne comprenait point. Je le prouve. Je l'ai déjà dit, chaque auteur a son style particulier, sa manière de voir les choses. Que mes juges veuillent bien me le dire : où est la loi qui défend à un écrivain de se servir de métaphores, d'emblèmes, de symboles et d'allégories ?

Notre divin législateur enveloppait sa morale sublime du sens

allégorique et mystique des paraboles. C'est par la magie des fictions que la plupart des auteurs célèbres de tous les temps ont fait entrer la vérité dans le cœur et dans l'esprit des hommes et des Dieux de la terre, qui ne pouvaient l'apercevoir à travers les fumées de l'encens qui les offusque.

Si les juges de Louvain, avant de me condamner, m'avaient demandé l'explication des symboles qu'ils ont frappés si légèrement d'anathème, je leur aurais dit, comme à mes *adeptes*, que le génie Ariel est la perfection elle-même personnifiée, du mot grec Αρτιος, *perfectus*, *parfait*; que livrée tout entière à l'intuition constante de cette perfection si vantée et si peu connue, j'avais pu feindre d'avoir des entretiens avec ce génie; je leur aurais appris que ma loupe magique était le miroir de la vérité, et le verre *omphaloptre* avec lequel celui qui la recherche avec ardeur peut découvrir dans l'âme des hommes les passions, les intérêts, et le germe des vices les plus imperceptibles et les plus cachés; je leur aurais peut-être fait comprendre que par les flèches *d'Abaris* j'entendais les traits inévitables de la vérité et de la raison sa sœur, qui sont les armes les plus redoutables aux vices; je ne leur aurais pas laissé ignorer que mon talisman précieux était ce caractère ferme et inébranlable, dont m'a douée la nature, et que l'étude de la vraie philosophie a fortifié contre les coups de la fortune et les injustices des hommes. Munie de ce talisman, je pouvais me placer à bon droit dans une sphère plus élevée que le vulgaire, et me croire moralement plus invulnérable que le *fils* de *Thétis* ne l'était devenu, après avoir été plongé dans les eaux du Styx.

En tenant ce langage à mes juges je me serais probablement fait entendre, je ne pense pas qu'il eût été au-dessus de leur portée; j'eusse dissipé toutes les inquiétudes, j'eusse prévenu les interprétations conjecturales de mes expressions emblématiques, et le tribunal eût sans doute évité de me condamner sur des mots dont il n'avait point l'intelligence et qu'il était inique de faire servir d'armes contre moi, puisqu'on ne m'en avait pas

demandé l'explication. Je me suis trouvé dans le même cas que cet astronome qui avait découvert le mouvement de notre globe autour du soleil ; vérité que ses juges ignorans traitaient d'hérésie et de doctrine dangereuse, parce qu'ils ne la comprenaient pas : ma condamnation a beaucoup d'analogie avec celle de ce savant ; mais elle est bien plus surprenante en ce qu'elle a été prononcée au dix-neuvième siècle, et dans une ville qui est censée un foyer de lumière par son université.

Maintenant que j'ai dévoilé une partie de ma prétendue magie, que j'ai dissipé les prestiges au moyen desquels je me donnais, dit-on, *un crédit imaginaire ;* que j'ai pu faire reconnaître qu'une tendance vertueuse au perfectionnement de l'esprit humain, que des fleurs et des lumières jetées dans la voie épineuse et étroite de la morale, ne peuvent constituer un crime, mes juges sentiront qu'il n'y a d'*imaginaire* dans toute ma procédure que le délit dont on m'accuse. Si j'analyse le reste du jugement de Louvain, mon innocence ressortira avec encore plus d'évidence.

C'est, porte ce jugement, *par le mélange et la coupe des cartes inconnues au vulgaire, par des opérations chiromantiques.* Je ne m'arrête pas aux fautes de langage qui se trouvent dans ces expressions, car il est possible d'écrire très-mal et d'avoir raison, quoiqu'il ne soit pas défendu à un greffier rédacteur de savoir sa langue ; mais je puis prouver qu'il n'existe pas même l'ombre d'un raisonnement dans les données qui ont servi de prétexte à ce jugement. C'est sur *des cartes inconnues au vulgaire* qu'il est motivé en partie *;* si ces cartes sont inconnues, comment ont-elles pu servir de fondement à ma condamnation ? mes juges m'en ont-ils demandé l'explication ? Non, ils n'en avaient peut-être pas besoin, parce que le tribunal n'est pas le vulgaire, et que pour lui ces cartes n'avaient rien de mystérieux ; mais, dans ce cas, pourquoi ne pas préciser les circonstances ? pourquoi, au lieu de se borner à une accusation vague, ne pas poser en fait que ces cartes ne pouvaient servir à aucune opération de mathématiques ou relative à toute autre science ? C'était, me

paraît-il, ce dont il fallait s'enquérir et avoir la certitude avant de disposer de l'honneur et de la liberté d'un auteur dont la réputation littéraire n'est pas contestée. Si Newton eût vécu dans un autre siècle, ou même si de son temps il eût été traduit devant un tribunal que je ne nomme pas, il est certain qu'on y eût pris ses calculs pour de la *métromancie*, ses équations pour des sortiléges ; on y aurait vu un crédit et un pouvoir imaginaire dans l'assurance avec laquelle il développait le mouvement des corps célestes et les lois de l'attraction ; on aurait décidé que ses tables astronomiques étaient des prédictions coupables, et qu'on ne pouvait être plus instruit que le commun des hommes, et surtout que de graves magistrats, sans encourir les peines comminées par l'article 405 du Code pénal de cette époque, et l'on eût donné à l'immortel Anglais, par un jugement semblable au mien, un brevet de fou, d'ignorant et de fripon ; ce qui, comme on sait, n'eût pas manqué d'être confirmé par les contemporains et la postérité.

Je passe à la *chiromancie* qu'on m'accuse d'avoir pratiquée ; mais outre qu'aucun témoin n'a rien dit qui pût confirmer ce chef de culpabilité, mes juges savaient-ils jusqu'à quel point on peut connaître le caractère, les affections et les passions de l'homme, d'après l'inspection de la main ? En supposant que je me fusse livrée à cet art, comment a-t-on pu savoir sur quels principes et sur quelles règles il était fondé ? et si on l'ignorait, par quel préjugé et quelle prévention a-t-on pu condamner ces règles et ces principes que je n'avais pas exposés ? Il est certain, et personne n'en disconviendra plus maintenant, que la conformation extérieure de l'homme influe d'une manière particulière sur ses inclinations et sur les dispositions de son âme. Le système du docteur Gall n'est pas abandonné, il est démontré que ce savant a répandu de grandes clartés sur la physiologie et l'étude morale de notre espèce. Quel procureur-général s'est jamais avisé de le traîner à un tribunal de police corectionnelle, comme prévenu de *céphalomancie*, pour

avoir prédit les actions futures d'un individu d'après l'inspection de sa tête, et d'escroquerie pour s'être fait payer ses *consultations*.

Un procès de cette nature était réservé aux annales judiciaires de la Belgique, le pays le plus peuplé, on pourrait presque dire le plus civilisé du monde ; je ne parlerai ici ni de *Mesmer*, ni du *magnétisme* animal, dont les effets sont bien autrement incompréhensibles que mon prétendu art *divinatoire*, et que les souverains eux-mêmes, ainsi que les académies, ont fait constater par des expériences incontestables. Certes, les pratiques du *magnétisme* animal ressemblent bien plus à la magie que mes *consultations*, et je ne conseille pas à ceux qui s'en occupent de venir propager cette découverte à Louvain.

Que le ministère public produise les témoins à la cour devant laquelle je vais comparaître, il n'est aucun d'eux qui déclarera que j'ai jamais demandé de l'argent aux personnes qui venaient me consulter, ni que je leur ai jamais fait naître *l'espérance ou la crainte de succès et événemens chimériques*. D'après l'étude que je faisais de la disposition de leur âme et les connaissances qu'une longue observation m'avait données du cœur humain, j'ai pu prévoir, préjuger et leur annoncer comme probabilités seulement quelques accidens de leur destinée future. Si j'ai commis un crime, il faut faire aussi le procès aux vertus, car la prévoyance et la prudence qui me dirigent ont de tout temps été considérées comme telles; ceux qui en étaient doués, loin de passer pour magiciens, diseurs de bonne aventure ou escrocs, ont été entourés du respect et de la considération générale, et personne ne s'est avisé de les placer sur les bancs des accusés devant un tribunal correctionnel, et de leur faire appliquer l'art. 405 d'un Code pénal quelconque.

Le grand argument qu'on a fait valoir contre moi au tribunal de Louvain est bâti sur ce qu'un petit nombre de personnes qui sont venues me consulter ont laissé chez moi quelques marques de leur reconnaissance ; mais elles s'accordent toutes à dire que

je n'ai rien exigé. Si l'on avait exhibé un article de la loi qui défend à un écrivain, à un littérateur, à un savant, de recevoir, comme témoignage d'estime, une légère compensation pécuniaire pour le temps employé à communiquer ses lumières à d'autres, je passerais condamnation et je cesserais de demander à la cour la réforme du jugement de Louvain ; mais je ne crois pas qu'une pareille loi puisse exister chez aucun peuple réuni en société; et s'il est vrai que la loi est la raison écrite, une disposition législative aussi déraisonnable ne se trouvera nulle part où il existe des lois. Si l'on adoptait à cet égard les raisonnemens du tribunal de Louvain, il s'ensuivrait qu'un avocat, un médecin, un architecte, un peintre, ne pourraient tirer aucun parti de leur science ou de leur art ; il s'ensuivrait qu'un professeur de philosophie et de morale, qui a aussi des besoins comme homme, pourrait périr d'inanition en débitant ses préceptes de vertu et de sagesse. Ces conséquences sont trop absurdes pour que je m'y arrête ; mais il en est une autre que je ne puis passer sous silence : si j'ai enlevé déloyalement de l'argent aux témoins qui ont comparu et à qui je n'en ai point demandé, il devient avéré que les dons que j'ai reçus des mains qui tenaient le sceptre, des princes destinés à le porter et de personnages les plus éminens, sont aussi des escroqueries, puisque ces princes ont eu les mêmes motifs que ceux pour lesquels on me condamne *comme auteur*. Cependant il n'est encore venu dans l'esprit d'aucun fonctionnaire de m'assigner en jugement pour avoir osé recevoir des témoignages aussi honorables, pour m'en être glorifiée et pour avoir fait éclater publiquement ma satisfaction ; la valeur en est cependant bien plus considérable que quelques misérables sommes de dix et vingt francs qu'on me reproche et sur lesquelles on motive une condamnation.

Si j'appelais (mais la discrétion fut toujours mon partage), si j'appelais, dis-je, une foule de hauts personnages à mon secours dans la position critique où je me trouve, je ne crois pas qu'ils rendissent un témoignage qui me fût défavorable. Ils ont tous vu

que mes conseils ne tendaient qu'à leur bonheur, que la pratique des vertus les plus éminentes a toujours été l'objet de mes plus pressantes recommandations ; ils diraient, j'en suis sûre, que mes conseils ont prévu beaucoup de fautes et d'erreurs ; et ils ne m'imputeraient point à crime d'avoir enveloppé mes préceptes sous des apparences qui pussent en adoucir l'austérité, et de leur avoir montré la vérité comme provenant d'une émanation supérieure, pour empêcher la révolte de l'amour-propre et le sentiment de l'imperfection humaine.

Le ministère public a cité trois arrêts ou jugemens qu'il prétend être identiques à ma cause : le premier est relatif à un individu qui vendait le secret de gagner aux jeux de hasard, Aucune déposition n'a fait mention d'une pareille circonstance dans mon procès. Le second, contre un prêtre qui exorcisait : ceci est encore plus étranger à la question que je traite ; enfin le troisième arrêt frappe une diseuse de bonne aventure, qui prétendait guérir les malades au moyen de certaines pratiques superstitieuses. Ici il y a plus d'analogie avec mon procès ; mais il existe cependant cette différence, que je n'ai entrepris de guérir que les maladies de l'âme : c'est le but de tous les philosophes ; c'était celui de Socrate, et il a bu la ciguë ! Il me semble que la partie publique, qui a été fouiller dans les recueils de la jurisprudence des siècles barbares, aurait pu s'appuyer aussi de ce jugement rendu à *Athènes;* sur ce point je ne lui aurais point répliqué. Que l'on m'accorde l'âme admirable, les vertus et le génie familier de *Socrate*, j'accepte le parallèle, et je ne me plaindrai plus de la condamnation de *Louvain*.

Je crois avoir prouvé suffisamment que l'article 405 du Code pénal ne m'était point applicable, et que rien ne ressemble moins à de l'argent escroqué que les honoraires que j'ai reçus des personnes qui me consultaient, honoraires que je n'ai pas même exigés. Je vais maintenant supposer gratuitementque l'article 479 du même Code pût m'atteindre et motiver contre moi une condamnation de simple police. Voici comment cet article est conçu :

« Seront punis d'une amende de 11 à 15 francs inclusivement...
» 7° les gens qui font le métier de deviner et pronostiquer, ou
» d'expliquer les songes. » Je rentre ici dans les chefs de l'accusation du ministère public, car il n'a prétendu voir en moi qu'une *diseuse de bonne aventure*. Toutes ses charges tendent à établir que jexerçais l'art de deviner. Comment donc a-t-il pu acquérir et obtenir du tribunal de *Louvain* l'application de l'article 405 ? C'est en confondant ce que la loi a distingué, en soutenant qu'une contravention qui n'emporte que la peine d'une faible amende était passible d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus. Le ministère public et le tribunal de *Louvain* se sont évidemment trompés. L'article 479 est postérieur à l'article 405; donc il désigne une contravention qui n'avait pas été prévue par l'article 405 ; donc il fait exception à cet article et en exclut l'application. Les gens qui font le métier de deviner ont pu sans doute recevoir un salaire, car le mot *métier* entraîne nécessairement l'idée d'une rétribution ou d'un salaire : une occupation quelconque à laquelle on se livre *gratis* n'est pas un métier. Ainsi le devin ou la devineresse qui aurait exercé son métier à 100 à 200 francs et plus par séance, ne pourrait être condamné en vertu de l'article 405. L'article 479 n'ordonne pas même de restitution , car la loi., toujours équitable, a voulu que la sotte crédulité portât aussi sa peine; d'ailleurs, le pouvoir, le crédit imaginaire, la crainte, l'espérance d'un succès, d'un accident ou d'un événement chimérique, peuvent se rapporter à une multitude d'autres faits plus graves que la divination, et voilà pourquoi la loi a établi une exception en faveur de l'art de deviner, pronostiquer, etc. Elle n'en a puni l'exercice que d'une peine légère, parce qu'il y a consentement et pour ainsi dire coopération et complicité de la partie lésée, de celle que la loi doit protéger, de celle à qui elle n'a pas dû (de notre temps) supposer assez peu d'instruction pour qu'elle y crût.

J'admets encore que le ministère public persiste à invoquer contre moi cet article 479, et s'efforce de me faire condamner

comme coupable de contravention de simple police. Je lui opposerai victorieusement l'article 640 du Code d'instruction criminelle, lequel commence par cette disposition : « L'action publique et l'action civile pour une contravention de police seront prescrites après une année révolue, etc. » De quel droit donc viendrait-il, en 1821, faire entendre des témoins et provoquer un jugement sur des faits qu'il prétend avoir eu lieu en 1818, lors de mon premier séjour à *Bruxelles!* Quand bien même mon ouvrage intitulé *la Sibylle au congrès d'Aix-la-Chapelle* eût été imprimé à *Bruxelles*, au lieu de l'avoir été à Paris en 1819, circonstance qui l'affranchit de l'examen et de la censure des tribunaux de la Belgique, l'action publique qui tenterait de le faire servir à corroborer une accusation de contravention de police serait encore repoussée par la disposition précise de cet article 640. Cette observation confirme ce que j'ai dit de l'espèce d'opiniâtreté qu'on met à me chercher des torts, et qui a aveuglé la partie publique sur l'énoncé formel du Code, qu'elle connaît mieux que moi.

Au surplus, qu'on ne s'imagine pas que j'ai voulu, par la supposition que je viens de faire, me placer sous l'application de l'article 479 du Code pénal; elle serait tout aussi erronée que celle de l'article 405. Je suis trop au-dessus de l'idée que j'aurais voulu me livrer à une profession aussi avilie, et par mon caractère connu, et par mes ouvrages, et par la bienveillance dont les hommes distingués de tous les rangs m'honorent, je puis ajouter par la déclaration des témoins appelés dans ma cause. Mon intention a été de saper jusque dans ses derniers fondemens l'accusation qu'on m'intente.

Elle tombera, je l'espère, cette accusation, devant la justice et l'impartialité des magistrats qui vont me juger; ils ne partageront pas les opinions du ministère public, ni l'influence *occulte* qui paraît avoir provoqué originairement les poursuites contre moi. La cour, par un arrêt digne d'elle, de la justice, et dont elle ne peut se départir, me vengera des tribulations que j'ai essuyées depuis le 18 avril; et s'il lui est impossible de me rendre l'inno-

çence (puisque je ne l'ai jamais perdue), elle me rétablira dans une réputation jusqu'alors intacte, et j'ose dire méritée : elle anéantira les efforts de mes ennemis cachés, et en proclamant leur honte, elle effacera ma condamnation des fastes judiciaires de la Belgique, par un jugement qui ne pourra qu'ajouter à leur renommée.

LE NORMAND.

De la maison d'arrêt de Bruxelles, ce 25 juillet 1821.

LA CLEF DE L'ÉNIGME

SUR LES CAUSES SECRÈTES D'UN PROCÈS MÉMORABLE.

Dans un royaume, que je vais nommer, des sAB-syAP, régnait, en l'an 1821, un souverain très-sage. Ce prince avait réuni sous sa domination deux peuples différens. Leurs coutumes ainsi que leur langage les rendaient ennemis naturels, et d'autant plus que l'on prétendait faire payer aux uns les dettes contractées par les autres. Un ministre, devenu célèbre sous les gouvernemens qui s'étaient succédé depuis la révolution EVATAB, semblait vouloir réunir ceux qu'il avait les plus divisés. D'accord avec l'*aigle de la finance* des sept provinces unies, il proposa au roi des sAB-syAP un supplément d'impôts, impôts qui, selon lui, devaient enrichir le royaume et épuiser les ressources des sujets. On commençait à murmurer hautement contre les taxes nouvelles, surtout contre celle qui frappait la mouture. Quelques plaintes s'élevèrent et parvinrent jusqu'aux oreilles du prince héréditaire. Il les accueillit, et manifesta son intention de s'occuper des intérêts du pauvre. Les meneurs lancèrent leurs limiers jusqu'aux marches du trône pour empêcher la vérité de parvenir jusqu'au nouveau Charles v. Suivant eux, le salut de l'État se rattachait éminemment à cette grande mesure. Dès lors elle fut soumise aux lumières des députés des états-généraux du royaume. Bientôt les sycophantes triomphèrent de voir que le fils d'un roi, que l'héritier présomptif d'un aussi bel empire n'avait aucune influence dans les conseils !!! A les entendre, son opinion n'y était d'aucun poids. Ils firent plus, ils entreprirent même de former une division au sein de la cour. Là, on représentait au roi que son fils aîné désapprouvait les actes de son gouvernement; on

disait au moderne Titus que son père lui préférait un autre Frédéric. Tels étaient les discours imposteurs des fondateurs de la république EVATAB, des flatteurs de ETRAPANOB (SIUOL) et du ministre en crédit auprès de S. M. EMUALLIUG I. Pendant quelques instans le beau-frère d'un CZAR devint simple sujet dans les états des SAB-SYAP (le bruit se répandit qu'il avait donné sa démission de la place de grand amiral, etc.). On avait entrepris de blâmer la noble popularité de l'idole de la EUQIGLEB; on tentait tous les moyens de pouvoir l'humilier; on imagina même, pour jeter en quelque sorte le ridicule sur son auguste personne, ainsi que sur celle de la princesse son épouse, d'emprisonner une femme connue par diverses productions littéraires. La reine des SAB-SYAP, ses illustres enfans (*protecteurs nés des lettres*) avaient daigné encourager ses talens, et même lui permettre de leur dédier un livre sur le congrès d'Aix-la-Chapelle, etc. Ainsi l'auteur, qui s'était vu dans SELLEXURB l'objet de la plus rare bienveillance, fut arrêté avec éclat le 18 avril 1821 et traité en criminel d'état. On fit le procès à ce livre fameux environné des plus honorables suffrages ; on y découvrait, d'après un ministre de la justice et un procureur-général, le plan d'une conspiration imaginaire. (Elle leur semblait se diriger contre eux.) Ils en conclurent que les plus illustres personnages de l'État avaient visité l'étrangère, qu'elle entraînerait un jour tous les suffrages, *même celui de leur maître*. (La haute sagesse de ce souverain, reconnue universellement, ne pouvait admettre que les réflexions contenues dans un ouvrage eussent pu motiver l'opposition formelle *manifestée hautement* contre les nouveaux impôts dont on menaçait son royaume.) Les ennemis du *prince et de la princesse* EGNARO'D répandirent à dessein les plus insidieux mensonges. Tantôt on avait découvert qu'une visite mystérieuse avait été faite à cette Delphis parisienne, par ceux que l'on se plaisait à désigner, et tantôt elle avait annoncé quelle serait l'époque de la vacance d'un trône. Alors on en vint à procéder criminellement contre une Française paisible, après l'avoir calomniée en tous sens. Les sicaires firent plus, ils osèrent la faire condamner à une année

d'emprisonnement, à 50 francs d'amende et aux frais du procès, comme ayant composé un livre mystique dédié et agréé par le fils aîné du roi des SAB-SYAP. Ce livre d'autant plus dangereux que les caméléons s'y trouvaient signalés, livre à jeter au feu !!! (son auteur ayant essayé d'enlever la fortune ou partie de la fortune de ses admirateurs.) On reversait le blâme sur les protecteurs pour avoir honoré d'une marque d'estime toute particulière une femme qui se trouvait sous le poids d'un jugement correctionnel. L'affront était sanglant pour ceux qui avaient daigné accueillir ses œuvres. Mais les frelons politiques du royaume étaient loin de s'attendre à la belle et courageuse défense de la victime qu'ils prétendaient sacrifier à leur vengeance atroce. Durant CENT jours que dura ce procès fameux, le souverain maître des SAB-SYAP avait gardé le plus morne silence. Son cœur souffrait d'une injustice *aussi révoltante*; son devoir lui imposait rigoureusement de s'en rapporter à la conscience des juges et à la *justice* de son ministre de la justice. Le prince et la princesse héréditaires ne furent point dupes des courtisans pervers, ils répétèrent plusieurs fois : « Nous serions bien surpris que cette Française fût coupable ?» Le second fils du roi, qui l'avait jugée *sans la connaître*, revint aussitôt de ses préventions; il admira comme tant d'autres sa constance dans le malheur et son éloquence persuasive à présenter ses moyens de défense. Dès lors il jugea que l'on avait voulu opérer une diversion favorable en faveur des Sigisbés qui *surveillaient et désapprouvaient* LL. AA. II. et RR., en appliquant à celle qu'ils avaient bien voulu distinguer une *amende de 15 francs*. Il dut penser que mademoiselle dnamroN eL, que l'amour seul de la gloire dirigeait vers SELLEXURB ne pouvait démériter d'elle-même; que celle qui fut honorée de la protection bienveillante du monarque frère de son auguste belle-sœur, n'avait pu ternir sa juste réputation; que l'éditeur des Mémoires d'une princesse regrettée de son siècle, Mémoires ornés du nom le plus auguste, Mémoires déposés par elle aux pieds du souverain des souverains, au milieu d'un conseil de rois, ne pouvait ni ne devait encourir aucune accusation ? L'émule du grand Frédéric se re-

cueillit dans ses pensées. Alors il dit : « Cette Française est digne » de ma protection et de celle de mon frère. Au souverain des » sAB-syAP appartient cependant le droit de lui faire oublier ses » malheurs et de sévir contre ceux qui l'ont persécutée. Les cou- » pables calomniateurs devraient être contraints à l'indemniser » eux-mêmes du tort irréparable qu'ils ont fait à sa fortune. C'est » à la justice de mon auguste père, c'est à celui qui donne l'exemple » de toutes les vertus que j'en appelle ! lui seul a le droit de réparer » et de punir les fautes de ses ministres. » (Le plus prévoyant d'entre » eux correspondait à la fois avec les trois prétendans à la cou- » ronne du royaume des sAB-syAP (en l'an 1813), NOÉLOPAN, » ETRAPANOB (SIUOL), et son maître légitime. Le prince EGNARO'D, » ayant été rendu aux vœux de ses sujets, le protégé de Thémis se » prosterna humblement aux pieds d'un roi très-sage. Ce type » des courtisans obtint enfin de la bonté royale le pardon le plus » généreux, au point qu'il possède aujourd'hui la confiance de » celui que naguère il avait fait proscrire !!! » Ainsi parle cet autre Frédéric. Ce prince se promit bien de mettre sous les yeux du Sésostris SIADNALLOH un tableau fidèle des vexations et des abus de pouvoir dont les caméléons, qui ont figuré à toutes les époques, qui se sont illustrés *à force de bassesses* sous tous les règnes, se sont rendus coupables, notamment dans les sept provinces unies de la EDNALLOH. (Ce pays forme aujourd'hui la partie la plus intéressante du royaume des sAB-syAP.)

FIN.

NOTA.

Mademoiselle Le Normand s'occupe de la seconde édition des *Mémoires de l'impératrice Joséphine* (*Marie-Rose-Tascher de la Pagerie*), première épouse de Napoléon Bonaparte). L'accueil distingué fait à cet ouvrage, honoré du nom et de la protection de S. M. l'empereur Alexandre, ont engagé l'éditeur à l'enrichir d'une foule d'anecdotes curieuses et *inédites* ; il en est de rédigées par un prisonnier malheureux ! Celui qui du faîte de la gloire militaire s'est vu précipiter au pied du roc de Sainte-Hélène dut citer souvent dans son exil le nom de Joséphine. Ce nom célèbre fut prononcé par lui à son moment suprême ! *il crut la revoir en pensée*, et s'endormit, dit-on, d'un sommeil plus tranquille !!! Les notes les plus précieuses ont été remises à mademoiselle Le Normand, en Belgique, par l'une des personnes attachées à l'ex-empereur, et qui ne l'ont point abandonné pendant le cours de sa dernière infortune. Un prospectus annoncera très-incessamment l'époque précise à laquelle doit paraître cet intéressant ouvrage.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

